

Bibliothèque numérique

medic@

**Fournié, H. Les jetons des doyens de
l'ancienne Faculté de médecine de
Paris**

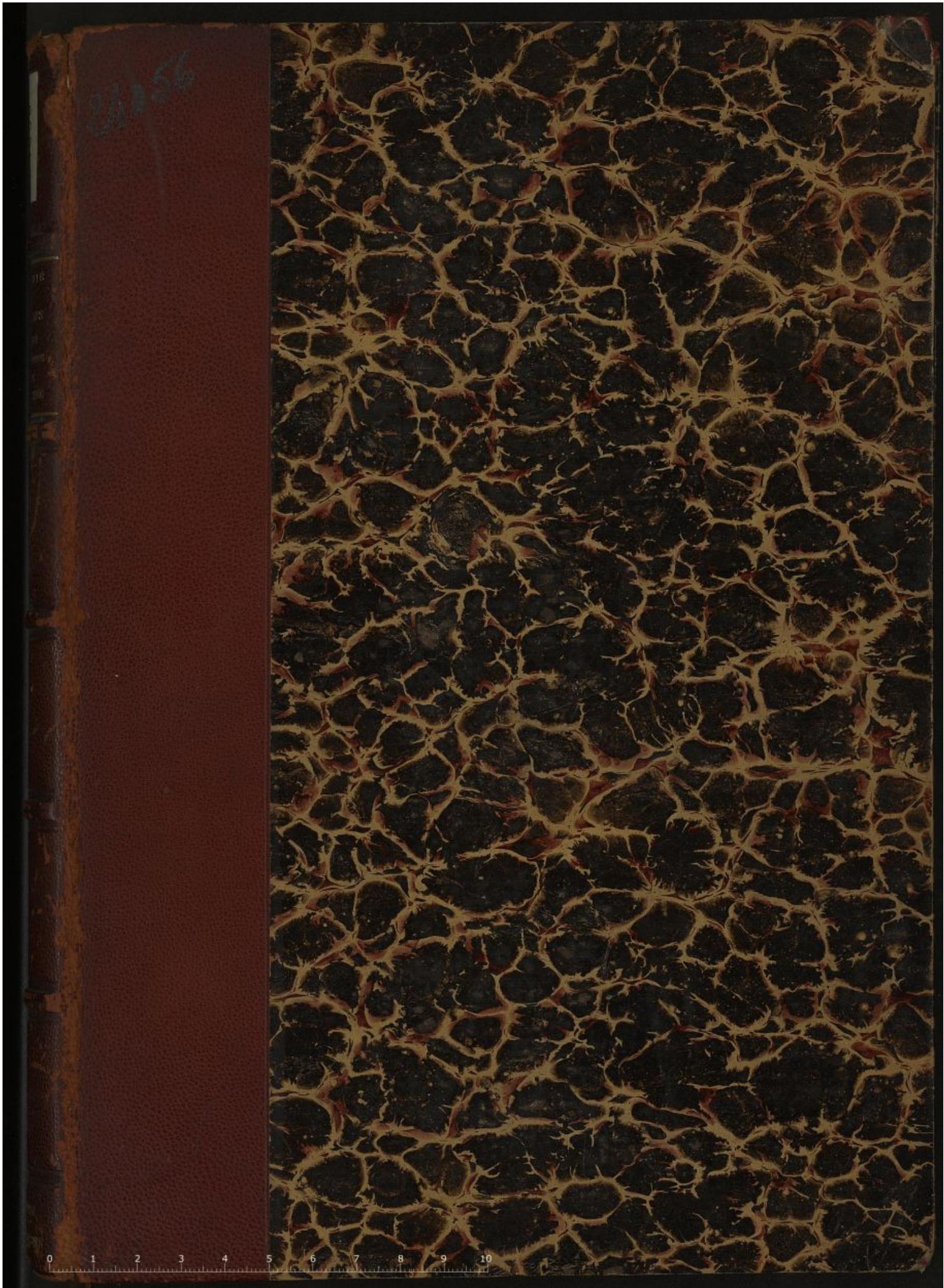
*Chalon-sur-Saône : É. Bertrand, imprimeur-éditeur,
1907.*

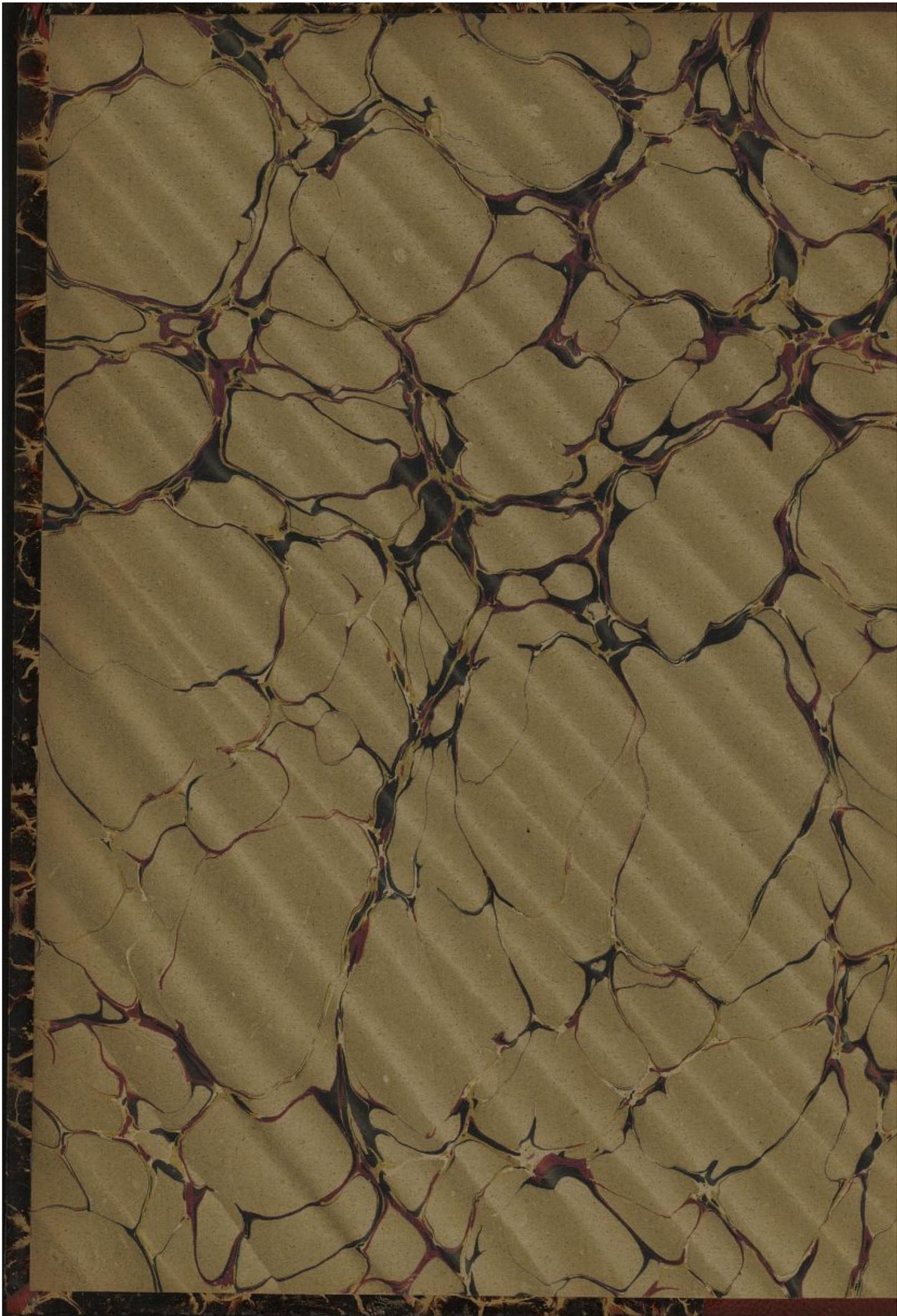
Cote : 24056

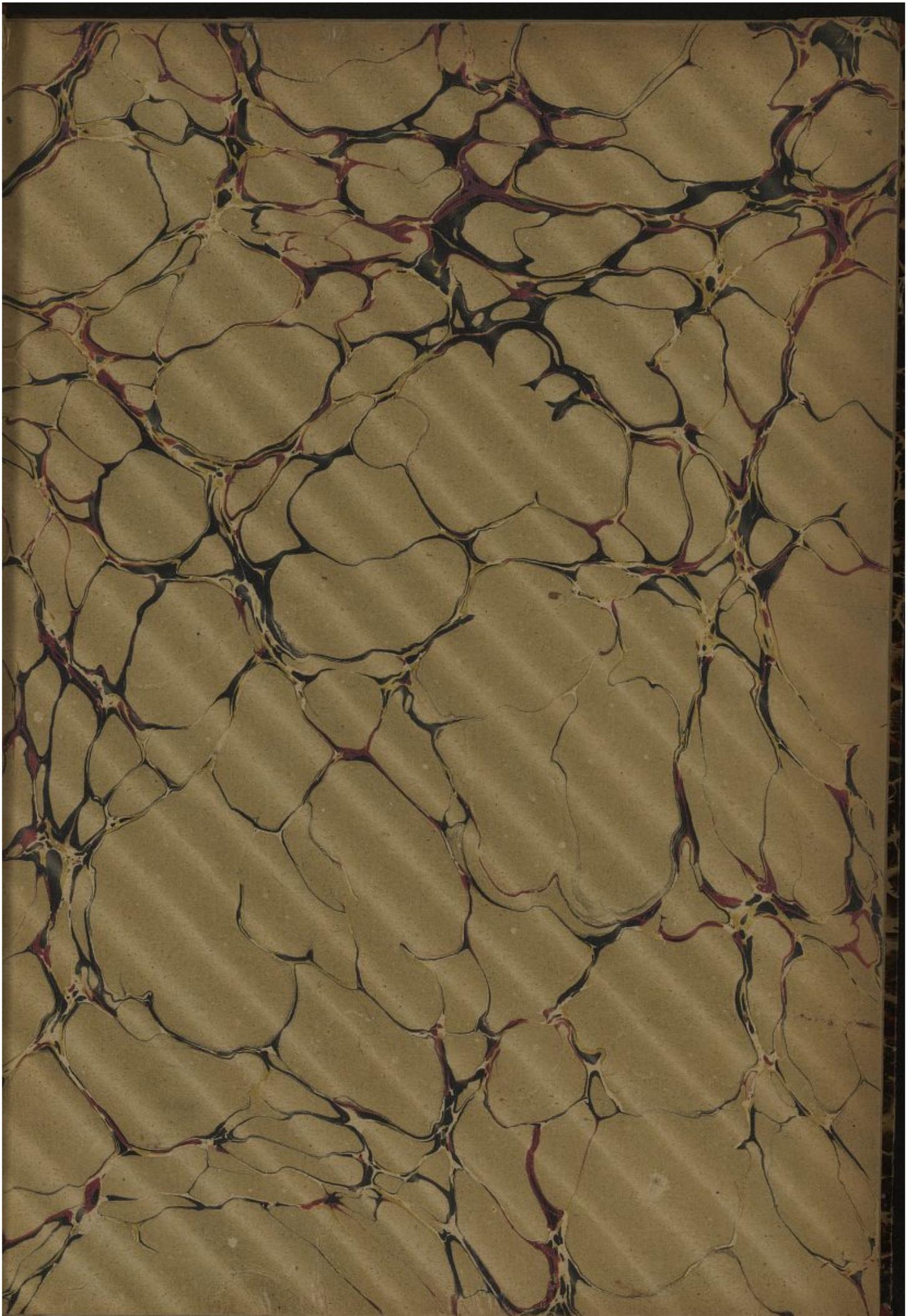


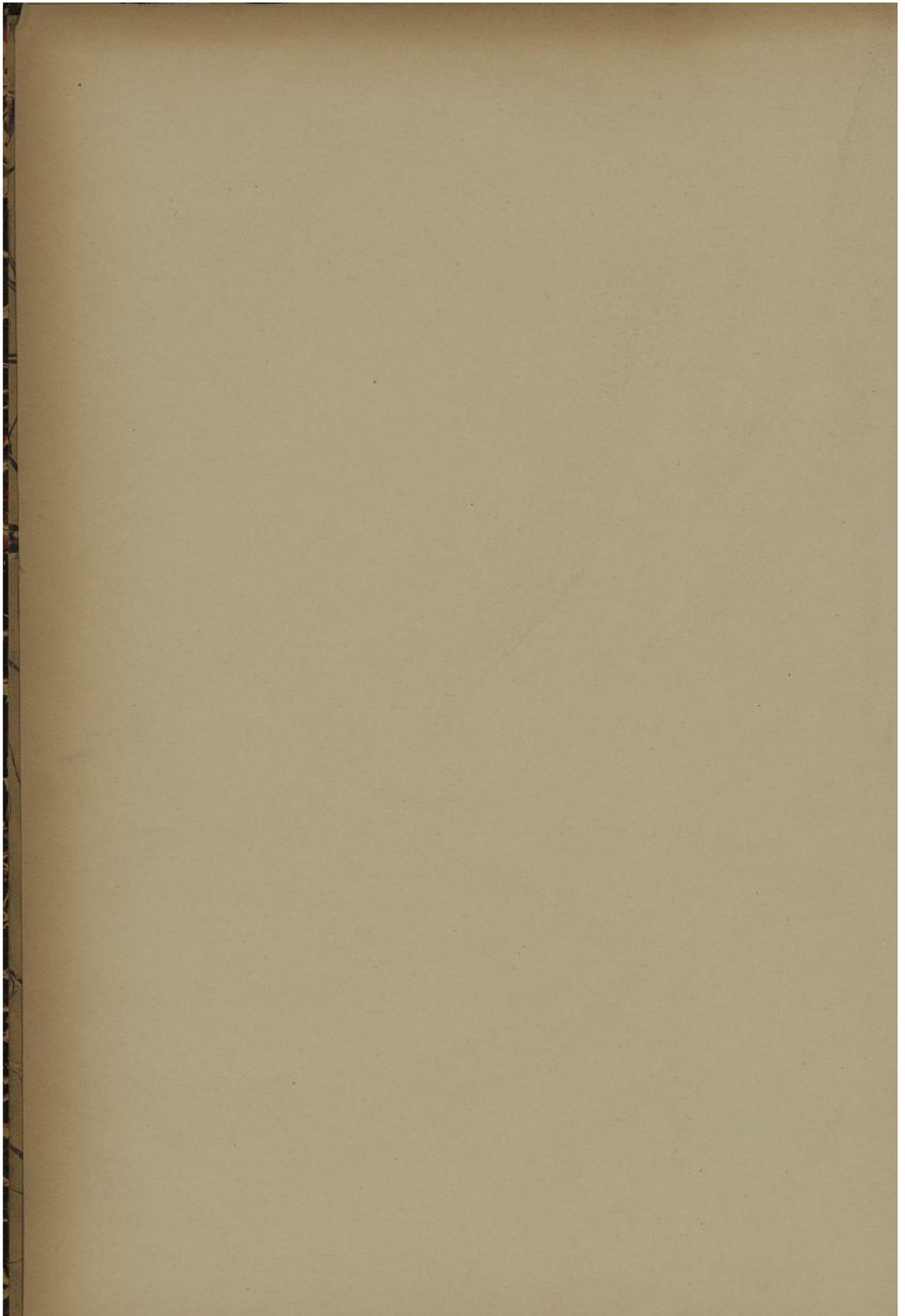
Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé
(Paris)

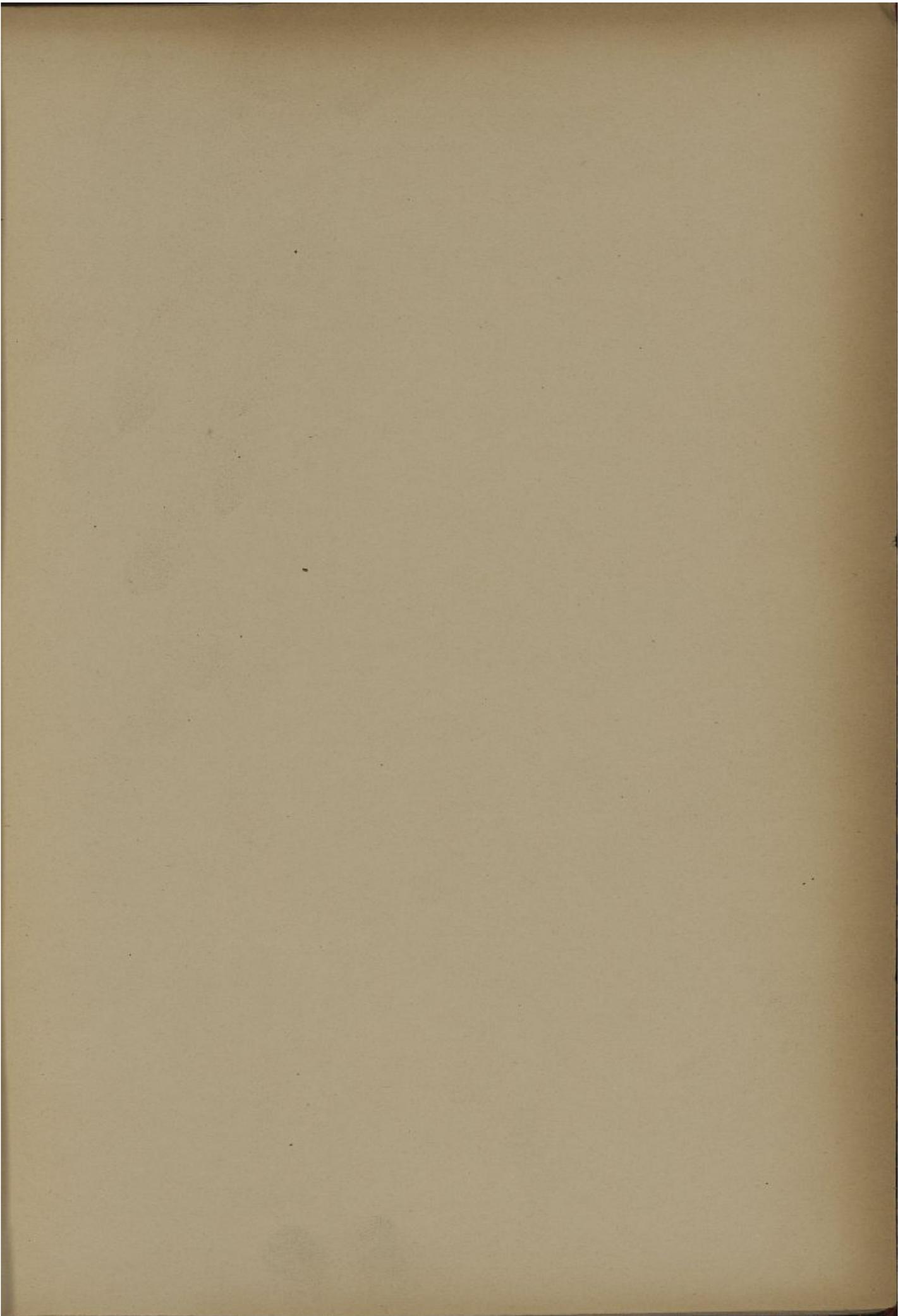
Adresse permanente : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?24056>

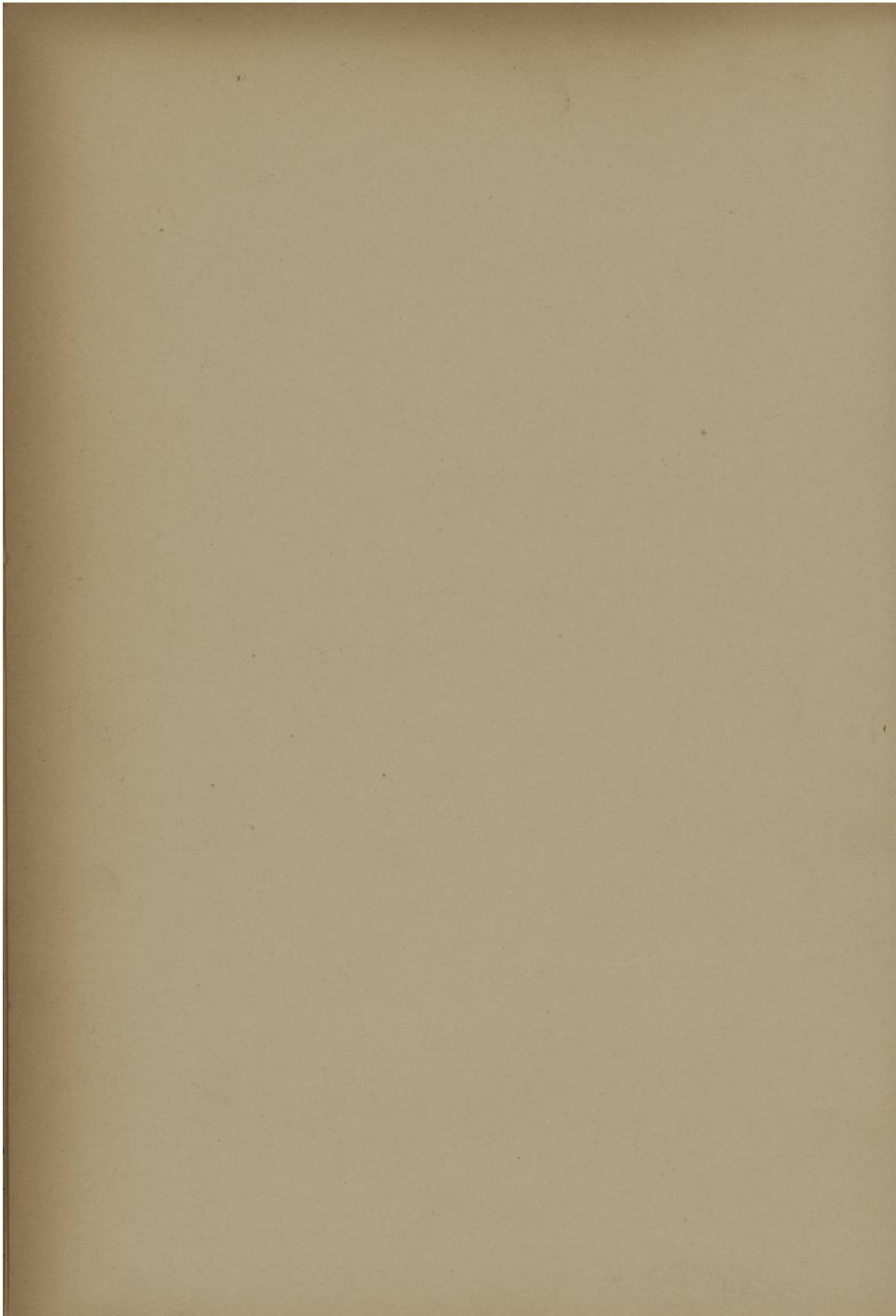


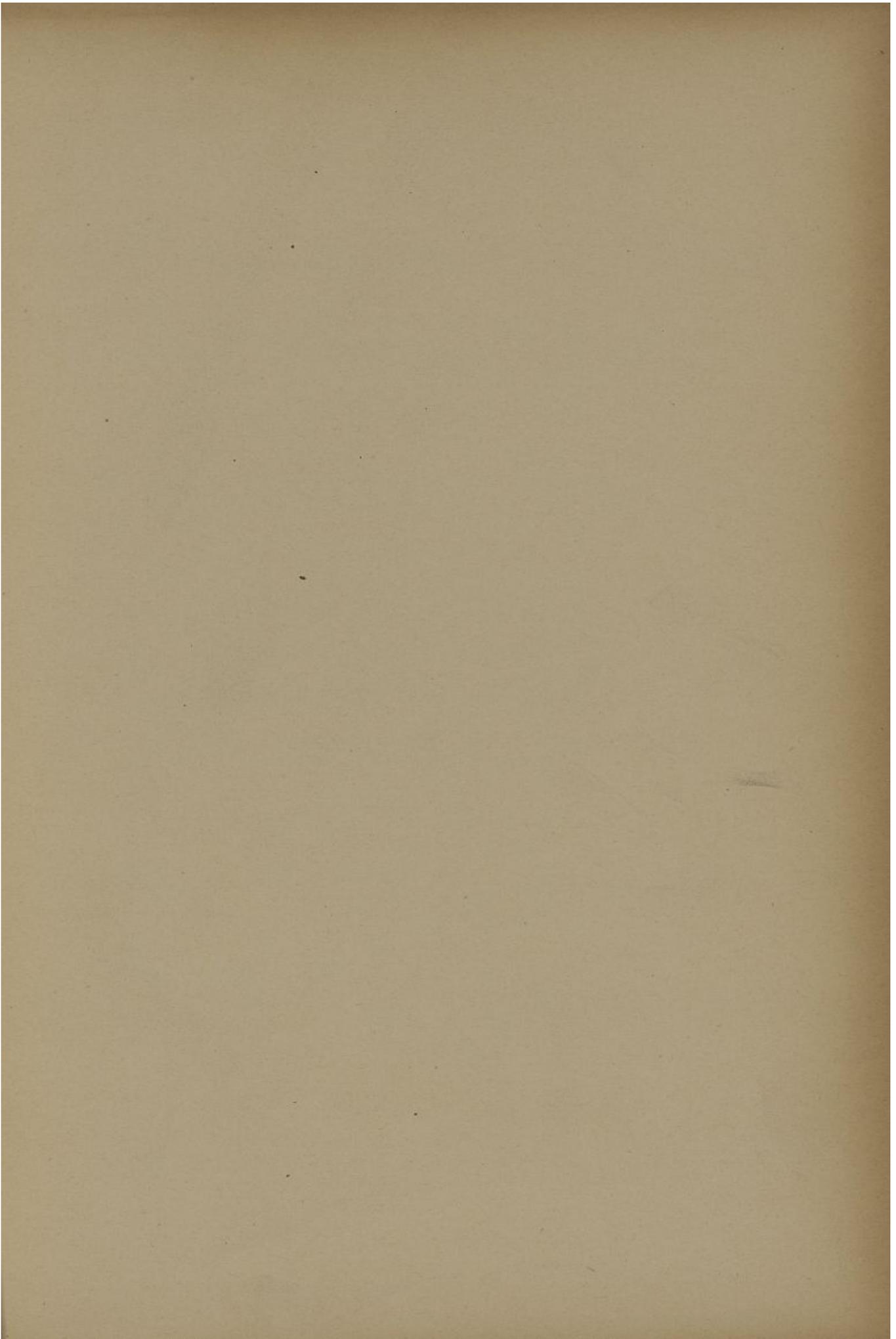


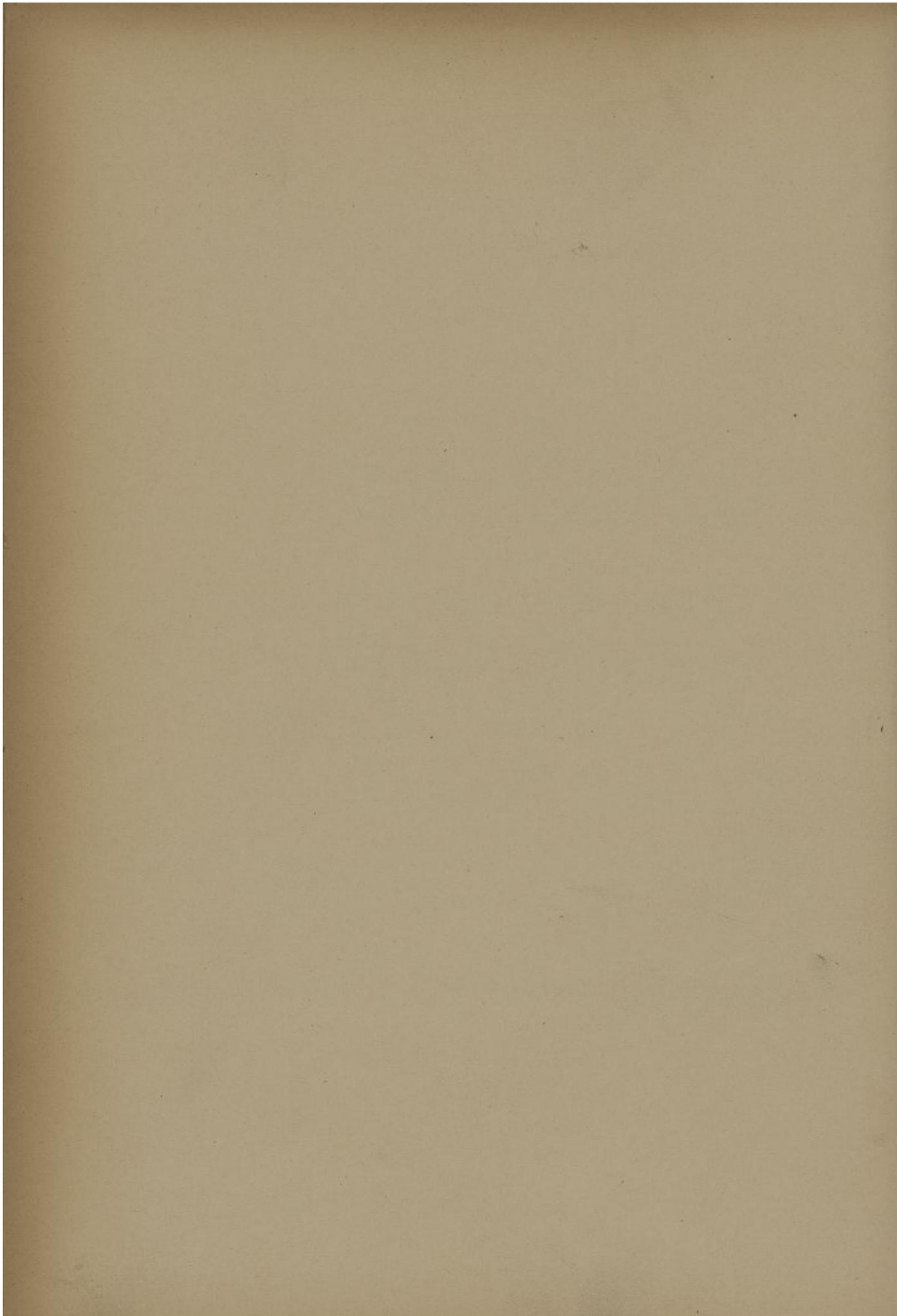




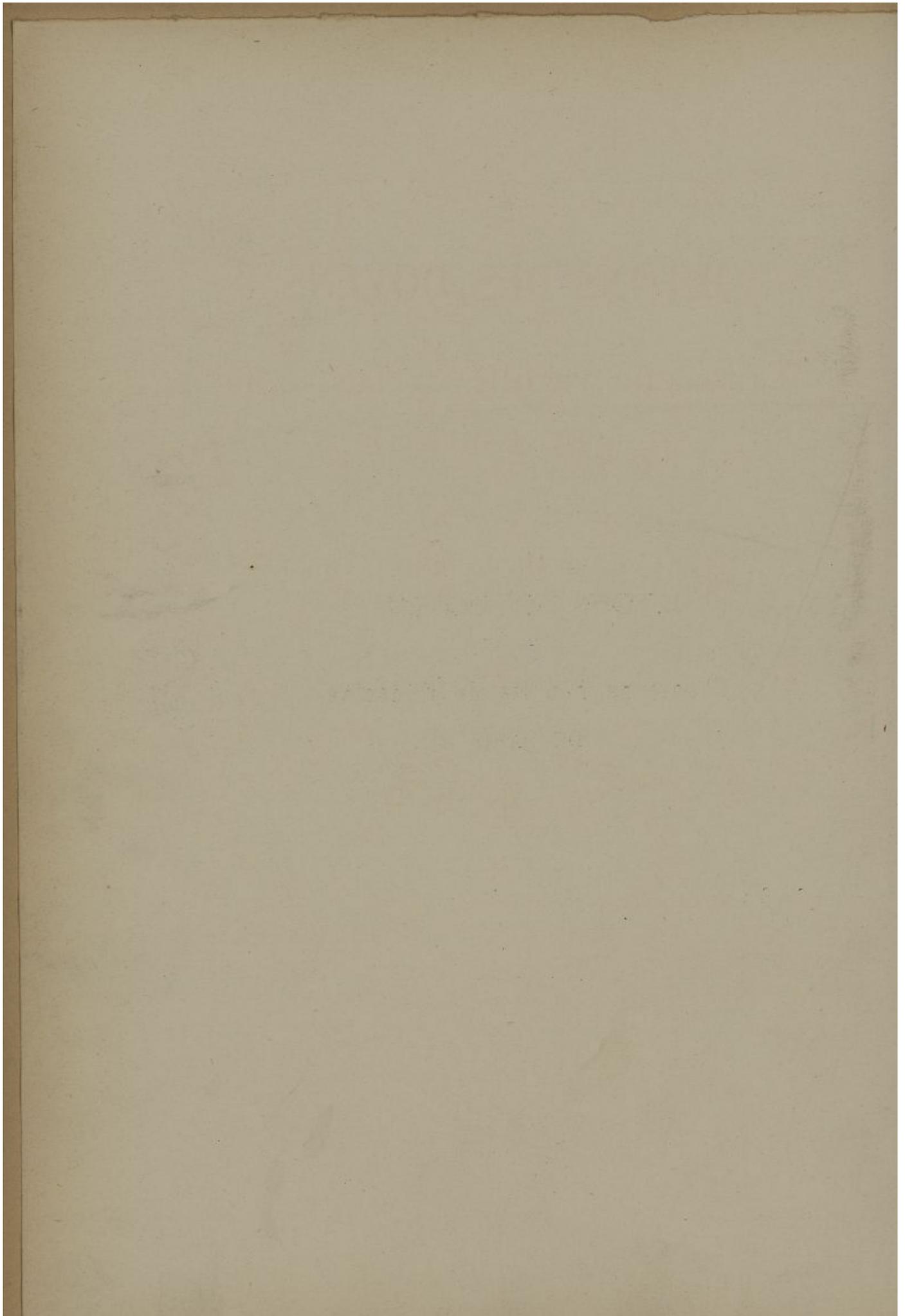








LES
JETONS DES DOYENS
DE
l'ancienne Faculté de Médecine
DE PARIS



LES
JETONS DES DOYENS
DE
l'ancienne Faculté de Médecine
DE PARIS

PAR
Le D^r H. FOURNIÉ

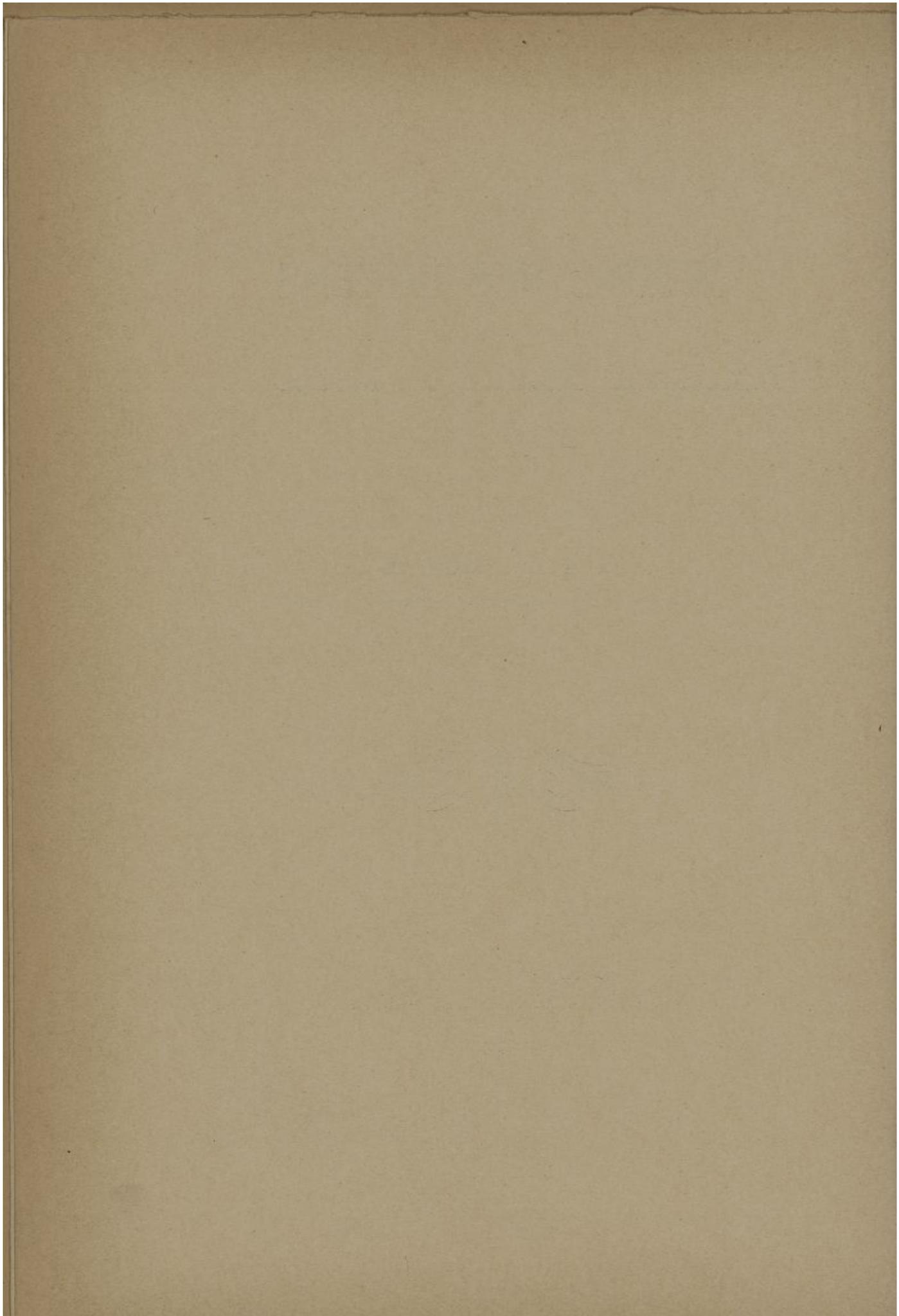
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN

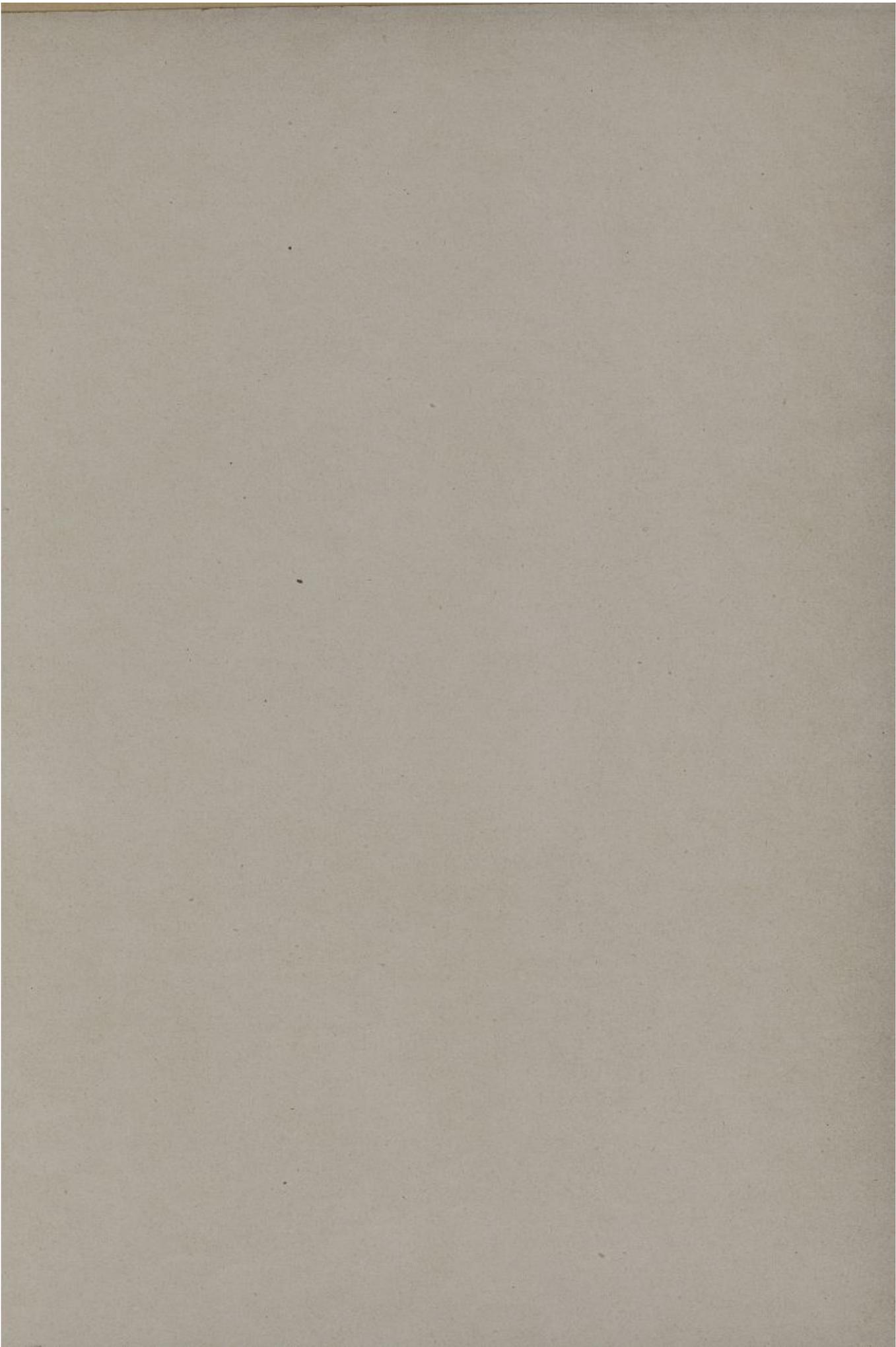


24036

CHALON-SUR-SAONE
É. BERTRAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—
1907







LE DOYEN CL. BOURDELIN

Dessin à la sanguine, d'après lequel le graveur Duvivier a exécuté le poinçon du jeton
(Photographie du document acquis par H. Varnier.)



AVANT-PROPOS

Comme toutes les grandes administrations de l'État sous l'ancien régime, la Faculté de Médecine de Paris a eu ses jetons. Frappés au nom de ses doyens, ces jetons, d'une grande valeur artistique et d'une aussi grande importance documentaire, sont pour la plupart arrivés jusqu'à nous. Leurs portraits, leurs armes, leurs allégories, leurs inscriptions, après avoir défrayé la curiosité des érudits des trois derniers siècles, ont ouvert aux curieux de plus en plus nombreux de notre époque un champ d'une fécondité des plus engageantes. On a cherché de tous les côtés ces modestes pièces de métal rouge ou blanc qui condensaient tant d'indications en si peu de place ; on les a interrogées dans leurs dates, dans leurs évocations écrites ou imagées, dans leurs expressions symboliques et, en enregistrant leurs enseignements, on s'est pris à regretter qu'une série si intéressante de documents n'eût pas encore trouvé un apologiste ou un simple indicateur de la suite de ses éléments.

Ces regrets je les ai entendu souvent exprimer autour de moi, — si souvent et avec tant d'insistance que je me suis laissé aller à croire qu'il pourrait y avoir quelque mérite à chercher à les atténuer. Il y avait un premier encouragement à l'œuvre à entreprendre : la saveur indiscutable de *l'Historia metallica Facultatis Medicinæ parisiensis* inaugurée par Baron en 1754 et des descriptions anonymes du *Magasin Pittoresque* de 1857-1858, si souvent rappelées dans la suite, travaux témoignant tout à la fois de la possibilité et

de l'intérêt d'une étude méthodique des monuments métalliques de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris. . . . Les incitations amies du sympathique directeur de la *Gazette de Numismatique*, si attentif aux suggestions de ses lecteurs, ont fait le reste. Et c'est ainsi que du double attrait d'une lacune à combler et d'un désir à satisfaire est né le projet de la monographie qui va suivre.

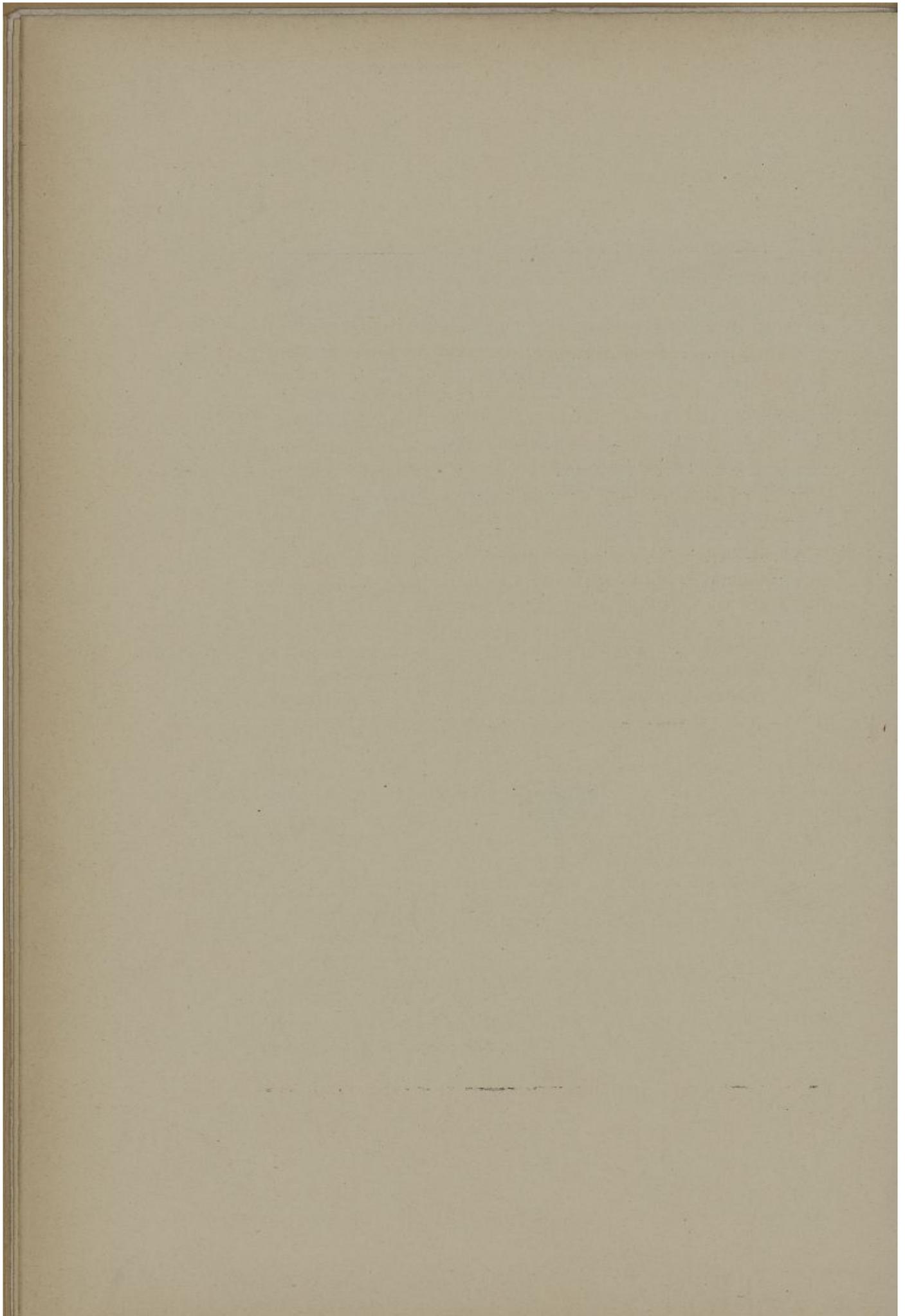
Certes, un temps plus long que celui qui a été consacré à la rédaction de ces notes eût été nécessaire pour traiter utilement tous les points de vue intéressants d'une pareille étude, pour fixer, en particulier, les données d'histoire et de critique laissées incertaines par le silence ou les contradictions des notices biographiques habituellement consultées, mais, comme le bien n'a pas de plus grand ennemi que le souci exagéré du mieux, j'ai pensé que le plus sûr moyen de sortir d'un recueillement qui pouvait si facilement s'immobiliser dans le silence était de limiter les aspirations et les projets. J'ai produit simplement, sans la moindre préoccupation d'exposition magistrale, les notes recueillies dans de rares, trop rares loisirs, pensant que le cadre modeste de mes observations porterait en lui-même son excuse, s'il ne tirait, pour plusieurs, quelque mérite de l'exclusion même d'aperçus d'une trop grande érudition.

Cet aveu définit l'œuvre produite : les pages qui vont suivre n'ont pas voulu être une histoire complète et définitive de documents métalliques de l'ancienne Faculté de Paris, — il aurait fallu, pour la justification d'une pareille prétention, une consultation plus assidue de sources métalliques et bibliographiques plus nombreuses que celles dont j'ai pu disposer ; — elles n'ont eu en vue que la description des jetons rencontrés dans sept grandes collections, presque toutes collections publiques et que l'exposé des commentaires nés du rapprochement des éléments de ces collections ; ce qui revient à dire que cette exposition ne doit être considérée que comme la description et l'appréciation de pièces vues dans un cercle déterminé et de celles-là seules qui avaient été vues. La critique, sommaire sur plusieurs points, se complètera sans doute plus tard de nouvelles découvertes, des découvertes que ne manquera pas de susciter ce premier appel à la curiosité publique.

Les notes produites seront exposées sous les titres suivants :

- I. — Indications sommaires sur la constitution et la valeur des collections qui ont servi de base à cette étude.
- II. — Principales sources bibliographiques consultées.
- III. — Usage des jetons dans l'ancienne Faculté de Médecine de Paris.
- IV. — Considérations générales sur la composition et la valeur documentaire des jetons décanaux.
- V. — Gravure et valeur artistique des jetons décanaux.
- VI. — Importance de la série décanale.
- VII. — Description des jetons authentiques ou présumés tels.
- VIII. — Jetons apocryphes.





I. — Indications sommaires sur la constitution et la valeur des collections qui ont servi de base à cette étude.

Les collections consultées (consultations remontant aux premiers mois de 1904) sont :

Collection du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale.

Collection de la Faculté de Médecine.

Collection du Musée de Cluny.

Collection du Musée Carnavalet.

Collection Feuardent.

Collection Fournié.

Collection des Coins de la Monnaie.

Collection du Cabinet des Médailles.

C'est la collection *princeps*, si ce n'est absolument pour le nombre, au moins pour la suite, la rareté, l'état de conservation et l'authenticité de ses éléments.

Elle est formée de 159 pièces (2 en or, 98 en argent et 59 en cuivre), se référant à 57 décanats, réparties en 4 cartons superposés dans 2 tiroirs non numérotés, rangées approximativement par ordre

chronologique, d'un aspect particulièrement attrayant par la belle venue des frappes qui, pour un bon nombre, sont restées à fleur de coin.

Séduisante dès le premier abord pour tous ceux qui se laissent impressionner par le choix des types, elle devient particulièrement précieuse, à l'examen approfondi, pour ceux qui ont cherché à se documenter à travers les collections plus ou moins authentiques des particuliers et des petits musées de province car la valeur du fond répond en tout aux apparences de la forme et de la conservation. On ne rencontre en effet, dans ces cartons, aucune des compositions étranges qui surprennent si souvent ailleurs en faisant douter de la sincérité des hommes et des choses. Les tranches des pièces sont nettes, sans plaques d'usure, honnêtement cannelées suivant les indications des grénets; les figurations des avers et des revers, à de rares exceptions près, s'orientent, comme il convient pour les jetons de l'époque, suivant des pôles opposés; les dates s'harmonisent avec les effigies et les inscriptions; les flans ont des épaisseurs uniformes; souvent, la pièce d'argent est doublée d'une pièce de cuivre pour permettre la comparaison de la frappe sur les deux métaux.

Il serait sûrement intéressant de savoir par quelques détails de quelle source émane cette collection dont la sériation et le choix attestent un goût si sûr et un jugement si éclairé; mais les indications d'origine se sont révélées si modestes jusqu'à ce jour que la curiosité des chercheurs n'a pu que se cantonner dans les déclarations de M. de la Tour rappelant, dans son *Introduction*, que c'est en 1795 qu'on a apporté au Cabinet des Médailles un petit médaillier trouvé « dans une des salles de la ci-devant faculté de Médecine, rue Saint-Jean-de-Beauvais », que ce meuble contenait quatorze tiroirs de médailles et de jetons de la Faculté de Médecine de Paris et que les jetons se répartissaient ainsi : 2 en or, 122 en argent et 46 en cuivre¹.

Si on rapproche cette mention : 1^o de la disposition finale du

1. H. de la Tour, *op. cit.*, p. 20 : Introduction, p. XXXV.

§ 4 des *Ritus et usus* de la Faculté qui dit : « pour former une histoire métallique de la Faculté, chaque doyen doit remettre entre les mains du bibliothécaire deux exemplaires de chaque jeton qu'il fait frapper, l'un en argent, l'autre en bronze; les exemplaires sont conservés dans les coffres de la bibliothèque »; 2^o des données de l'*Historia metallica Facultatis Medicinæ parisiensis* de Baron; 3^o de ce fait que l'établissement de la rue Jean-de-Beauvais n'était autre que celui de la rue de la Bûcherie désaffecté en 1775, ainsi que l'établit le jeton du doyen Alleaume décrit à la page 142, on est conduit à conclure que la collection du Cabinet des Médailles n'est autre que la collection officielle de l'ancienne Faculté, marquée particulièrement par ses 2 jetons d'or, modifiée par quelques échanges ayant porté sur les jetons d'argent et de cuivre. Cette origine, qui est à retenir, fixe la valeur de cette série et justifie l'importance documentaire des éléments qui la composent.

Le grand coffre qui avait enfermé les jetons avec les sceaux et les Commentaires de la Faculté fut vendu rue Jean-de-Beauvais, le 15 germinal an IV, en vertu d'un arrêté du 23 pluviôse signé Duchatel et Guillotin. Varnier a trouvé aux archives de la Seine, carton 116, n^o 2601, le procès-verbal de cette vente. Le grand coffre en bois de chêne à vantaux fut adjugé avec un christ à 2000 livres, payables en assignats¹.

Collection de la Faculté de Médecine.

Il ne saurait être dit autant de bien de la collection de la Faculté de Médecine de Paris car, dans celle-ci, les pièces hybrides sont en si grand nombre que les pièces authentiques se trouvent gravement compromises par ces malencontreux voisinages.

Faite de 108 pièces, au nombre desquelles se trouvent 2 jetons

1. *Commentaires-Notes*, de Varnier-Steinheil, p. 126.

personnels de Fagon qui ne fut jamais doyen, elle est distribuée en 4 cartons à cuvettes étroites numérotées, non toutes remplies, encadrés sous verre en forme de tableaux et conservés dans le Cabinet du bibliothécaire.

Ici, les pièces de cuivre dominant car on ne trouve dans les rangées qu'une dizaine de pièces blanches, en argent ou en métal blanc et dans des conditions telles d'aspect que les pièces les plus fraîches et les plus nettes sont celles qui, par l'étrangeté de leurs assemblages, auraient le moins mérité de retenir l'attention.

Les éléments respectables de cette collection seront rappelés à leur place dans la description des jetons authentiques. Il est seulement à signaler que l'ensemble de cette série s'écarte beaucoup de celui du Cabinet des Médailles, surtout par la profusion de certains revers, notamment des revers : CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO; — PLUS PENSER QUE DIRE; — MAGIS ABDITA SOLVO, etc, comme l'observation en sera faite plus loin.

L'âge et l'origine de cette collection sont d'une précision des plus difficiles. Passée sous silence par Chéreau qui ne la laisse pas pressentir dans son étude de l'*Union Médicale* de 1873, cette suite est décrite par Corlieu dans sa lecture à l'Académie de Médecine en 1878, d'où il semblerait résulter que son entrée ou son exhumation à la Faculté aurait eu lieu de 1873 à 1878. A une question posée par moi sur l'origine et la date de sa prise en compte, il a été simplement répondu, par l'ancien bibliothécaire Corlieu, que les jetons de la Faculté « avaient été donnés et achetés » sans mention d'aucune date.

En attendant que la lumière se fasse sur ce point, il importe de rappeler que la collection en question ne saurait en rien être rapprochée de celle de Baron et doit, par suite, être attribuée à une autre origine qu'à celle qui est fixée par le catalogue latin de 1754. Le fait est mis hors de doute par les rapprochements suivants qui ne sont qu'une partie de ceux qui, avec un peu plus de patience, pourraient être poursuivis dans le même ordre d'idées.

INDICATIONS

du *Catalogue de Baron*

Baron qui a créé la série de 1754 et qui devait être bien renseigné sur ce qui le concernait, ne s'attribue pas de jeton au revers : CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO.

Geoffroy a 2 jetons datés 1728 et 1730.

J.-B. Chomel a 5 jetons (3 argent, 2 cuivre).

Leaulté a un jeton.

Emmerez a un jeton au revers : PONDERE NON NUMERO.

Bourdellin a un jeton reproduit en argent et en cuivre.

ÉLÉMENTS

de la *Collection actuelle de la Faculté*

La collection porte un jeton à ce revers.

Aucun de ces jetons. Un seul jeton au revers : CLARUS GIGANTEO, etc.

Trois seulement, dont un au revers : CLARUS GIGANTEO, etc.

Pas de jeton.

A deux jetons, tous les deux apocryphes, le vrai manquant.

N'a que deux jetons apocryphes.

La numération des espèces (argent et cuivre) est d'ailleurs des plus discordantes.

Il résulte de ces considérations que la valeur documentaire de la Collection de la Faculté est des plus discutables, le nombre des pièces fausses ou douteuses (refrappes fantaisistes avec les coins de la Monnaie) y étant de près d'une quarantaine. Cette appréciation laisse toute valeur aux avers qui, pour leur admission dans la série décanale, devaient s'autoriser d'un coin authentique, mais elle infirme les revers : elle justifie, en tous cas, le mode de présentation des pièces en tableaux sous verre, cette disposition pouvant permettre de n'exposer que les faces authentiques.

A la Bibliothèque de la Faculté, en même temps que la Collection signalée, est conservée une série des planches de la Collection Chéreau, collection de 174 vignettes qui a servi de base aux descriptions des feuillets de l'*Union Médicale* de 1873. Cette série, reliée

en album de 30/17 centimètres (n° 20883), produit un ensemble de dessins d'un éclectisme des plus consolants dont les données auraient été sûrement mises à contribution par la présente étude si la consultation des pièces originales n'avait été plus naturelle¹. L'index bibliographique de la p. 18 rappelle qu'un autre exemplaire de ce document existe à la bibliothèque du Musée Carnavalet. Ce dernier (p. 564-572 du *Manuscrit de l'ancienne Faculté de Médecine* de Chéreau) reproduit celui de la Faculté, sauf une variante au n° 50 (décanat de Baron) et 5 lacunes aux noms de J.-B. Chomel, Léaulté, Col de Vilars, de l'Épine et Martinenq.

Collection du Musée de Cluny.

Cette collection, recueillie par d'Affry de la Monnoye, riche en types rares et authentiques, est groupée dans deux cartons de 48 loges chacun, contenant le premier 54, le deuxième 44 jetons, ce dernier renfermant au delà 7 pièces extra-décanales (Guillot, Portal, Société royale de Médecine). La série est, au total, de 98 pièces intéressant 49 doyens, soit :

Argent.....	29
Métal blanc.....	2
Bronze.....	56
Clichés en étain.....	11

Ce chiffre diffère un peu de celui de la Notice imprimée du Musée (qui accuse 110 pièces dont 40 en argent et 70 en bronze) par le fait de la numération dans ce dernier de quelques jetons médicaux non décanaux.

1. « Ma collection avait été gravée avec un rare talent par un de nos plus habiles artistes de Paris. Mais la Commune a passé par là ; tous les bois ont été brûlés. C'est une affaire à recommencer. La Fortune m'a souri... au moins d'un œil, en ces lamentables circonstances, car, quelques semaines avant les incendies, j'avais demandé au graveur un tirage de ces bois ; ce tirage est là sous mes yeux et avec cet exemplaire unique la chose sera facile et... économique » (*Union Médicale* de 1873, p. 325).

Cette collection qui ne renferme qu'une dizaine de refrappes reproduisant, à une exception près (Bercher), des types authentiques, accuse un auteur consciencieux et éclairé et constitue un répertoire précieux à rapprocher de celui du Cabinet des Médailles dont il diffère par la moins bonne conservation de ses éléments.

Collection du Musée Carnavalet.

Cette collection provient de l'ancien Hôtel de Ville incendié sous la Commune. Éparse dans plusieurs cartons suivant un ordre qui paraît avoir été inspiré plus par le hasard que par la chronologie, elle offre à l'examen des pièces originales d'une réelle valeur, notamment pour les plus anciens doyens (Bazin, Duval, Delavigne, Perreau, Courtois, Puyton, etc.) et des pièces de date beaucoup plus récente, dont la composition relève servilement des indications du Catalogue manuscrit de la Monnaie. On y trouve à profusion le revers n° 321 de Louis XIV (Caron) et le revers n° 2133 du même règne (Hecquet), reproduits jusqu'à 26 fois chacun, sans compter d'autres répétitions moins nombreuses, mais aussi étranges. Cela équivaut à dire que les sauvetages de l'ancien Hôtel de Ville, sans doute très limités, ont été complétés par des refrappes demandées en bloc à la Monnaie à deux époques car les pièces refrappées accusent, par l'épaisseur des flans comme par la teinte des patines, deux dates différentes.

En résumé, cette collection qui renferme quelques bons éléments offre actuellement un assemblage informe dont l'épuration et la sériation chronologique pourraient conduire à une sélection digne d'intérêt.

Elle a au total 167 pièces (intéressant 50 doyens), dont une vingtaine en argent ou métal blanc, plusieurs des anciennes, tant en argent qu'en cuivre, portant des traces d'abrasion ou d'oxydation par le feu.

Collection Feuardent

La Collection Feuardent n'est pas une collection spéciale : elle n'est qu'une série — la série décanale — d'une superbe collection de jetons français de tout métal se chiffrant par plusieurs milliers de types, décrite par un catalogue en plusieurs volumes actuellement en cours de publication.

Cette collection que son savant et obligeant auteur a eu l'amabilité de me communiquer, dès 1900, non seulement sur carton, mais encore en fiches manuscrites, est faite de 208 numéros rappelant 47 décanats et se subdivisant en :

Jetons d'argent originaux.....	50
— refraappés.....	31
Jetons de cuivre originaux.....	48
— refraappés.....	49
Jetons de cuivre doré originaux.....	12
— refraappés.....	11
Jetons de cuivre argenté refraappés.....	3
Jetons en étain.....	4

total dont sont à déduire, comme complètement étrangers à la série, 5 jetons afférents, 3 à Fagon (personnellement), 1 à Chenon, commissaire du Châtelet et 1 à la Commission royale de Médecine.

Cette nomenclature qui a sa définition dans les n^{os} 4492 à 4692 du t. I des *Jetons et méreaux* (v. p. 19) indique que la collection Feuardent est la collection d'étude par excellence, tant par la réunion en série sous chaque doyen des divers types émis en originaux et en refraappes, en argent, en cuivre simple ou doré ou argenté et en étain, que par l'indication du mot *refraappe* là où, en l'absence d'un signe évident (inscription sur la tranche par exemple), l'ensemble de l'examen conclut à la vraisemblance d'un type postérieur.

Cette remarquable suite contient quelques numéros apocryphes

(14, dont 9 côtés *refrappés*), de même que la description qui la commente produit quelques incorrections de définition, mais ces erreurs sont trop compréhensibles en un pareil sujet pour que le mérite de l'auteur, attesté par tant de belles œuvres, puisse en être en quoi que ce soit amoindri.

Collection Fournié.

Cette collection, recueillie pendant ces 20 dernières années, surtout au hasard des ventes publiques, tant de France que de l'étranger, est faite de :

Pièces authentiques anciennes en argent . . .	40
— en cuivre	44
Pièces refrappées (correctement) en argent . . .	5
— en cuivre . . .	36

soit de 125 pièces, presque toutes de fort belle conservation, se référant à 41 décanats, plus d'un essai d'artiste, uniface, en étain.

A ce compte sont à ajouter 37 pièces en argent et en cuivre apocryphes, à assemblages hybrides sériées à part en vue d'une histoire du faux jeton décanal, histoire, assurément curieuse, attendant un auteur.

Collection de coins de la Monnaie.

La Monnaie a conservé, avec quelques poinçons, un bon nombre des coins qui ont servi à la frappe des jetons originaux. Ces coins dont quelques uns ont été refaits, dont quelques autres restent cassés ou fatigués, constituent une série documentaire et artistique du plus haut intérêt. La nomenclature en est donnée par un cata-

logue manuscrit, dit catalogue de juin 1830, qui est reproduit partiellement ci-après sous des numéros sériés par règne.

L'histoire de ce catalogue et des références qu'il donne pour l'assemblage des coins d'avvers et des coins de revers est des plus obscures. L'absence d'un nom d'auteur qualifié et la singularité de bon nombre des indications produites font de ce recueil un document d'une autorité douteuse, peu digne d'un crédit sans réserve. En attendant qu'une revision rationnelle lui vaille une authenticité de meilleur aloi, il sert de point de départ aux demandes de frappe ou de moulage qu'autorise avec une discrétion des mieux justifiées l'administration actuelle de la Monnaie.

RELEVÉ, EN CE QUI CONCERNE LES JETONS DÉCANaux,
DU CATALOGUE MANUSCRIT DES COINS DE LA MONNAIE DE PARIS

Règne de Louis XIV.

N ^o du Catalogue		Dates
81.	COELI ET PACIS AMORE. Écu : Chevron accosté de 2 étoiles en chef et d'une grappe en pointe (cassé).....	1644
	Au revers : armes de la Faculté : 1643.	
97.	M·IOANNE MERLET DECANO. Armoiries.....	1645
103.	PRVDENTIS MANVS MORBORVM CVRATIO. Main tenant un serpent ; le soleil au dessus.....	»
116.	Légende du 103. Main tenant un serpent. Rev. les suivants...	1646
117.	IN SANGVINIS MISSIONE TVTISSIMA SALVS : Un hippopotame....	»
122.	VRBI ET ORBI SALVS. Les 3 cigognes de la Faculté. Pour 1·MERLET, doyen.....	»
459.	IN ARDVIS PRVDENTIA. — M·P·MORISSET DEC. Homme vêtu à la romaine, tenant une baguette entourée d'un serpent et posant le pied sur une éminence. Rev. 519.....	1662
517.	ANTONIVS MORAND DECANVS, Son buste. Rev. 518-519.....	»

N° du Catalogue		Dates
518.	VRBI ET ORBI · FACVL · MED · PARIS. Armes de la Faculté.....	1664
519.	Le même sujet. Rev. 459 et 517.....	1660
816.	ANTO · IOANNES MORAND DECANVS. Son buste. Rev. 817.....	»
817.	VRBI ET ORBI · FACVL · MEDIC · PARIS. Armes de la Faculté.....	1676
844.	ANTONIVS LEMOINE DECANVS. Son buste. Rev. 845.....	»
845.	VRBI ET ORBI · FACVL · MEDIC · PARIS. Armes de la Faculté (3 lig.).	1678
846.	Même sujet varié (2 lignes).....	»
2131.	PH · HECQVET ABBAY · M · P · DEC. Son buste. Rev. 2132-2133-2134.	»
2132.	VRBI ET ORBI. — M · PH · HECQVET ABBAY · FACVL · MEDIC · PARIS · DEC. Armes de la Faculté de Médecine. Rev. 2133.....	1713
2133.	MONSTRAT ITER. Serpent qui monte vers un temple. Rev. 818 de Louis XV; de 320 à 329, et 107 de Louis XVI.....	s. d.
2134.	Le même sujet.....	1714

Règne de Louis XV.

33.	M · J · B · DOYE · FAC · MED · PARIS · DECANVS. Buste. Rev. 34.....	1716
34.	CLARVS GIGANTEO TRIVMPHO · ANN. 1715 et 1716. Jupiter foudroyant les géants.....	»
124.	ANT · DOVTÉ REG · A · CONS · S · B · D · ARCH. Son buste. Rev. 125-126 127.....	»
125.	VRBI ET ORBI. — A · DOVTE REGI A CONS · S · B · D · ARCH. 3 cigognes. Rev. 124-126.....	»
126.	A · DOVTE DECANVS. — 1719-1720. — Son chiffre. Rev. 124-125.	1720
127.	F · M · P · DECANVS. 1719-1720. Ses armes. Rev. 124.....	»
178.	G · ER · EMMEREZ DECANVS. 1721-1722. Buste.....	1722
179.	Même sujet. Rev. 180.....	—
180.	PONDERE NON NVMERO · SERVATA STATVTA. Femme tenant des balances à côté des armes de la Faculté (cassé).....	—
230.	PHIL · CARON DECANVS. Son buste. Rev. 231.....	1724

N° du Catalogue		Dates
231.	VRBI ET ORBI — FACVL·MEDIC·PARIS. Armes de la Faculté (cassé). Rev. 818 de Louis XV — 321-323-325 à 329, et 107 de Louis XVI.....	
315.	STEPH·FR·GEOFFROY DECANVS. Son buste. Rev. 316.....	1728
316.	VRBI ET ORBI — FACVL·MEDIC·PARISIENS. Armes de la Faculté.	»
373.	H·T·BARON F·M·P·DECANVS — 1731-32. Son buste. Rev. 374..	1732
374.	PHARMACOPOEA PARISIENSIS. Esculape assis avec ses attributs et l'écusson de la Faculté.....	»
403.	H·T·BARON F·M·P·ITERVM DECANO. 1733-34. Son buste. Rev. 404.....	1734
404.	MAJORVM SECTANTVR VESTIGIA. BACCALAVREI OPERA ANATOM·ET CHIRVRG·EXERCENTES. Amphithéâtre de chirurgie.....	»
430.	RENEAUME BLES·F·M·P·DECANVS. Son buste. Rev. 431.....	»
431.	VRBI ET ORBI SALVS — FACVL·MEDIC·PARIS. 1734-1735-1736. Armes de la Faculté.....	1736
464.	L·C·BOVRDELIN PARIS·F·M·P·DECANVS. Son buste. Rev. 465-231..	»
465.	SVPREME CVRLE DECRETO SERVATE ET AVCTE PARISIENS·MEDICORVM ORDINI ANNVE PENSIONES. 1736-1737-1738. Inscription.....	1738
504.	VRBI ET ORBI SALVS. Armes de la Faculté.....	1740
515.	ELIAS COL DE VILARS INCVLISM·F·M·P·DECANVS. Buste. Rev. 504-516-517-531-562.....	»
516.	APOLLO SALVTARIS. — SOCIETAS ACADEMICA CHIRVRG·PARISIENS. Apollon et une femme tenant un bâton entouré d'un serpent. Rev. 515.....	1741
517.	Même sujet. Rev. 515.....	»
531.	VRBI ET ORBI SALVS. 1741-1742. Armes de la Faculté. Rev. 515.	1742
562.	VT PROSIT ET ORNET, AMPHI·MEDIC·PARIS·RE·EDIFICATVM. Vue de l'amphithéâtre de l'École de Médecine de Paris (cassé). Rev. 515-595.....	1744
591.	PVLCHRIOR EXVRGIT·INAVGVRAVIT I·DE WINSLOW FEB·MDCCLV. Intérieur d'une (église). Rev. 595.....	1746

N° du Catalogue		Dates
595.	G·I· DE L'EPINE PARIS·SAL·FAC·P·DECANVS. Buste. Rev. 231-562-591-596 et 2133 (de Louis XIV).....	»
596.	OLIM DATI OBSTETRICIB·PROF·RESTIT, 17 MAI 1745 J·BX·BERTIN 18 MAI J·B·ASTRVC 14 IVN·EIVSD·A. — BIBLIOTHECA PVBLICI JVRIS FACTA DIE JOV·3·MART·1746·C·S·DE L'EPINE DECANO.	»
630.	J·B·T·MARTINENQ PAR·MED·FAC·DEC. — AN INDE FELICIOR. 1746-1747-1748. Buste. Rev. 231-631 et 2133 (de Louis XIV)....	1748
631.	RECOGNITA ITER·ET·AVCTA PHARMAC·PARIS·J·B·MARTINENQ MED·FAC·DECANO. — Inscription surmontée d'une ci- gogne.....	»
662.	M·I·B·T·MARTINENQ PARIS·ITER·DEC. 1749-1750. — PRÆVISA FE- RIENT MINVS. Armoiries. Rev. 231-2133 (de Louis XIV)....	1750
676.	HY·THEOD·BARON DECANVS. Son buste. Rev. 677-678-725-231 et 2133 (de Louis XIV).....	»
677.	SANCITIS A SVPREMO SENATV CONFIRMATISQVE FACULTATIS MEDI- CINÆ PARIS·LEGIBVS — H·T·BARON DECANO. Inscription....	1751
678.	COLIT ET COLITVR. — ACAD·REG·CHIR. Minerve et génie tenant un écusson chargé de 3 poires parmi des instruments de chirurgie.....	»
725.	VRBI ET ORBI SALVS — FACVL·MED·PARIS. Armes de la Fa- culté.....	1754
798.	ITERVM DECANVS. Armoiries de Boyer : Bœuf surmonté d'une étoile. Rev. 818.....	1758
818.	J·B·BOYER REG·S ^r MICH·ORD·EQ·F·M·P·DEC. Son buste. Rev. 798-231, — 2133 (de Louis XIV).....(?)1756	
819.	VRBI ET ORBI SALVS. 1760-61-62. Armes de la Faculté. Rev. 322 de Louis XVI.....	1762
825.	Armoiries de Belleteste sans devise 1762-1763. Rev. 320 de Louis XVI.....	1763
827.	Armes de la Faculté de Médecine de Paris 1762-1763. Rev. 320 de Louis XVI.....	»
836.	VRBI ET ORBI SALVS — FAC·MEDIC·PARIS. 1762-63-64. Armes de la Faculté. Rev. 320 de Louis XVI.....	1764

N ^{os} du Catalogue		Dates
847.	VRBI ET ORBI — FACVL·MEDIC·PARIS. 1764-65-66. Armes de la Faculté. Rev. 320 de Louis XVI.....	1766
856.	VRBI ET ORBI SALVS — FACVL·MEDIC·PARIS. Armes de la Faculté. Rev. 324 de Louis XVI.....	1767
858.	Le même.....	1768
870.	Armoiries : 5 trèfles dans un écu soutenu par des sauvages. 1768-1769-1770. Rev. 329 de Louis XVI.....	1770
871.	Les mêmes sans date. Rev. 322 de Louis XVI.....	1770
880.	CHEMIE CVRS·INSTITVT·1770·INAVGVRAVIT M·AUG·ROUX 1771. ELECTVS 1768 — CONFIRM·1770 — ITERVM ELECT·1771. Rev. 329 de Louis XVI.....	»
881.	Le même.....	»

Règne de Louis XVI.

5.	Armoiries : Chevron brisé et 3 grelots dans un cartel. 1774-1775. Rev. 321.....	1775
7.	TVTO DONEC AVGVSTE — VET·JVRIS SCHOLE MEDICOR·REFVG. Génie appuyant la baguette d'Esculape sur une des colonnes d'un temple. Rev. 8-321.....	»
8.	SALVTI PUBLICÆ — SCHOLE REGLE CHIRURG·PAR. Vue de l'École de chirurgie. Rev. 321.....	»
38.	Armoiries : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles du même et, en pointe, d'un croissant d'argent, 1776-1777. Rev. 327.....	1777
40.	SECTIO SYMPHYS·OSS·PVB·LVCINA NOVA 1768 INVENIT PROPOSVIT 1777 FECIT FELICITER J·R·SIGAULT D·M·P·JUVIT ALPH·LEROI D·M·P. Inscription. Rev. 327.....	»
51.	Cartel renfermant une vache et, au-dessus, le bâton d'Esculape. Supports : deux cigognes. Sur le tout, un chapeau entouré d'une couronne de chêne. 1779-1780. Rev. 323.....	1780

N ^o du Catalogue		Date
63.	PRO REGE·REGNO ET VNIVERSIT·PARIS·PRECES FVND. La Prudence entretenant un feu sur un autel. Rev. 326	1782
64.	EX FIDE FIDV CIA 1780-1781-1782. Alexandre prenant le breuvage des mains de Philippe (cassé). Rev. 326.....	1782
67.	IN TE DOMINE SPERAVI. 1782-1783. Armoiries (d'argent à 3 chevrons et 3 roses). Rev. 328 et 911 de Louis XV (Armes de Berrouette).....	1783
83.	Armes de Sallin (d'azur à 5 besants d'or). 1784-1785. Rev. 325.	1785
106.	Armoiries : (d'azur à 6 macles d'or 3-2-1) soutenu de lions, 1787-1788. Rev. 107.....	1788
107.	EDM·CL·BOVRRV PARIS·FAC·MEDIC·PAR·DECAN. Son buste. Rev. 106-108-109-117 — 2133 (Louis XIV) — 231 (Louis XV)...	»
108.	CONCORDIA ET CONSTANTIA VINCENT. 1786-1787. Deux femmes se donnant la main près d'une pyramide : l'une est assise, l'autre est appuyée sur un faisceau. Rev. 107.....	»
109.	LECTIONES·PVBLIC·GALL·IDIOM·DE ANATOM·ET CHIRVR·IN SCHOLIS MEDIC·PAR·INSTITVT·E EX LIBERALITATE CL·M·A·PETIT 1787 — EDM·CL·BOVRRV SAL·FAC·PAR·DECANO 1787-1788. Inscription. Rev. 107.....	1788
117.	HVJVS FILIVM A SAL·FAC·P·AD SAC·BAPT·FONTES OBLATVM CL·FELIC·HIPPOCRATEM M·FR·FELICIT·COCHV SCHOL·PENE ANTIQVIOR NOMINAVIT DIE XL SEPT. Inscription. Rev. 107.....	1790

Bustes de doyens de la Faculté de Médecine appartenant aussi au règne précédent.

320.	JO·JAC·BELLETESTE PARIS·FAC·MED·P·DECANVS. Rev. 2133 de Louis XIV, 827-836-847 de Louis XV.....	—
321.	JAC·LVD·ALLEAUME PARIS·FAC·MED·P·DECAN. Rev. 2133 de Louis XIV, 231 de Louis XV, 5-7-8 de Louis XVI.....	—
322.	J·LE THIEULLIER PARIS·F·M·P·DECANVS. Rev. 2133 de Louis XIV, 219-271 de Louis XV.....	—

N° du Catalogue		Dates
323.	THOM·LEVACHER DE LA FEUTRIE EBROIC·S·FAC·P·DECANVS. Rev. 2133 de Louis XIV, 231 de Louis XV, 51 de Louis XVI....	—
324.	PETRVS BERCHER PARIS·FAC·MED·P·DECANVS. Rev. 2133 de Louis XIV, 856-858 de Louis XV.....	—
325.	J·CAR·HEN·SALLIN·GRAYACVS FAC·MED·P·DECANVS. Rev. 2133 de Louis XIV, 231 de Louis XV, 83 de Louis XVI.....	—
326.	JOS·PHILIP INTERVALL·GLANDAT·SAL·FAC·P·DEC. Rev. 2133 de Louis XIV, 231 de Louis XV, 63-64 de Louis XVI.....	—
327.	JOAN·CAR·DESESSARTZ LING·FAC·MED·P·DEC. Rev. 2133 de Louis XIV, 231 de Louis XV, 38-40 de Louis XVI.....	—
328.	ST·POURFOUR DUPETIT PARIS·FAC·MED·PAR·DEC. Rev. 2133 de Louis XIV, 231 de Louis XV, 67 de Louis XVI.....	—
329.	L·P·F·R·LETHIEULLIER PARIS·F·M·P·DECANVS. Rev. 2133 de Louis XIV, 231 de Louis XV, 870-880 de Louis XVI.....	—

Il n'existe pas de documents indiquant les motifs d'absence ou les lieux de dépôt des coins manquant à cette nomenclature.

Il appert de ce décompte qu'en dehors des coins de la Monnaie la présente étude a tiré ses indications de l'examen de 896 jetons, tant authentiques qu'apocryphes, base assurément des plus respectables, surtout en ces temps d'éparpillement excessif de tous les documents métalliques intéressant la curiosité.



II. — Sources bibliographiques consultées.

A. — Ouvrages avec noms d'auteurs (par ordre alphabétique des noms d'auteurs).

VICTOR ADVIELLE. — Notice sur les Rœtters, graveurs généraux des Monnaies en France, graveurs particuliers de la Monnaie de Paris et orfèvres (1672 à 1796) d'après de nombreux documents inédits in *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 12^e session 1888, p. 446 à 570.

— Id. — Notice sur Jean et Benjamin Duvivier, graveurs de médailles et jetons et sur plusieurs autres artistes du même nom in *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 13^e session 1889, p. 299-446.

A. D'AFFRY DE LA MONNOYE. — Les jetons de l'échevinage parisien. Paris. Imprimerie Nationale; 1878 (Introduction: I à XXVIII).

HY. THÉOD. BARON. — Ritus, usus et laudabiles Facultatis Medicinæ parisiensis consuetudines, autoritate totius ejusdem ordinis excusa. Parisiis: Typis G. F. Quillau, universitatis medicinæ typographi, 1751.

A consulter in {
 Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, n° 32716.
 Corlieu: Ancienne Faculté de Médecine de Paris, p. 255.
 G. Steinheil: Versio gallica cura et sumptu G. Steinheil
 bibliopolæ parisiensis in lucem edita, 1903.
 Commentaires imprimés de 1777-1786, p. 259 du volume
 des Notes.

— Id. — Historia metallica Facultatis Medicinæ parisiensis, sive collectio numismatum, tam argenteorum, tam æneorum quæ a

decanis prædictæ Facultatis excusa sunt, incepta M^o Hyacintho Theodoro Baron Decano, anno 1754, in Registre manuscrit N^o 8 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE — Dictionnaire général des artistes de l'École française depuis l'origine du dessin jusqu'à nos jours. Paris, 1882-1888. 3 vol. in 8^o, dont un de supplément.

R. BLANCHARD. — Etude de Numismatique médicale française in *Rev. d'Europe*, VI, n^{os} 2-3 et 4 de 1901.

M. J. CHAUTARD. — Étude sur les jetons au point de vue de la reproduction du type du revers. Bruxelles : Gobbaerts, 1890 (*Revue belge de Numismatique*, XLVI, p. 502).

— Id. — Quelques sceaux, jetons et armoiries concernant les corporations de médecins, chirurgiens, barbiers aux XVII^e et XVIII^e siècles (*Revue belge de Numismatique*, 1896, t. LII).

A. CHÉREAU. — Les méreaux et jetons de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris. Feuilleton de l'*Union Médicale* de 1873, p. 309 et 321.

— Id. — Planches de la Collection Chéreau :

1^{re} épreuve : Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris : album de 30/17 c., n^o 20883.

2^e épreuve : Bibliothèque Carnavalet : Manuscrit de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris, p. 564-572.

— Id. — Manuscrits du D^r A. Chéreau de la Bibliothèque Carnavalet sous le n^o 452 du catalogue Bournon :

A. L'ancienne Faculté de Médecine, 3 vol. in-4^o, n^o 26168.

B. Histoire de la Faculté de Médecine, 1 vol. in-4^o et 1 liasse in-f^o, n^o 26169.

C. Note généalogique sur les médecins, contenant le Nécrologe médical des anciennes paroisses, in-f^o, n^o 26170.

D. Les Médecins de la Cour de France, 3 vol. in-f^o, n^o 26173.

CHERUEL. — Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France. 2 vol. in-8^o, Paris, 1865.

A. CORLIEU. — L'ancienne Faculté de Médecine de Paris. Paris, A. Delahaye, 1877.

— Id. — Les jetons des doyens de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris d'après le médaillier de la Faculté in *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 1887, t. XVII, p. 705 (séance du 28 juin).

— Id. — Les docteurs régents de la Faculté de Médecine de Paris de 1395 à 1792. *France médicale*, 1905, p. 137.

— Id. — Les Éphémérides de la Faculté avant la Révolution. *France médicale*, 1905, p. 347.

M. DELALAIN-CHOMEL. — Les Chomel médecins (1639-1858) et leur famille : biographie et généalogie ; in-8°, Paris, 1901, Delalain, 442 pages (tiré à 70 exemplaires).

PAUL DELAUNAY. — Le Monde médical Parisien du 18^e siècle. *Thèse de doctorat*. Rousset, Paris, 1905.

CAR. LUD. DE DUISBURG. — C. A. Rudolphi recentioris ævi numismata virorum de rebus medicis et physicis meritorum memoriam servantia denuo edidit, emendavit et auxit de Duisburg ; in-8°. Dantisci, 1862.

Supplementum. Dantisci, 1863.

Supplementum II. Gedani, 1868.

DEZEIMERIS (OLLIVIER D'ANGERS ET RAIGE DELORME). — Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne. Paris, Bechet, 1828 ; 4 vol. in-8°.

N. F. J. ELOY. — Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne. Mons, 1778 ; 4 vol. in-8°.

F. FEUARDENT. — Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte. Paris, 1904. Rollin et Feuardent, éditeurs. Tome I.

R. FAUVELLE. — Les étudiants en médecine à Paris sous le grand Roi. *Thèse de Paris* ; in-8°, 1899.

LUCIEN GILLET. — Nomenclature des médailles concernant l'his-

toire de Paris ayant figuré aux divers Salons depuis 1699, in *Gazette numismatique française*, 1905, p. 291.

GOUGENOT (ABBÉ). — Notice sur Jean Du Vivier, in Tome II des Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, par Dussieux, Soulié, de Chennevières, Paul Martin, de Montaiglon. Paris, 1854; 2 vol. in-8°; et in Advielle, n° 2 de cet Index (passim).

J.-J. GUIFFREY. — Table générale des artistes ayant exposé aux Salons du 18^e siècle; in-12, Paris, 1873.

J. A. HAZON. — Eloge historique de la Faculté de Médecine de Paris. Paris, chez Butard, 1773.

— Id. — Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris depuis 1110 jusqu'en 1750 inclusivement. 1778. Paris, chez Benoit Morin, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques : A la Vérité¹.

JAL. — Dictionnaire critique de biographie et d'histoire. Paris, Plon, in-8°; 1867 et 1872.

H. KLUYSKENS. — Les hommes célèbres dans les sciences et les arts et des médailles qui conservent leur souvenir; in-8°, Gand, 2 vol., 1859.

— Id. — Les jetons et les médailles de la Faculté de Médecine de Paris aux 17^e et 18^e siècles, in *Revue belge de Numismatique*, 1884; t. XL, p. 275-288.

R. LACRONIQUE. — Etude historique sur les médailles et jetons de l'Académie royale de Chirurgie (1731-1793), in *Gazette numismatique française* de 1902, et in *Bulletin de la Société française d'histoire de la Médecine* de 1903.

HENRI DE LA TOUR. — Catalogue des jetons de la Bibliothèque Nationale : Rois et Reines de France. Paris, 1897, Rollin et Feu-ardent (Introduction de I à XLVI).

¹ Au chapitre VII, les références produites sous le nom de Hazon sans autre explication viseront cet ouvrage.

P. E. LE MAGUET. — Le monde médical parisien sous le grand roi. — *Thèse de doctorat*. Paris, in-8°, 1899.

F. LARRIEU. — Guy Patin, sa vie et son œuvre. Paris, 1889.

A. P. MATTOT. — Logements des médecins docteurs de la Faculté de Paris ou pièce satyrique sans date (vers 1702) : manuscrit 768 des Archives nationales (reproduit in *Thèse de Paul Delaunay*, p. 51 et in *France médicale*, 1905, p. 472).

F. MAZEROLLE. — Les médailleurs français du XV^e siècle au milieu du XVII^e. Paris, Imprimerie nationale, 1902 ; 2 vol. et 1 atlas.

LOUIS MORERI. — Le grand dictionnaire historique. Paris, Lemer cier, 1732 ; 6 vol. in-8°, avec 2 vol. de supplément de 1735.

GUY PATIN. — Lettres de Guy Patin, édition de J. H. Réveillé-Parise. Paris, J.-B. Baillière ; 3 vol. in-12, 1846¹.

CHARLES PATIN. — Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles. Paris, 1665 ; in-12.

QUATREMÈRE DE QUINCY. — Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. du Vivier. Paris, Didot, 1841.

ROUYER. — Description de quelques jetons parisiens concernant des médecins, in *Revue numismatique* de 1892. T. X, p. 327-344 et tirage à part chez Rollin et Feuarden, 1892.

C. A. RUDOLPHI. — Index numismatum in virorum de rebus medicis vel physicis meritorum memoriam percussorum. Berolini, 1825 ; in-8°, 1^{re} édition.

G. STEINHEIL. — L'ancienne Faculté de Médecine : Le registre d'inscription des philiâtres de 1753 à 1774. Paris, 1904 (*Revue française de Médecine et de Chirurgie*).

— Id. — Les études médicales d'un des derniers doyens de la

1. Les lettres de G. Patin ont fait l'objet de nombreuses éditions présentant entre elles de notables différences, non seulement pour le nombre et la date, mais encore pour le texte des lettres produites. Pour éviter un collationnement impossible, toutes les indications de cette étude ont été rapportées à l'édition de Réveillé-Parise.

Faculté de Médecine de Paris : Joseph Philip. Paris, 1904 (*Revue française de Médecine et de Chirurgie*).

G. STEINHEIL. — Notice historique sur l'ancienne Faculté de Médecine et le Collège des chirurgiens jurés de Paris, rédigée à l'occasion de la visite rendue par les médecins anglais à leurs confrères parisiens en mai 1905. Paris, 1905.

J. C. SABATIER. — Recherches historiques sur la Faculté de Médecine de Paris. Paris et Montpellier, 1835.

PINARD, VARNIER, HARTMANN, WIDAL ET STEINHEIL. — Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris (1777 à 1786). Paris, 1903, Steinheil :

A. Volume de 1448 p., précédé de 4 p. d'avant-propos, reproduisant les Commentaires.

B. Volume de notes de 414 p. précédé d'une introduction, commentant et complétant les Commentaires¹.

B. — Ouvrages par des collectivités ou sans noms d'auteurs.

Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris. 24 vol. manuscrits in-f^o, de 1395 à 1786. Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris (v. ci-dessus les Commentaires de 1777-1786 publiés par Pinard, Varnier et autres).

Synopsis Rerum memorabilium quæ continentur in omnibus commentariis Facultatis Medicinæ parisiensis ab anno 1326 exscriptus (s'arrête à 1676). Manuscrit de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris (attribué à Dieuxyvoie).

Annales medici, etc. Manuscrit in-f^o, de 484 feuillets (résumé des

1. Cette édition commentée des derniers Commentaires de la Faculté est une source féconde de renseignements de tout ordre faisant le plus grand honneur à ses auteurs. Elle a été, en raison de son accessibilité et de sa richesse documentaire, mise fréquemment à profit pour la rédaction de ces notes sous la référence abrégée *Com. T.* pour le volume A et *Com. N.* pour le volume B.

Commentaires jusqu'en 1732), de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris (utilisé par Hazon pour la rédaction de sa Notice des Hommes les plus célèbres de la Faculté, v. p. vi de l'Avertissement de ce dernier ouvrage).

Journal de la Monnaie des Médailles (1697-1726), donnant la description des médailles et jetons frappés à la Monnaie des Médailles, publié par F. Mazerolle in *Gazette numismatique française*, tom. I et suivants.

Inventaire des poinçons et carrés de la Monnaie des Médailles (1697-1698). Manuscrit in-f°, de 420 p., conservé aux Archives nationales sous la côte K K. 950, publié par Mazerolle in *Gazette numismatique française* à partir de 1903 (en cours de publication).

Catalogue manuscrit (dit catalogue de juin 1830) des coins de jetons existant au Musée monétaire (classement des coins par règnes). — Musée monétaire de Paris¹.

Histoire (par les jetons) de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris in *Magasin pittoresque de Paris*, 1857 : p. 255-287-327 et 362 et 1858 : p. 55-87 et 136.

Biographie universelle ancienne et moderne, 1811-1828, 52 volumes. Paris, Michaud frères.

Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés à nos jours ; 1862. 46 vol. Paris, Didot-Hofer.

Biographie médicale, 1820-1825. Paris, 7 vol. in-8°.

Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales publié sous la direction de Dechambre : Notices biographiques *passim*.

Catalogue de la remarquable Collection des médailles délaissées par M. Hippolyte Kluyskens. Gand, in-4°, 1886.

Journal de médecine, chirurgie et pharmacie en 94 volumes. Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, n° 90145.

1. Catalogue rappelé et commenté en plusieurs points par Rouyer : *Points divers de l'Histoire métall. des Pays-Bas* in *Rev. belge de numismatique*, 1890, p. 353 et suiv.

Histoire et mémoires de la Société royale de Médecine de 1776 à 1789, 10 vol. in-4°. Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, n° 20656.

Almanach royal : Volume annuel à dater de 1699. Paris, Laurent d'Houry et ses successeurs.



III. — Usages des jetons.

Les jetons ont remplacé à la Faculté de Médecine de Paris, à partir de 1638, les méreaux qui étaient en usage dans cette Compagnie depuis 1398.

Les méreaux (de *μερος* part, portion de la distribution d'une chose, dérivé de *μεριζω* je distribue, je partage) existaient de longue date, dans les sociétés ou corporations du royaume, comme moyens de contrôle de la présence des membres à certaines cérémonies et comme éléments ou fiches de représentation des honoraires ou indemnités dues pour l'accomplissement de certains services. Ils étaient surtout la monnaie courante des hommes d'Église. La Faculté, qui était essentiellement religieuse, puisqu'elle avait le pape pour chef suprême et qu'elle observait scrupuleusement les rites et coutumes prescrits par l'Église, devait vouloir avoir les siens et elles les a eus. On lit, en effet, dans le tome I, p. 39, des *Commentaires de la Faculté*, en témoignage de la création des méreaux à la date du 13 décembre 1398 : « Ordinavit Facultas quod fiantur merelli qui distribuantur magistris regentibus exeuntibus in missis et quod ad finem cujuslibet mensis fiat congregatio Facultatis in qua afferentur dicti merelli et solvant distributiones secundum exigenciam merelli » ; et

le même recueil reproduit, à diverses dates, des comptes établissant la continuité et le coût de cette habitude¹.

Hazon mentionne cette tradition dans son *Éloge historique* de la Faculté². Il y avait, dit-il, un honoraire annexé à chaque présence à la messe des Écoles, de même qu'une amende infligée aux absents. Pour plus de commodité et pour ne pas donner chaque fois une légère pièce de monnaie, on avait fabriqué des méreaux, petites pièces de plomb avec une certaine empreinte de valeur convenue. Tous les premiers samedis de chaque mois, les docteurs assemblés après la messe représentaient au doyen leurs méreaux et en recevaient la valeur en monnaie courante. Les amendes étaient réparties sur les présents et c'est ce qu'on appelait *réfusion*. Les Professeurs étaient toujours réputés présents et participaient à la réfusion³.

Les jetons proprement dits, frappés au balancier, ne datent que

1. En 1398 : Pro formâ merellorum et insculpturâ ipsius.....	16 sols Paris
Pro ducentis merellis tunc factis.....	6 —
Pro bursâ ad ponendos merellos.....	8 deniers
En 1406 : Pro factione 140 merellorum.....	8 sols Paris
En 1457 : Pro factione novi impressorii merellorum Facultatis.....	16 —
Pro factione 400 merellorum.....	16 —
En 1491 : Pro formis merellorum.....	12 —
Pro tribus libris de <i>postain</i>	6 —
Pro factura 300 mereaux.....	3 livres
Pro bursâ dīctorum merellorum.....	8 deniers
En 1601 : Fait par un plombier 240 jetons d'étain.....	24 sols 6 deniers

(Mentions rappelées par Chéreau in *Union médicale* du 4 mars 1877, p. 310.)

2. Citation reproduite par *Com. N*, p. 222.

3. Il n'apparaît pas que ces méreaux de bas métal aient eu une figuration spéciale aux armes ou au nom de la Faculté, car, avec une marque originale, ces pièces se seraient sûrement recommandées à l'attention des historiographes et des collectionneurs, dans les trouvailles des trois derniers siècles. Forgeais (*Numismatique des Corporations parisiennes d'après les plombs historiques trouvés dans la Seine. Paris 1874*) confirme indirectement cette manière de voir, en écrivant à la p. 96 de son livre, après avoir reproduit et décrit un méreau de l'École de Decret: « Pour la Faculté de médecine ou de théologie, il peut y avoir eu quelque chose de semblable à cette pièce, mais nous n'en pouvons donner quelque aperçu qu'en renvoyant au principal méreau des barbiers chirurgiens. Les sceaux universitaires pourraient être utilisés à ce sujet, mais je n'en parle qu'à l'occasion des plombs historiques trouvés dans la Seine. Là seulement est le petit domaine que j'exploite comme je peux, sans tirer à la page. »

du décanat de Philippe Hardouin de Saint-Jacques, c'est-à-dire que de 1638. Cette assertion est basée sur les indications fournies par les éléments des collections visées par cette étude et infirme l'observation de Hazon rappelée au décanat de Duval, p. 63. Depuis leur adoption, les jetons décanaux ont servi à plusieurs usages qui peuvent être déduits des *Rites, Usages et louables habitudes de la Faculté de Médecine de Paris* et des comptes produits par les *Commentaires*. Ils servaient :

1° D'honoraires de présence aux cérémonies sacrées et aux obits.

Le § 1 des *Rites et Usages*, complété par le § 32, prévoit pour les Docteurs régents l'obligation d'assister à plusieurs cérémonies religieuses, notamment à la messe de Saint-Luc, patron des médecins orthodoxes. Il est dit au delà : « On célèbre aussi à la chapelle des Écoles une messe pour l'âme de tous les docteurs décédés, à savoir, le samedi qui suit le jour où la mort est connue du doyen... Pour éviter que l'assemblée soit trop peu nombreuse, trois docteurs anciens et trois jeunes sont désignés d'après l'ordre du *Catalogue* pour y assister, et chacun reçoit, pour sa présence, un jeton d'argent pris sur les fonds de la Faculté. Les jetons destinés aux absents sont attribués aux plus anciens docteurs présents des deux ordres. »

Et le § 38 ajoute : « Dès qu'un docteur est mort, si la famille désire que la Faculté honore le service funèbre de sa présence, elle fait porter par les appariteurs des billets d'invitation à tous les docteurs..... Pour les obsèques, douze docteurs sont désignés de service, six des anciens et six des jeunes, d'après l'ordre du *Catalogue*, et chacun reçoit un jeton d'argent sur les fonds de la Faculté. »

Les comptes des doyens font état de ces dépenses et révèlent au delà que, pour les enterrements donnant lieu à un long déplacement, la distribution des jetons était plus large que celle que comportait le tarif habituel¹.

1. Compte de dépenses du 1^{er} décanat de Pourfour du Petit : « Singulo in funere distribuuntur singulo doctori unus calculus argenteus, duo decano et duo apparitoribus. Facultas adfuit tantum funeribus MM^m de l'Épine et Chevalier. In funeribus antiquioris magistri

Ces mêmes comptes signalent, pour les obsèques, des largesses habituelles à l'adresse du ministre du culte : un ou deux jetons¹.

2° *D'honoraires de présence aux assemblées dites PRIMA MENSIS.*

Le § 3 des *Rites et Usages* fixe cet usage dans les termes suivants :

« Il y avait autrefois aux Écoles supérieures, des assemblées mensuelles où il était question de tous les objets intéressant la Faculté et notamment de ceux qui touchaient à sa dignité, comme on le voit par le décret du 1^{er} octobre 1675, sous le décanat de M. Antoine-Jean Morand.

» Ces assemblées furent rétablies en 1701 sous le décanat de M. Dominique de Farcy ; puis, à nouveau, le 5 mars 1712, sous le décanat de M. Philippe Douté ; enfin, le 27 juillet 1727, sous le décanat de M. Étienne-François Geoffroy ; après un abandon de quelques années, elles furent confirmées, et il fut arrêté que le premier jour de chaque mois ou le lendemain, si le 1^{er} tombait un jour de fête, se tiendrait une assemblée à dix heures et demie du matin, dans laquelle on discuterait des maladies régnantes et de tous les objets intéressant la Faculté, surtout de ceux qui touchent à sa dignité... Pour éviter que l'assemblée ne soit pas en nombre, la présence sera obligée à chaque séance pour douze docteurs, six des anciens et six des jeunes, désignés chaque mois d'après l'ordre du *Catalogue*, et convoqués par les appariteurs ; chacun d'eux recevra un jeton d'argent ; le doyen et l'ancien en recevront deux ; la distribution sera faite à la fin de la

(de l'Épine) distributi sunt tam doctoribus, tam baccalaureis propter distantiam cœmeterii triginta et sex calculos ; quoad funera M. Chevalier, tantum sex decim pro more distributi sunt calculi. » *Com. T*, p. 1103.

1. Funérailles du docteur régent Garnier : « Doctoribus decem et novem Decano et apparitoribus parentantibus in sacro pro requie æterna M^l Garnier a Parocho Ecclesiæ S^{ti} Stephani in eadem Ecclesiâ celebrato distributi sunt vingenti et tres calculi argentei. Venerando pastori in offertorio oblatus est unus calculus argenteus. »

Et un peu plus haut, même page : « Venerando Parocho qui sua jura renuit duo calculi argentei. »

Com. T, p. 258.

séance. Les docteurs désignés ne peuvent se faire suppléer. Les autres docteurs peuvent assister, s'il leur convient, à la séance, mais ils ne reçoivent pas d'honoraires. »

3° D'honoraires pour les consultations gratuites aux pauvres.

Aux termes de l'article 2 des statuts de la Faculté, tous les samedis, six docteurs, trois du premier ordre et autant du second, avertis auparavant par les appariteurs, devaient se rendre après la messe, avec le doyen, dans les hautes salles pour y écouter avec bienveillance les pauvres malades, et donner charitablement des conseils avec l'aide des bacheliers initiés ainsi à la pratique de la médecine.

La prescription étant tombée en désuétude, il devint nécessaire, à plusieurs reprises, de prendre des mesures pour rétablir la continuité du service mal assuré : il fut décidé, le 26 juin et le 7 août 1779, que les Docteurs régents verseraient quatre livres par an au trésor de la Faculté pour qu'un jeton d'argent pût être distribué, à titre d'encouragement et d'honoraire, aux docteurs diligents s'acquittant régulièrement de leurs obligations, et que les défaillants seraient mis à l'amende.

Ces délibérations sont rappelées, avec quelques autres mesures relatives à la médecine gratuite, par les pages 350 et 359 des *Commentaires T.* de Varnier-Steinheil.

4° D'honoraires pour l'assistance aux examens et aux concours.

Nombreux sont les passages des *Commentaires* qui rappellent cet usage des jetons. Pour n'en citer que quelques-uns relevés dans le volume imprimé de 1777 à 1786 : « Tunc postulavit Decanus », est-il écrit à la date du 14 mars 1778 (*Com. T.*, p. 69), « an examinatorebus candidatorum concurrentium triginta calculi argentei sunt distribuendi. Juste acquisituri hoc honorarium consensuere omnes. Unanimi ergo consensu decretum est examinatorebus candidatorum concurrentium singulis triginta calculos argenteos esse distribuendos. »

Et un peu plus loin, dans le même volume, p. 275, sous la date du 11 novembre de la même année, il est spécifié qu'il a été décidé,

à propos du concours dont Goubelly et Gastellier, de Montargis, furent les lauréats : « singulis examinoribus dissertationum circa febrem miliarem puerperarum septem calculos argenteos esse distribuendos, quod quidem honorarium aliis examinoribus dissertationum pro præmio concurrentium semper fuit concessum... »

Par application de ces principes, le concours de fin d'année des bacheliers de 1780 vaut à chacun des quatre examinateurs 30 et au doyen 60 jetons d'argent (p. 682), quand les douze juges des mémoires de prix se voient attribuer, eux, 7 jetons à chacun, et le doyen 14 (p. 685)¹.

Il résulte de ces indications que les honoraires étaient différents, suivant qu'il s'agissait, pour les docteurs régents, de l'assistance aux examens obligatoires de la Faculté ou du jugement des mémoires présentés volontairement pour les questions de prix.

5° *D'honoraires de présence aux processions du Recteur de l'Université « pro rectorem amplissimum rite procedentem comitantibus ».*

Le Recteur de l'Université était élu tous les trois mois, à peu près aux fêtes de Saint Denis, de la Nativité, de l'Annonciation et de Saint Jean-Baptiste. Ces élections, qui laissaient habituellement en fonction le même titulaire pendant un et deux ans, étaient l'occasion de processions solennelles auxquelles prenaient part les représentants des Facultés, les procureurs des quatre nations et les grands officiers de l'Université.

Le doyen, dit le § 41 des *Rites et Usages*, assiste, avec tous les docteurs qui le désirent, aux supplications ordinaires et extraordinaires de l'Académie dans la salle du chapitre des Mathurins... Six docteurs, trois anciens et trois jeunes, désignés d'après l'ordre du *Catalogue*, doivent se rendre à la convocation et ils reçoivent chacun un jeton d'argent.

6° *D'honoraires pour participation aux cérémonies publiques extraordinaires auxquelles, honoris causâ, était conviée la Faculté.*

C'est ainsi que, pour ne pas sortir de la période 1777-1786

1. V. des mentions analogues aux comptes des doyens, p. 408 et 827.

correspondant aux *Commentaires* imprimés de Varnier-Steinheil, on trouve l'acquit de :

37 jetons pour le service funèbre de la reine de Hongrie le 12 juin 1781.

40 jetons pour l'assistance à l'oraison funèbre prononcée à la Sorbonne le soir du même jour.

38 jetons pour le service religieux ordonné par l'Université à Saint-Sulpice le 27 octobre 1771, pour la naissance du Dauphin.

64 jetons pour le service d'actions de grâces, ordonné par la Faculté pour le même événement, le 10 novembre 1781.

29 jetons pour la procession de l'Université à Saint-André, le 11 avril 1785, en actions de grâces pour la naissance du duc de Normandie (Louis XVII, mort au Temple).

7° *D'honoraires pour l'assistance à la reddition des comptes des doyens.*

La mention de cet honoraire se trouve portée en tête du compte de chaque doyen sous une forme presque sacramentelle : « *Singulis doctoribus præsentibus, aulicis et causariis distributi sunt calculi duo argentei; decano et antiquiori Magistro quatuor, unicuique bidello unus : unde pro N... doctoribus, decano et bidellis numerabitur summa...¹.* »

Pour l'examen des comptes, aux termes du § 4 des *Rites et Usages*, quatre des docteurs présents choisis par le doyen pour faire les calculs reçoivent suivant l'usage antique des jetons de bronze.

8° *De témoignage de reconnaissance vis-à-vis des avocats et autres personnages chargés de défendre les intérêts de la Faculté dans les procès intentés ou subis.*

Il n'y avait pas de tarifs fixes pour la rémunération des agents d'affaires et protecteurs de tout ordre de la Faculté. Était seul constant l'usage de reconnaître par une offre de jetons les services rendus. Les comptes du 1^{er} décanat de Sallin le prouvent par le relevé

1. *Com. T*, p. 402, 817, 905.

des largesses faites aux hommes de cour et de loi intéressés à la poursuite de Varnier en rébellion contre la Faculté à propos du magnétisme animal¹.

100	jetons d'argent	à Sivan, valet de chambre de Séguier;
100	—	à de Bonnières, avocat;
50	—	à Louvaut, procureur de la Faculté;
6	—	à chacun des 6 délégués de la Faculté (Millin, Lézurier, Nollan, Desbois, Simonnet, Hallot).

Pareils honoraires sont rappelés sous le décanat de Philip aux noms de de Bonnières « patrono nostro » et de Target « clarissimo patrono qui et jura almæ Universitatis accedentis et nostra fortiter et generose tutatus est² ».

9° *De prix pour les concours de la Faculté.*

Chéreau rappelle dans son manuscrit « *Ancienne Faculté de Médecine de Paris* », tome I, p. 602-603, que le prix Cuvillier proposé en 1772 sur les maladies épidémiques et remporté par Lebrun, de Meaux, a été gagé par 200 francs en argent ou par une bourse de 100 jetons d'argent à l'effigie du doyen.

10° Les jetons servaient enfin, au delà de leur valeur trébuchante, à la glorification d'un nom ou d'un acte professionnel méritant d'être signalé à la postérité.

Tels ont été les hommages acquittés par la Faculté par la voie du jeton à Fagon, à Winslow, à Bertin, à Astruc, à Sigault et à Leroi, ainsi que le rappelleront quelques notices du chapitre des descriptions.

Ce rôle glorificateur du jeton dans l'ancienne Faculté a été particulièrement indiqué par Le Preux dans son éloge de Joseph Jussieu : « La Faculté heureusement pauvre, mais libre, ne peut ni ne veut souiller avec de l'or les encouragements qu'elle doit au mérite

1. *Com. T.*, p. 1327, 1328.

2. *Com. T.*, p. 827.

de ses membres ; elle a aussi ses feuilles de chêne : tantôt c'est un décret honorable qu'elle insère dans ses registres ou même qu'elle fait imprimer ; tantôt elle charge le jeton de son doyen d'une inscription et le service rendu devient immortel comme la reconnaissance¹. »

Ces indications attestent que le jeton était d'un usage relativement profus. La quotité de ses distributions par chapitre à la fin du XVIII^e siècle, à l'époque du plus complet fonctionnement de la Faculté, pourra être déduite du tableau suivant relevé sur les comptes de Desessartz et de Levacher de la Feutrie, produits par les *Commentaires* de 1777-1781.

NOMBRE DE JETONS DISTRIBUÉS ANNUELLEMENT A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

SERVICES RÉTRIBUÉS	Nov. 1777-78		Nov. 1778-79		Nov. 1779-80		Nov. 1780-81	
	Nombre le jeton	Valeur						
Reddition des comptes.....	250	437 ¹ 10	224	392 ¹ 00	240	420 ¹ 00	164	287 ¹ 00
Service de la Saint-Luc.....	140	234 10	110	208 5	121	218 15	120	224 10
Processions du recteur.....	95	158 25	124	213 25	99	171 45	91	160 25
Funérailles.....	133	230 45	101	176 15	106	184 30	14	24 00
Obits.....	24	42 00	»	»	36	63 00	33	57 15
Prima Mensis.....	440	770 00	420	715 00	486	850 10	442	773 10
Examens des bacheliers.....	180	315 00	»	»	180	315 00	»	»
Concours.....	98	171 15	98	171 10	98	171 00	98	171 10
Services religieux extraordinaires.....	»	»	»	»	»	»	115 ²	190 15
Honoraires d'avocats.....	»	»	»	»	»	»	80	140 00
Récompenses extraordinaires	150 ³	262 10	»	»	»	»	»	»
Total.....	1510	2620 ¹ 15	1086	1875 ¹ 45	1306	2303 ¹ 00	1166	2035 ¹ 65

1. Séance publique de la Faculté de Médecine de Paris, tenue le 9 décembre 1779 dans les Écoles extérieures de la Sorbonne. Paris, Méquignon, 1780, p. 34.

2. Récompense à Sigault et à Le Roi pour la symphyséotomie de la femme Souchot (V. plus loin, p. 146).

3. Services pour la naissance du Dauphin et la mort de la reine de Hongrie.

Les conclusions de ce décompte, — qui dénonce une distribution moyenne de 1282 jetons par an, s'élevant à la somme de 2231 livres, — se trouvent résumées, p. 905 et suivantes des *Com. T.*, sous une autre forme qu'il serait superflu de reproduire ici.

Si on rapproche le coût de ces largesses des ressources de la Faculté qui étaient des plus modestes, ainsi que l'expose Corlieu à la p. 232 de son *Ancienne Faculté de Médecine de Paris*, par le double décompte des revenus fixes et des revenus casuels de la Compagnie, on comprendra sans peine que les docteurs régents aient été réduits à modérer une cause de dépenses si considérable. C'est sous le décanat de Philip que l'économie s'imposa impérieuse, pressante.

A la suite d'un examen serré des entrées et des sorties du trésor de la Faculté, il fut décidé qu'à dater du 21 mars 1782 des réductions seraient opérées sur toutes les distributions de jetons soit par une diminution du chiffre des convocations donnant droit à rétribution, soit par un abaissement du taux des honoraires des convoqués. Cette décision établit un quantum d'économies fixe, devant être réalisé tous les ans (restriction des invitations aux processions du recteur, aux enterrements, aux *prima mensis*, etc.) et un quantum d'économies éventuel, variable suivant les années, devant s'ajouter au premier (réduction des honoraires des examinateurs aux épreuves diverses de la scolarité) pour porter au maximum le bénéfice de la réforme¹.

Les profits à réaliser de ces divers chefs furent arrêtés à :

- 529 livres : fixe de chaque année ;
- 24 — : supplément de la 1^{re} année ;
- 456 — : supplément de la 2^{me} année ;

soit à un total de 1538 livres ou de 920 jetons environ par décanat de deux ans.

La tenue irrégulière des comptes au delà du 1^{er} décanat de Philip n'a pas permis de préciser dans quelle mesure la décision de 1782 a amélioré les finances de la Faculté : les dépenses de 1784-1785, en accusant une sortie de 1273 jetons, soit de 2472 livres, tendraient

1. *Com. T.*, p. 914, 915.

plutôt à faire croire à une faillite de la réforme libératrice... Mais la question importe peu à cette étude qui n'a à relever, dans les considérations qui précèdent, que l'abondance primitive du jeton d'argent, jeton que la parcimonie des trouvailles actuelles dénoncerait comme ayant été relativement rare.

La situation des jetons distribués au XVII^e siècle serait intéressante à connaître, mais le dépouillement méthodique des Commentaires est si laborieux en cet endroit qu'il n'a pas été entrepris à ma connaissance et n'a pas été tenté par moi-même. L'œuvre se complétera sans doute un jour par l'initiative de quelque bibliothécaire diligent.



IV. — Considérations générales sur la composition et la valeur documentaire des jetons décanaux.

Les jetons des doyens sont du type général des jetons de l'époque, sans que ni leur métal, ni leur diamètre, ni leur épaisseur, ni leur composition leur créent de singularité remarquable.

Métal. — Les métaux employés couramment ont été l'argent et le cuivre, et dans des conditions d'apparence telles qu'il n'est pas permis d'affirmer que des séries aient été frappées exclusivement avec l'un ou l'autre de ces métaux. La collection du Cabinet des Médailles affirme en tous cas l'existence en argent de très nombreux types que les rencontres actuelles, alimentées en spécimens en cuivre, tendraient à faire croire n'avoir été frappés qu'en ce dernier métal (98 jetons en argent et 59 en cuivre). Il appert, d'ailleurs, des indications du chapitre précédent que les jetons d'argent étaient les jetons normaux de distribution aux docteurs régents, quand les jetons de cuivre étaient, eux, spécialement réservés à la liquidation des comptes. L'or a été beaucoup plus rarement employé et pour des

motifs qu'il est facile de comprendre : il n'apparaît en fait, dans les collections consultées, qu'au nombre de deux unités du même type, rappelant le décanat de Pourfour du Petit (Cabinet des Médailles).

L'alliage des jetons d'argent ou la qualité de l'argent employé pour les pièces d'argent paraît avoir subi d'assez grandes modifications suivant les époques, car la coloration des pièces blanches exposées à l'air d'une même salle accuse, au bout du même temps, des gammes assez variées¹.

Le cuivre a été tantôt rouge, tantôt jaune, beaucoup plus fréquemment rouge ; la teinte habituelle de ce dernier après usage est celle des vieux sous. Les pièces *anciennes* en cuivre argenté sont très rares ; celles en cuivre doré moins rares, quoique peu fréquentes (série de pièces en cuivre doré dans la collection Feuardent).

Épaisseur des flans. — L'épaisseur des flans est celle des jetons banaux des administrations royales et presque la même pour l'argent que pour le cuivre ; il est dit presque la même parce que les flans d'argent paraissent moins épais au toucher que ceux de l'autre métal. Au demeurant, l'épaisseur de 1^{mm} 2 à 1^{mm} 8 est la plus commune tant pour les pièces d'argent que pour les pièces de cuivre.

Diamètre. — Les diamètres varient de 27 millimètres (Le Vignon, Dieuxyvoie, Morand fils, etc.) à 29, 5 (jeton de Sigault sous Desessartz) et à 32 (grand jeton de Doye), pour mesurer en moyenne 28^{mm} 5.

(Le peu d'importance des écarts relevés a fait omettre l'indica-

1. Il est probable que la qualité de l'argent est la principale cause des variations d'aspect signalées car la fabrication des jetons était soumise à des règles étroites définies par l'*Almanach des Monnaies* : « Le titre des médailles et jetons d'or est fixé par les Règlements à 22 karats et celui des jetons et médailles d'argent à 11 deniers, 10 grains ; ce titre est vérifié par l'essayeur et le travail de la Monnaie des médailles est jugé par la cour des Monnaies avec les mêmes formalités que celui de la fabrication des espèces. L'article 27 de l'édit de juin 1696 a renouvelé les défenses portées par les édits, arrêts et lettres patentes antérieures de fabriquer ou faire fabriquer aucuns jetons, médailles ou pièces de plaisir d'or, d'argent ou d'autres métaux, ailleurs qu'à la Monnaie des médailles, à peine de confiscation des outils et matières et de 1000 livres d'amende contre chacun des contrevenants. » *Almanach des Monnaies de 1785*, p. 18.

tion millimétrique des diamètres à la suite des jetons décrits au chapitre VII.)

Poids. — Le poids des jetons d'argent est de 7 à 8 grammes, soit de 7, 50 en moyenne, et celui des jetons de cuivre de 7, 20 (moyenne de la pesée de 10 pièces de toutes époques).

Empreintes. — La constitution générale des jetons décanaux est définie par le § 4 des *Rites et Usages* de la Faculté : « Le doyen jouit aussi du privilège de faire frapper des jetons à son effigie pour l'honneur de sa mémoire. Il est d'usage que ces jetons, distribués aux docteurs en diverses occasions, portent d'un côté le profil du doyen et, de l'autre, soit les armes de la Faculté, soit celles du doyen, soit un emblème gravé en l'honneur de la Faculté, soit la représentation d'un événement important qui s'est produit au cours du décanat¹. »

Il s'ensuit qu'il y a dans les jetons une face personnelle appartenant au doyen, le rappelant par son portrait ou ses armes, et une face caractérisant plutôt la fonction, par une évocation soit des insignes de la Faculté, soit d'une contingence décanale.

Avers. — Jusqu'à Guy Patin, les avers ne portent que des armes de doyen. L'élu de 1650-1652, si original à tant de titres, rompant avec la routine, fit graver résolument son portrait sur les jetons de son décanat, et l'exemple, après quelques hésitations de ses premiers successeurs, fut adopté dans la suite. Dix doyens ont même, après lui, poussé le luxe de la documentation jusqu'à doter la série à la fois de leur buste et de leurs armes, soit sur un même jeton, soit sur des jetons de composition différente.

1. Avant, en 1665, Charles Patin avait écrit, dans son *Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles* : « Ils (jetons distribués aux docteurs) sont d'ordinaire marqués des Armoiries de la Faculté, qui sont trois cigognes, tenantes à leur bec une branche de laurier et au dessus un soleil ; l'autre costé représente les armoiries du Doyen de la Compagnie qui en est le chef durant les deux années de son décanat ; cependant il y a eu quelques particuliers dans cette Compagnie, comme dans les autres, qui ont mis leur portrait à la place des armoiries de leur famille... » : p. 152, 153.

Les jetons à armes produisent un écu plus ou moins ingénieux, fait parfois d'attributs parlants et complété d'accessoires héraldiques: 18 écus de doyens sont timbrés d'un casque de chevalier, 8 d'une couronne de comte, un d'un chapeau de feutre enguirlandé d'une couronne de chêne. Ces attributs nobiliaires ont eu leur origine dans ce fait que le premier médecin du roi (quelques doyens ont eu cette charge) avait le titre de comte, conférant la noblesse personnelle et transmissible, que quelques autres ont été directement anoblis par le roi et que d'autres ont usé simplement du droit que les tolérances de l'ancien régime laissaient aux bourgeois qui désiraient prendre des armes. On sait qu'en 1699, vu le mauvais état des finances, Louis XIV avait octroyé des armoiries parlantes aux villes, aux collectivités et aux particuliers, moyennant une somme de 20 à 40¹.

Autour des armes produites, se lisent en périgraphe, précédé de la lettre M. (abréviation du mot MAGISTER), le nom du doyen avec le titre DECANUS (un seul jeton porte le mot de *doyenné* pour indiquer la charge), souvent, à la suite, le lieu de naissance ou d'origine du titulaire² et, plus souvent encore, la date du décanat dans le champ ou en exergue. La Faculté est désignée en abrégé par les lettres F. M. P. « *Facultas med. parisiensis* », accompagnées ou non du qualificatif SAL. ou S (saluberrima).

Les jetons à portrait donnent le doyen en tête (Patin, Mauvillain, Lemoine, Doye, Emmerez, Martinenq), ou en buste, avec une légende

1. Le recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet, peintre et émailleur, publié par A. Lecler et L. Guibert dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* de 1905, montre jusqu'à quel point la mode des armoiries fut accréditée au XVII^e siècle et quelle part les médecins de province, beaucoup moins illustres, à coup sûr, que les doyens de la Faculté de Paris, prirent à l'innocente manie de leurs contemporains.

Au surplus, sur la question : *Pourquoi la couronne de Comte a-t-elle si souvent été usurpée dans les armoiries ?* V. *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1904, 2^e semestre : p. 725, 858, 970, et 1905, 1^{er} semestre : p. 72, 199.

2. La mention PARIS (inus) est fréquente; on trouvera au delà les mentions ABBAY (iensis), INCULISM (ensis), LING (onensis), GLANDAT (ensis), INTERVALL (ensis), EBROIC (ensis), GRAYACUS. Cette inscription des lieux de naissance des intéressés a en grande partie motivé les notices biographiques précédant la description des jetons du chapitre VII.

analogue à celle des jetons armoriés. Têtes et bustes sont de côté, soit 13 à gauche (y compris Fagon) et 28 à droite.

Les têtes, hormis celle de Guy Patin, sont coiffées de la perruque ou du catogan et les épaules recouvertes de la *cappa* ou chappe fourrée d'hermine¹. Quelques rares rabats seulement (Fagon, décorant deux jetons de doyen, Caron, Moreau et Quartier), sans doute parce que ces derniers caractérisaient mieux les docteurs régents que les doyens eux-mêmes.

Revers. — Les revers sont constitués ou par une représentation des armes de la Faculté ou par une inscription, ou par le rappel d'un monument ou d'une scène universitaire, ou par une figuration allégorique.

a). *Armes de la Faculté.* — Ces armes, de vieille date², à émaux inaccusés par la gravure, sont faites de trois cigognes, un rameau dans le bec, passant à gauche sur un soleil rayonnant, dispersant des nuages, avec la devise : URBI ET ORBI SALUS. D'une origine qui a inspiré plusieurs dissertations qu'il serait oiseux de rappeler ici, elles ont

1. Ce costume est celui qui est sommairement rappelé par le Rituel protocolaire des *Rites et Usages*.

Aux termes du § 4 de ces *Rites*, les insignes du décanat sont : « la chape écarlate, le livre des statuts, les sceaux et les clefs du coffre de la Faculté et de l'Académie ».

Le costume des régents est défini, d'autre part, au § 5 traitant du « serment des professeurs » et à l'article 83 des statuts de la Faculté.

2. Dans une note manuscrite qu'a bien voulu m'adresser le très obligeant confrère Corlieu sur les insignes de la Faculté, il est dit : « Je ne vois l'apparition de ces armes qu'à la date du 11 octobre 1597, aux funérailles du doyen Nicolas Milot : elles sont d'argent (?) avec 3 cigognes de sable (?) portant dans le bec un rameau d'origan ; en chef, un soleil d'or dardant ses rayons avec la devise : URBI, etc. Cependant il y a une variante dans les émaux : dans une thèse soutenue jadis à la Faculté, j'ai vu une gravure portant d'azur aux 3 cigognes d'argent ; j'ai vu sur une autre gravure une figuration de même nature. »

Je trouve, dans une note personnelle copiée sur un recueil d'armoiries du XVII^e ou XVIII^e siècle, ces armes définies « d'azur à trois cigognes passantes d'argent sur une terrasse au naturel tenant dans leur bec une feuille d'origan ; en chef, un soleil surmontant une nuée d'argent ».

Le rameau porté par les cigognes est dit « d'origan » par Corlieu, à la p. 97 de son *Ancienne Faculté*, et « branche de laurier » par Charles Patin, dans la note précédente de la p. 36. Les plus fortes présomptions d'exactitude paraissent être pour l'origan, au double

été figurées par des cigognes dans le champ et par des cigognes en écusson, avec ou sans date sous les deux formes.

Les cigognes dans le champ sont exclusivement mises à contribution jusqu'à Vernage (1703); les cigognes en écusson sont plus fréquemment employées de Vernage à Bercher (1767); au delà de Bercher, surannées et comme discréditées, elles cèdent la place aux armes des doyens plus complaisamment rappelées que par le passé.



DD Dom.
L. anse de Vivier f 4757

Ex-libris de l'ancienne Faculté de Paris.

Les cigognes sont raides, immobiles, comme en bois, jusque vers le milieu du XVIII^e siècle; elles s'animent sous Chomel père, pour

témoignage de Jean-Pierre Valérien^a et de l'auteur des *Commentaires* de 1597 relatant les funérailles de Nicolas Milot, rappelées ci-dessus par Corlieu^b.

^a) « Quod si ciconiam ore tenentem origani ramusculum quis figurarit, hieroglyphico eo medicinam sibi comparatam indicabit: nam ejus herbae pastione Ciconiae stomachi fastidium levant. » — *Hieroglyphica sive de sacris Aegyptiorum literis Commentarii Joannis Pierii Valeriani Bellunensis.* — Basileae 1556, p. 125.

^b) « Die undecima octobris ejusdem magistri Nicolai Milot cadaver in eandem S. Gervasii furcam offertur. Facultas sequens in funus prodit. Dat quatuor fascies funales... Quibus pro insigni appensa erat Ciconia ramusculum origani ore gestans, cum hac inscripti one *urbi et orbi*... Ordo noster hoc insigni cum inscriptione vult indicare fascies istas funales proficisci a liberalitate Facultatis medicinae Parisiensis, quae non solum huic urbi sed etiam orbi universo medicos suppeditat. » *Commentaires* de 1597, tome VIII, p. 379.

esquisser, jusque sous Bercher, des marches mouvementées, d'allures variées, prétendant visiblement à la grâce.

Les cigognes en cartouches, resserrées par la forme de l'écu, sont habituellement placées 2 et 1; leurs écussons, plus ou moins ornés, — il y en a du meilleur goût, — ont le plus souvent leurs arabesques traversées de serpents, quand des serpents enlacés ne forment pas à eux seuls tout le cadre. Le génie de cette composition spéciale a été traduit sous une forme particulièrement élégante par Louise du Vivier¹, dans un ex-libris gravé pour la bibliothèque de la Faculté vers 1737, ex-libris reproduit à la page précédente.

Il existe deux types d'armes de la Faculté, sans date, qui ont servi à plusieurs décanats : l'un de cigognes dans le champ, utilisé par 6 doyens (Moreau, Quartier, Liénard, Dieuxyvoie, Mahieu et Berger), et l'autre, de cigognes en écusson, inauguré par Caron et repris après lui par 3 doyens (Martineng, Boyer et Jean Le Thieulier).

D'ailleurs, les doyens qui ont doté leurs jetons de revers à cigognes datés, ne paraissent pas avoir eu, pour un bon nombre, l'inquiétude du millésime. Nous trouvons en effet le revers de 1638 adopté par Hardouin de Saint-Jacques, Bazin et Duval, celui de 1646 par Jean Merlet et Guy Patin, celui de 1648 par Perreau et Guy Patin, celui de 1652 par Guy Patin, de Bourges, Roland Merlet et Morisset, celui de 1766-1767 par Belleteste et Bercher. Obligation d'économie, sans doute, car la Faculté, peu opulente, a eu souvent à compter avec la réserve².

En fin de compte, 41 doyens ont fait frapper leurs jetons ou un de leurs jetons aux armes de la Faculté avec ou sans dates, le dernier doyen à cigognes ayant été Bercher.

b). *Inscriptions*. — Le revers à inscriptions, inauguré par Bourdelin en 1736-1737, a donné lieu à 9 types d'une valeur documentaire

1. *Jeanné-Louise-Françoise du Vivier*, fille de *Jean du Vivier*, femme de *Jacques-Nicolas Tardieu*, graveur, académicien, morte à Paris en 1762.

2. Répétitions des revers ; V. Rouyer in *Rev. de Numismatique*, t. X, 1892, p. 468, 469.

précieuse, rappelant presque tous (moins deux exceptions visant des événements familiaux ou des incidents d'élection) des faits intéressants (Bourdeline, Chomel père, de l'Épine, Martinenq, Baron fils, René Le Thieullier, Desessartz et Bourru). Ce revers, d'une grande sobriété de détails, qui n'a voulu d'autres mérites que ceux qui pouvaient lui revenir de l'exactitude des indications et de la correction de la gravure, est le revers sérieux et utile par excellence.

c). *Monuments et scènes scolaires.* — Quelques revers ont été consacrés à la reproduction de scènes et de monuments scolaires (Baron père, Col de Vilars, de l'Épine). L'intérêt qu'ils présentent, tant au point de vue artistique qu'au point de vue documentaire, fait regretter que 3 doyens seulement aient songé à les utiliser.

d). *Allégories.* — Le revers allégorique a été choisi pour une quinzaine de jetons dont quelques-uns ont produit leur sujet en plusieurs variantes. Témoignant le plus souvent d'une grande ingéniosité, il a donné éloquemment la note des caractères et du temps en mettant en évidence à la fois la subtilité des inspireurs et le talent des graveurs. Il reste, sous ses formes variées, la curiosité originale et piquante des évocations décanales.

Employé par les plus anciens comme par les derniers doyens, il a cherché à rappeler tantôt des événements mémorables de la vie universitaire (Berger, Boudin, Emmerez, Baron père, Alleaume, Pourfour du Petit), tantôt des vertus décanales (Morisset, Hecquet, Philip, Bourru), tantôt des apologies personnelles (Denis et Claude Puyton), tantôt des querelles de corporation et des luttes triomphales (Le Vignon, Mauvillain, Dieuxyvoie, Doye).

L'idée de combat et surtout de victoire revient souvent et avec éclat parce que, jalouse de ses droits et de ses prérogatives, la Faculté a entendu conserver de tout temps une suprématie sans conteste non seulement sur l'art de guérir, mais encore sur l'inspiration des actes administratifs pouvant se réclamer de quelques considérations médicales ou hygiéniques. Les ennemis conviant à la lutte étaient d'ailleurs nombreux et puissants : d'abord, les chirurgiens et les

apothicaires, agents des basses œuvres de la médecine, si mal faits de tout temps à la domination oppressive de la Faculté ; les étuvistes, avides d'indépendance, prétendant à la constitution d'une communauté autonome, surtout au temps de Vallot, leur protecteur ; les membres du clergé et des corporations religieuses, prompts à s'abriter du couvert de la charité pour assurer, sans concours étrangers, à leurs établissements tous les secours de l'assistance médicale et pharmaceutique ; enfin, les médecins eux-mêmes, — médecins du roi, avides de créer des hiérarchies subordonnées à leur impulsion, et médecins des Universités provinciales tourmentés du désir d'exercer à Paris sans justifier de leurs titres devant la Faculté. Cette concurrence médicale proprement dite a été la plus terrible de toutes, celle qui a suscité les plus longs et les plus graves conflits. Elle a eu ses principales étapes marquées par les premiers médecins de Louis XIII, par Héroard de Vaugrineuse visant à la surintendance de la Médecine dans le royaume, et Bouvard prétendant à l'examen et à la nomination des premiers chirurgiens du roi et des maisons royales ; par les premiers médecins de Louis XIV, par Vallot s'attribuant le droit de donner des lettres de maîtrise aux apothicaires de Paris, par d'Aquin obtenant en 1673 et en 1683 des lettres patentes pour l'établissement d'une Chambre royale de médecine, rivale de la Faculté, par Chirac tentant d'un autre côté la création d'une Académie de médecine expérimentale et pratique ; enfin, par le premier médecin de Louis XV, de Lasselonne, fondateur d'une Société royale de médecine, reniée de toute la Faculté.

D'ailleurs, rien ne pouvait être mieux avisé que de fixer la valeur décanale par l'évocation de quelques actes de vigueur, quand le serment d'entrée en charge de chaque doyen portait en tête des premières obligations : « Jurabis... quod ipse procedes viriliter contra illicite practicantes, nulli parcendo. »

L'allégorie dans les jetons décanaux fait de fréquents emprunts aux fictions mythologiques, sans doute pour valoir aux éminentes personnalités à caractériser la taille des dieux ou des demi-dieux : faiblesse sans doute, mais faiblesse excusable, au fond, par la mode

imposée au XVII^e siècle par la volonté ou les tolérances du grand roi. En tous cas, ces allusions tourmentées sont celles qui, malgré leur transparence, laissent à l'interprétation le champ le plus large, comme toutes les épopées héroïques.

Ces occupations diverses du revers des jetons décanaux n'ont pas toujours été inspirées par des souvenirs ou des soucis de fonctions : quelques impressions familiales ont cherché leur expression dans les glorifications métalliques de la Faculté ; c'est ainsi qu'un jeton a été chargé de commémorer un baptême de fils de doyen (Bourru) et un autre un double portrait de père et de fils, sans rappel d'une contingence décanale quelconque (Baron fils) ; mais il convient de dire que ces utilisations personnelles ont été rares et se sont proposé sans doute de satisfaire des amitiés plutôt que des exigences officielles.

Bien que les jetons des doyens aient voulu être et soient en général des pièces originales, il ne sera pas inopportun de rappeler que quelques uns d'entr'eux se sont simplement inspirés, pour la conception et la composition du revers, d'emblèmes ou de scènes de la série royale, et au point de n'être qu'une copie à peine dissimulée des prototypes entrevus. Ces coïncidences ont été relevées, quand l'occasion s'en est présentée, dans les descriptions du chapitre VII ; mais rien n'a pu être dit, ni de l'origine, ni du but de ces adaptations qui ont pu, avec la même vraisemblance, avoir eu leur raison d'être dans l'admiration enthousiaste d'une œuvre déjà consacrée par le succès, dans l'embarras de l'artiste ou dans un simple motif d'économie.

Assemblage des avers et des revers. — Les jetons peuvent être frappés en monnaie ou en médaille : en monnaie quand les pôles du droit et du revers sont assemblés en sens inverse, en médaille quand ces mêmes pôles sont orientés dans le même sens¹. Or, — remarque digne d'intérêt, — la frappe en monnaie ou frappe inverse est la règle pour les jetons décanaux anciens, — comme pour le plus grand

1. Cette particularité a été relevée, quand besoin a été, sous les titres : *Frappe inverse*, *Frappe directe*.

nombre des jetons royaux de l'époque, — si bien que la collection du Cabinet des Médailles ne présente en frappe directe que les jetons ci-après :

- a) le jeton en argent de Caron.
- b) — de Chomel père (jeton armorié).
- c) — de Martinenq (type au revers de Caron).
- d) — de Chomel fils (le type en cuivre est inverse).
- e) — de Boyer (jeton armorié).
- f) — de Levacher de la Feutrie.
- g) — de Bourru (*Hujus filium*, etc.).

et avec cette observation atténuante qu'en dehors du jeton de Martinenq et de Boyer, rencontrés ailleurs aussi en frappe directe, les autres jetons signalés existent en frappe inverse, comme les autres de la série décanale, dans d'autres collections, notamment dans la collection Fournié.

Ce dernier mode de frappe qui n'est plus usité depuis longtemps à la Monnaie a dû être réglementaire sous l'ancien régime. Je n'ai pu connaître les fluctuations des décisions qui l'ont régi, mais je l'estime, en sa substance, important à retenir¹.

Dates et légendes. — Les dates de décanat rappelées par les jetons sont gravées tantôt au droit, tantôt au revers, tantôt au droit et au revers sans que, dans ce dernier cas (par suite de l'utilisation assez fréquente de revers de jetons antérieurs), la concordance du millésime soit toujours absolue.

La première moitié des doyens de la série décanale a surtout daté ses jetons à l'avvers, du côté de l'écu ou du portrait ; l'autre moitié ayant des revers plus personnels, les a datés plutôt du côté opposé, plus de la moitié des jetons recensés portant des dates concordantes ou différentes simultanément à l'avvers et au revers. Vers la fin du XVIII^e siècle, les dates sont faites le plus souvent de 2 à 4 millésimes, unis ou non par des traits d'union, rappelant la durée effective des fonctions exercées.

1. Voir p. 158.

Il est à noter que, la durée du décanat ayant été normalement de 2 ans, les jetons frappés par chaque doyen ont été datés, à peu d'exceptions près, de l'année de la fin du décanat, c'est-à-dire d'années paires : cela a eu lieu soit parce qu'on s'est servi systématiquement, pour la première année, des jetons du décanat précédent, soit parce que, quel qu'ait été le moment de la frappe, l'usage a voulu que la date à choisir fût celle de la seconde année. Il est plus probable que l'émission des nouveaux jetons, avec renouvellement ou changement au moins de l'un des coins, a eu lieu traditionnellement la seconde année, à l'époque de la réception des nouveaux licenciés ; car à cette époque, au dire de Charles Patin, il était distribué aux docteurs régents, particulièrement aux examinateurs, des jetons de frappe récente à titre de présent des récipiendaires¹.

Quelques doyens ont frappé des jetons au millésime de chacune des années de leur décanat, comme Jean Merlet, Hecquet, Doye, Baron père, Belleteste ; mais cela ne fut pas la règle.

Les légendes, à trois exceptions près (Jacques Perreau, Guy-Patin et Le Vignon), sont conçues et produites en latin. Le latin était la langue officielle de la Faculté : employé pour les convocations, pour les discussions académiques, pour les cours, pour la reddition des comptes et la tenue des Commentaires, il ne pouvait qu'être choisi pour la définition des monuments métalliques de la Faculté et de ses doyens. En fait, les mentions latines sont employées en périphrase, en exergue et en inscriptions de fond sur les revers, suivant une conception uniforme et de mêmes abréviations².

Des indications qui précèdent il résulte que nombreux sont les documents qui peuvent être tirés de l'étude des jetons décanaux. Ces documents sont en effet :

1° Les portraits et les armes des doyens et, jusqu'à un certain

1. Charles Patin : *Introduction à la connaissance de l'histoire par les médailles*, p. 122 de l'édition de 1667.

Guy Patin : Lettre n° 306 du 28 juin 1652 (t. III, p. 4), rappelée à la page 69 du chapitre VII.

2. V. les indications de la p. 37.

point, par les armes et les allégories des revers, les caractères de ces derniers ;

2° Les dates des décanats ;

3° Les principaux progrès réalisés dans l'enseignement de la Médecine de 1638 à 1793, tant du côté des institutions que du côté des professeurs et des élèves ;

4° Les vicissitudes des monuments universitaires ;

5° Les incidents d'élection et de réélection.

Ces derniers, abondants dans les évocations décanales, se comprendraient mal si mention n'était faite ici du mode suivi par la Faculté pour l'élection de ses doyens. Pour ce motif, seront rappelés, moins comme notice historique que comme indication subsidiaire pour la lecture des jetons, les détails ci-après.

Mode d'élection des doyens de la Faculté de Médecine. — De 1267 à 1338, le doyen ou chef de la Faculté était de droit le plus ancien des docteurs régents. De 1338 à 1448, le doyen fut nommé au scrutin par l'assemblée des docteurs, en principe, au début, pour une année, mais en fait, plus tard, pour une année pouvant être suivie d'une ou plusieurs réélections annuelles ou, d'emblée, pour deux années. En 1566 et à la suite, le doyen fut élu par les délégués des quatre nations qui constituaient alors l'Université, soit par quatre docteurs régents désignés respectivement par chacune des nations française, picarde, normande et germanique¹.

Un décret de 1644 modifia ce mode de votation en déterminant un nouveau régime d'élection, le régime d'après lequel ont été nommés presque tous les doyens de la série représentée. Ce régime était le suivant :

Le samedi suivant la Toussaint, se réunissaient en robe tous les docteurs régents constituant la Faculté, pour entendre la messe dans la Chapelle des Écoles et assister à la reddition des comptes du doyen sortant. A l'issue de cette reddition, l'assemblée désignait les électeurs devant élire le nouveau doyen.

1. Corlieu : *L'Ancienne Faculté de Médecine de Paris*, p. 94.

Chaque docteur écrivait son nom sur un bulletin et déposait ce dernier dans une urne. Les urnes étaient au nombre de deux, l'une destinée à recevoir les votes des docteurs du 1^{er} rang (anciens), l'autre, les votes des docteurs du 2^e rang (jeunes). Les bulletins ayant été bien réunis dans chaque urne, il était extrait 3 noms de l'urne des anciens et 2 noms de l'urne des jeunes. Ces 5 noms désignaient les électeurs, électeurs qui ne pouvaient s'élire eux-mêmes. Ces derniers prêtaient serment, se retiraient dans la Chapelle pour implorer les secours du Ciel et choisissaient 3 docteurs parmi les plus dignes du décanat, 2 anciens et 1 jeune. Ces trois noms, inscrits sur des bulletins, étaient présentés dans une urne ou un chapeau au doyen sortant. Celui-ci en tirait un au sort : c'était le nom du nouveau doyen, doyen élu pour deux ans, mais devant être confirmé chaque année.

Le décret de mars 1644 avait fixé la durée du décanat à 2 ans : *Decanus ipse singulis bienniis eligetur* ; mais un décret ultérieur, de décembre 1674, autorisa la réélection pour les doyens ayant fait preuve d'une grande capacité, à la condition d'un vote unanime. C'est à cette clause que Berger, Boudin, Armand Douté, Geoffroy, Baron père, Col de Vilars, Baron fils, Boyer, Belleteste et Sallin durent un décanat de 4 ans, et René Le Thieullier, un de 6.

De ces indications devra se déduire la valeur des expressions, souvent formulées, de *decanus electus, iterum electus, confirmatus, unanimi voce suffectus*.

Antiquior magister. — Au delà du *decanus*, se trouvait un dignitaire d'un autre ordre, *antiquior magister*, l'*Ancien de la Faculté*, qui était le plus anciennement reçu des docteurs régents ou le premier inscrit du Catalogue de la Faculté. Ce dignitaire qui jouissait de nombreux privilèges (doubles honoraires, double droit aux jetons de présence, même en cas d'absence, droit de siège dans une chaire spéciale, droit au salut des appariteurs dans les réunions publiques, etc.) a son nom ou sa fonction deux fois rappelé dans les jetons de la série décanale (Chomel père, Bourru).



V. — Gravure et valeur artistique des jetons décanaux.

Le *Mercur de France* de 1680, après avoir décrit les jetons de cette année, observe : « On fait de nouveaux jetons d'or et d'argent tous les ans et il s'en distribue beaucoup de bourses aux principaux officiers des maisons royales. Celui qui a la direction de la Monnaie y fait travailler. C'est un emploi qui ne se donne jamais qu'à un habile homme. Vous jugez bien qu'il doit être particulièrement consommé dans la connaissance des médailles. Les sujets de ces jetons sont tous inventés par des personnes choisies et, comme on ne peut trop bien exécuter ces sortes d'ouvrages, on y emploie les plus excellents graveurs... »

Cette dévolution de la gravure des jetons aux meilleurs artistes est rappelée par d'Affry de la Monnoye dans son *Introduction*¹ et a été justifiée en fait par la difficulté que présente la réduction *in tenui* de portraits et de scènes de quelque importance. Les doyens semblent, en hommes avisés, avoir apporté un soin particulier au choix de leurs graveurs, car la série de leurs jetons, à de rares exceptions près, produit des portraits du meilleur goût tant pour la correction du dessin que pour la recherche des détails et l'aisance de l'exécution. A peine deux ou trois types (Antoine et Jean Morand, Mauvillain) démentent-ils par leur dureté ou leur rudesse cette appréciation si éloquemment confirmée par toutes les planches de ce recueil.

Les auteurs accusés par les signatures sont les suivants :

Dufour² : jeton de Mauvillain.

1. *Les jetons de l'échevinage parisien*, p. XI.

2. Dufour (Jean-Baptiste), né en 1637, fut l'élève et le commis de J. Varin. D'après Guiffrey, auteur de l'*Histoire des graveurs des monnaies et médailles sous Louis XIV*, n'aurait signé des médailles de l'*Histoire du Roi* qu'à partir de 1672, mais a dû graver des jetons avant cette date, puisqu'il a signé celui de Renaudot, portant le millésime de 1665.

- G. H. ou G. R.**¹ : jeton de J.-B. Moreau.
A. F. (ou peut-être **E. ou R.**)¹ : jeton de Lemoine.
R.² (**Joseph Røtters**)² : jeton de Dieuxyvoie.
N. R. (**Norbert Røtters**)³ : jeton de Hecquet.
 — — de Doye.
Mavelot : jeton de Doye.
J.C.R. (en monogr.) (**Joseph-Charles Røtters**)³ : jeton de Emmerez.
 — — de Caron.
 — — de Baron, père
Røtters filius (**Charles-Norbert Røtters**)³ : jeton de René Lethieullier.

1. Nom de graveur incertain.

2. Duisburg et Kluykens voient sous cet R le nom de *Nicolas Roussel*. Cette attribution ne peut qu'être inexacte si on considère que Nicolas Roussel, né vers 1575, à son apogée vers 1620, n'aurait pu graver le portrait de Dieuxyvoie, doyen en 1682, qu'au delà de sa centième année.

La même observation s'applique à l'attribution faite par quelques auteurs des deux jetons suivants (Hecquet et Doye) au même graveur.

3. Les noms des *Røtters* prêtant facilement à la confusion, il ne paraîtra pas inutile d'individualiser les graveurs de ce nom par quelques notes :

Joseph Røtters (1615, † 1703), originaire d'Anvers, appelé à Paris vers 1672 par le ministre Colbert, naturalisé en 1674, logé au Louvre en 1679, cumula de 1694 à sa mort les doubles fonctions de tailleur général de la Monnaie de France et de tailleur particulier de la Monnaie de Paris. Graveur de talent, a été un des principaux collaborateurs de l'Histoire métallique du règne de Louis le Grand. Fut, à sa mort, remplacé, comme tailleur général, par son neveu Norbert Røtters. Signait presque toujours simplement R.

Norbert Røtters, né à Londres en 1666, mort à Paris en 1727, succéda à son oncle Joseph pendant 23 ans. Fut membre de l'Académie de peinture et sculpture en 1722 et témoigna d'une grande maîtrise dans la plupart de ses œuvres. Signait N. R.

Joseph-Charles Røtters, fils de second lit de Joseph Røtters ; né en 1691, mort en 1779. Membre de l'Académie de peinture et sculpture en 1717, graveur de la Monnaie des Médailles, en 1720, nommé à l'office de graveur général au décès de Norbert en 1727, résigna ces dernières fonctions en faveur de son fils Charles-Norbert en 1753. N'a à la Monnaie de Paris qu'une faible partie de son œuvre. Signait par un chiffre fait des trois lettres J. C. R.

Charles-Norbert Røtters, fils de Joseph-Charles, né en 1720, mort célibataire en 1772, au moment de la décadence de l'art. Fut, en 1753, graveur général des monnaies, et en 1759, graveur particulier de l'atelier monétaire de Paris. Signait : *C. N. Røtters filius*, — *Røtters filius*, — *R. filius*.

Les *Du Vivier*, souvent confondus comme les Røtters, sont à distinguer.

Jean du Vivier : jeton de Doye (D·V.).

- — de Armand Douté (D·V.).
- — de Geoffroy (DV·VIVIER).
- — de Reneaume (DV·VIVIER).
- — de Bourdelin (D·V.).
- — de Chomel, père (DV·VIVIER).
- — de Léaulté (D·VIVIER).
- — de Col de Vilars (DV·VIVIER).
- — de l'Épine (DV·VIVIER).
- — de Martinenq (D·V.).
- — de Baron, fils (D·V.).
- — de Chomel, fils (J·D·V).
- — de Boyer (J·DV·VIV.).

Benjamin Duvivier : jeton de Jean le Thieullier (B·DUVIVIER).

- — de Belleteste (B·DUVIVIER).
- — de Bercher (B·DUVIV.).
- — de Alleaume (B·DUVIV.).
- — de Desessartz (B·DUVIV.).
- — de Le Vacher de la Feutrie (B·DU·VIVIER).
- — de Philip (B·DUVIVIER).
- — de Pourfour du Petit (DUVIV).
- — de Sallin (DV·VIV.).
- — de Bourru (D·VIV.).

N'accusent aucun nom de graveur les jetons de Patin, Morisset,

Jean du Vivier (père), né à Liège en 1687, mort à Paris en 1761; membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1717; à son apogée en 1722. Fut le Warin de son siècle, le graveur particulièrement apprécié et heureux de Louis XV. A gravé plus de 400 coins, dont 17 têtes de roi, 3 de reine, 2 de roi et de reine, 10 têtes illustres, 4 grands dessus, 42 revers de médailles et plus de 200 coins de jetons. A eu son œuvre décrite par l'abbé Gougenot et Advielle. Signait habituellement en deux mots : DU·VIVIER ou, en abrégé, D·V.

Benjamin-Pierre-Simon du Vivier, connu couramment sous le nom de Benjamin Duvivier, fils de Jean, né à Paris en 1730, mort à 90 ans, en 1819. En 1774, pourvu de l'office de graveur général des monnaies en remplacement de Joseph-Charles Roëttiers, démissionnaire en sa faveur et nommé membre de l'Académie. Auteur d'une œuvre considérable et fort belle dont le catalogue n'a pas été établi. Grava pour Louis XV et Louis XVI. Signait habituellement DUVIVIER ou DUVIV, en faisant précéder ce nom, non séparé, de la lettre B.

Le Vignon, Antoine et Jean Morand, Quartier, Claude Puylon, Fagon, caractérisant deux jetons de doyens, et Boudin.

Pour le premier de ces jetons muets, Verdeloche, tailleur de coins à la Monnaie d'Amiens, paraît pouvoir être mis en cause au témoignage du D^r Larrieu qui écrit, à la p. 62 de sa notice sur Guy Patin : « Le coin pour frapper les jetons (de la Faculté) ayant été brisé, la compagnie en fait graver un autre par Jean Verdeloche ; Guy Patin s'en sert le premier. » Mais il n'apparaît pas nettement de cette observation que le graveur désigné ait été plutôt l'auteur du droit que du revers.

Les signatures, quand elles existent (les jetons simplement armoriés ne sont pas signés), sont habituellement apposées du côté du droit ; elles sont relativement rares sur les revers, même quand ces derniers ont été traités en allégories plus ou moins complexes (exception faite pour les jetons de Baron père, Doye, Col de Vilars, de l'Épine, Alleaume et Bourru). La même observation est faite, à propos des jetons en général, par d'Affry de la Monnoye¹.

Au point de vue artistique, pour les graveurs comme pour le public, les jetons à effigie des doyens ont passé pour des portraits de grande valeur. Advielle, parlant des œuvres des Du Vivier, rappelle que les médailles de la Faculté de Médecine ont été particulièrement remarquées des contemporains pour la ressemblance qu'elles réalisaient, ressemblance qui était frappante malgré leur peu de relief². Cette admiration se comprend sans peine quand on suit à la loupe la ligne des profils, le modelé des figures, le luxe délicat des détails tant dans les chevelures que dans les draperies car, de ces ensembles, se dégagent des expressions bien définies, qui ne peuvent être qu'un reflet de sincérité.

Quoi qu'il en soit, le goût public au XVIII^e siècle a affirmé son opinion, en admettant que les portraits de la Faculté de Médecine

1. « Les jetons ne sont d'ordinaire marqués que d'initiales et au droit seulement. Cette indication ne devient pas habituelle avant Louis XIV et manque souvent, surtout lorsque ce côté de la pièce n'est pas occupé par une tête. Quelques revers sont également signés, mais c'est l'exception. » *Op. cit.*, Introduction, p. XII.

2. *Op. cit.* (XIII^e session, 1889), p. 333 et 400, 408.

fussent un des ornements habituels de ses Salons annuels. C'est ainsi que Bellier de la Chavignerie¹ et Advielle² mentionnent les expositions suivantes :

Duvivier (Jean), académicien,
graveur des médailles de Sa Majesté.

Salon de 1739

Tête de M. Reneaume, doyen de la Faculté de Médecine.
Tête de M. Bourdelin, doyen de la Faculté de Médecine.

Salon de 1740

La tête de M. Chaumel (*sic*), doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

Salon de 1746

La tête de M. Léauté, doyen en 1742.
La tête de M. Col de Vilars, doyen en 1744.
Revers : l'amphithéâtre Rotunde, nouvellement bâti, où se trouvent les écoles de Médecine et où sont les démonstrations d'anatomie, vu en face du portail, avec ces mots : *Ut prosit et ornet*.
La tête de M. de l'Épine, doyen, 1746.
Revers : Coupe et vue intérieure du même amphithéâtre ci-dessus, avec ces mots : *Pulchrior exurgit*.

Salon de 1750

Jetton : La tête de M. Martinenq, doyen de la Faculté de Médecine.

Duvivier (Benjamin), académicien,
graveur général des monnaies de France et des médailles du Roi.

Salon de 1765

Un cadre renfermant plusieurs médailles, plusieurs jettons, parmi lesquels on peut remarquer ceux des derniers doyens de la Faculté de Médecine.

1. *Op. cit.*, t. I, p. 508 et suiv.

2. *Op. cit.* (XIII^e session, 1889), p. 333 et 400, 408.

Salon de 1781

Jettons de la Faculté de Médecine : MM. Le Vacher et Philippe, doyens ;
revers : Alexandre malade.

Salon de 1783

Jetton de la Faculté de Médecine : M. Pourfour du Petit, doyen.

Salon de 1785

Plusieurs jettons dans lesquels sont les bustes de M. Sallin, doyen de la
Faculté de Médecine.

Rœtters (Charles-Robert) le fils, académicien,
graveur général des monnaies de France.

Salon de 1771

Le jetton de M. Le Thioullier, doyen de la Faculté de Médecine.

On se prend à regretter, en lisant cette nomenclature d'œuvres qui ont cherché à être remarquables et qui l'ont été, que le *Mercur de France*, qui, depuis 1680, s'était fait une loi de reproduire les jetons sensationnels de chaque année, n'ait pas reconnu le mérite de ces expositions si dignes d'intérêt par quelques dessins. L'omission n'a évidemment dû tenir qu'à la suppression, de 1759 à 1791, des figurations habituelles des jetons annuels dans ce Journal.

Au demeurant, les principaux exposants de jetons de doyens restent Jean et Benjamin du Vivier. En tous cas, c'est à ces derniers que la série décanale a dû surtout sa réputation ; car, consciencieux entre tous, ces artistes ont cherché à consacrer d'avance, par leur correction et leur souci de l'interprétation fidèle, la belle devise qui est sur le tombeau d'Ingres : « Le dessin est la probité de l'art. »

La fabrication des jetons comprenait le dessin, la mise au carreau du dessin adopté et la gravure, soit en creux, soit, plus souvent, en relief (poinçon), du dessin réduit à l'échelle voulue. Les trois portraits illustrant cette étude (dessin à la sanguine de Bourdelin,

dessin à la mine de plomb de Le Vacher de La Feutrie et de Alleaume, ce dernier mis au carreau) dont la reproduction a été très gracieusement autorisée par M. Steinheil, qui en avait orné son édition des *Commentaires*¹, donnent une idée de la partie préparatoire de ce travail et du soin apporté à son exécution.

Les dessins initiaux, qui, le plus souvent, donnaient lieu à plusieurs projets, étaient fournis au graveur par un peintre ou établis par le graveur lui-même. Tout porte à croire que Jean du Vivier au moins a dû être l'auteur des dessins reproduits par ses jetons, car il était un dessinateur émérite, — peu enthousiaste d'ailleurs de l'œuvre des autres. Les biographes content en effet que la rupture Du Vivier-Bouchardon n'avait eu d'autre cause que l'adoption par la Cour d'un dessin (projet de gravure) de Bouchardon aux lieu et place d'un dessin de Du Vivier. Mais le détail importe peu pour la question de gravure que vise particulièrement ce chapitre.

Les coins établis par l'entaille directe des « quarrés » ou par l'impression des « quarrés » par les « poinçons », les jetons étaient frappés au balancier du Louvre, en exécution de l'édit de juin 1696 rappelé par la note de la page 35.

D'Affry de la Monnoye spécifie, à la page xvii de son *Introduction*, que les jetons d'argent de la série générale ne sortent pas toujours des mêmes coins que les jetons de cuivre, et il explique cette particularité par ce fait qu'aux termes de l'article 23 de l'édit de juin 1696, les « quarrés » devant servir à la fabrication des jetons d'or et d'argent devaient être payés aux graveurs en sus de la valeur du métal et du droit de façon attribué au Directeur du balancier, tandis que pour les jetons de cuivre le Directeur, moyennant l'acquiescement de la façon, était tenu de fournir les coins et le métal.

Pareille différence n'est pas à signaler pour les jetons d'argent et les jetons de cuivre de la série décanale, car ceux-ci sont en tout semblables et le sont par l'effet même des prévisions du § 4 des *Rites et Usages* disant : « on frappe avec le même coin qui a servi à la

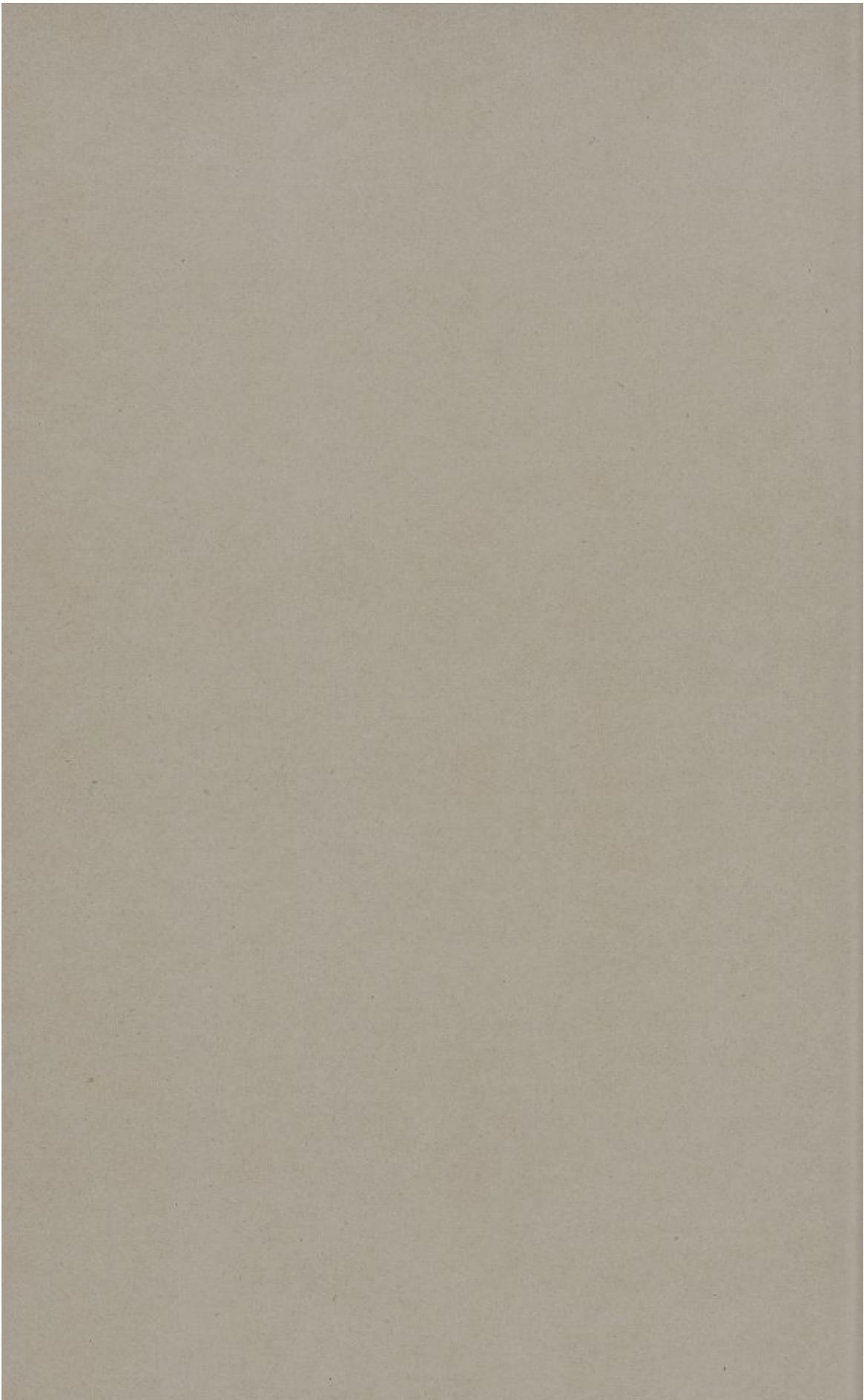
1. Il m'est particulièrement agréable de reconnaître l'amabilité de M. Steinheil que j'ai, en toutes circonstances, trouvé prodigue de ses documents et de son obligeance.



LE DOYEN ALLEAUME

Dessin à la mine de plomb mis au carreau par le graveur Duvivier pour exécuter le poinçon du jeton

(Photographie réduite du document acquis par G. Steinheil.)



confection des jetons d'argent les jetons de bronze qui servent, suivant l'ancien usage, aux calculs pour la reddition des comptes. » Et, en fait, on comprendrait mal qu'il y eût eu à craindre un surmenage du matériel de fabrication, quand les émissions de jetons devaient satisfaire à des besoins annuels relativement modestes et comporter, en tous cas, tous les deux ans le renouvellement des coins lié au renouvellement des doyens.

Fabriqués ainsi qu'il a été dit, les jetons revenaient à un prix variable suivant leur métal. *L'Almanach des Monnaies* définissait ce prix suivant les cours de l'époque. Il est dit, dans celui de 1785, qu'à la Monnaie des Médailles, les jetons d'or se payaient à raison de 808 livres le marc, les jetons d'argent à pans à raison de 73 livres et les jetons d'argent ronds à raison de 57 livres, 15 sols le marc¹.

En 1774, les jetons d'or valaient 46 livres, les jetons d'argent, 1 livre 15 sols, et les jetons de bronze, 5 sols². Ces chiffres sont ceux qui ont servi au décompte de la valeur des jetons dans le gros volume des *Commentaires* de 1777-1786. Ils sont loin, bien loin, dans leur modestie, des cours faits actuellement aux monuments métalliques de l'ancienne Faculté dans les ventes publiques.



VI. — Importance de la série décennale.

La série des jetons décanaux commençant en 1636 et finissant en 1793, année de la suppression de la Faculté en exécution de la loi du 18 août 1792, 65 doyens, y inclus l'intérimaire de 1740, se trouvent compris entre ces dates extrêmes, mais non tous figurés par des jetons.

1. *Almanach des Monnaies* de 1785, p. 18, 19.

2. Dossier Monteil Chasles, nos 5 et 6, rappelé par *Com. N.*, p. 69.

Série des doyens de 1638 à 1793 avec les jetons correspondants.

PÉRIODES	NOMS DES DOYENS	NOMBRE DES JETONS DÉCRITS
1636-1638	PH. HARDOUIN DE SAINT-JACQUES.....	1
1638-1640	SIMON BAZIN.....	1
1640-1642	Guillaume Duval.....	1
1642-1644	Michel Delavigne.....	1
1644-1646	Jean Merlet.....	2
1646-1648	Jacques Perreau.....	1
1648-1650	Jean Piètre.....	0
1650-1652	Guy Patin.....	4
1652-1654	Paul Courtois.....	1
1654-1656	Jean de Bourges.....	1
1656-1658	Roland Merlet.....	1
1658-1660	François Blondel.....	1
1660-1662	Philibert Morisset.....	2
1662-1664	Antoine Morand.....	4
1664-1666	François Levignon.....	2
1666-1668	Jean-Armand de Mauvillain.....	1
1668-1670	Jean Garbe.....	1
1670-1672	Denys Puyton.....	1
1672-1674	Jean-Baptiste Moreau.....	1
1674-1676	Antoine-Jean Morand.....	1
1676-1678	Antoine Lemoine.....	2
1678-1680	Claude Quartier.....	1
1680-1682	Nicolas Liénard.....	1
1682-1684	Bertin Dieuxyvoie.....	2
1684-1686	Claude Puyton.....	1
1686-1688	Pierre Perreau.....	0
1688-1690	Pierre Legier.....	1
1690-1692	Henri Mahieu.....	1
1692-1696	Claude Berger.....	2
1696-1700	Jean Boudin.....	1

PÉRIODES	NOMS DES DOYENS	NOMBRE DES JETONS DÉCRITS
1700-1702	Dominique de Farcy.....	»
1702-1704	François Vernage.....	1
1704-1706	Antoine de Saint-Yon.....	»
1706-1708	Louis Poirier.....	»
1708-1710	François Afforty.....	»
1710-1712	Philippe Douté.....	»
1712-1714	Philippe Hecquet.....	3
1714-1716	Jean-Baptiste Doye.....	4
1716-1720	Armand Douté.....	5
1720-1722	Érasme Emmerez.....	1
1722-1724	Philippe Caron.....	1
1724-1726	Nicolas Andry.....	»
1726-1730	Etienne-François Geoffroy.....	2
1730-1734	Hyac.-Théod. Baron, père.....	3
1734-1736	Michel-Louis Reneaume de la Garanne....	1
1736-1738	Louis-Claude Bourdelin... ..	1
1738-1740	Pierre-Jean-Baptiste Chomel.....	3
— 1740	Urbain Léaulté, <i>antiquior</i>	1
1740-1744	Elie Col de Vilars.....	4
1744-1746	Guillaume de l'Épine... ..	3
1746-1750	J.-B.-Th. Martinenq.....	4
1750-1754	Hyac.-Théod. Baron, fils.....	4
1754-1756	B -Louis Chomel.....	1
1756-1760	Jean-Baptiste Boyer.....	4
1760-1762	Jean Le Thieullier.....	4
1762-1766	Jean-Jacques Belleteste.....	4
1766-1768	Pierre Bercher.....	2
1768-1774	René Le Thieullier.....	3
1774-1776	Louis Alleaume.....	2
1776-1779	Jean-Charles Desessartz.....	2
1779-1780	Thomas Le Vacher de la Feutrie.....	1
1780-1782	Joseph Philip.....	2
1782-1784	Etienne Pourfour du Petit.....	1
1784-1786	Charles Sallin.....	1
1786-1793	Edm.-Claude Bourru.....	3

Il résulte de ce décompte que 8 doyens (Piètre, Pierre Perreau, de Farcy, de Saint-Yon, Poirier, Afforty, Philippe Douté et Andry) ne sont pas représentés dans la série décanale et que les 57 représentés le sont par un total de 111 jetons, d'apparence authentique.

Du côté des absents, un au moins, *Dominique de Farcy*, est connu pour n'avoir pas fait graver son jeton¹; les 7 autres ont, ou imité cette réserve, ou frappé à de très rares exemplaires des jetons qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous. La première hypothèse est la plus probable, car 5 des doyens « réfractaires » se trouvent groupés presque en série de 1700 à 1712, comme si l'abstention avait voulu traduire une mode accréditée à cette époque.

Les jetons existants ont reproduit, en tête, ou en buste, les portraits de 38 doyens, celui (sous deux types) de Fagon adopté *honoris causa* par deux doyens; en plus, peut-être, celui d'un 39^e doyen gravé sous la livrée d'un guerrier romain portant le bâton d'Esculape (Morisset) et enfin celui d'un *antiquior*, Léaulté.

Peu de séries de personnages offrent une suite aussi longue, aussi homogène, aussi expressive, aussi riche de la variété de ses indications: aussi, aucune ne passe-t-elle pour avoir plus de valeur tant pour les chercheurs de documents que pour les amateurs de belles œuvres.

1. A la séance de la Faculté du 1^{er} juin 1784. « Decanus (Pourfour du Petit) offert Facultati pictam effigiem Mⁱ Guilhelmi de Farcy, annis 1700, 1701, decani, cujus numisma non fuit percussum. » *Com. T.*, p. 1143.

Ce fait est rappelé par Chéreau, dans son feuillet de l'*Union Médicale* (mars 1873), p. 312, par la reproduction d'un placard trouvé par lui au revers d'un tableau du doyen (sans doute le précédent) et portant au-dessous du nom de Farcy: « Calculum suum cudi non curavit. »



VII. — Description des jetons authentiques ou présumés tels.

Les renseignements produits sous ce titre comprennent une notice biographique sommaire sur les doyens ayant frappé jeton, la description des jetons authentiques ou présumés tels, l'explication des avers et des revers insuffisamment définis par la description, la distribution des types décrits dans les collections consultées, l'indication numérique des jetons apocryphes spécialement relevés au chapitre VIII, enfin la reproduction des justifications documentaires légitimant les appréciations et interprétations données¹.

Les notices biographiques sont modestes pour beaucoup de doyens ; elles auraient pu, malgré la pénurie relative des sources, être plus copieuses avec quelques recherches de plus dans les mémoires imprimés ou manuscrits du temps ; mais il n'a pas paru que la notoriété des personnages rarement illustres, le plus souvent simples élus du sort, et l'intérêt des descriptions, orientées particulièrement du côté numismatique, comportassent nécessairement des enquêtes historiques approfondies, enquêtes dont le résultat aurait sans doute mal compensé le labeur de la recherche. Il sera néanmoins utile de rappeler, pour l'excuse de quelques indications non absolument indiscutables, que les dates assignées par les auteurs les mieux qualifiés à certains événements de la vie des doyens sont souvent discordantes et témoignent par là de l'insuffisance de certaines informations originelles.

1. Ces justifications ont été demandées aux sources ci-après : 1° Inventaire des poinçons et carrés de la Monnaie des médailles ; 2° Journal de la Monnaie des médailles ; 3° Catalogue manuscrit des coins de jetons de la Monnaie mentionnant les coins actuellement existants dans cet établissement ; 4° *Historia metallica Facultatis Med. parisiensis sive collectio...* de Baron ; 5° Catalogue de l'œuvre de Jean du Vivier, par l'abbé Gougenot.

De parti-pris, les notices supposeront connues les données fondamentales de l'organisation et des règlements de l'ancienne Faculté, pour éviter la reproduction, à propos de jetons, de digressions historiques qui n'auraient pu avoir aucune prétention ni à l'à-propos ni à la nouveauté.

Pour les descriptions, en dehors de la définition des armes qui a toujours été donnée dans le sens héraldique, les expressions *à droite*, *à gauche* ont été entendues rapportées à la droite et à la gauche de l'observateur, suivant la convention judicieusement définie, après d'autres, par M. Henri de la Tour dans son Introduction au *Catalogue des jetons de la Bibliothèque Nationale*¹.

Les collections contenant les jetons décrits ont été désignées par les noms des établissements détenteurs et des auteurs, le mot Cabinet ayant voulu indiquer le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale.

Les numéros des planches, se rapportant aux descriptions, n'ont pas été rappelés à la fin de chaque décanat, pour éviter des indications rendues inutiles par la concordance de la sériation des gravures avec celle des articles numérotés du texte.

Décanat 1636-1638 : Philippe Hardouin de Saint-Jacques.

(1 type — 1 jeton)

Trois décanats ont eu des titulaires du nom de Hardouin de Saint-Jacques : celui de 1616-1618, celui de 1620-1622 et celui de 1636-1638, ce dernier le seul marqué par un jeton qui est le premier connu de la série décanale.

Philippe Hardouin de St-Jacques : Parisien, de modeste notoriété, connu surtout par l'appréciation quelque peu sévère de Guy Patin : « C'est celui dont la perfidie a été cause de tout le désordre arrivé dans la Faculté touchant l'antimoine, car, étant doyen l'an 1638, pour favoriser les apothicaires, *a quibus lucrum sperabat*, il falsifia les registres de la Faculté », falsi-

1. *Op. cit.*, p. 20.

fication ayant eu pour but une publication prématurée, *inconsulta Facultate*, de l'Antidotaire ou Formulaire, auquel travaillaient de longue date les docteurs régents¹.

Malmené d'ailleurs quelques années plus tard par le même critique, au point de vue de la probité dans l'exercice des fonctions décanales².

Mort en 1659.

1. — M · PHILIP · HARDVINO · DE · SAINT · JACQUE · DECANO. Écu aux armes du doyen : « *Écartelé aux 1^{er} et 4^e de... à deux lions posés en bande; aux 2^e et 3^e palé d'or et de... de quatre pièces.* » Casque taré de profil avec lambrequins.

Rv. — Armes de la Faculté : VRBI ET ORBI SALVS. Les 3 cigognes dans le champ. A l'exergue, en deux lignes : FACUL · MEDIC · PARIS. 1638³.

Coll. Cabinet; Feuardent (4492).

Décanat de 1638-1640 : Simon Bazin.

(1 type — 1 jeton)

Il y a eu également deux doyens du nom de Bazin : Guillaume, doyen en 1472-1483 et 1488, mort le 10 mars 1501⁴; et Simon, celui du jeton.

Simon Bazin : fils de Claude Bazin (ce dernier, docteur de Paris, mort en 1612), né à Paris, docteur du 20 octobre 1598, professeur en 1601, mort en mai 1641, enterré à St-Eustache.

Fut le premier professeur du jardin botanique créé rue de la Bûcherie, au coin de la rue des Rats; installé dans ses fonctions le 5 novembre 1601, eut

1. Lettres : T. II, p. 285 : Lettre 285 du 13 mars 1657.

2. Lettres : T. III, p. 299 : Lettre 549 du 19 décembre 1660.

3. V. pour les armes de la Faculté, qui ne seront que sommairement mentionnées dans les descriptions suivantes, les indications de la p. 38.

4. Des environs de Chartres, docteur en 1406. C'est sous son administration que fut bâtie l'ancienne École de Médecine de la rue de la Bûcherie; prêta à la Compagnie une somme considérable pour continuer le bâtiment qui ne fut achevé qu'en 1477.

pour successeur Blondel; dut à sa charge décanale d'être appelé à la Cour le 14 décembre 1638, avec Delavigne et René Moreau, pour statuer sur le choix et le régime des nourrices du dauphin (Louis XIV) ¹.

Père de Denys Bazin, jeune docteur plein de promesses, auquel Moreri consacre un article dans son *Dictionnaire historique* (suppl. I, p. 106).

2. — M. SIMONE · BAZIN · DECANO (fleurette). Écu aux armes du doyen : « De... à trois couronnes posées 2 et 1. » Casque taré de profil avec lambrequins ².

Rv. — Celui du n° 1.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet.

Décanat de 1640-1642 : Guillaume Duval.

(1 type — 1 jeton)

Guillaume Duval : Né à Pontoise en 1579 (non en 1570, comme le dit à tort Kluykens); docteur de Paris en 1612; conseiller et médecin ordinaire du Roi en 1618.

En 1640, désigné à l'élection décanale comme candidat avec Perreau et Morisset, fut nommé par acclamation, honneur qui, au dire de Hazon, n'avait été encore accordé à personne.

Très pieux, adversaire intransigeant des huguenots, fit adopter pour les thèses un vocable religieux qui fut habituellement reproduit dans la suite : *Deo optimo, maximo, uni et trino, Virgini Deiparæ et Sancto Lucae orthodoxorum medicorum patrono*, et accrédita d'autres pratiques religieuses obligatoires pour les docteurs régents. Releva les consultations gratuites du samedi tombées en désuétude. Auteur de quelques ouvrages indigestes, de ton emphatique et de style médiocre, s'est fait dépeindre par Guy Patin : « C'est un pauvre homme quand il fait faire quelque chose de bien, mais quand c'est du mal, *tunc operatur ex habitu.* » Pour l'abbé Goujet, « était un homme savant, extrê-

1. Éloy, t. I, p. 293. — *Biogr. Michaud*, t. III, p. 613. — Chéreau, in *Dict. Dechambre*, t. VIII, p. 631, et t. X, p. 5.

2. La famille Bazin, dans l'Île-de-France, porte d'azur à trois couronnes ducales posées 2 et 1.

mement laborieux, mais qui manquait de goût et écrivait d'une manière détestable en français et sans aucune délicatesse en latin¹ ».

3. — M·GVILLELMO·DVVAL·DECANO. Écu aux armes du doyen : « *De... à la chouette de... accompagnée de deux croissants, l'un en chef, l'autre en pointe, accostée de deux branches de laurier.* » Casque taré de profil avec lambrequins. Devise : LAVRI PLVS QVAM AVRI. A l'exergue : 1641.

Rv. — Celui du n° 1.

Coll. Cabinet ; Cluny ; Carnavalet.

A propos de ce jeton, Hazon a écrit : « A la fin de son décanat, par reconnaissance de la bienveillance singulière qu'on lui avait témoigné, il (Duval) distribua à tous les docteurs des jetons d'argent sur lesquels il avait fait graver d'un côté les armes de la Faculté et de l'autre les siennes ; l'armoirie était un hibou avec deux branches de laurier, aux deux parois latéraux, et un croissant au-dessus de la tête et au-dessous des pieds avec cette devise : *Lauri plus quam auri.* »

» Il paraît qu'il est le premier qui ait fait graver des jetons ; par la suite (dix ans après), à son imitation, les doyens ont distribué des jetons ; mais ils ont fait graver leurs bustes et, au revers, ils ont marqué l'événement le plus important de leur décanat² ».

Si la description du jeton est exacte, l'assertion du dernier paragraphe est évidemment erronée puisque les deux doyens précédents ont eu leurs jetons comme les suivants.

Décanat de 1642-1644 : Michel de la Vigne.

(1 type — 1 jeton)

Michel de la Vigne : Né à Vernon-sur-Seine le 5 juillet 1588; docteur de Paris du 1^{er} octobre 1614.

Très apprécié à la Cour, eut souvent à soigner Louis XIII; fut mandé par-

1. Hazon, p. 104. — Éloy, t. II, p. 120. — Moreri, supplément, t. I, p. 388. — *Dict. Dechambre*, t. XXX, p. 725.

2. Hazon, p. 105.

ticulièrement à Saint-Germain-en-Laye par Bouvard le 14 mai 1638, avec René Moreau, pour assister le Roi dans sa dernière maladie, passa 26 jours et 26 nuits au chevet du royal malade et assista à l'autopsie.

Pendant son décanat, plaida avec succès en discours latins contre Renaudot et les Universités provinciales; appliqua l'arrêt du Parlement du 1^{er} mars 1644, prescrivant l'organisation d'un service de consultations gratuites pour les indigents et fit approuver le règlement de la Faculté élaboré par les docteurs régents. Sut par ses diligences s'attirer l'estime et la reconnaissance de la Faculté qui, en fin de charge, le gratifia d'un honoraire extraordinaire.

Mort le 13 juin 1648, laissant un fils médecin et une fille qualifiée par Eloy « l'illustre M^{lle} de la Vigne, l'une des plus savantes et spirituelles personnes de son sexe qu'il y ait eu de son temps »¹.

4. — Dans une couronne de laurier, écu aux armes du doyen « De... au chevron de... accompagné de deux étoiles en chef et d'une grappe de raisin en pointe. » Devise : CÆLI ET PACIS AMORE. A la pointe de l'écu : 1644.

Rv. — Celui du n^o 1 avec la date 1643.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4493).

RÉFÉRENCES.

Inventaire des poinçons et carrés : « 1555. Faculté de Médecine : Michel de la Vigne. — Un carré de douze lignes de diamètre représentant les armes de la Vigne, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, à un chevron accompagné de deux étoiles en chef et d'une grappe en pointe. On lit autour : CŒLI ET PACIS AMORE, 1644; le tout environné d'une couronne de laurier; ce carré est cassé; le dit carré numéroté mil cinq cens cinquante cinq. »

Catalogue manuscrit de la Monnaie : N^o 81 du règne de Louis XIV (faisant état du coin d'avvers et du coin de revers).

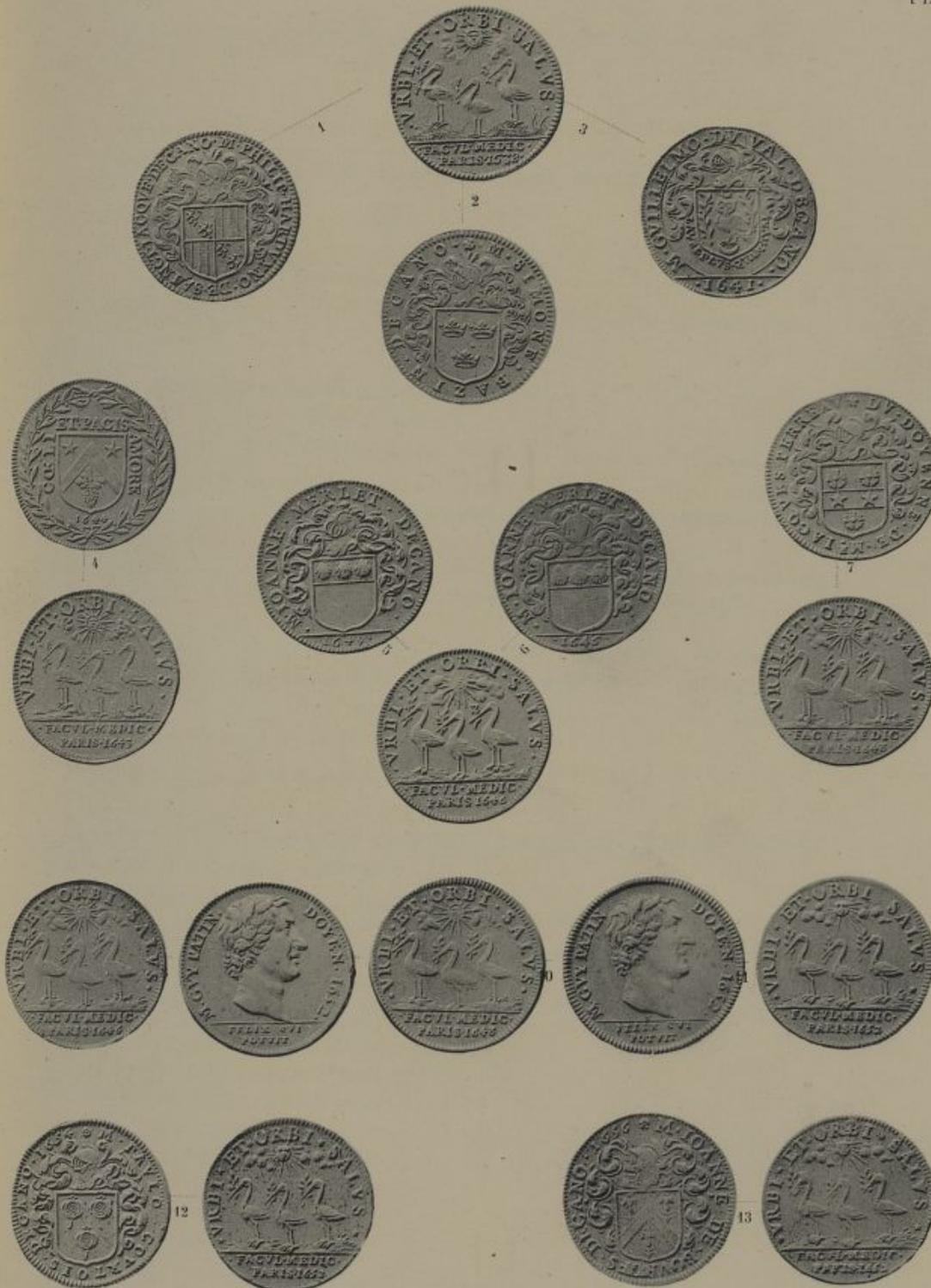
1. Hazon, p. 106. — Éloy, t. IV, p. 532. — Moreri, supplément, t. II, p. 186 (article Renaudot).

2. *Gaz. Num. Française*, 1904, p. 345.

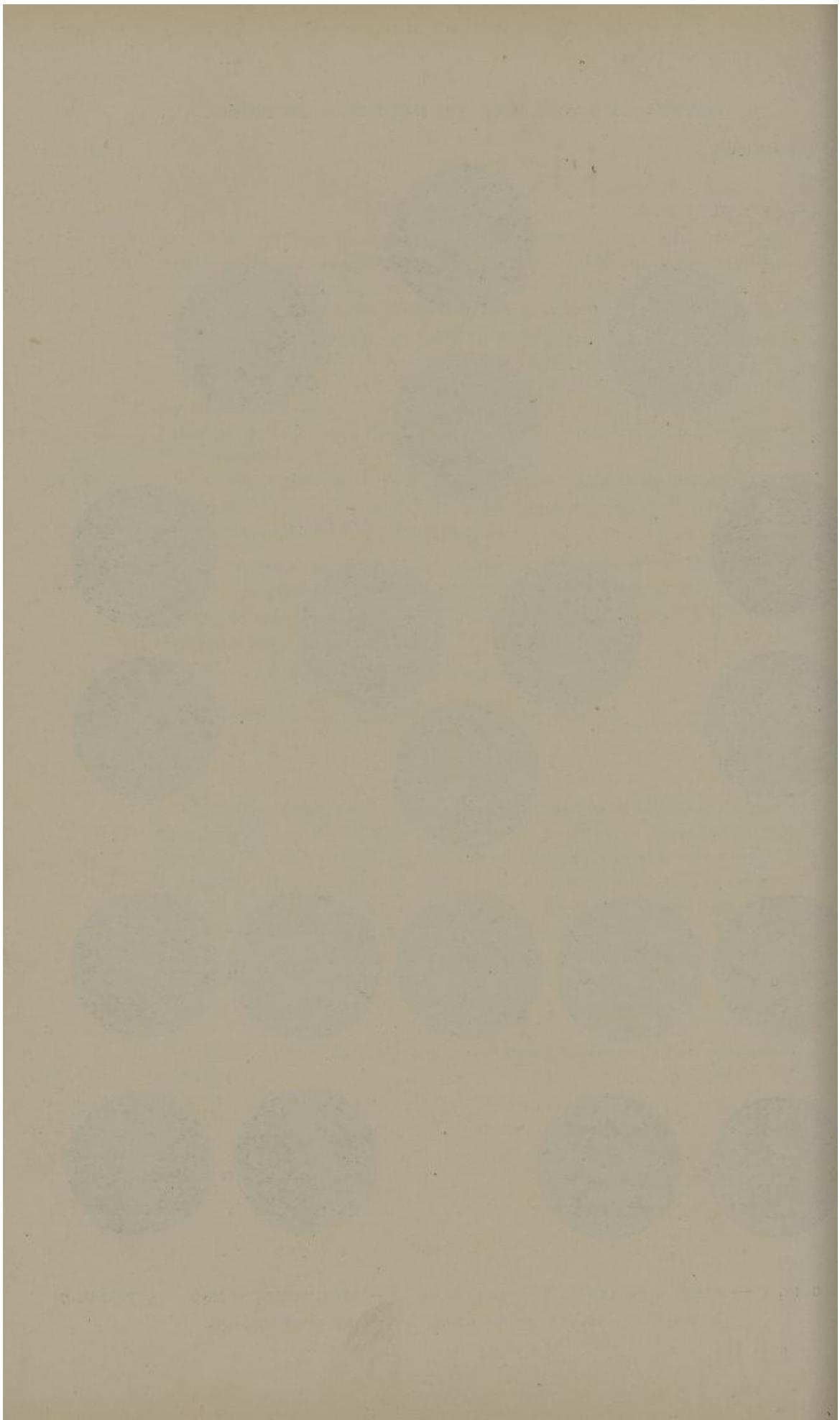
DOYENS DE L'ANC. FAC. DE MÉDECINE DE PARIS

JETONS AUTHENTIQUES

Pl. I.



HARDOUIN, 1 — BAZIN, 2 — DUVAL, 3 — DELAVIGNE, 4 — JEAN MERLET, 5 ET 6 — PERREAU, 7
PATIN, 8, 9, 10, 11 — COURTOIS, 12 — DE BOURGES, 13.



Décanat de 1644-1646 : Jean Merlet.

(1 type — 2 jetons)

La liste des doyens compte deux Merlet : un Jean, celui-ci, et un Roland, doyen de 1656-1658, tous les deux de très modeste notoriété.

Jean Merlet du Jardin, chevalier : Originaire de Coutances. Dit par Guy Patin « le plus hardi praticien et le plus employé de Paris » et avec cela « un dangereux normand, fin et rusé... un terrible patelin *qui vere est mala merx, malus animus* »¹.

Fut un des novemvirs qui, en 1640, furent adjoints au doyen pour l'aider dans sa charge².

Mort le 11 février (le 16, au dire de Corlieu) 1663, étant le doyen d'âge de la Faculté. A son portrait dans une des salles de la Faculté actuelle.

5. — M · IOANNE · MERLET · DECANO. Écu aux armes du doyen : « D'argent au chef cousu d'or chargé de 3 coquilles de Saint-Jacques d'argent. » Timbré d'un casque taré en demi profil avec lambrequins³. A l'exergue : 1645.

Rv. — Celui du n° 1 avec la date 1646.

6. — Même avers que celui du n° 5 avec de très légères variétés dans les détails et la date 1646.

Rv. — Le même que celui du n° 5.

Coll. Cabinet ; Carnavalet ; Feuardent (4495) ; Fournié.

1. Lettres : T. I, p. 171 : Lettre 107 du 14 janvier 1651.

T. I, p. 455 : Lettre 206 du 18 juin 1649.

T. I, p. 321 : Lettre 175 du 8 mars 1644.

2. Corlieu, *Ancienne Faculté*, p. 103.

3. La famille **Merlet**, de Normandie, porte d'argent au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'or. La gravure du jeton semble être une reproduction inexacte de ces armes.

RÉFÉRENCES.

Inventaire des poinçons et coins : « 1571. **Faculté de Médecine** : **J. Merlet, doyen**. — Un carré de douze lignes représentant les armes de Jean Merlet, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, avec ces mots autour : M · JOANNE · MERLET · DECANO · 1645 ; le dit carré numéroté mil cinq cens soixante et onze. »

« 1596. **Faculté de Médecine**. — Un carré de douze lignes de diamètre, représentant le soleil et plus bas trois cigognes qui tiennent en leur bec chacune une branche d'arbre ; on lit autour VRBI ET ORBI SALVS ; et dans l'exergue : FACVLT · MEDIC · PARIS · 1646 ; ce carré est cassé ; le dit carré numéroté mil cinq cens quatre vingts seize¹. »

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 97 et 122 de Louis XIV.

JETONS APOCRYPHES : n^{os} 01—05—06—025.

Décanat de 1646-1648 : **Jacques Perreau**.

(1 type — 1 jeton)

Deux doyens du nom de Perreau : Jacques, celui-ci, et Pierre, doyen de 1686-1688, ce dernier sans jeton ; comme les Merlet, de très modeste notoriété tous les deux.

Jacques Perreau : Fils de Jean Perreau, ce dernier médecin de Tonnerre, licencié, mais non docteur.

S'est surtout fait remarquer pendant et surtout après son décanat par sa lutte contre l'émétique, ainsi que l'atteste sa réplique (*Rabat-joie de l'antimoine triomphant*) à Eusèbe Renaudot, réplique fort louée de Guy-Patin dans ses *Lettres*².

Mort en novembre 1660 ; enterré dans l'église Saint-Paul, sa paroisse.

7. — DV · DOYENNE · DE · M^r · JACQUES · PERREAV (quintefeuille). Ecu aux armes du doyen : « De... à la fasce de... chargée de deux étoiles, accompagnée de trois roses de... deux en chef, une en pointe. » Casque taré de profil avec lambrequins.

Rv. — Celui du décanat précédent, avec la date 1648.

1. *Gaz. Num. Française* de 1904, p. 348 et 352.

2. Corlieu, *Anc. Fac.*, p. 210.

Ce jeton est un des rares (Guy-Patin, Mauvillain et Le Vignon), qui ont une légende française remplaçant la légende latine habituelle, et le seul qui porte, comme définition de fonctions, le mot *doyenné*.

Coll. Cabinet; Carnavalet; Faculté¹.

Décanat de 1648-1650 : Jean Piètre.
(Pas de jeton)

Décanat de 1650-1652 : Guy-Patin.
(1 type — 4 jetons)

Guy-Patin : Un des doyens les plus marquants de l'ancienne Faculté par l'originalité de son esprit et de son caractère².

Né le 30 août 1601 à la Place, petit hameau dépendant de la commune de Hodenc-en-Bray, diocèse de Beauvais, docteur de la Faculté de Paris le 17 décembre 1622; professeur de chirurgie en 1632, et un peu plus tard successeur de Riolan au Collège de France; en 1642, censeur de la Faculté et, en 1650, doyen après avoir couru plusieurs fois les chances de l'élection : « J'ai plusieurs fois été électeur; j'ai même été élu et mis dans le chapeau 3 fois, l'an 1642, 1644 et 1648, et toutes les trois fois je suis demeuré au fond du chapeau. » Mort en mars 1672 et inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Au dire de Vigneul-Marville, « il était satirique depuis la tête jusqu'aux pieds. Son chapeau, son collet, son manteau, son pourpoint, ses chausses, ses bottines, tout cela faisait nargue à la mode et le procès à la vanité. Il avait dans le visage l'air de Cicéron et, dans l'esprit, le caractère de Rabelais³. Sa grande mémoire lui fournissait toujours de quoi parler et il parlait beaucoup.

1. Il existe dans le médaillier de la Faculté un second jeton de Perreau dont je n'ai pu relever que l'avvers par suite de la rétention de la pièce dans une cuvette trop étroite.

2. Notices biographiques multiples, notamment dans Hazon, p. 112. — Éloy, III, p. 489. — Dezeimeris, III, p. 679. — Moreri, V, p. 79 et *supp.* II, p. 22. — Biogr. médic., art. *Patin*. — *Biogr. Michoud*, XXXIII, p. 122. — D' Larriou, *op. cit.* — Éditions diverses de ses lettres, notamment Notice, par Réveillé-Parise, dans l'édition de 1846.

3. « On dit qu'il avait dans le visage quelque air de ressemblance avec les médailles antiques qui nous restent de Cicéron. C'est M. Hagudsau, avocat de Lyon, son ami, qui a fait le premier cette découverte. » *Moreri*, V, p. 79.

Il était hardi, téméraire, inconsidéré, mais simple et naïf dans ses expressions ». Au delà, « il s'exprimait en latin d'une manière si recherchée et si extraordinaire que tout Paris accourait à ses thèses comme à une comédie ». Et, renchérissant sur ces impressions, Bayle ajoute qu'« il n'est pas incroyable que quelques grands lui aient offert des louis d'or dans son assiette toutes les fois qu'il voudrait aller dîner chez eux, tant ils prenaient plaisir à l'entendre ».

Son activité médicale et décanale s'exerça surtout contre l'émétique dont il aimait à dénoncer les propriétés énétiques (ab enecando), contre les apothicaires et contre les visées de Renaudot, tendant à fonder une Faculté rivale. Éloy termine son article biographique en disant : « En recueillant les principales circonstances de la vie de G. Patin, il paraît qu'il fut plutôt un académicien, un littérateur et un bibliographe célèbre qu'un médecin de grand renom¹. »

Remarquable surtout par ses lettres qui ont fait l'objet de plusieurs recueils intéressants. A son portrait dans la Salle des actes de la Faculté de Médecine de Paris².

Les jetons de Patin sont tous du même type : un avers à figure, et un revers à cigognes.

L'avers à figure comporte deux variétés constituées par la seule différence de l'orthographe du mot doyen, écrit *doyen* et *doien*. Le revers en comporte trois créées par les dates 1646 (revers du jeton de Merlet), 1648 (revers du jeton de Perreau) et 1652 (revers spécial du décanat de Patin).

8. — M. GUY PATIN DOYEN 1652 : Tête à droite, nue, sans per-
ruque. A l'exergue, en deux lignes : FELIX QUI POTUIT.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes (type du n^o 1), avec la date 1646.

Coll. Feuardent (4496).

1. Jugement pour ainsi dire universel, ayant trouvé son expression dans les ouvrages critiques non seulement de France, mais encore de l'étranger : « Polyhistor et satyricus, scriptor sui temporis liberrimus... Chemistarum, præprimis antimonialia venditantium ita et Pharmacopæorum, Chirurgorumque adversarius quasi juratus. » *Succincta vita Guidonis Patini* in *Acta medicorum berolinensium*, vol. IX, Berlin, 1721 (volume reproduisant, avec un portrait assez grossier de Patin, une gravure du jeton du décanat).

2. Le portrait de Patin a été gravé au moins trois fois in-4^o, deux fois in-8^o, une fois in-12.

9. — Avers du n° 8.

Rv. — Celui du n° 7 (Perreau).

10. — M. GUY PATIN DOYEN 1652. Même exergue que ci-dessus.

Rv. — Celui du n° 7 (Perreau).

11. — Avers du n° 10.

Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes (type du n° 1), avec la date 1652.

Coll. (pour les trois dernières variétés) : Cabinet (4 jetons); Cluny (2 jetons); Carnavalet (2 jetons); Faculté (1 jeton); Feuardent (4498 et 4498^a); Fournié (4 jetons).

Comme l'observation en a été faite précédemment (p. 36), Guy Patin a inauguré les jetons à portrait par les types ci-dessus qui, après quelques années d'hésitation, ont servi de modèle à ses successeurs. Il annonce cette innovation à André Falconnet en lui mandant, le 28 juin 1652 : « Voici le temps de nos licences, auquel, de deux en deux ans, on fait des jetons pour donner à nos docteurs. La coutume était d'y mettre les armes du doyen d'un côté et, de l'autre, celle de la Faculté. J'ai retenu les dernières; mais, au lieu d'y mettre celles de ma famille qui sont de gueules au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'une main de même en pointe, j'y ai fait mettre mon portrait. Le sculpteur, tout habile qu'il est, n'y a pas fort bien rencontré pour la ressemblance, principalement à l'œil, mais il n'y a point de remède. Je vous en envoie un échantillon, que je vous prie de garder à cause de moi¹. »

Plus tard, le 31 janvier 1653, peu de temps après son décanat, il écrit à ce même ami Falconet pour lui offrir un exemplaire en argent de son nouveau jeton : « Je vous envoie ma médaille que j'ai toujours eu dessein de vous présenter; elle est plus belle que celle que vous avez vu entre les mains de M. Gonthier, à qui mon fils aîné en a envoyé une. Le coin de la Faculté qui était usé a été refait et, au lieu de 1648, j'y ai fait mettre 1652. Si vous en désirez de cuivre, je

1. Lettres : T. III, p. 4 : Lettre 306 du 28 juin 1652.

vous en enverrai ce qui vous plaira. ¹ » Quelques semaines auparavant, le 16 novembre 1652, il avait fait la même offre au docteur Belin fils, de Troyes : « M. L. Roux, de Troyes, m'a promis de vous délivrer une médaille d'argent de laquelle je vous fais présent et que je vous prie de garder à cause de moi et au nom de notre ancienne amitié. C'est le jeton que j'ai fait faire par ordre de notre Faculté pour mon décanat... Si vous désirez de ces jetons d'argent pour quelques-uns de nos amis qui en pourraient être curieux, je vous en recouvrerai ². »

Il résulte de ces indications qu'en dehors de l'initiative prise par Guy Patin, eu égard à la gravure de son portrait, il y a eu, sous ce décanat, un coin refait et que ce coin n'a pu être que celui du n° 11, car le jeton correspondant est le seul qui porte, à l'avvers (avers *doien*) et au revers, la même date, 1652 ; mais il n'appert, ni du rapprochement de cette notion, ni de l'assertion du docteur Larrieu, rappelée à la p. 51 de cette étude, que Jean Verdeloche ait été le graveur de la tête du doyen en son premier état, si tant est qu'il ait été réellement l'auteur de la seconde gravure ou retouche, indiquée surtout par le mot *doien*. Cette particularité intéressante n'a été mise à point par aucun des auteurs qui ont discoursé sur le jeton de Guy Patin, ni par J.-D. Köhler ³, ni par le comte de Renesse-Breidbach ⁴, ni par Rouyer lui-même, dans son étude critique de la *Revue Numismatique* de 1892 ⁵.

Quant à l'inscription de l'exergue du portrait, il est difficile d'en préciser le sens. La devise familiale de Patin était : *Spes mea Deus*. Il est peu probable que le doyen ait voulu la changer en entrant en charge. Il y a plutôt à penser que la suggestion d'une sentence classique, particulièrement intéressante pour un chercheur et.... le souvenir des perfidies du chapeau pour les candidats aux élections décanales ont pu, à divers points de vue, conduire à l'évocation du FELIX QUI

1. Lettres : T. III, p. 9 : Lettre 307 du 31 janvier 1653.

2. Lettres : T. I, p. 187 : Lettre au D^r Belin de Troyes.

3. *Récréations numismatiques*, XIII, p. 337.

4. *Mes loisirs*. Anvers, 1835, t. III, art. 29, 282.

5. *Théophraste Renaudot et description de quelques jetons parisiens*, p. 15-18 du tirage à part.

POTUIT de Virgile. Simple boutade d'original sans doute, devant identifier le Guy Patin du *jeton* au Guy Patin des *Lettres* !

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Guido Patin, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Anno 1652. Argent. Ex dono M. Bernardi Nicolai Bertrand.

Idem nummus Guidonis Patin æneus ex dono M. Lud. Renati Marteau.

Décanat de 1652-1654 : Paul Courtois.

(1 type — 1 jeton)

Paul Courtois : doyen sans histoire ayant dû à l'estime de Guy Patin des mentions particulièrement honorables dans les *Lettres* de ce dernier :

« Notre M. Courtois, ce samedi 7 mai, est encore bien malade. Quoiqu'il ait été saigné 12 fois, je ne vois pas encore sa guérison assurée. Son mérite me fait peur de sa perte et je le tiens un des plus sages et des plus savants de notre Compagnie¹. »

Et un peu plus tard : « M. Courtois est un homme fort sage et fort habile, doux et accort, adroit et savant, qui entend bien Hippocrate et Galien et sait fort bien la Médecine. Il est âgé de 48 ans et n'est point marié, *vivit sine impedimento*...² »

Mort en avril 1688 ; inhumé le 5 de ce mois dans le cimetière de Saint-André des Arts.

12. — M·PAVLO·COURTOIS·DECANO. 1654 (quintefeuille). Écu aux armes du doyen : « *De... à trois grenades de... posées 2 et 1.* » Casque taré de profil avec lambrequins³.

Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ avec la date 1652 (revers n° 11).

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4499).

1. *Lettres* : T. III, p. 358 : Lettre 579 du 10 mai 1661.

2. *Lettres* : T. III, p. 620 : Lettre 726 du 20 octobre 1666.

3. La famille Courtois, en Champagne, porte *d'azur à trois mâres d'or, 2 et 1.*

Décanat de 1654-1656 : Jean de Bourges.

(1 type — 1 jeton)

Jean de Bourges : Né à Paris; descendant d'une famille médicale illustre qui avait donné des médecins à Charles VIII, Louis XII, François I^{er}, Henri II et Charles IX, famille dont la généalogie est reproduite par Chéreau dans le *Dict. encycl.* de Dechambre (t. X, p. 263), mais avec une attribution d'armoiries différente de celle qu'accuse le jeton, d'apparence fort authentique, du doyen¹.

Docteur du 15 décembre 1630 (de 1620 pour la *Biogr. Michaud*); échevin de Paris pendant la prévosté de Jérôme le Féron (1647-1648); mort le 16 juillet 1661, au dire de Éloy, le 7 mai 1662, au dire de Chéreau, regretté de la Faculté dont il avait vaillamment défendu les droits et les prérogatives, laissant un fils, Jacques de Bourges, le dernier de la série qui fut médecin de l'Hôtel-Dieu et mourut en 1714².

13. — M · IOANNE · DE · BOURGES · DECANO. 1656 (quintefeuille). Écu aux armes du doyen : « *De (azur) au chevron de (or) accompagné de trois lis de jardin de (argent) tigés de (sinople).* » Timbré d'un casque taré de profil avec ses lambrequins³.

Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ avec la date 1652 (Revers n° 11).

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4500); Fournié.

1. « Voilà 5 médecins de ce nom [Éloy en accuse 6, p. 24], tous de la Faculté de Paris et qui portaient « *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de léopard d'or ayant chacun un annelet de gueules à la gueule* ».

2. Hazon, p. 24 et 139. — Éloy, I, p. 485. — Chéreau, *Dict. encycl.*, t. X, p. 363. — Alfry de la Monnoye, p. 244 (note).

3. Émaux (mal indiqués sur la pièce) empruntés à la description du jeton de Claude de Bourges, échevin en 1645, donnée par d'Alfry de la Monnoye, p. 92.

Décanat de 1656-1658 : Roland Merlet.

(1 type — 1 jeton)

Roland Merlet : Passé sous silence par les biographes.

14. — M. ROLANDO MERLET DECANO. Écu aux armes du doyen :
Les mêmes que celles de Jean Merlet (n° 5). A l'exergue : 1658.

Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ avec la date 1652
 (revers n° 11).

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4502).

Décanat de 1658-1660 : François Blondel.

(1 type — 1 jeton)

François Blondel : Né à Paris; docteur du 3 août 1632; premier professeur de botanique de la Faculté (chaire créée en 1646), en exercice de 1646 à 1655; mort le 5 septembre 1682; inhumé à Saint-Eustache¹.

Très érudit (fut éditeur des 3 derniers volumes des Commentaires de Chartier sur Hippocrate), mais vaniteux et chicanier, troubla la Faculté de ses âpres discussions contre la secte chimique qui commençait à s'élever sur les ruines du Galénisme, se montra l'adversaire irréductible de l'antimoine et, aussi prompt à écrire qu'à parler, souleva plusieurs conflits et procès qui lui valurent des ennemis irréconciliables, notamment Morisset, Lami et de Mauvillain (v. le jeton de ce dernier). Jugé par Moreri « pédant, chargé d'une érudition confuse mais ignorant sur les points les plus essentiels et enflammé d'une bile aussi dévote en apparence que malfaisante dans le fond »².

1. Éloy, I, p. 358. — Moreri, II, p. 162. — Corlieu, *Anc. Fac. de Paris*, p. 22, 136, 211 — Chéreau : *Dict. de Dechambre*, X, p. 5. — *Biogr. Michaud*, IV, p. 595.

2. Opinion à peu près semblable de Guy Patin : « Le matin, 2 novembre, nous avons fait un doyen nouveau : C'est M. Blondel, dont le troupeau antimonial est fort étonné et fort marri... Il est fort savant et fort zélé pour le bon parti, c'est-à-dire bon israélite, mais

15. — M·FRANCISCO·BLONDEL·DECANO·1660. Ecu aux armes du doyen : « De... à trois épis de blé liés de... soutenus d'un croissant ». Casque taré en demi-profil avec lambrequins. Devise sur une banderolle ondulée : CRESCIT·IN·ADVERSIS·VIRTUS.

Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ (type du n° 11) avec la date 1660.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4503); Fournié.

Décanat de 1660-1662 : Philibert Morisset.

(1 type — 1 jeton)

Philibert Morisset : né à Beauvais en 1594; docteur de la Faculté de Paris; médecin de la duchesse de Savoie, en résidence à Turin, à l'issue de son décanat en 1662; mort le 8 octobre 1678.

Compatriote et contemporain de Guy Patin, a eu, par son origine et sa scolarité parallèle à celle du grand critique, des mentions fréquentes dans les *Lettres de ce dernier* :

« Nous avons un nouveau doyen qui est M. Morisset de notre licence, — à la place de Blondel. — qui est un brave et savant personnage¹. »

« Le dit sieur Morisset est âgé de 67 ans, de médiocre grandeur et assez maigre. Il a pourtant bon air; il est propre et se plaît aux beaux habits; il paraît glorieux, mais ne l'est point; il a pourtant de quoi l'être plus que d'autres, car il est fort savant et habile homme. Il parle fort bien; il harangue éloquemment, il consulte de bon sens, il parle bon latin. il sait le grec et n'a jamais voulu signer l'antimoine, bien qu'il en ait été prié... Il y a 40 ans qu'il fait de la médecine à Paris; il n'y en a guère de meilleurs que lui². »

Plus tard, à l'occasion de l'offre et de l'acceptation du titre de médecin

nous ne manquons pas ici d'Égyptiens qui ne cherchent qu'à le traverser. » T. III, p. 98 : Lettre 461 du 8 nov. 1658.

« Il est fort résolu et fort savant, mais il est obscur *in genere scribendi*. Je loue néanmoins son courage et sa grande érudition. *Nec carebit ejus scriptum acerrimis aculeis.* » T. II, p. 247 : Lettre 287.

1. Lettres : T. II, p. 454 : Lettre 341, du 7 janvier 1661.

2. Lettres : T. III, p. 411 : Lettre 514, du 8 décembre 1662.

de la duchesse de Savoie, la louange devient plus discrète : « Il y en a qui croient que M. Morisset n'a accepté cette condition que pour éviter l'emportement des créanciers... La vanité a été le premier péché du genre humain : il en a eu toute sa vie... il sera toujours glorieux et malheureux. Il y a en son fait beaucoup d'imprudence, vanité, pauvreté et, comme j'entends, j'ai peur qu'il n'y succombe à son âge de 70 ans. J'en ai pourtant regret, et le plains fort, car il est bonhomme et savant. Mais quoi : Auriculos asini quis non habet ? Tout le monde le plaint ici et personne ne l'assiste ¹. »

16. — *IN·ARDVIS PRUDENTIA*. Un personnage de face, vêtu à l'antique, portant de la main droite un bâton enroulé d'un serpent, s'avance prudemment sur un terrain accidenté. A l'exergue, en deux lignes : M. P. MORISSET·DE·1662.

Rv. — *VRBI*, etc. Les 3 cigognes dans le champ (type du n° 11), avec la date 1652.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4506).

17. — Même avers que le précédent.

Rv. — Le même que le précédent avec la date 1660 (revers du n° 15), et la suppression du mot *SALVS* dans la légende ².

Coll. Feuardent (4508 refrappe); Fournié (refrappe).

Successeur de Blondel dont les agressions maladroitement avaient profondément troublé la Faculté, en butte aux revendications de chirurgiens inapaisés par le grand procès de février 1660, tourmenté par une dette impayée de la Faculté à son ancien doyen, Morisset, devenu doyen, juge à propos de faire appel à la prudence pour traverser les difficultés de sa charge. Il montre le caducée symbolique porté par un guerrier, — peut-être le doyen lui-même, — vêtu à l'antique, robuste et cuirassé, mais marchant prudemment au milieu des obstacles.

Il est probable que les embarras financiers de la Faculté que

1. Lettres : T. III, p. 413 et 461 ; Lettres 605 du 26 décembre 1662 et 628 du 29 février 1664.

2. Ce mot *SALVS* va rester supprimé dans les jetons suivants à cigognes jusqu'à Caron.

Morisset avait à liquider et qui sont restés à liquider à la fin de son décanat, ont été pour beaucoup dans le rappel des « *arduis* » à traverser, car cette question du solde de l'arriéré dû à Blondel, a été, à l'époque, une grosse difficulté. « C'est M. Morisset qui a eu du malheur dans son décanat. M. Blondel, son prédécesseur, avait rendu des comptes par lesquels on reconnaissait que la Faculté lui devait 4160 livres de reste... M. Morisset ne les paya pas, *ut moris est*, disant qu'il n'avait point d'argent (il devait pourtant en avoir, car on lui montra qu'il avait reçu plus de 6.000 livres, depuis qu'il était doyen). M. Blondel, qui entend la chicane, le mit en procès, et enfin le fit arrêter prisonnier, et le fit trouver de l'argent. Quand M. Morisset a voulu rendre ses comptes, il a voulu y faire passer beaucoup d'articles auxquels on s'est opposé, et même le censeur, au nom de la Faculté; sur quoi il s'en est allé en Savoie, sans avoir terminé cette affaire et sans nous rendre nos registres; c'est pourquoi notre doyen plaide aujourd'hui contre sa femme et a obtenu arrêt contre elle...¹ »

RÉFÉRENCES.

Inventaire des poinçons et carrés : « **601. P. Morisset, doyen de la Faculté de Médecine de Paris.** — Un poinçon de quatre lignes de haut sur trois de large, représentant un homme debout pour figurer Esculape, sur un carré qui sera numéroté ci-après (n° 1908). Ce poinçon est cassé par la teste de la figure; ledit poinçon numéroté six cent un. »

« **1908. P. Morisset, doyen de la Faculté de Médecine.** — Un carré de douze lignes de diamètre, représentant la figure d'un homme debout, pour exprimer Esculape; on a ajouté sur ce carré, marqué avec le poinçon inventorié ci-devant n° 601, un serpent autour du bâton que cette figure tient de la main droite; on lit autour : *IN ARDVIS PRVDENTIA*, et dans l'exergue: *M. P. MORISSET DE 1662*; pour servir à frapper des jetons au revers desquels il y a la devise de la Faculté *VRBI ET ORBI SALVS 1662*²; ledit carré numéroté mil neuf cens huit³. »

1. T. III, p. 431, 432 : Lettre 613 du 4 mai 1663.

2. Si ce coin de revers, daté 1662, qui n'existe pas à la Monnaie, a réellement été gravé, il y a à supposer qu'il a été cassé ou rebuté et remplacé par le coin de 1652.

3. *Gaz. Numism.*, 1904, p. 138 et 406.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 517 et 519 (date de 1660) de Louis XIV.

APOCRYPHES : 9 types (p. 163).

Décanat de 1662-1664 : **Antoine Morand.**
(2 types — 4 jetons)

Antoine Morand : les articles biographiques consacrés aux médecins du nom de Morand (les Morand ont été nombreux dans la profession médicale) taisent tous le nom de ce doyen et de son fils, doyen de 1674-1676. — Antoine, mort le 12 août 1682.

18. — M · ANTONIVS · MORAND · DECANVS · 1664 (croisette). Écu aux armes du doyen : « Écartelé : aux 1^{er} et 4^e de... au mont de... ; aux 2^e et 3^e de... à la fasce ondée de... chargé de... » Timbré d'un casque taré en demi-profil avec ses lambrequins.

Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ. En exergue, en deux lignes : FACUL · MEDIC · PARIS · 1664.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Fournié.

19. — M · ANTONIVS · MORAND · DECANVS (fleurette). Buste à gauche avec perruque lisse et chappe fourrée.

Rv. — Celui, à peu de variante près, du n^o 18 avec la même date.

20. — Le même jeton à portrait avec la date 1660 (type du n^o 15) au revers¹.

21. — Le même jeton à portrait avec la date 1663 au revers.

Coll. pour les jetons à portrait : Cabinet; Cluny; Feuardent (4505-4510-4512); Fournié.

1. Ce jeton, signalé comme une reffappe par le catalogue Feuardent, occupe, dans la sériation des numéros de ce catalogue, un classement inexact qui le sépare des numéros 4510-4512 avec lesquels il aurait dû être groupé après Morisset.

Le buste de Morand père, non signé, est avec celui de Morand fils, également sans signature, un des moins bien traités de la série décanale.

Le jeton d'Antoine Morand est le second des jetons à portrait de la collection, l'exemple de Guy Patin n'ayant pas été suivi par cinq de ses successeurs.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Antonius Morand, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate Facultatis ex altera. Anno 1664. Ex ænea materie.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : — n^{os} 517, 518 et 519 de Louis XIV.

APOCRYPHES : n^{os} 01—07—08—09—010—012—013—42—55.

Décanat de 1664-1666 : François Le Vignon.

(2 types — 2 jetons)

Il y a eu deux doyens du nom de Le Vignon : un, Quirin, doyen en 1614-1616 (dont la conduite est souvent critiquée dans les *Lettres de Guy Patin*), décédé à 92 ans en 1649; et François, le doyen du présent décanat, ayant seul frappé jeton.

François Le Vignon : docteur de la Faculté de Paris; médecin ordinaire du prince de Lorraine; conseiller d'état; mort le 2 août 1675; enterré dans l'église de Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Noté incidemment par Guy Patin : « folâtre et empirique, ayant fait un cours de chimie chez Richter, où quelques jeunes médecins ont assisté tant par curiosité que parce qu'ils ne payaient rien¹ ».

22. — M^{RE} · FR · LE · VIGNON · CON^R · DES^T · ET · DOIEN. Buste à droite avec perruque et chappe.

Rv. — CONTERO MONSTRA. Dextrochère sortant des nuages, étreignant trois serpents. A l'exergue : 1666.

Coll. Cabinet; Feuardent (4514); Fournié.

1. *Lettres* : T. III, p. 405; Lettre 405, du 10 septembre 1662.

23. — Même avers que le précédent.

Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ avec, à l'exergue, en deux lignes : FACVL·MEDIC·PARIS·1666.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4513).

Le n° 22 évoque l'idée de lutte et de victoire, les trois serpents étouffés d'une main vigoureuse représentant, selon toute apparence, les chirurgiens, les apothicaires et les étuvistes. Ces derniers, au nombre de 200 environ, étaient particulièrement entrés en scène en 1664 en tentant, sans égard ni respect pour la Faculté, de s'ériger en Communauté avec l'aide de Vallot, premier médecin du Roi¹.

L'allégorie de ce jeton a été interprétée différemment par Rouyer qui a voulu qu'elle fit allusion « aux services que rend la science de la médecine en apportant tous ses soins à triompher des maladies qui affligent l'humanité et qui sont représentées ici par des serpents² » ; mais l'humeur de la Faculté a été si belliqueuse à cette époque (v. le jeton du décanat suivant) que la première hypothèse a beaucoup plus de chances d'être la vérité.

RÉFÉRENCES.

Invent. des poinçons et carrés : « 654. Fr. Le Vignon, doyen de la Faculté de Médecine. — Un poinçon de neuf lignes de haut sur cinq de large représentant un portrait en buste d'homme avec une perruque et un manteau fourré de docteur et doyen de la Faculté de Médecine de Paris, pour servir à des jettons où un semblable portrait est environné de ces mots : M^{RE}·FR·LE·VIGNON·CON^{SR}·D'ESTAT·ET·DOYEN ; il y a de l'autre côté de ces jettons un bras sortant d'un nuage et qui tient dans sa main trois vipères ; ces autres mots sont autour : CONTERO MONSTRA, et dans l'exergue : 1666 ; le dit poinçon numéroté six cent cinquante quatre³. »

1. *Commentaires*, XV, p. 51, et Corlieu, *Anc. Faculté*, p. 177.

2. Rouyer, *op. cit.*, *Rev. Numismatique* de 1892, p. 469.

3. Poinçon sans coins correspondants dans le catalogue manuscrit des jetons de la Monnaie.

Gaz. Num. de 1904, p. 166.

Historia Metallica de Baron : Franciscus Levignon, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Anno 1666. Argent. Ex dono M. Bertrand.

Décanat de 1666-1668 : Jean-Armand de Mauvillain.

(1 type — 1 jeton)

Jean-Armand de Mauvillain : Fils de Nicolas Mauvillain maître chirurgien juré, au dire de Corlieu (*Anc. Faculté*, p. 137), du bibliothécaire du cardinal de Richelieu, au dire de Éloy (III, p. 198), eut pour parrain le cardinal de Richelieu. Docteur régent en 1649, professeur de botanique en 1655, fut avec Liénard grand ami de Molière et aurait, au dire des contemporains, fourni au grand comédien les indications qui lui ont si bien servi à ridiculiser les apothicaires et... les médecins,

Grand partisan de l'antimoine, eut de graves démêlés avec Blondel et fut l'ennemi juré des chirurgiens à la porte de la Communauté desquels il vint deux fois, le 12 et le 14 novembre 1667, aidé d'un huissier, arracher une plaque qui, portant le mot *Collegium*, bravait la Faculté¹.

24. — IOAN·ARM·DE·MAUVILLAIN·DOYEN. Tête à droite avec per-
ruque.

Sous le cou : 1668·DU·FOUR.

Rv. — VERO LYMINE COECAT. Ulysse aveuglant Polyphème, terrassé, avec une torche enflammée.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4515); Fournié.

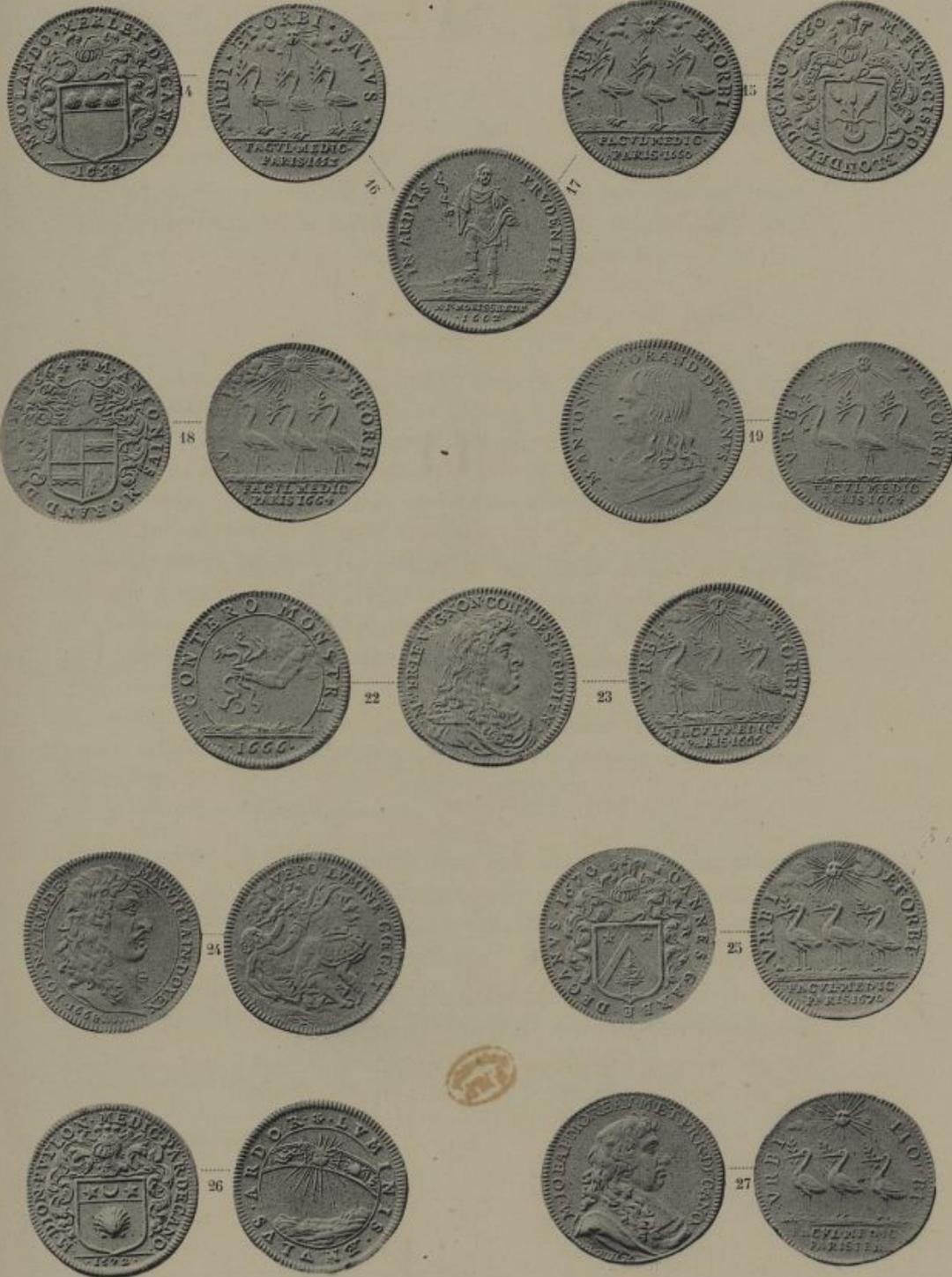
La question de l'émétique a, on le sait, passionné l'ancienne Faculté. Après une guerre de 100 ans (1566-1666) qui pour avoir été sans gloire ne fut pas sans originalité, la Faculté se réunit le 29 mars 1666 par ordre du Parlement pour émettre son opinion sur la valeur de l'antimoine. Sur 102 docteurs présents, 92 se prononcèrent pour le produit et le Parlement sanctionna ce vote d'un jugement permettant l'usage du vin émétique au grand mécontentement de Guy

1. Éloy, III, p. 198. — Corlieu, *Anc. Faculté*, p. 137.

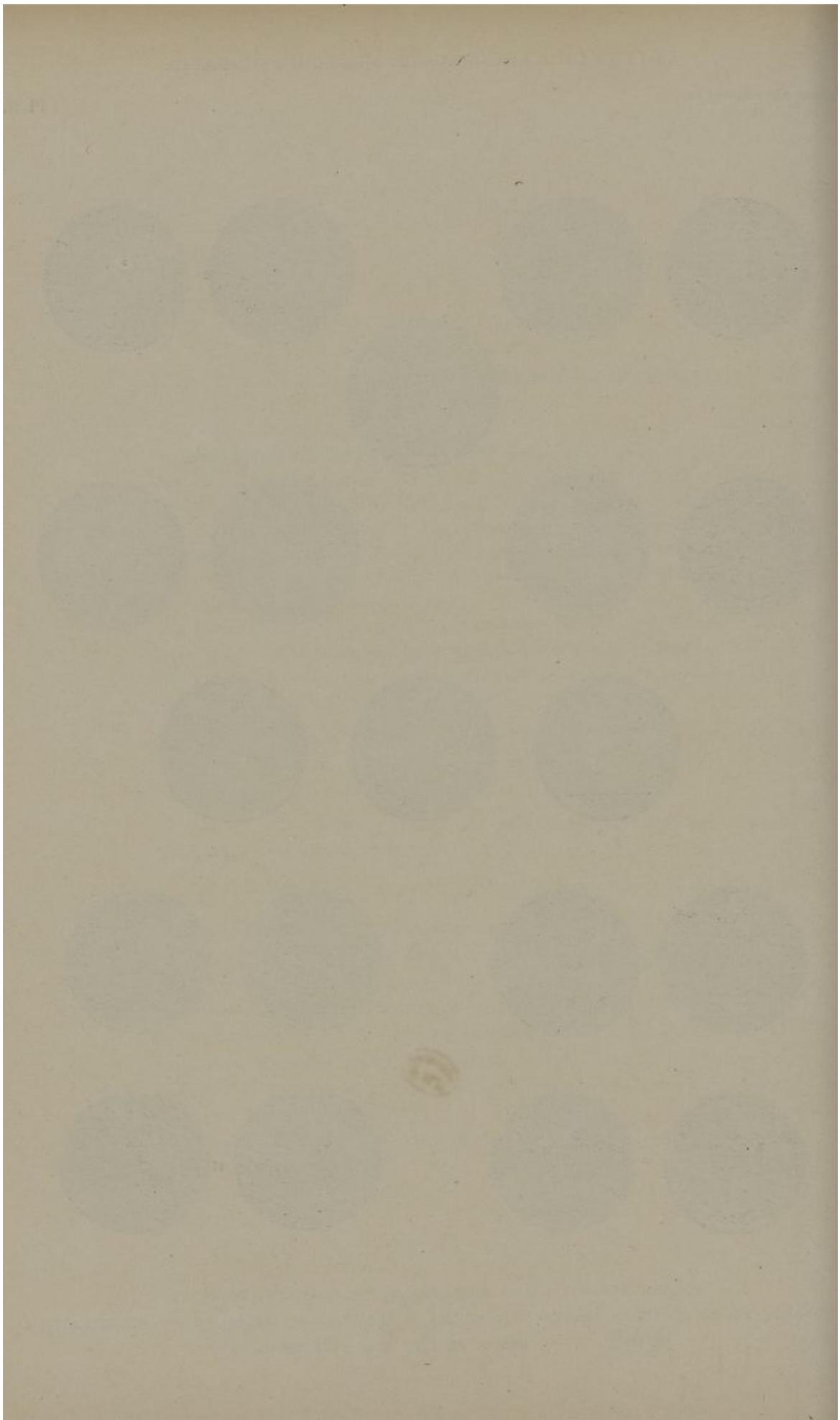
DOYENS DE L'ANC. FAC. DE MÉDECINE DE PARIS.

JETONS AUTHENTIQUES.

Pl. II.



ROLAND MERLET, 14 — BLONDEL, 15 — MORISSET, 16 et 17
 A. MORAND, 18 et 19 (non figurés : 20 et 21) — LE VIGNON, 22 et 23 — MAUVILLAIN, 24
 GARBE, 25 — DENYS PUYLON, 26 — MOREAU, 27.



Patin et de François Blondel. Ce dernier protesta violemment, plaida contre la Faculté, contre le doyen, fut condamné, refusa de payer et vit vendre ses meubles¹.

Le jeton n° 24 rappelle cette lutte : Ulysse triomphant, c'est Mauvillain lui-même; le Cyclope terrassé, c'est Blondel, qui était borgne. Le réfractaire est aveuglé de la vraie lumière par son vainqueur².

RÉFÉRENCES.

Invent. des poinçons et carrés : « **659. Arm. de Mauvillain, doyen de la Faculté de Médecine.** — Un poinçon de dix lignes de haut sur six de large, représentant une teste ou portrait d'homme, pour servir à des jettons où l'on a ajouté autour ces mots : IOANN·ARM·DE·MAUVILLAIN·DOYEN, et dans l'exergue : 1668·DU·FOUR, qui est le nom du graveur; le dit poinçon numéroté six cent cinquante-neuf (Voir n° 660). »

« **660. Même sujet.** — Un poinçon de sept lignes de haut sur huit de large, représentant Ulysse qui creve l'œil de Polyphème et y met le feu, pour servir de revers des jettons du portrait de Mauvillain, inventorié cy-devant n° 659; ces mots sont autour : VERO·LUMINE·CECAT; le dit poinçon numéroté six cent soixante³. »

Historia Metallica de Baron : Joannes Armandus de Mauvillain, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et inscriptione *Contero monstra ex altera*. Anno 1668. Argent.

Idem nummus ex ænea materie.

Aux termes de cette dernière mention du catalogue de Baron, s'il n'y a pas eu d'erreur de transcription, il aurait existé un autre jeton de Mauvillain constitué au revers par l'allégorie du n° 22, datée 1668. Ce jeton n'a pas été sérié dans cette description parce qu'il n'a été rencontré dans aucune des collections consultées. Il est néanmoins admissible que la combativité naturelle de Mauvillain, en

1. *Commentaires*, XV, p. 284, 285, 286, et Corlieu, *Jetons des doyens*.

2. Réveillé-Parise : note au t. III, p. 348 des *Lettres de Guy Patin, et Chéreau* (Feuilleton de l'*Union Médicale* de 1873), p. 322.

3. *Gaz. Numismatique* de 1904, p. 167, 168.

attendant la gravure du coin au Cyclope, se soit accommodée d'une frappe provisoire avec le revers triomphant de Le Vignon, daté 1668. L'affirmation de Baron, très consciencieux en toutes choses, constitue en tous cas une présomption de grande valeur en faveur de l'existence de ce jeton. Il est seulement troublant que le spécimen mentionné ne se soit pas retrouvé dans les cartons du Cabinet des Médailles, héritier, comme il a été dit, de la collection de la rue Jean-de-Beauvais.

Décanat de 1668-1670 : Jean Garbe.

(1 type — 1 jeton)

Jean Garbe : Omis par les biographes. Cité avec animosité par Guy Patin dans une de ses Lettres¹. Signalé au paranymphe de 1680 comme ayant fait en vers latins l'éloge de chaque licencié. Mort le 24 août 1690.

Corlieu mentionne dans ses *Éphémérides avant la Révolution*, un Garbe Jean-Michel, reçu docteur à Paris le 14 septembre 1684 : fils probable du doyen Jean.

25. — IOANNES · GARBE · DECANVS · 1670. Écu aux armes du doyen : « De... au chevron de... accompagné de deux étoiles en chef et d'un arbre en pointe. » Casque taré en demi-profil avec lambrequins.

Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ (type du n° 23) avec la date 1670.

Coll. Cabinet.

Décanat de 1670-1672 : Denis Puyton.

(1 type — 1 jeton)

Denis Puyton : Auvergnat, fils de Gilbert Puyton, ce dernier docteur de Paris de 1630, mort en 1673.

1. T. II, p. 248 : Lettre 287, du 1^{er} août 1656.

Denis, né à Paris, mort le 16 décembre 1696, enterré à Saint-Eustache. Honorablement cité par Guy Patin dans sa lettre du 1^{er} février 1661 à Falconnet comme « un homme de bien ayant de la pudeur de reste et ne voulant pas être réputé charlatan ».

Comme doyen, a, le 22 août 1672, signé avec les apothicaires de Paris un concordat aux termes duquel le doyen pouvait assister aux examens de maîtrise de ces derniers quand bon lui semblait.

Comme censeur de l'Académie, a obtenu de la Faculté le 12 décembre 1673 un décret interdisant l'entrée de l'amphithéâtre d'anatomie et des écoles inférieures aux étudiants porteurs d'épées, le « port des armes n'étant pas convenable et ne regardant pas ceux qui sont tenus d'observer la discipline » et réglementant l'inscription des étudiants sur un registre tenu par le doyen.

26. — M·DION·PVYLON·MEDIC·PAR·DECANO. Écu aux armes du doyen : « De... à la coquille de Saint-Jacques de... au chef de... chargé d'un croissant entre deux étoiles. » Casque taré en demi-profil avec lambrequins. A l'exergue : 1672.

Rv. — LVMINIS·ÆMVLVS·ARDOR (quintefeuille entre deux points). Soleil sur le Zodiaque, au-dessus d'une campagne montueuse.

Coll. Cabinet.

On pourrait attribuer à une fatuité du doyen cette figuration quelque peu prétentieuse du soleil brochant sur le Zodiaque si cette représentation ne paraissait avoir voulu rappeler plutôt — peut-être comme un hommage au Roi — une allégorie particulièrement recherchée par les revers des jetons royaux de cette époque. On retrouve en effet l'allusion symbolique du jeton de Puylon, 4 ans auparavant en 1666, dans le jeton des bâtiments du Roi : *Nobis decor omnis ab illo*, dans le jeton de l'Ordinaire des guerres de la même année, ainsi que dans un jeton royal également de la même année, produits sous la même devise : *Audax ire vias* ; on le retrouve encore en 1672 dans le jeton de l'Extraordinaire des guerres : *Heic omnibus æquus*, et plus tard, en 1677, 1679, 1714 et 1730, dans d'autres jetons d'autres titres et d'autres destinations. Il s'agit donc vraisemblablement, pour le revers de Puylon, d'une allégorie à la mode de l'époque,

choisie comme un sujet de haut goût et de tout repos par un graveur peu tourmenté du souci de l'originalité.

RÉFÉRENCES.

Inventaire des poinçons et coins : « 709. Denis Puylon, doyen de la Faculté de Médecine. — Un poinçon de quatre lignes de haut sur deux de large représentant une cigogne, pour exprimer sur des jettons la devise de la Faculté de Médecine de Paris qui est formée de trois cigognes tenant chacune un rameau ; il y a pour âme autour : VRBI ET ORBI, et dans l'exergue : FACVL·MEDIC·PARIS, et, au revers de ces jettons, des armes avec ces mots autour : M·DION·PVYLON·MEDIC·PAR·DECANO, et dans l'exergue : 1672 ; le dit poinçon numéroté sept cent neuf¹. »

Décanat de 1672-1674 : Jean-Baptiste Moreau.

(1 type — 1 jeton)

Jean-Baptiste Moreau : fils de René Moreau, doyen de 1630-1632, « digne homme d'une rare érudition et d'une grande doctrine »².

Né à Paris en 1621, docteur du 19 août 1648, comme son père praticien célèbre, professeur royal et médecin de madame la Dauphine ; mort à Fontainebleau à la suite de la Cour le 25 septembre 1693.

Marqua particulièrement son décanat par une intervention utile près du Garde des sceaux d'Aligre pour obtenir l'annulation, par un arrêt du Conseil d'État du 27 juin 1673, de la déclaration du 11 avril de la même année qu'avait obtenue la Chambre royale pour la reconnaissance de ses pouvoirs. Lutta contre l'association des médecins des Universités provinciales et contre les empiriques, perfectionna la police des examens des chirurgiens et des apothicaires. Échappa à la mort qu'un assassin venu trois fois pour le tuer donna, en son lieu et place, à Gilbert Puylon³.

27. — M·IO·BAP^B·MOREAV·M·ET PR·R·DECANO. Buste à droite avec

1. *Gaz. Numism. Franç.*, 1904, p. 174.

2. Guy Patin, T. 1, p. 172 : Lettre 107, du 14 janvier 1641.

3. Hazon, p. 131, 133. — Éloy, III, p. 340. — *Dict. encycl.*, 2^e série, IX, p. 455.

perruque, chappe et rabat. Sous le buste : G·H (initiales incertaines).
1674.

Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ. A l'exergue :
FACVL·MEDIC·PARISIENS.

Jeton incorrectement décrit par Rudolphi et incorrectement redressé par Kluykens dans sa note de la p. 236 du t. II.

Coll. Cabinet.

Décanat de 1674-1676 : Antoine-Jean Morand.

(1 type — 1 jeton)

Antoine-Jean Morand : D'une notoriété aussi modeste que son père, n'a pas eu de biographie. D'après Mœhsen, serait mort la même année que son père, le 17 octobre 1682, date confirmée par une note manuscrite de Corlieu.

28. — ANTO·IOANNES·MORAND·DECANUS. Buste à droite avec perruque presque lisse et chappe. Sous le buste : 1676.

Rv. — VRBI ET ORBI. Les 3 cigognes dans le champ. A l'exergue, en deux lignes : FACVL·MEDIC·PARIS·1676.

Un des jetons les moins artistiques de la série décanale.

Coll. Cabinet; Cluny (refrappe); Feuardent (4517); Fournié.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Antonius Joannes Morand, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Ann. 1676. Æneus.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : nos 816 et 817 de Louis XIV.

APOCRYPHES : nos 014—015—020—023—024—045.

Décanat de 1676-1678 : Antoine Lemoine.

(1 type — 2 jetons)

Antoine Lemoine : Parisien, de très modeste notoriété, signalé surtout comme ayant contribué avec Blondel à la publication de l'édition grecque et latine en 13 volumes des œuvres d'Hippocrate et de Galien entreprise par René Chartier. Habita rue des Poules près de la porte Saint-Martin, mais est humoristiquement désigné dans le pamphlet de Pierre Mattot « rue Simon le Franc; à la bonne foi. Contentement passe richesse ». Mort le 10 janvier 1714, inhumé à Saint-Etienne du Mont. Père probable du docteur régent Antoine Lemoine, seigneur de la Charrière (mort le 29 septembre 1731) avec lequel un biographe l'a confondu.

S'est particulièrement recommandé à l'attention de la postérité par l'inscription de son nom sur la plaque de marbre qui, au-dessus de la porte d'entrée de la Faculté¹, commémora les largesses de Michel Le Masle, largesses qui en 1678 servirent à la restauration du bâtiment gothique des Écoles et à la réfection de la porte d'entrée de ce bâtiment donnant sur la cour. Cette inscription de 6 lignes, qui existe encore aux Écoles de la rue de la Bûcherie se termine en effet : *Antonio Lemoine, Parissimo decano, anno R. S. H. MDCLXXVIII.*

29. — ANTONIUS LE MOINE DECANUS. Tête à droite avec perruque. Sous le cou une signature en deux lettres : A. R. (OU F OU E).

Rv. — VRBI, etc. Type du n° 28 avec la date 1678.

30. — Même avers que le précédent.

Rv. — Même type que le précédent, mais d'un coin différent par la taille des cigognes et par l'inscription de l'exergue qui, avec la même date, est de trois lignes.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4520); Fournié (plomb).

1. Il s'agit du vieux bâtiment existant à l'angle des rues de l'Hôtel-Colbert et de la Bûcherie, construit en 1472, agrandi en 1608, restauré, comme il est dit, en 1678 et dans lequel la Faculté a siégé jusqu'en 1775.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Antonius Le Moine, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Anno 1678; argent. Ex dono M. Lud. Claud. Bourdelin.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 844, 845 et 846 de Louis XIV.

APOCRYPHES : n^{os} 42—55—015—016—017—020—022—023—046.

Décanat de 1678-1680 : Claude Quartier.

(1 type — 1 jeton)

Claude Quartier : Docteur de la Faculté de Paris du 22 septembre 1654. Sans biographe. Noté seulement par les *Almanachs royaux* postérieurs à 1699 comme habitant l'Isle Notre-Dame, quai des Balcons.

31. — M. CLAUDIO · QUARTIER · DECANO · 1680. Buste à droite avec perruque et chappe.

Rv. — VRBI, etc. Type du n^o 17 mais non du même coin.

Coll. Cabinet; Cluny; Faculté; Feuardent (4523); Fournié.

Décanat de 1680-1682 : Nicolas Liénard.

(1 type — 1 jeton)

Nicolas Liénard : Docteur de la Faculté de Paris, mentionné incidemment dans l'article Mauvillain par Éloy et critiqué dans quelques lettres de Guy Patin : « Nous avons ici un de nos jeunes docteurs, nommé Nic. Liénard, un peu plus savant que son père qui n'a jamais été bien sage. Ce Liénard fait imprimer un petit livre en français. . . Je ne sais pas ce que ce jeune homme obtiendra par son livre, mais je sais qu'il est bien glorieux et qu'il a bien plus de vanité que de science¹. »

Aurait contribué à l'initiation médicale de Molière avec Mauvillain. A

1. T. III, p. 153 : Lettre 487, du 19 sept. 1650.

continué, en tous cas, la lutte de ses prédécesseurs contre l'exercice illégal de la médecine, ainsi qu'il appert d'un arrêt du Conseil du roy du 24 mars 1682 rendu à la requête du doyen de la Faculté contre le s^r Blegny qui, n'ayant pu être reçu dans la C^{ie} des Maîtres chirurgiens, avait fait imprimer un livre sur la fièvre et son traitement sans l'autorisation de la Faculté¹. — Mort le 1^{er} février 1697.

32. — M·NIC·LIENARD·DECANO. Écu aux armes du doyen : « *Parti au 1^{er} de... au lion de... ; au 2^e de... au chevron de... ; accompagné de deux étoiles en chef et d'un arbre en pointe, au chef chargé de trois croissants de...* » Casque taré de profil avec lambrequins surmonté d'un lion issant. Supports : deux lions. A l'exergue : 1682.

Rv. — Celui du n^o 31.

Coll. Cabinet.

Décanat de 1682-1684 : Bertin Dieuxyvoie.

(2 types — 2 jetons)

Bertin Dieuxyvoie (écrit **Dieuxevoye** par Hazon) : Originaire du Mans. Docteur du 23 décembre 1648, conseiller et médecin ordinaire du roi, eut sa promotion au décanat marquée par un témoignage d'estime peu ordinaire : son élection spontanée et unanime, quoiqu'il fût électeur, au désistement de l'élu Nicolas Richard, âgé et infirme.

Partisan convaincu de l'émétique, s'est fait très partialement qualifier par Guy Patin « docteur de la nation antimoniale, ni sçavant, ni honnête homme, mais manceau ». Déclaré d'autre part par les Commentaires « *vir maximæ litteraturæ* », mérita particulièrement de la Faculté par son zèle à lutter contre l'invasion des médecins étrangers. Mort à 90 ans passés, le 2 mai 1710 ; inhumé dans l'église Saint-Paul².

33. — M·BERTINIO·DIEUXIVOYE·DECANO. Buste à droite avec per-ruque et chappe fourrée. Sous le buste : R(œtters) 1684.

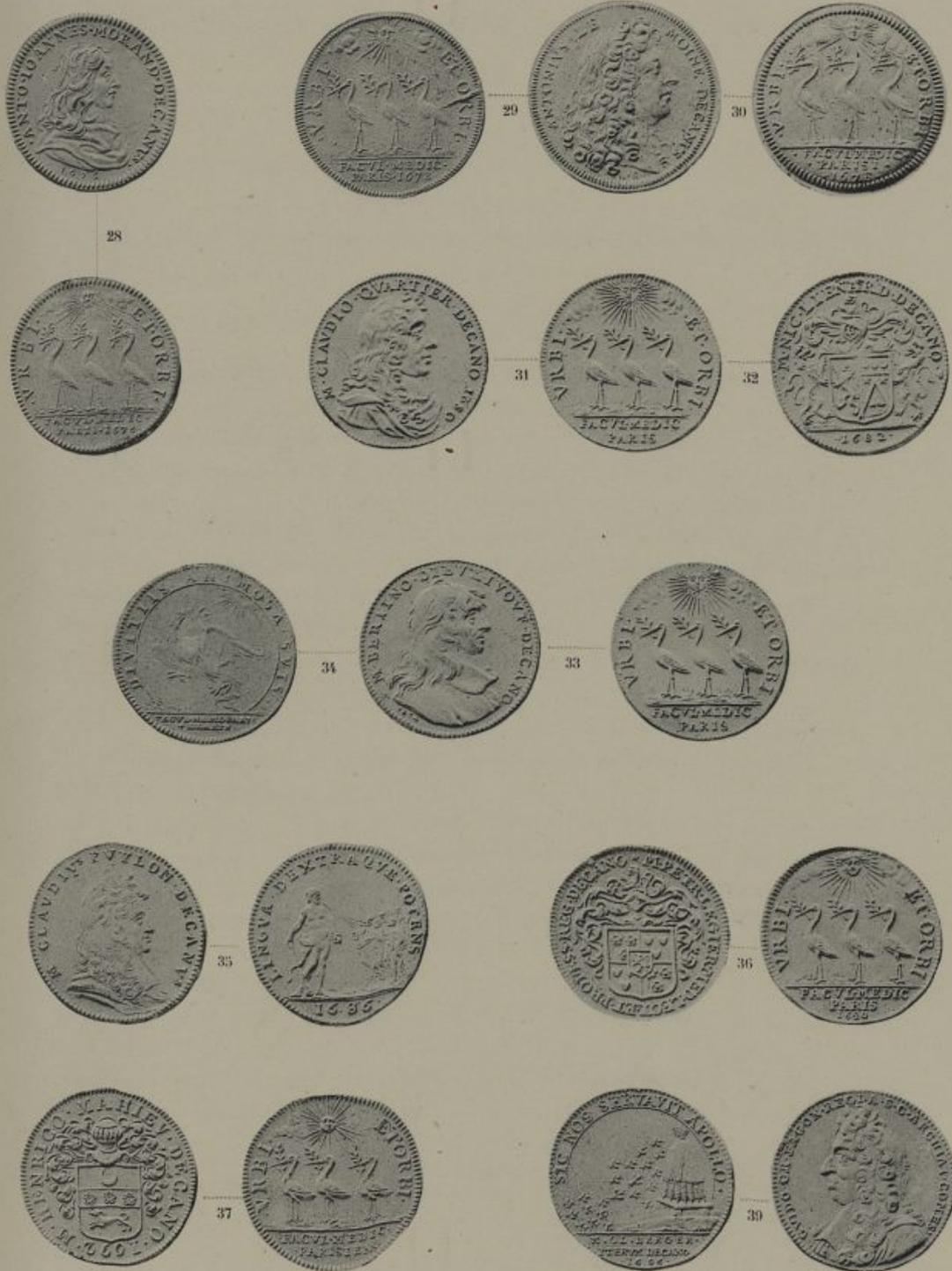
1. *France médicale*, 1906, p. 391.

2. Hazon, p. 134. — Paul Delaunay, *France médicale*, 1904, p. 397. — Kluyskens, I, p. 254, 256.

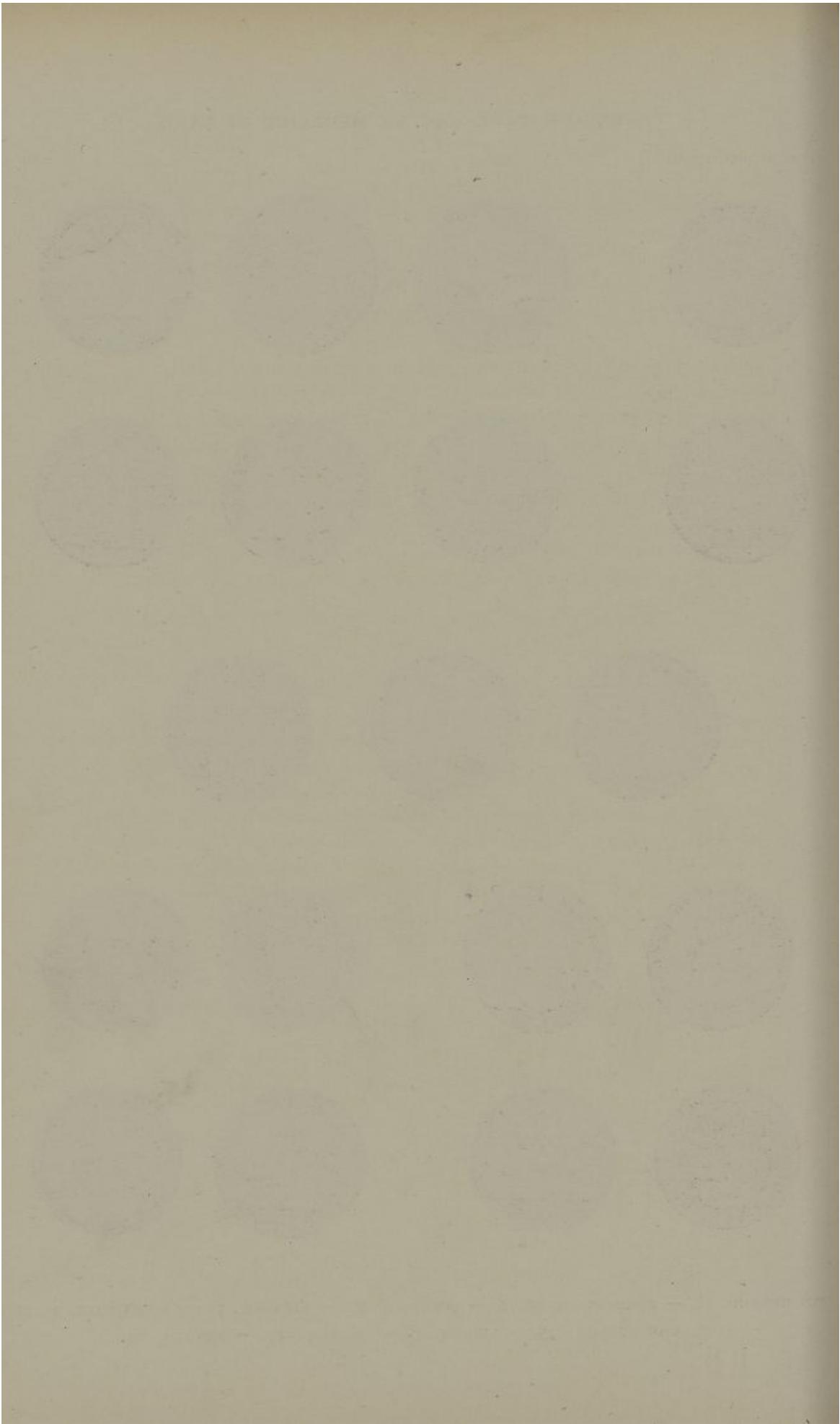
DOYENS DE L'ANC. FAC. DE MÉDECINE DE PARIS.

JETONS AUTHENTIQUES.

Pl. III



JEAN MORAND, 28 — LEMOINE, 29 et 30 — QUARTIER, 31 — LIÉNARD, 32 — DIEUXIVOYE, 33 et 34
 CLAUDE PUYLON, 35 — LÉGIER, 36 — MAHIEU, 37 — BERGER, 39.



Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ sans date (type du n° 31).

Coll. Cabinet; Carnavalet.

34. — Même avers que le précédent.

Rv. — DIVITHIS·ANIMOSA·SVIS. Aigle essorant sous le soleil, un oisillon dans le bec, un autre tombant de ses serres. A l'exergue, en deux lignes : FACVL·MEDIC·PARIS·† EXAMEN.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4524); Fournié.

L'aigle hardi montant vers le soleil avec ses proies et la citation de Claudien qui lui sert de légende expriment ce que peut être, ce qu'est en réalité la Faculté aux yeux de celui qui a écrit l'histoire des hommes illustres de cette Compagnie. Hazon rappelle, en effet, qu'un des principaux titres de Dieuxyvoie à l'attention de la postérité a été le volumineux manuscrit traitant des gloires de la Faculté de Paris qui, écrit par ce dernier, est revenu ultérieurement à Léault et à Bertrand; et Corlieu confirme ce mérite en attribuant au même auteur le *Synopsis* ou résumé des Commentaires de 1326 à 1676. De par le jeton, aucune valeur, aucune hardiesse n'est mieux justifiée que celle qui est légitimée par les opulences de tout ordre de la Faculté, que celle qui est affirmée par tant de victoires sur la témérité des insuffisants et des petits (barbiers, chirurgiens, apothicaires, médecins étrangers, etc.).

La signification du mot EXAMEN gravé à l'exergue du revers n'est pas des plus évidentes. Kluyskens l'explique en disant que très probablement ce mot rappelle que le doyen avait subordonné ou voulu subordonner l'admission des médecins étrangers à un examen probatoire à Paris. L'interprétation peut être juste, mais elle n'est pas indiscutable.

Il est plus facile de s'expliquer sur la croisette qui précède le mot *examen*, croisette qui sans doute, par une erreur de lecture, a été prise pour un 1 par Rudolphi. Le mot *examen* ayant été gravé trop à droite sur la première ligne de l'exergue, le vide disgracieux

de gauche a été atténué par une petite †. Cet artifice de gravure apparaît évident sur deux des jetons (jetons à fleur de coin) examinés.

Décanat de 1684-1686 : Claude Puyton.

(1 type — 1 jeton)

Claude Puyton : fils de Denis, le doyen de 1670-1672, n'a pas laissé dans l'histoire de la Faculté de sillage plus éclatant que son père. Mort le 25 février 1697; enterré à Saint-Eustache.

35. — M. CLAUDIUS · PUYTON · DECANUS. Buste à droite avec perruque, chappe et rabat.

Rv. — LINGVA · DEXTRAQUE · POTENS. Un Hercule droit à gauche, revêtu d'une peau de lion, la main droite appuyée sur une massue, haranguant une foule attentive devant lui, un faisceau de traits ponctués en chaînette s'épanouissant de la bouche de l'orateur vers les auditeurs. A l'exergue: 1686.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet.

A la page 207 de son livre sur les *Familles de la France illustrées par les monuments des Médailles*, Jacques de Bie donne sous le nom de *Hercules Gallicus* la description de médaille ci-après :

« C'est un Hercule gaulois qui tient la masse en main; la peau du lion de Némée lui pend sur l'épaule droite. De sa bouche sort une petite chaisne à laquelle sont attachées d'autres d'or et d'ambre, lesquelles (comme les poètes ont feint) attirent par les oreilles une multitude de personnes de divers sexe et âge et de conditions différentes, non pas à regret et par contrainte, mais volontairement, par une douce et agréable force... Pour monstrier les effets merveilleux de l'Éloquence, laquelle agit puissamment sur les esprits des hommes. »

Et cette mention est produite en description d'une gravure qui retrace, à très peu de variantes près, la scène du jeton ci-dessus, soit de la gravure de la médaille frappée en l'honneur de Étienne

Pasquier, jurisconsulte français, avocat général à la Cour des comptes sous Henri III et député aux États de Blois, né à Paris en 1529 et mort en 1615¹.

Il s'agit donc d'une réédition au profit de Puyton, avec la devise LINGVA·DEXTRAQVE·POTENS remplaçant celle de HERCULES GALLICUS, d'une scène déjà figurée pour rappeler la puissance de l'éloquence chez un avocat. Cette affirmation de talents exceptionnels qui, avec sa légende, caractériserait à merveille un brillant professeur de chirurgie, n'est pas sans prétention chez le doyen de 1686, docteur sans chaire. L'histoire ne dit pas jusqu'à quel point elle a été fondée, mais elle explique pourquoi un doyen, quoique non professeur, — comme tout médecin avide de notoriété à cette époque, — pouvait tenir à une réputation d'éminence dans la dialectique. Cette note est donnée par l'histoire de Légier, le second successeur de Claude Puyton, que ce rappel fera d'avance connaître.

Légier, dit Hazon, appelé par un homme de grande condition et prié de se trouver en consultation avec un médecin étranger qui figurait à la Cour, accepte à condition que l'on conviendrait d'un troisième qui, sans dire son avis sur la maladie, serait arbitre de la capacité entre lui et le médecin étranger ; celui-ci ouvrit la consultation comme il put. Légier répliqua avec tant de netteté, d'érudition et proposa des remèdes si appropriés que le prétendu médecin étranger qui n'avait que du faste fut jugé par l'arbitre tout à fait inepte et incapable d'exercer. Le bruit de cette extraordinaire consultation s'étant bientôt répandu, le prétendu médecin fut éloigné de la Cour et exclus de la Capitale².

De cet état d'âme à une réclame particulièrement suggestive, il n'y avait qu'un pas : d'où le jeton LINGVA·DEXTRAQVE·POTENS de 1686.

1. Même allégorie produite, avec moins de ressemblance avec le jeton de Puyton, par Papillon, au revers de la médaille de Henri II de Bourbon, prince de Condé, en 1632. — V. *Trés. de Num. Méd. fr.*, 1^{re} partie, pl. XXXIX, n° 2 et LIII, n° 3.

2. Hazon, p. 139

Décanat de 1686-1688 : Pierre Perreau.
Pas de jeton.

Décanat de 1688-1690 : Pierre Légier.
(1 type — 1 jeton)

Pierre Légier : Né à Paris, docteur du 9 septembre 1664, professeur royal, mort le 15 octobre 1691, un an après son décanat; enterré à Saint-Eustache.

Représenté par Hazon comme un homme très lettré, versé dans les langues grecque et latine, habile dans les mathématiques, théologien, médecin et praticien célèbre.

Comme doyen, au lieu du repas offert habituellement aux électeurs par le nouveau doyen, fit présent à la Faculté de 100 pistoles, largesse qui fut très appréciée et reconnue par la commande par la Faculté d'un portrait du donateur au célèbre peintre Le Vignon. Soutint au Parlement la cause du bachelier Littré, qui, après avoir obtenu du doyen un sujet anatomique pour ses études, s'était vu enlever ce sujet par les chirurgiens¹.

36. — M · PETR · LEGIER · MED · LECT · ET · PROFESS · REG · DECANO (étoile).
Écu aux armes du doyen : « Écartelé aux 1^{er} et 4^e de... à trois roses de... sur le tout de... au lion de... » Casque taré de face avec lambrequins surmonté d'un lion issant.

Rv. — VRBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ. A l'exergue, en trois lignes : FACUL · MEDIC · PARIS · 1640.

Coll. Cabinet.

Décanat de 1690-1692 : Henri Mahieu.
(1 type — 1 jeton)

Henri Mahieu : De modeste notoriété. Défenseur des prérogatives de la Faculté, est signalé par Hazon comme ayant plaidé éloquemment, en 1691,

1. Hazon, p. 139. — *Magasin pittoresque*, op. cit., p. 363.

près du Premier Président, à propos de Raymond Finot, le droit des docteurs régents à être seuls médecins des hopitaux¹. — Généreux vis-à-vis de la Faculté, fit à ses frais meubler de bancs et lambrisser la salle des assemblées². Mort en janvier 1708.

37. — M · HENRICO · MAHIEV · DECANO · 1692. Écu aux armes du doyen : « *De... à la fasce de... chargée de trois roses, accompagnée d'un croissant en chef et d'un lévrier en pointe.* » Casque taré de face avec lambrequins.

Rv. — VRBI, etc. sans date. Type du n° 27.

Coll. Cabinet.

Décanat de 1692-1696 : Claude Berger.

(2 types — 2 jetons)

Claude Berger : Il y a eu deux Claude Berger, père et fils, qui, par suite de la similitude des noms, ont été souvent confondus, le fils, étranger à la série décanale, ayant à peu près absorbé à lui seul l'attention des biographes.

Le père, doyen de 1692, dit Berger, Marc-Claude par la *Biogr. Michaud*, docteur de la Faculté de Paris de 1669, doyen de 1692 à 1696 par réélection, parent de Fagon qui a été rappelé par un de ses jetons. Mort en 1705 (en 1702, au dire de la *Biogr. Michaud*).

Défini malicieusement dans le factum satyrique de Mattot ; « Rue Saint-Pierre aux bœufs. A la botte de foin. A grosse tête peu de cervelle. »

(Le fils, né en 1679, membre de l'Académie des sciences comme botaniste en 1699, docteur en 1700, médecin ordinaire du roi, professeur de chimie au jardin royal, mort en 1712, rappelé par les notices de Éloy et de Moreri.³)

38. — M · CLAUDIO · BERGER · DECANO · 1694. Écu aux armes du doyen : « *De... au mouton passant sur une terrasse de... et 3 roses de... en chef.* » Casque taré de face avec lambrequins.

1. Hazon (art. *Finot*), p. 149.

2. Corlieu, *Anc. Fac.*, p. 10.

3. Éloy, I, p. 120. — Moreri, supplément I, p. 120. — *Biogr. Michaud*, IV, p. 249.

Rp. — VRBI, etc, sans date. Type du n° 27.

Coll. Cabinet.

39. — GUIDO · CR · FAGON · REGI · A · S · C · ARCHIAT · COMES. Buste à gauche de Fagon avec perruque, robe et rabat.

Rp. — SIC NOS SERVAVIT APOLLO. Un essaim d'abeilles sortant d'une ruche. A l'exergue, en trois lignes : M · CL · BERGER · ITERVM DECANO. 1696.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuillant (4525).

Le jeton du second décanat de Berger s'est donné pour but de glorifier Fagon, premier médecin du roi, et de le glorifier pour des services éminents rendus à la Faculté¹.

Les médecins des Universités provinciales étaient parvenus à accréditer surtout avec l'aide de d'Aquin, médecin de Montpellier, premier médecin du roi (prédécesseur de Fagon à la Cour), une Chambre royale dont le but était d'affranchir les praticiens étrangers fixés à Paris des épreuves prescrites par la Faculté. Les docteurs régents de Paris avaient eu et conservaient un profond dépit de l'établissement de cette institution créée et confirmée par des lettres patentes de 1673, 1683, 1684 et 1686.

Le 15 février 1694, la Faculté, de concert avec Fagon entré en charge à la Cour le 2 novembre 1693 avec des sentiments de solidarité

1. **Guy-Crescent Fagon** (qui ne fut jamais doyen de la Faculté), fils de Henri Fagon, commissaire des guerres, et de Louise de la Brosse, nièce du médecin ordinaire de Louis XIII. Né à Paris le 11 mai 1638, docteur en 1664, professeur de botanique et de chimie au Jardin Royal, et membre honoraire de l'Académie des sciences en 1699. Mort le 11 mars 1718 après une vie qui, au dire de Hazon qui lui a consacré une longue notice (p. 140-148), a démontré que, « membre et ornement de la Faculté de Paris, il a donné à la Cour l'exemple de la vertu la plus rare, qu'il a beaucoup contribué à l'avancement de son art et qu'il a fourni une des plus glorieuses carrières qu'il ait été donné à un médecin de parcourir ».

A son portrait à la Faculté de Médecine de Paris actuelle (copie du tableau de Jouvenet conservé au Louvre).

A inspiré de nombreuses notices biographiques, tant de son temps qu'après lui. — Plusieurs fois cité, à divers titres, dans les Mémoires de Saint-Simon, notamment dans les tomes I, III, IV, VI, VII, IX, XII et XV.

parisienne tout autres que ceux de d'Aquin, avait introduit une instance contre la Chambre royale. La requête présentée au chancelier Le Tellier par une députation choisie de la Faculté ayant à sa tête le doyen Berger et Bonnet Bourdelot, médecin du Chancelier, fut acheminée directement vers le roi par Fagon et si bien plaidée par ce dernier que, le 3 mai 1694, parut une déclaration royale portant suppression de la Chambre des Universités provinciales et, le 6 juillet de la même année, un arrêt du Conseil d'état ordonnant l'enregistrement de la suppression prononcée.

Cette solution fut l'occasion d'une immense joie pour la Faculté qui témoigna sa reconnaissance à son protecteur par la commande d'un portrait de grande dimension de ce dernier au peintre Rigaud et par une fête somptueuse organisée à l'occasion de la soutenance de la thèse de Piton de Tournefort (médecin de la Chambre royale rallié à la Faculté) dédiée à Fagon.

Le jeton de Berger n'est qu'un hommage du doyen — et d'un doyen parent — au libérateur de la Faculté. Cet hommage avait une haute valeur, car Fagon est le seul non doyen qui figure en portrait sur les jetons de la série décanale.

Le revers de ce jeton à ruche et à abeilles n'est qu'une interprétation très peu changée du sujet figuré par le jeton du Trésor royal de 1694 : *PAR DONIS ARMISQVE*, particularité témoignant une fois de plus de la tendance qu'avaient les artistes à répéter leurs compositions allégoriques sous les devises de sens divers proposées par leurs clients. La signature *R(œtters)* du jeton du Trésor royal de 1694 porterait à faire assigner le même graveur au jeton similaire non signé de Berger de 1696.

Décanat de 1696-1700 : Jean Boudin.

(1 type — 1 jeton)

Jean Boudin : Né à Paris, fils de Boudin, apothicaire du Roi. Docteur du 16 février 1683. Élu doyen d'une voix unanime et par acclamation en novembre 1696, et continué pendant quatre ans dans ses fonctions, — honneur rare à cette époque.

Agréable à la Cour et aimé de Fagon, bénéficia des charges les plus enviabiles : fut médecin ordinaire de la Dauphiné et du Dauphin, médecin ordinaire perpétuel du Roi, conseiller d'État et premier médecin de la Reine. Mort d'une attaque d'apoplexie à Versailles le 24 octobre 1728. Eut son épitaphe composée en deux vers par son ami, le poète Rousseau :

Hippocrates jacet hic gallus quo sospite nusquam
Mors falcem gestare ausa est aut ausa fuisset,

épitaphe presque sans hyperbole !

40. — M · IOAN · BOUDIN · FACULT · MEDIC · PARIS · DECANUS. Buste à droite avec perruque et chappe fourrée. Sous l'épaule, en deux lignes : ANNIS 1696 et 1698.

Rv. — SERVAT ET DOCET (rosette de 8 points). Le centaure Chiron conduisant Esculape (l'Esculape au bâton couleuvré) vers un fourneau chargé d'appareils de chimie et un monticule couvert de plantes (médicinales) qu'il lui montre de la main gauche. A l'exergue, en deux lignes : FACULT · MEDIC · PARIS · ANNO 1700¹.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4526); Fournié.

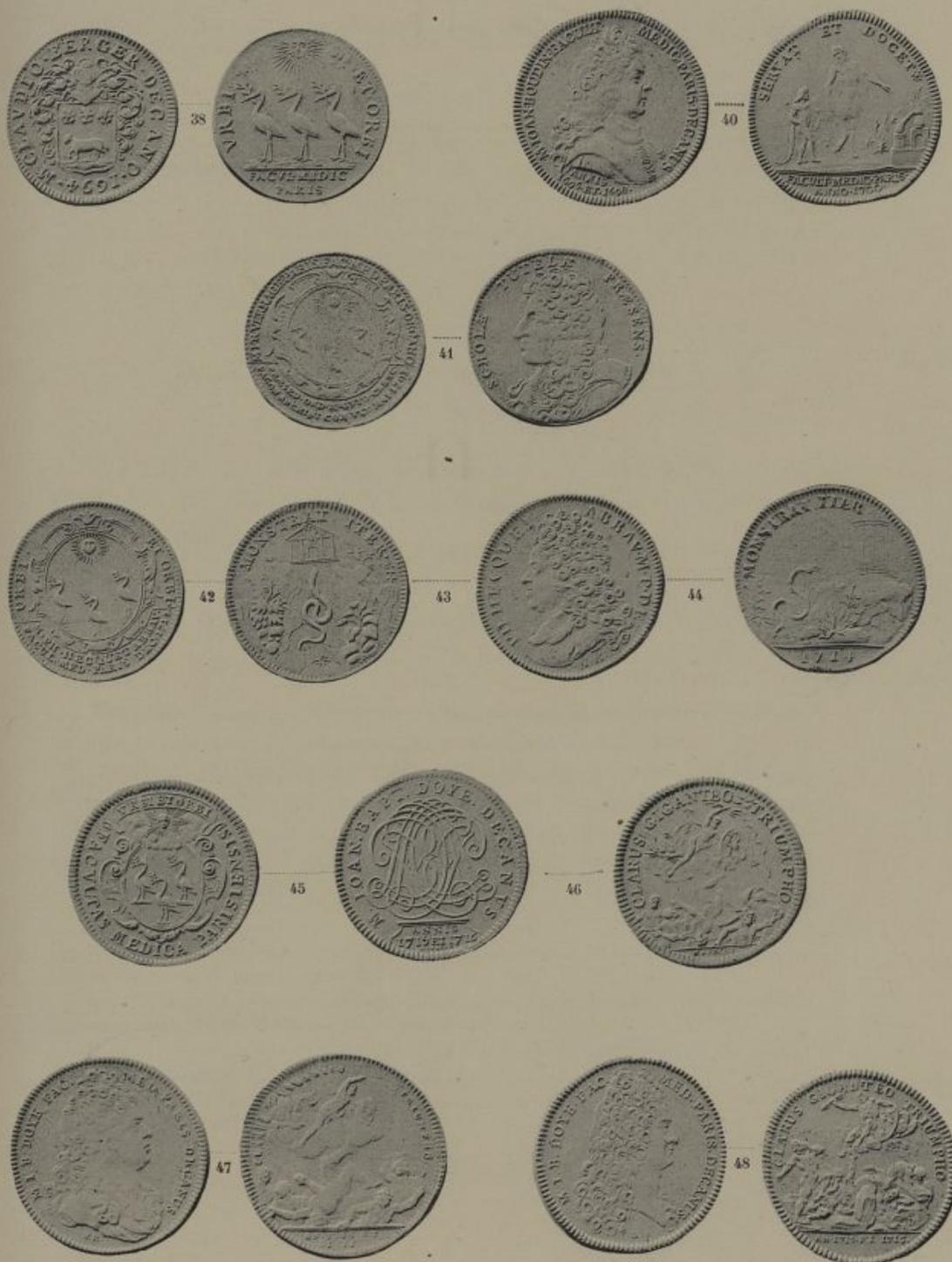
Ce revers qui a voulu tout particulièrement évoquer le souvenir de la chimie et de la pharmacie, rappelle que sous le décanat de Boudin, par application des articles 2 et 37 des nouveaux statuts de 1696 rétablissant le pacte de 1631 tombé en désuétude, le professeur de pharmacie de la Faculté fut chargé d'aller, avec le doyen, examiner les élèves apothicaires et inspecter les pharmacies et, de plus, de professer un cours de pharmacie galénique et chimique pendant le semestre d'été². Cette allégorie pharmaco-chimique devait être d'autant plus agréable à Boudin que ce dernier était, comme il a été dit, fils d'un apothicaire du Roi³.

1. Hazon, p. 160. — Mémoires de Saint-Simon (édition de Sautet, 1830), citations à divers titres : IX, p. 73, 75; X, p. 161, 238, 242, 248.

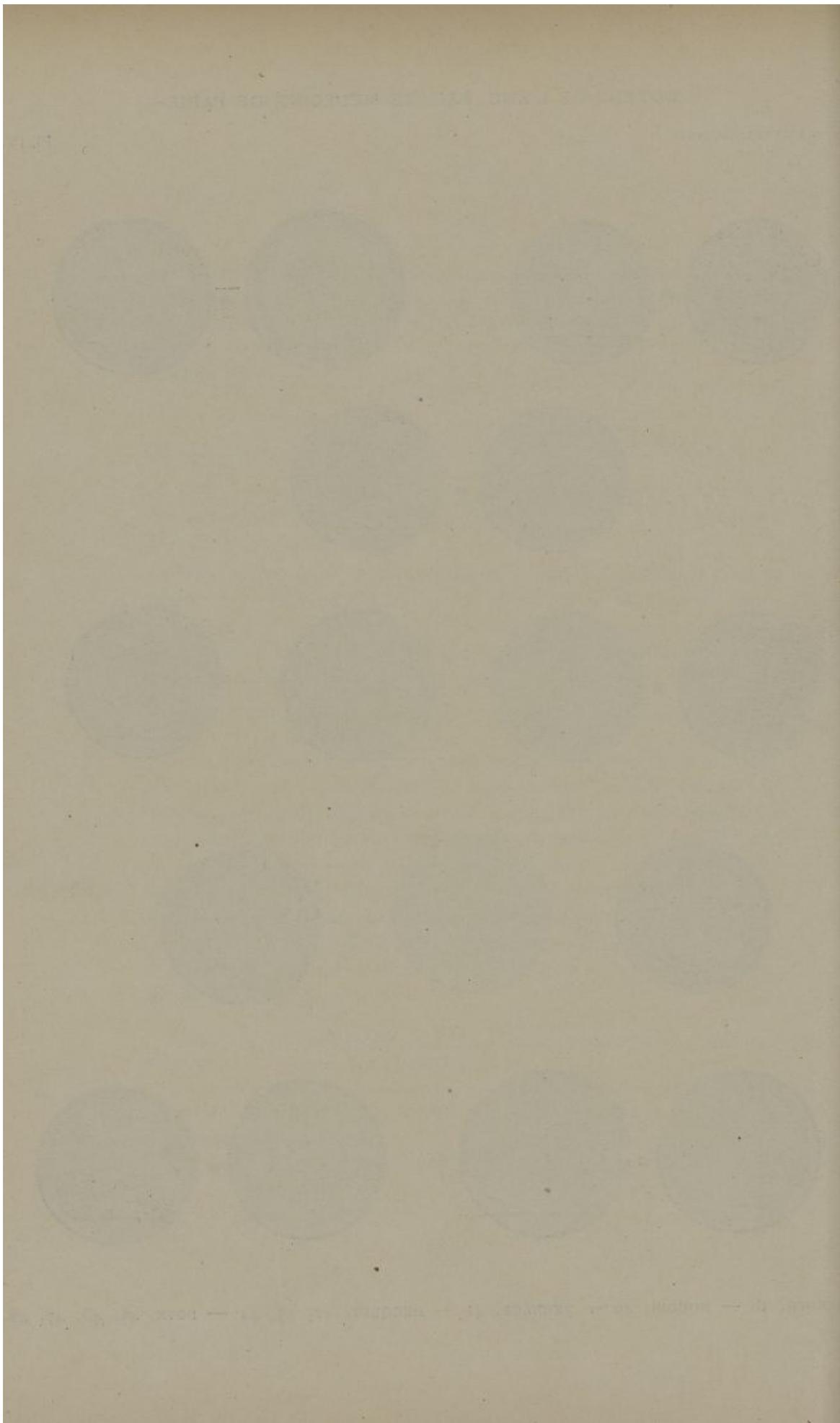
2. A partir de ce décanat, les u des légendes sont plus souvent écrits avec des u qu'avec les v précédemment usités, sans que, toutefois, cette substitution devienne une règle absolue.

3. Sabatier, *op. cit.*, p. 27.

4. Le centaure Chiron se recommandait spécialement pour cette allégorie par ce fait



BERGER, 38 — BOUDIN, 40 — VERNAGE, 41 — HECQUET, 42, 43, 44 — DOYE, 45, 46, 47, 48.



RÉFÉRENCES.

Journal de la Monnaie des Médailles : « 137. Jean Boudin, doyen de la Faculté de Médecine de Paris. — « Il a été frappé des jetons aiant d'un côté un portrait et pour légende : M · IOAN · BOUDIN · FACULT · MEDIC · DECANUS · ANNIS 1696 ET 1698. Au revers, c'est le Centaure qui conduit Esculape vers un laboratoire qu'il lui montre. Il y a autour : SERVAT ET DOCET, et dans l'exergue : FACULT · MEDIC · PARIS · ANNO 1700¹. »

Décanat de 1700-1702 : Dominique de Farcy.
(Pas de jeton)

De Farcy (dit Dominique par Sabatier et Corlieu, et Guillaume par *Comm. N.*) n'a pas frappé jeton, conformément à l'indication de la page 58 (note).

Décanat de 1702-1704 : François Vernage.
(1 type — 1 jeton)

François Vernage : Originaire du Berry ; docteur le 31 décembre 1688 ; mort le 24 janvier 1720 ; inhumé à Saint-Nicolas des Champs.

Très apprécié de Fagon, avait, par l'appui de ce dernier, été nommé, avant son avènement au décanat, médecin du duc d'Anjou (plus tard Charles II, roi d'Espagne), poste auquel étaient attachées plus de prérogatives que n'en avait en France le médecin du Roi et, peu avide d'honneurs et de prébendes, avait refusé.

que, particulièrement habile à l'emploi des plantes médicinales, il était regardé par les anciens comme l'inventeur de l'art de guérir (Pline, liv. VII, c. 56).

Voir d'ailleurs pour l'interprétation de cette composition mythologique : *Selecta Numismata antiqua ex museo Jacobi de Wilde*. — Amstelodami, 1692 :

P. 94 : « Chiron omnium fortissimus, Æsculapii, Herculis, Achillis aliorumque heroum magister et pædagogus. » (Stadius, I, *Achill.*, 106 vers.).

P. 202 : « Æsculapius Apollinis fuit filius qui Chironi Centauro traditus medicinæ studuit. » (Ovide, 2 *Métam.*, 670 vers.).

1. *Gaz. Num. Fr.*, 1898, p. 151 et pl. V, n° 136.

Comme doyen, poursuivit et obtint par Fagon, très accrédité à la Cour, l'exemption d'un nouvel impôt dont, en sus de la Capitation, on voulait frapper tous les étudiants en instance de grades dans les universités du Royaume¹.

41. — SCHOLÆ TUTELA PRÆSENS. Buste de Fagon à gauche avec perruque, robe, épitoge et rabat (coin différent du n° 39).

Rv. — Deux inscriptions : une supérieure en périgraphe : M · FR · VERNAGE · PARIS · FAC · MED · PARIS · DECANO ; une inférieure, en exergue courbe et en deux lignes : PRÆSED · ORD · M · GUID · CRESC · FAGON · ARCHIAT · COM · ULT · MAI · 1703. Entre les deux, un écusson ovale, orné, avec les 3 cigognes, sous le soleil, de la Faculté.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4527); Fournié.

Ce jeton, dans lequel le doyen a modestement rejeté son nom au revers, est un nouvel hommage à Fagon, un hommage de reconnaissance inspiré par les bienfaits ci-dessus rappelés. Hazon, qui, par ses attaches de parenté, était particulièrement au courant de l'histoire de la famille Vernage, ainsi que le témoigne sa notice copieusement documentée sur le fils du doyen de 1702-1704, Hazon relève ce fait dans les termes suivants :

« C'est un usage ancien que les doyens de la Faculté de Médecine de Paris fassent graver leurs portraits sur des jetons qu'ils distribuent. M. Vernage se priva de son droit pour faire tourner sa modestie au profit de sa reconnaissance. Ne mettant aucune différence entre un service offert et un bienfait accepté, il saisit l'occasion de consacrer, d'une manière publique et durable, le souvenir de ce qu'il devait à M. Fagon et voulut que ses jetons fussent frappés à son coin : sacrifice bien délicat et à la générosité duquel la malignité ne put donner atteinte, puisque, l'intérêt en étant banni, il se faisait aux dépens du seul amour propre². »

La délicatesse de Vernage alla jusqu'à dissimuler un sentiment

1. Hazon, p. 162. — Éloy, p. 510.

2. Hazon, p. 238.

de reconnaissance personnelle dans l'affirmation d'un titre qui devait être particulièrement cher au protecteur déjà célébré par le jeton de Berger : « *Scholæ tutela præsens* », et en l'associant au souvenir de la présidence de la thèse de Aignan, présidence qui avait conduit l'archiatre aux Écoles en mai 1703.

RÉFÉRENCES.

Journal de la Monnaie des Médailles : « 216. Fr. Vernage, doyen de la Faculté de Médecine et Gui Fagon. — Il a été frappé des jetons qui ont d'un côté les armes de la Faculté de Médecine et pour légende : M·FR·VERNAGE·PARIS·FAC·MED·DECANO. Il y a dans l'exergue : PRÆSED·ORD·M·CUID·CRESC·FAGON·ARCHIAT·COM·ULT·MAI·1703. Le portrait de M. Fagon, premier médecin du roi, est au revers avec ces mots autour : SCHOLE·TUTELA·PRÆSENS¹. »

Décanat de 1704-1706 : Antoine de Saint-Yon.

(Pas de jeton)

Kluyskens (t. I, p. 625-626) lui attribue inexactement un jeton, en se référant au *Magasin Pittoresque* de 1858, p. 87, qui ne mentionne pas positivement de jeton de ce doyen.

Décanat de 1706-1708 : Louis Poirier.

(Pas de jeton)

Kluyskens (t. I, p. 617) lui attribue inexactement un jeton en se référant au *Magasin Pittoresque* de 1858, p. 87, qui ne mentionne pas positivement de jeton de ce doyen.

Décanat de 1708-1710 : François Afforty.

(Pas de jeton)

Kluyskens (t. I, p. 6) lui attribue inexactement un jeton en se ré-

1. *Gaz. Num. Fr.*, 1898, p. 252, 253.

férant au *Magasin Pittoresque* de 1858, p. 87, qui ne mentionne pas positivement de jeton de ce doyen.

Décanat de 1710-1712 : Philippe Douté.

(Pas de jeton)

Kluyskens (t. I, p. 260) lui attribue inexactement un jeton en se référant au *Magasin Pittoresque* de 1858, p. 87, qui ne mentionne pas positivement de jeton de ce doyen.

Décanat de 1712-1714 : Philippe Hecquet.

(2 types — 3 jetons)



Philippe Hecquet : Né à Abbeville en 1661. Après des vellétés d'état religieux, étudia la médecine à Paris, prit des grades à Reims en 1684, revint à Paris, s'associa à la Chambre royale pour pouvoir exercer dans la capitale, quitta celle-ci, ébranlée et précaire, pour s'agréger à la Faculté et obtint le doctorat de Paris en janvier 1697.

Marqua son décanat de plusieurs mesures utiles. Dès la 1^{re} année, travailla assidument, avec les commissaires, à une nouvelle édition du *Codex*, qui, par le malheur des temps, quoique achevée, ne fut imprimée et distribuée qu'en 1732 (*Codex* rappelé par le jeton de Baron père). Forma le projet de bâtir de nouvelles Écoles et fit dresser des plans en conséquence par le célèbre architecte Ballet de Chamblin (plans qui ne virent pas leur réalisation par suite de l'échec de la loterie qui, autorisée par le roi, à la demande de Fagon, devait les créditer). Fit une nouvelle édition des statuts de la Faculté augmentée d'un discours de Gabriel Naudé traitant : *De antiquitate et dignitate Scholæ medicæ parisiensis*. Dota la bibliothèque de la Faculté de plus de 1300 volumes.

Comme savant, étudia et produisit beaucoup, mais un écrivain profus, d'une prolixité fatigante, exaltant la prééminence des solides sur les liquides, exagérant l'importance de la saignée et des boissons aqueuses au point de trouver chez la plupart des malades la double indication de les vider de sang et de les remplir d'eau, errements extravagants qui l'auraient désigné à Lesage pour la conception du docteur Sangrado de son *Gil Blas*.

Mort dans les austérités de l'ascétisme le 11 avril 1737 au couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques dont il était médecin depuis 42 ans. Enterré dans l'église sous une plaque de marbre portant en épitaphe une inscription latine de 32 lignes composée par le célèbre Rollin, dont la reproduction, donnée par Éloy, aurait pu, à elle seule, résumer cette notice¹.

A son portrait par Le Belle au vestiaire de la Faculté actuelle, sous Ambroise Paré².

42. — Deux inscriptions : une supérieure en périgraphe : URBI ET ORBI; l'autre inférieure, en exergue semi-circulaire et en deux lignes : M·PH·HECQUET ABBAY·FACUL·MED·PARIS·DEC·1715. Au milieu, les 3 cigognes dans un cartouche ovale orné.

Rv. — MONSTRAT ITER. Un serpent rampant par un chemin montueux, bordé de rochers et de plantes médicinales, vers un temple (temple d'Esculape sans doute) situé sur une hauteur.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4533); Fournié.

43. — PH·HECQUET ABBAY·M·P·DE. Buste à gauche avec perruque et chape fourrée. Au dessous : N·R.

Rv. — Le même que celui du n° 42.

Coll. Carnavalet; Feuardent (4535 refr.); Fournié.

44. Le même avers que celui du n° 43.

1. Hazon, p. 184. — Éloy, II, p. 464. — Dezeimeris, III, p. 79. — Hahn (*Dict. Dechambre*), 4^e série, XII, p. 353. — *Biogr. Michaud*, XIX, p. 551.

2. L'histoire intéressante de ce portrait est donnée par Hazon, p. 190 : « On voulut aussi avoir le portrait d'un homme qui n'était pas ordinaire... Il s'occupait peu de lui-même ; on aurait eu de la peine à le fixer devant un peintre. MM. Finot et Reneaume employèrent un stratagème innocent : ils connaissaient la femme d'un peintre (Madame Le Bel) qui possédait parfaitement le dessin et qui, de plus, avait le talent de peindre de mémoire ; on le fit donc paraître devant cette dame sous le prétexte d'une consultation ; mais elle consulta encore plus les traits de son visage. — Après les avoir tous dérobés de mémoire et rédigés sur la toile, il fallut que M. Hecquet se représentât devant Madame Le Bel pour confronter les traits avec le tableau et rectifier ce qui manquait et il ne put refuser. C'est, je crois, le tableau que nous avons aux Écoles, dans notre salle d'assemblée et qui est ressemblant car j'ai vu M. Hecquet aux Carmélites. »

Rv. — Le même que celui du n° 43 avec la même légende, mais avec cette différence que le temple est à droite et le serpent à gauche et qu'il est daté. A l'exergue : 1714.

Coll. Cabinet; Cluny; Faculté; Feuardent (4536); Fournié.

Les revers 43 et 44, sous la livrée du serpent symbolique progressant à travers des obstacles, ont voulu sans doute rappeler les difficultés du chemin qui conduit à la Médecine et l'opportunité d'affronter les difficultés avec prudence.

Le revers MONSTRAT ITER, sous ses deux formes, a été largement exploité pour la composition de jetons apocryphes de toutes époques. Il ne sera pas inutile de rappeler qu'il n'a été légitimement repris que par un seul doyen : Boyer (n° 85).

RÉFÉRENCES.

Journal de la Monnaie des Médailles : « 512. Ph. Hecquet, doyen de la Faculté de Médecine de Paris. — Il a été frappé des jetons qui ont d'un côté les armes de la Faculté de Médecine autour desquelles il y a : URBI ET ORBI, et dans l'exergue : M·PH·HECQUET·ABBAV·FACUL·MED·PARIS·DEC·1713. Le revers représente le temple d'Esculape dont un serpent montre le chemin, ce qu'expriment les paroles : MONSTRAT ITER. »

« 544. Ph. Hecquet, doyen de la Faculté de Médecine. — Il a été frappé des jetons qui ont d'un côté le portrait d'un docteur en médecine avec sa fourrure et pour légende : PH·HECQUET·ABBAV·M·P·DE. Le revers représente le temple d'Esculape et un serpent qui y monte avec ce mot : MONSTRAT ITER¹. »

Historia Metallica de Baron : Philippus Hecquet, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et inscriptione *Monstrat iter* ex altera. Anno 1714. Æneus.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n°s 2131—2132—2133 et 2134 de Louis XIV.

APOCRYPHES : n°s 01—023.

1. *Gaz. Num. Fr.*, 1898, p. 367-372.

Décanat de 1714-1716 : Jean-Baptiste Doye.
(3 types — 4 jetons)

Jean-Baptiste Doye : De modeste notoriété malgré le nombre et le luxe de ses jetons. Docteur de la Faculté de Paris, du 25 septembre 1686, demeurait rue des Noyers (*Almanach royal* de 1707). Assista avec son collègue Guérin à l'autopsie de Louis XIV¹. Produisit en 1716 une édition nouvelle des règlements de la Faculté de 1598 (imprimés en 1602) sous le titre de *Ritus et decreta saluberrimi medicorum ordinis*. Mort le 17 octobre 1721; inhumé au cimetière Saint-Benoit.

N'a pas été membre de l'Académie des sciences comme tendrait à le faire supposer un de ses avers à portrait frappé indûment avec un revers de cette Académie².

45. — M·IOAN·BAPT·DOYE DECANUS. Grand monogramme compliqué. A l'exergue, en trois lignes : ANNIS 1715 et 1716·MAVELOT.

Rv. — En périgraphe, sur les deux tiers inférieurs : FACULTAS MEDICA PARISIENSIS; en banderole sur le tiers supérieur : URBI ET ORBI. Au milieu, les 3 cigognes, placées 2 et 1, dans un écu ovale, orné, le soleil rayonnant en dehors de l'écu.

Coll. Cabinet.

46. Avers du n° 45.

Rv. — CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO. Jupiter tenant l'écu de la Faculté de la main gauche et brandissant des foudres de la main droite, ayant près de lui un aigle éployé, foudroie les Titans. A l'exergue : MAVELOT.

Coll. Cabinet; Carnavalet; Feuardent (4544 refr.).

47. — M·I·B·DOYE·FAC·MED·PARIS·DECANUS. Buste à droite avec perruque frisée, épaules légèrement drapées, gorge découverte (dans le style des bustes de Louis XIV). Au dessous : N· R(œtters).

1. Corlieu : *La mort des rois de France*, 2^e édit., p. 166.

2. V. la liste des académiciens donnée par Moreri, supplément, II, p. 292.

Rv. — Légende et sujets du revers 46, mais en plus grande dimension et avec quelques légères variantes de gravure, surtout du côté de l'aigle. A l'exergue, en deux lignes : AN·1715 et 1716.

(Ce revers sans signature pourrait, étant donnée la similitude des dessins et de l'exécution, être attribué au même auteur que ci-dessus si la référence, ci-après, de la Monnaie, sans doute bien fondée, ne dénonçait un autre graveur.)

Jeton le plus grand de la série décanale : 31^{mm} 5.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4540); Fournié.

48. — M·I·B·DOYE FAC·MED·PARIS·DECANUS. Tête à droite avec longue perruque frisée, cou long et découvert (rappelant la tête des jetons de Philippe, duc d'Orléans, gravée par Duvivier). Au dessous : D·V. A l'exergue, sur une ligne : AN·1715 ET 1716.

Rv. — Inscription et scène du revers n° 44, mais suivant une composition différente : Jupiter assis à droite sur les nuages, la main gauche posée sur l'écu de la Faculté, appuyé lui-même sur un aigle, lance de la main droite des foudres contre les Titans écrasés pêle-mêle sous de lourds rochers. Sur une pierre, à droite : D·V. A l'exergue : AN·1715 ET 1716.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4542 refr.); Fournié.

Il serait difficile de préciser l'intention de ces figurations variées de l'écrasement des Titans, si la notion des luttes que la Faculté a eu en tout temps à soutenir contre les chirurgiens, les apothicaires, les empiriques et les médecins étrangers ne donnait, dans les jetons de la série décanale, une signification constante aux scènes de combat et aux évocations de victoire. Il s'agit évidemment ici d'un rappel héroïque de la vigilance et de la vigueur du doyen contre les ennemis de toujours.

Quant au choix des allégories, au nombre et à la dimension des jetons, à la recherche prétentieuse des portraits de ce décanat, Pierre Mattot semble les avoir merveilleusement pressentis dès 1702, en

définissant d'avance le doyen de 1715-1716 par la mention suggestive de son factum humoristique : « Jean-Baptiste Doie ; rue Poupée ; au Paon : L'ambition me perd ».

Il est probable que, pour la composition du revers CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO, le doyen et le graveur se sont inspirés d'un jeton de la ville de Rouen, de 1692, portant au revers un foudroiement mouvementé des Titans sous l'inscription : UNUS FULMINAT OMNES, signé B, ou du jeton de la 4^e prévôté de Fourcy, de la même année, portant en devise : QUID MISCERE JUVAT VIRES 1692.

RÉFÉRENCES.

Journal de la Monnaie des Médailles : « 838 à 841. J.-B. Doye, doyen de la Faculté de Médecine de Paris. — Il a été frappé des jetons aiant le portrait de M. Doye, doyen de la Faculté de Médecine, avec la légende : M · I · B · DOYE · FAC · MED · PARIS · DECANUS. Le revers représente Jupiter qui foudroie les géants. Autour on lit : CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO, et dans l'exergue : AN. 1715 ET 1716.

» Il a été frappé des jettons du même portrait avec la même devise, mais traitée différemment, la tête et le revers étant d'un autre graveur.

» Il a été frappé des jettons aiant la même devise d'un côté, traitée encore d'une autre manière, étant d'un troisième graveur, et au revers un chiffre avec la légende : M · IOAN · BAPT · DOYE · DECANUS et le même exergue.

» Il a été frappé des jettons qui ont le même chiffre et, pour revers, les armes de la Faculté, qui sont 3 cigognes tenant à leur bec une branche de laurier, et au-dessus un soleil avec ces mots : URBI ET ORBI, et autour du cartouche est la légende : FACULTAS MEDICA PARISIENSIS¹. »

Historia Metallica de Baron : Joannes Baptista Doye Decanus cum ejus effigie ex una parte et inscriptione *Clarus giganteo triumpho* ex altera. Ann. 1715 et 1716. Argent. Ex dono M. Jacques.

*Catalogue des œuvres de Jean Duvivier*² : n^{os} 109 et 110.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 33 et 34 de Louis XIV.

APOCRYPHES : n^{os} 54 et 026.

1. *Go7. Num. Fr.*, 1899, p. 57.

2. Catalogue donné par la Notice sur Jean du Vivier, de l'abbé Gougenot (reproduit par Advielle, *loc. cit.*, p. 408).

Décanat de 1716-1720 : Armand Douté.

(3 types — 5 jetons)

L'*Almanach royal* de 1707 donne, au nombre des docteurs régents de l'époque, deux frères Douté demeurant rue Saint-Denis, près des Filles-Dieu. Il s'agit évidemment des deux doyens de 1710 et de 1716, ce dernier étant le seul figuré dans la série des jetons décanaux.

Armand Douté : Né à Paris; docteur en septembre 1688. Débute dans la pratique comme médecin de la paroisse de Versailles, grâce à la protection de Boudin. De caractère et d'allures sympathiques, sut se faire apprécier de la Cour (conseiller du roi et médecin de la duchesse de Berry)¹ et de la Ville et aussi aimer de la Faculté qui, de crainte de le voir échapper au décanat par la voie de l'élection, l'élut par acclamation, le réélut et l'aurait renommé une troisième fois sans l'opposition des règlements relevée à l'article Emmerez.

Valut à la Faculté, pendant ses décanats, plusieurs bénéfices honorifiques, une augmentation de moitié de l'honoraire des professeurs (honoraire assis sur les revenus des Postes) et l'établissement de la Chaire de Chirurgie en langue française. Mort peu de temps après son second décanat, en décembre 1721².

49. — A·DOUTE REG·A CON^s S·B·D·ARCH. Buste à droite avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : D. V.

Rv. — Le revers du n° 45 (armes de la Faculté) avec quelques modifications de détail de l'écu et le remplacement de l'inscription FACULTAS MEDICA PARISIENSIS par l'inscription : A. DOUTÉ REGI A CON^s S. B. D. ARCH.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet (refr.); Feuardent (4554); Fournié.

50. — Celui du n° 49.

1. Titres rappelés en abrégé dans la légende du portrait du doyen.

2. Hazon, p. 161. — *Com. N.*, p. 222.

Rv. — Écu aux armes du doyen : *De... à l'aigle au vol abaissé soutenue d'un croissant de...* Supports : 2 lions. Timbré d'une couronne de comte. A l'exergue, en deux lignes : F·M·P·DECANUS·AN·1717·1718.

51. — Le même jeton que le précédent avec, au revers, la date 1719-1720.

Pour ces deux variétés : **Coll.** Cabinet; Cluny; Feuardent (4550-4551); Fournié.

52. — Grand monogramme avec, à la place de l'exergue, dans un petit cartouche, en deux lignes : DECANUS·AN·1717-1718.

Rv. — Celui du n° 49.

53. — Le même jeton que le précédent avec, au revers, la date 1719-1720.

Pour ces deux variétés : **Coll.** Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4546-4547); Fournié.

Existents au delà (Cluny, Carnavalet, Faculté, Feuardent 4548, Fournié) des jetons faits à l'avant du buste et au revers du monogramme des deux dates, mais avec l'apparence de frappes. Le Cabinet des Médailles ne possède que 5 jetons de Douté (3 en argent, 2 en bronze) rappelant seulement les types sus-décrits.

RÉFÉRENCES.

Journal de la Monnaie des Médailles : « 909 et 910. A. Douté, doyen de la Faculté de Médecine. — Il a été frappé des jetons qui ont d'un côté les armes de la Faculté de Médecine de Paris et pour légende : A·DOUTÉ·REGI·A·CON^s·S·B·D·ARCH. Son chiffre fait le revers et dans l'exergue on lit : DECANUS·AN·1717·1718.

Il a été frappé des jetons ayant d'un côté le portrait du même avec la légende : A·DOUTÉ·REGI·A·CON^s·S·B·D·ARCH. Les armes sont au revers et, dans l'exergue, il y a : F·M·P·DECANUS·AN·1717-1718.

Historia Metallica de Baron : Armandus Douté, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et ejus stemmate gentilitio ex altera. Anno 1717 et 18. Argent.

Idem cum stemmate Facultatis ex una parte et litterarum M. Armandi Douté nominis implexu ex altera. Ann. 1717 et 18. Argent. Ex dono M. Gabriel Anton. Jacques.

Catalogue des œuvres de Jean Duvivier : n^{os} 111 et 112.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 124—125—126—127 de Louis XV.

Décanat de 1720-1722 : **Guy-Erasme Emmerez.**

(1 type — 1 jeton)

Guy-Erasme Emmerez : Second fils de Paul Emmerez, le chirurgien qui, avec Denis, s'est fait un nom dans l'histoire de la transfusion du sang, tant par sa doctrine que par sa présence à la transfusion de sang de veau faite à l'aliéné Nauroy le 19 décembre 1668.

Né à Paris en 1657 ; tenu sur les fonds baptismaux par Guy Patin qui lui donna son nom. Docteur le 17 juin 1683. Doyen attentif et zélé, fit, pour bien définir les prérogatives de la Faculté, régler par l'Académie en 1722 le droit de présentation et de nomination aux 3 Cures et aux 11 Chapellenies dépendant de celle-ci, fait rappelé par le § 41 des *Rites et Usages*. Donna à la Faculté le beau portrait de Guy Patin peint par Masson en 1670. Mort le 29 octobre 1729 ; inhumé au cimetière des Innocents.

54. — G·ER·EMMEREZ DECANUS·1721 & 22. Buste à droite avec perruque et cou nu. Au dessous : le monogramme du graveur J.-C. Rœttiers.

Rv. — PONDERE·NON·NUMERO. Une femme (la Justice) debout, tenant de la main droite une balance à plateaux chargés, l'un, du chiffre 16, l'autre, du chiffre 38 et dont le fléau penche du côté 16. A droite, appuyé sur un arbuste, l'écu aux cigognes de la Faculté. A l'exergue, sur une ligne : SERVATA STATUTA.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4555); Fournié.

Jeton rappelant un incident de l'élection de Emmerez. Le précédent doyen Douté, après une charge de quatre ans, avait été proposé pour une nouvelle élection ; cette proposition appuyée de 38 votes avait eu 16 opposants. La nomination, effective quant au fond, mais discutable en principe pour plusieurs, d'après le Règlement, fut déclinée par Douté qui laissa l'intérim décanal à l'*Antiquior Magister* François Afforty et déferée au Parlement. Ce dernier ordonna une nouvelle élection.

Au scrutin de rectification du 13 février 1721, Emmerez fut nommé doyen. Les seize opposants avaient eu raison : l'article 64 des statuts était sauvegardé, *SERVATA STATUTA*¹.

RÉFÉRENCES.

Journal de la Monnaie des Médailles : « 1047. G.-Er. Emmerez, doyen de la Faculté de Médecine. — Il a été frappé des jetons qui ont d'un côté une femme tenant une balance et aiant à ses pieds les armes de la Faculté de Médecine. On lit autour : *PONDERE NON NUMERO*, et dans l'exergue : *SERVATA STATUTA*. Il y a de l'autre côté une tête et, pour légende : *G·ER·EMMEREZ DECANUS 1721 et 1722*². »

Historia Metallica de Baron : Guido Erasmus Emmerez, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et representatione justitiæ ex altera. Anno 1721 et 22. Argent. Ex dono Gabrielis Antonii Jacques.

Idem nummus M. Guidonis Erasmi Emmerez ex ænea materie.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 178, 179 et 180 de Louis XV.

APOCRYPHES : n^{os} 44—55—100—108—018.

Décanat de 1722-1724 : **Philippe Caron.**

(1 type — 1 jeton)

Philippe Caron : De très modeste notoriété, a été omis par les biographes. Mentionné seulement par les *Almanachs royaux* pour son adresse à Paris : rue Geoffroy Lasnier.

1. *Commentaires*, t. XVIII, fol. 276 à 280

2. *Gaz. Num. Fr.*, 1899, p. 262.

Signalé par le § 21 des *Rites et Usages* comme ayant eu son décanat marqué par l'institution des thèses médico-chirurgicales devant être soutenues par les bacheliers, thèses qui paraissent pour la première fois dans les actes de la Faculté, le 1^{er} août 1724. — Mort le 9 janvier 1742.

55. — PH. CARON DECANUS. 1724. Buste à droite avec perruque, chappe fourrée et rabat. Au dessous, le monogramme de J.-C. Rœtters.

Rv. — En périgraphe : en haut : URBI ET ORBI ; en bas : FACUL · MEDIC · PARIS. Les 3 cigognes sous le soleil de la Faculté dans un écusson fait de serpents entrelacés.

Revers sans date, fréquemment employé pour les jetons apocryphes de plusieurs décanats.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4558); Fournié.

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : nos 230 et 231 de Louis XV.

Décanat de 1724-1726 : Nicolas Andry.
(Pas de jeton)

Le *Magasin Pittoresque* de 1858, p. 88, paraît lui attribuer un jeton qui n'existe pas au Cabinet des Médailles.

Décanat de 1726-1730 : Étienne-François Geoffroy.
(1 type — 2 jetons)

Étienne-François Geoffroy : Fils de Mathieu-François Geoffroy, apothicaire distingué, marguillier de Saint-Paul, ancien échevin et consul de Paris.

Né à Paris en 1662, reçut d'abord l'instruction de pharmacien pour succéder à son père. Après plusieurs voyages à l'étranger, dont les études lui valurent une admission à la Société royale de Londres et à l'Académie des

sciences de Paris (membre associé), s'attacha à l'étude de la médecine et fut reçu docteur en août 1704. Préparateur du cours de chimie de Fagon au Jardin du roi, en 1707, et professeur du même cours en 1712, par suite de la retraite de Fagon, démissionnaire en sa faveur; professeur en 1709, au Collège royal, du cours de médecine, laissé vacant par la mort de Tournefort; membre pensionnaire de l'Académie des sciences (chimie), en 1716; a particulièrement affirmé sa compétence en histoire naturelle, matière médicale et chimie. A prêté son nom à une plante dite *Geoffrea*.

« La Faculté de médecine, dit Fontenelle, crut en 1726 se trouver dans des circonstances où il lui fallait un doyen qui, possédant toutes les qualités nécessaires, ne fit cependant aucun ombrage à sa liberté et qui aimât mieux sa Compagnie que sa place. » Geoffroy fut l'élu, mais avec des dissidences qui motivèrent une intervention confirmative du Parlement: réélu d'ailleurs sans obstacle à la fin de son dernier décanat. Eut à s'occuper, pendant sa charge, d'un long procès entre la Faculté et la Communauté de Saint-Côme, et de la mise au point de l'édition du *Codex* de 1732. — Mort le 6 janvier 1731.

A eu, à la diligence de son frère, son portrait peint par Largillière et gravé par Surugue en 1737¹.

56. — STEPH·FR·GEOFFROY DECANUS. Buste à droite avec perruque et chappe fourrée. Au dessous: DU VIVIER.

Rv. — URBI ET ORBISALVS. Les 3 cigognes dans un cartouche orné, fait d'arabesques et de serpents. A l'exergue, en trois lignes: FACUL·MEDIC·PARISIENS. 1728.

Jeton du 1^{er} décanat.

Coll. Cabinet. Et en refrappes: Carnavalet; Feuardent (4561); Fournié.

57. — Le buste du n° 56, légèrement abaissé dans le champ pour permettre l'addition du mot ITERUM entre GEOFFROY et DECANUS. A l'exergue: D. V.

Rv. — Celui du n° 56, différemment traité, avec les mêmes éléments et daté 1730.

Jeton du 2^e décanat.

1. Longues notices in: Hazon, p. 198. — Éloy, II, p. 330. — Dezeimeris, II, p. 320. — *Biogr. Michaud*, XVII, p. 117. — *Dict. encyc.*, 4^e série, VII, p. 729 (Chéreau). — *Com. N.*, p. 174.

Coll. Cabinet; Feuardent (4664 refr.); Carnavalet ne possède de Geoffroy que 3 clichés en étain.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Stephanus Franciscus Geoffroy, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Anno 1728. Argent.

Ejusdem nummus anno 1730. Argent. Ex dono. Es. Steph. Lud. Geoffroy.

Catalogue de l'œuvre de Du Vivier : n^{os} 113-114.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 315-316 de Louis XV.

APOCRYPHES : n^{os} 54—55—020—047.

Décanat de 1730-1734 : **Hyac.-Théod. Baron.**

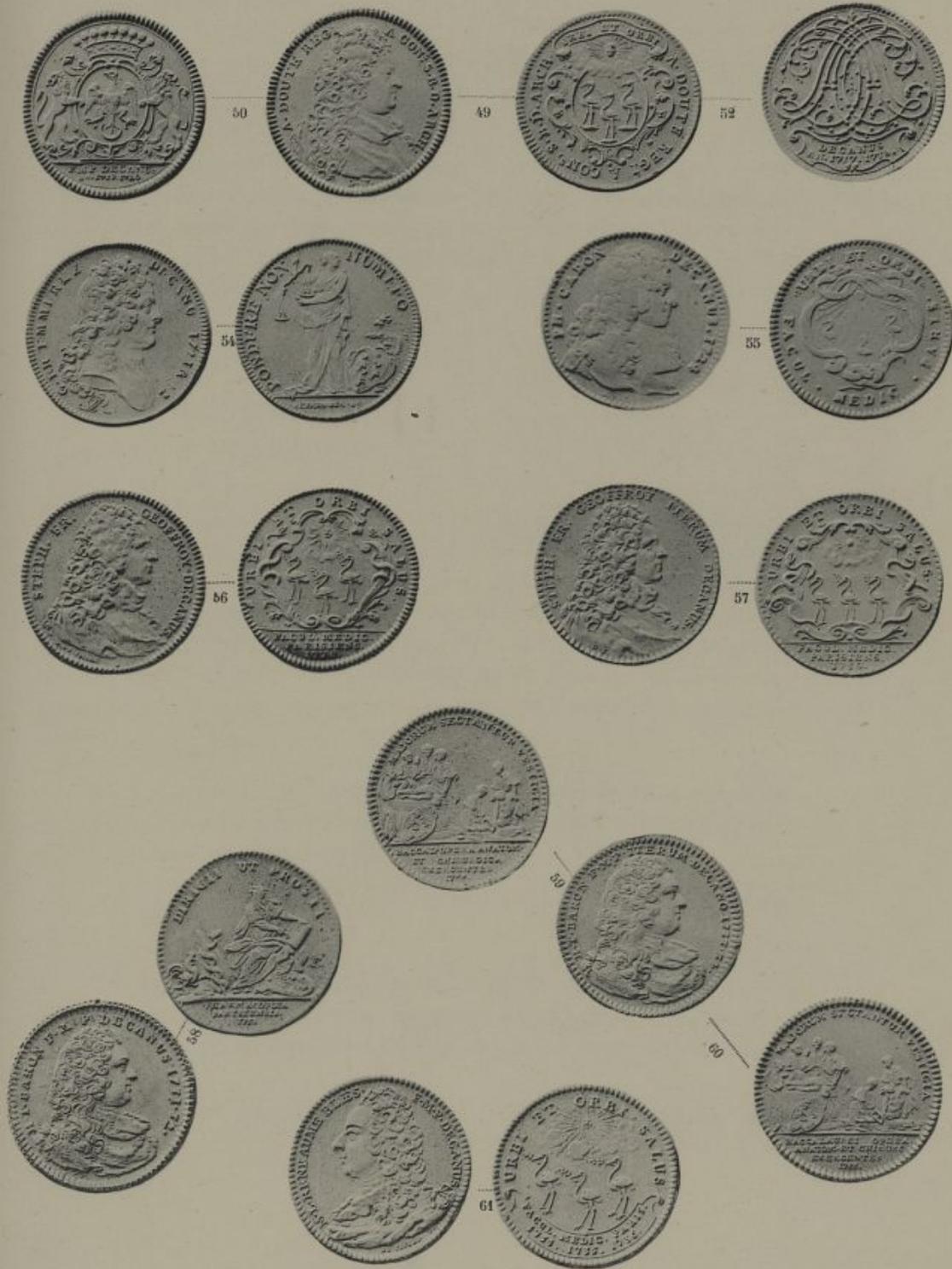
(2 types — 3 jetons)

Hyacinthe-Théodore Baron : Fils de Pierre Baron d'Étampes et père de Hyacinthe-Théodore Baron, doyen de 1750-1754.

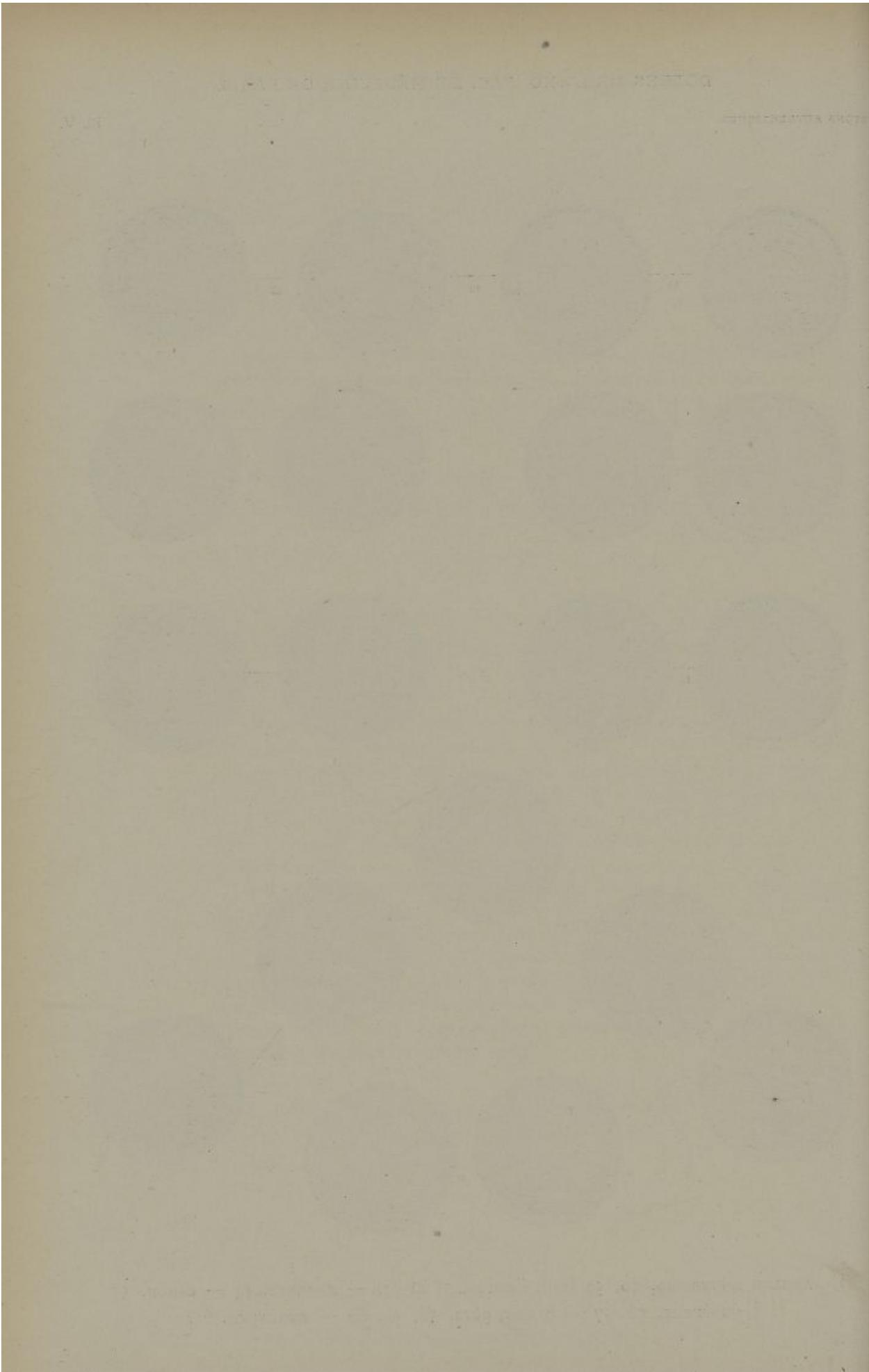
Né à Paris en avril 1686 ; docteur le 30 octobre 1710 ; doyen à la date précitée après avoir rempli avec distinction les fonctions de professeur de chirurgie, de matière médicale et de pharmacie ; mort le 28 juillet 1758 (*Hazon et Biogr. Michaud*), le 29 juillet 1759 (*Chéreau*) ; enterré à Saint-Louis-en-l'Isle.

Dut son double décanat à l'aménité de son caractère et à son zèle pour les intérêts de la Faculté. Témoigna surtout son activité en luttant contre les projets subversifs de Chirac, médecin du roi, qui voulait fonder une académie rivale de la Faculté, et en amenant le successeur de Chirac, décédé, Chycoineau, à un rapprochement avec la Faculté, en organisant la bibliothèque de l'École, créée par les dons de Picoté de Belètre et de Hecquet, en réglant les consultations gratuites et en conduisant à bonne fin les deux œuvres rappelées par les jetons ci-après¹.

1. *Hazon*, p. 213. — *Éloy*, I, p. 261. — *Biogr. Michaud*, IV, p. 403.



ARMAND DOUTÉ, 49, 50, 52 (non figurés, 51 et 53) — EMMEREZ, 54 — CARON, 55
 GEOFFROY, 56, 57 — BARON, père, 58, 59, 60 — RENEAUME, 61.



58. — H·T·B·BARON F·M·P·DECANUS 1721-32. Buste à droite avec perruque et chappe fourrée. Au dessous, en lettres cursives : J·C·R. (monogramme de J.-C. Roettiers).

Rv. — DIRIGIT UT PROSIT. Esculape assis sur un rocher, ayant à ses pieds l'écusson de la Faculté, montre un livre (pharmacopée parisienne) à un serpent enroulé autour d'un bâton et à un coq. Signé dans le champ, à droite, en lettres cursives, du monogramme ci-dessus. A l'exergue, en trois lignes : PHARMACOPOEA PARISIENSIS 1732.

Coll. Cabinet; Cluny; Faculté; Feuardent (4654); Fournié.

59. — Même avers que celui du n° 58 moins la signature du graveur qui n'est plus apparente. En périgraphe : H·T·BARON ITERUM DECANO 1732-1734.

Rv. — MAJORUM SECTANTUR VESTIGIA. Une scène d'amphithéâtre représentée par 6 personnages et 2 cadavres : à droite, une amputation de jambe faite par un opérateur agenouillé sur un cadavre soutenu par un aide debout; à gauche, une démonstration d'anatomie sur un cadavre étendu sur une table d'amphithéâtre à laquelle est appuyé l'écusson aux 3 cigognes de la Faculté. A l'exergue, en quatre lignes : BACCAL·OPERA ANATOM· | ET CHIRURGICA | EXERCEN-
TES | 1733.

60. — Le même jeton que le précédent, l'exergue du revers étant seulement écrit un peu différemment : BACCALAUREI OPERA | ANATOM·
ET CHIRURGICA | EXERCENTES 1733.

Pour ces dernières variétés : *Coll.* Cabinet; Cluny; Faculté; Feuardent (4568-4570); Fournié.

Ces jetons ont voulu rappeler deux grands événements du décanat : l'achèvement de la pharmacopée parisienne (n° 58) et la création d'épreuves d'anatomie et de médecine opératoire pour le baccalauréat (n°s 59-60).

Jeton du 1^{er} décanat (n° 58). — La Faculté qui, par un des

articles du Cahier présenté aux États de Blois en 1576 et 1579, avait, en reconnaissant l'insuffisance de l'antidotaire de Nicolas Mirepse, pris l'engagement de composer un Codex pharmaceutique, s'était de tout temps montrée réfractaire à ses promesses, si réfractaire que le premier Codex revu par toute la Compagnie n'avait été mis en distribution qu'en 1637. Sous le décanat de Baron, une nouvelle édition à laquelle avaient collaboré Hecquet, Geoffroy et d'autres, fut arrêtée après une laborieuse révision par la Faculté entière et une approbation scellée de l'autorité du Parlement. C'est cette heureuse solution qu'a voulu commémorer l'allégorie du jeton du 1^{er} décanat.

Jeton du 2^me décanat (n^{os} 58-59). — Le revers de ce jeton particulièrement intéressant par son sujet comme par son exécution, a voulu rappeler la création par la Faculté, sur la proposition de son doyen, d'un examen d'anatomie et de chirurgie opératoire qui n'existait pas précédemment, examen dont le but était de sanctionner par le mérite, seule autorité à jamais respectée, la suprématie que les lois et l'opinion donnaient alors à la médecine sur la chirurgie. Cet examen en deux parties, dû entièrement à Baron, dans son projet comme dans sa forme, fut inauguré par une licence particulièrement nombreuse qui resta une des gloires du 2^me décanat.

A rappeler que l'auteur des intéressants articles du *Magasin Pittoresque* a confondu les jetons des deux Baron en ne les attribuant qu'à un seul personnage et que, par suite de cette confusion, le revers 60 a été figuré avec, au droit, le buste de Baron fils, n^o 78.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Hyacint.-Theod. Baron, pater, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et Editione Codicis medicamentarii ex altera. Anno 1831 et 32. Argent.

Hyacint.-Theod. Baron, pater, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et institutione exercitationum anatomicarum ac chirurgicarum ex altera. Anno 1733 et 34. Argent.

Duo eadem numismata ex ænea materie. Ex dono Baron patris.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 373—374—403 et 404 de Louis XV.

APOCRYPHES : n^o 42.

Décanat de 1734-1736 : Michel-Louis Reneaume de la Garanne.

(1 type — 1 jeton)

Michel-Louis Reneaume, *seigneur de la Garanne* : Descendant de Paul Reneaume (1560-1624), médecin botaniste de Blois ; né à Blois en 1676, ami et élève de Tournefort qui le cite dans le Catalogue des auteurs botaniques de ses Institutions : « magnas avitæ virtutis spes faciens » ; membre de l'Académie des sciences (botanique) en 1699, docteur de la Faculté de Paris en 1700, chargé du cours de chirurgie en langue latine dans les Écoles de la Faculté ; mort le 27 mars 1739 ; enterré à Saint-Sulpice.

Remarquable surtout comme botaniste, a prêté son nom à une plante appelée en son honneur *Renealmia*¹.

61. — M·L·RENEAUME·BLAES·F·M·P·DECANUS. Buste à gauche avec perruque et chappe. Au dessous : DU VIVIER.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes sur plan courbe dans le champ. En exergue, dans un cartouche semi-circulaire, en deux lignes : FACUL·MEDIC·PARIS·1734-1735-1736.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuarent (4572); Fournié.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron. — Michael Ludovicus Reneaume de la Garanne, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Ann. 1734-35 et 36. Ex ænea materie.

Catalogue de l'œuvre de Du Vivier : n^o 115

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 430 et 431 de Louis XV.

APOCRYPHES : n^{os} 42—55—047.

1. Éloy, III, p. 53. — *Biogr. Michaud*, XXXVII, p. 352. — *Dict. encyc.*, 3^e série, III, p. 390 (Chéreau).

Décanat de 1736-1738 : Louis-Claude Bourdelin.

(1 type — 1 jeton)

Louis-Claude Bourdelin : Fils et petit-fils de savants, né à Paris en 1695 docteur le 21 octobre 1718 ; premier médecin des Dames de France ; professeur de chimie au Jardin du roi ; membre de l'Académie des sciences (1726), de l'Académie de Berlin et de celle des Curieux de la Nature ; estimé de la Faculté pour son affabilité et sa douceur ; mort *antiquior* dans l'enfance le 13 septembre 1777. A son portrait à la Faculté, portrait peint par Gueuslain en 1738 et offert en 1783 par Bellet de Bussy¹.

62. — L·C·BOURDELIN·PARIS·F·M·P·DECANUS. Buste à droite avec perruque et chappe. Au dessous : D·V.

Rv. — Inscription de 6 lignes dans le champ : SUPREME CURIE | DECRETO | SERVATÆ ET AUCTÆ | PARISIENS·MEDICORUM | ORDINI | ANNUÆ PENSIONES. A l'exergue, en deux lignes : 1736-1737-1738.

Coll. Cabinet ; Cluny ; Carnavalet ; Feuardent (4576) ; Fournié.

Allusion à la reconnaissance et à une augmentation *ex ære Academiæ*, comme le dit Baron, du traitement annuel des Professeurs par un arrêt du Parlement du 23 mai 1738², avantages réalisés par le crédit de Bourdelin à la Cour.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Ludovicus Claudius Bourdelin, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et inscriptione ad Professorum pensiones ex ære academiæ pertinente ex altera. Ann. 1736-37 et 38. Argent.

Idem nummus ex ænea materie.

Catalogue de l'œuvre de Du Vivier : n° 117-118.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n°s 464 et 465 de Louis XV.

APOCRYPHES : n°s 42—55—037—049.

1. Hazon, p. 175. — *Biogr. Michaud*, V, p. 362.

2. *Commentaires*, XX, p. 370 et suiv.

Décanat de 1738-1740 : Pierre-Jean-Baptiste Chomel.

(3 types — 3 jetons)

Les Chomel ont été nombreux dans la profession médicale ainsi que l'expose une brochure de l'un de leurs descendants, M. Maurice Delalain-Chomel : « *Les Chomel médecins* », tirée à un petit nombre d'exemplaires¹. Les deux qui intéressent la série décanale sont Pierre-Jean-Baptiste, le doyen de 1738-1740 et Jean-Baptiste Louis, le doyen de 1754-1756, son fils.

Pierre-Jean-Baptiste Chomel (père) : Né à Paris en 1671 ; docteur en 1697 ; professeur de pharmacie et de matière médicale en 1706-1709 ; médecin du roi par quartier en 1706 (*en 1707 Biogr. Michaud*), par un acte gracieux de Fagon qui appréciait fort son savoir botanique ; auteur de l'*Abrégé de l'Histoire des plantes usuelles*, en 3 vol., qui eut 9 éditions ; médecin de l'Hôtel-Dieu en 1717 ; membre associé de l'Académie des sciences (botanique) en 1720. Passionné pour la botanique, loua après la mort de Tournefort, survenue en 1707, un terrain inculte au bout de la rue de l'Arbalète, y cultiva les plantes les plus usitées et y donna, de 1706 à 1714, des leçons publiques pour la préparation des remèdes simples et composés tirés des végétaux. Ce jardin fut l'origine de l'École de pharmacie.

Comme doyen élu et réélu, poursuivit ardemment la lutte contre les chirurgiens et les apothicaires, fit préparer les plans de l'amphithéâtre (inauguré en 1745 par Winslow) devant remplacer l'amphithéâtre de Riolan qui, datant de 1620, tombait en ruines, plans dressés par Barbier de Blignères et exécutés seulement sous Col de Vilars. Mort en juillet 1740 avant la fin de son second décanat².

Chomel père n'est pas compris à tort dans la liste chronologique des doyens produite par Sabatier à la p. 396 de ses *Rech. sur la Fac. de Paris* et cette omission a fait l'objet d'une note embarrassée à la p. 199 du t. I de Kluyskens qui n'a pas su comprendre que l'in-

1. V. Bibliographie, p. 10.

2. Éloy, I, p. 641. — Dezeimeris, I, p. 812. — *Biogr. Michaud*, VIII, p. 442. — *Dict. encyc. Dechambre*, XVII, p. 3 (Montanier). — *Com. N.*, p. 75.

térin décanal de juillet à la Saint-Luc de 1740 avait été assuré, conformément aux statuts, par l'*antiquior*.

63. — J·B·CHOMEL PARIS·F·M·P·DECANUS. Buste à droite avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : DU VIVIER.

Rv. — Écu aux armes du doyen : « De... à l'aigle au vol abaissé de... accompagné en pointe de trois chardons de... » Écu posé sur un cartouche ovale timbré d'un casque de face, surmonté de trois plumes et orné de lambrequins. A l'exergue, sur une ligne : 1738-1739-1740.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4579); Fournié.

Ce jeton existe sous deux types qui diffèrent par le substratum de l'aigle : dans l'un, en effet, il existe trois chardons, comme l'indique la description ci-dessus, tandis que dans l'autre (celui qui est représenté par la figure) existent trois coquilles. Dans le 1^{er} type la frappe est inverse, quand elle est directe dans le 2^e.

Explication : En 1824, Jean-Auguste Chomel, petit-fils de Pierre-Jean-Baptiste Chomel, fit faire un nouveau coin du jeton familial, mais le graveur, copiant mal le modèle, substitua des coquilles aux chardons. Le mode de frappe a suivi aux deux époques les usages de la Monnaie qui étaient différents : d'où un moyen facile de distinguer les deux émissions qui se différencient d'ailleurs, à un examen attentif, par l'attitude et le volume de l'aigle de l'écu.

64. — Avers du n° 63.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes mouvementées dans le champ. En exergue, dans un cartouche allongé, en deux lignes : FACUL·MEDIC·PARIS·1738-1739-1740.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4581); Fournié.

65. — Avers du n° 63.

Rv. — Inscription de 10 lignes dans le champ : DECAN. 1738 |

OBIIT 4° JULII | 1740 | HUIC UNANIMI | VOCE SUFFECTUS | EST DECANUS M.
| URBANUS LEAULTE | ANTIQUIOR SCHOLÆ | MAGISTER.

Coll. Cabinet; Feuardent (4583).

Ce dernier jeton qui rappelle la date de la mort de Chomel et son remplacement à l'unanimité des voix par l'*antiquior magister* pourrait tout aussi justement et plus justement peut-être, être compté au décanat de l'intérimaire Léaulté.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Joannes Baptista Chomel, Decanus, ann. 1738-39 et 40, cum ejus effigie ex una parte et stemmate gentilitio ex altera. Argent.

Idem nummus ex ænea materie.

Joannes Baptista Chomel, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Ann. 1738-39 et 40. Argent.

Idem nummus ex ænea materie.

Joannes Baptista Chomel, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et inscriptione de ejus obitu ex altera. Argent. Ex dono M. Joannis Baptistæ Ludovici Chomel, ejus filii.

Catalogue de l'œuvre de Du Vivier : n^{os} 119 et 120.

APOCRYPHES : n^o 038.

Décanat intérimaire de 1740 : Urbain Léaulté.

(1 type — 1 jeton)

Urbain Léaulté n'a pas été doyen; il a simplement, suivant ce qui a été dit ci-dessus, assuré comme *antiquior magister* l'intérim des fonctions décanales, de la mort de Chomel à l'élection régulière de novembre 1740¹.

Urbain Léaulté : Docteur de Paris du 7 septembre 1686. Omis des

1. V. les fonctions de l'*antiquior* au § 7 des *Rites et Usages*.

biographes, hormis de Pierre Mattot qui le définit en quelques mots : « Au père des familles; beaucoup de peine, peu de profit. »

A marqué utilement son décanat par la restriction des abus entraînés par la fréquence des jubilés (examens hors tour en faveur des fils de docteurs et autres privilégiés), restriction réalisée par un décret porté en séance solennelle le lendemain de la Saint-Luc de 1740, confirmé par le Parlement et reproduit en principe par l'art. 14 des Statuts.

66. — VRB · LEAULTE · P · ANT · SCH · MAG · F · M · D. Buste à gauche avec perruque et chappe. Au dessous : DUVIVIER F.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ. A l'exergue : 1740.

Coll. Cabinet; Cluny (2 clichés de tête seulement); Carnavalet.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Urbanus Léaulté, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Anno 1740. Argent.

Catalogue de l'œuvre de du Vivier : n^{os} 121-122.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^o 504 de Louis XV.

Décanat de 1740-1744 : Élie Col de Vilars.

(3 types — 4 jetons)

Élie Col de Vilars : Né à La Rochefoucauld (Charente), en 1675. Débute dans l'enseignement et fut instituteur du fils du comte de Rieux. Docteur tardivement en 1713. Nommé deux fois par la Faculté professeur de chirurgie en langue française. Médecin du roi au Châtelet pendant 18 ans; médecin des Incurables et de l'Hôtel-Dieu pendant 12 ans. Deux fois doyen, quoique révélé d'un esprit médiocre par ses œuvres, ayant eu son décanat marqué par l'événement signalé par un de ses jetons, plus par des décrets protecteurs assurant aux docteurs régents le privilège exclusif des consultations dans les établissements d'instruction publique, y compris l'Académie de Paris. Mort en juin 1747; inhumé au cimetière de Saint-André des Arts¹.

¹ Éloy, IV, p. 535. — Dezeimeris, I, p. 845. — *Dict. enc. Dechambre*, XVIII, p. 791 (Chéreau).

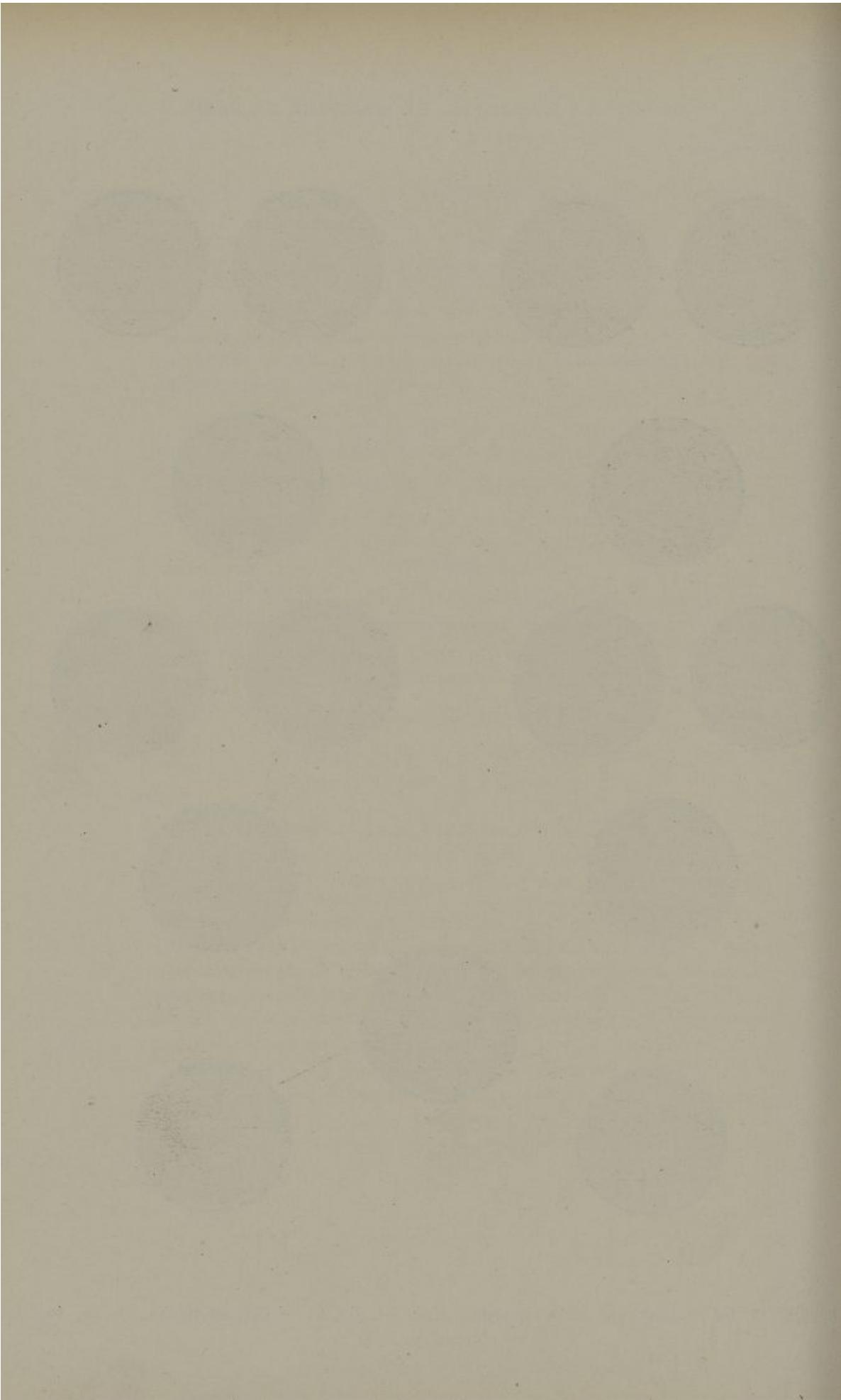
DOYENS DE L'ANC. FAC. DE MÉDECINE DE PARIS.

JETONS AUTHENTIQUES.

Pl. VI.



BOURDELIN; 62 — LÉAULTÉ, 66 — CHOMEL, père, 63, 64, 65 — COL DE VILARS, 67, 68, 69, 70
DE L'ÉPINE, 71, 72, 73.



67. — ELIAS · COL · DE · VILARS · INGULISM · F · M · P · DECANUS. Buste à droite avec perruque et chappe. Sur la tranche de la chappe : DU · VIVIER.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes mouvementées dans le champ. En exergue : 1740-1741.

Coll. Cabinet; Feuardent (4585).

68. — Avers du n° 67.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes, posées 2 et 1, dans un cartouche de style Louis XV. En exergue : 1741-1742.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4589); Fournié.

69. Avers du n° 67.

Rv. UT PROSIT ET ORNET. Le nouvel amphithéâtre des Écoles. En exergue, en 3 lignes : AMPHIT · MEDIC · PARIS | RE · ÆDIFICATUM | 1744. Signé D · V. dans le corps du monument, à droite.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4591); Fournié.

70. — Le revers du n° 69.

Rv. — Le revers du n° 68.

Coll. Carnavalet; Feuardent (4590); Fournié.

Le jeton au revers monumental rappelle l'achèvement du nouvel amphithéâtre prévu par Chomel (v. p. 117). En janvier 1741, la démolition du vieil amphithéâtre avait été décidée, en 1742 les travaux avaient été commencés et en 1744 le nouveau monument se profilait au coin des rues de la Bûcherie et de l'Hôtel-Colbert (anciennement rue des Rats), prêt à recevoir ses auditeurs.

« Si, dit Corlieu, nous pénétrons dans la Cour de l'ancienne Faculté, nous voyons à gauche en entrant la façade de ce monument qui disparaîtra sans doute bientôt. Au dessus de la porte d'entrée on lit, en lettres d'or, sur une plaque de marbre noir :

AMPHITHEATRUM

ÆTATE COLLAPSUM ÆRE SUO RESTITUERUNT MEDICI PARISIENSES
A·R·S·H·M·DCCXLIV M^o ELIA COL DE VILARS DECANO.

» Cette inscription est surmontée d'une grande fenêtre ovale. La frise dorique qui est au-dessus de cette fenêtre est divisée en cinq triglyphes, porte en relief deux cigognes emblématiques et le rameau d'origan, une salamandre et un coq, toutes figures symboliques. Au milieu du fronton triangulaire est un écusson représentant les armes royales, les masses de la Faculté avec la devise : URBI ET ORBI SALUS¹. »

Cette description qui a été reprise avec plus de soin et d'actualité par G. Steinheil dans sa *Notice historique* distribuée aux médecins anglais en mai 1905², précise plusieurs détails d'intérieur et d'extérieur, notamment en ce qui a trait aux animaux de la frise et donne ainsi toutes les indications désirables pour la définition du jeton de ce décanat ainsi que pour l'affirmation du talent et de la sincérité du graveur.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Elias Col de Vilars, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Ann. 1741 et 42. Ex ænea materie.

Catalogue de l'œuvre de Du Vivier : n^{os} 123-124.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 515-531-562 de Louis XV.

APOCRYPHES : n^{os} 66-027.

Décanat de 1744-1746 : Guillaume de l'Épine.
(3 types — 3 jetons)

Guillaume de l'Épine : Fils de Guillaume de l'Épine, d'abord premier chirurgien d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, puis chirurgien à Paris.

1. Corlieu : *Anc. Fac.*, p. 12.

2. *Op. cit.*, p. 26.

Né à Paris vers la fin du XVII^e siècle ; docteur régent de 1724 ; en 1777, remplaça, comme *pene antiquior*, l'antiquior Bourdelin malade dans les fonctions de doyen pendant le procès du doyen titulaire Desessartz contre Gilbert de Préval. Mort le 11 avril 1783, laissant à la Faculté sa bibliothèque et une partie de sa fortune pour créer un cours de chimie, s'étant fait connaître comme médecin par son opposition irréductible à l'inoculation de la petite vérole défendue par Antoine Petit.

A. à la Faculté de Médecine de Paris, son portrait, par Nattier, portrait donné par lui-même, retrouvé et identifié en février 1902 par Varnier¹. A eu en outre, de son vivant, son portrait gravé par de Saint-Aubin à la diligence de la Faculté reconnaissante envers son doyen (Décret du 2 septembre 1777²).

71. — G·J·DE L'ÉPINE PARISIN·SAL·FAC·P·DEC. Buste à gauche avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : DU VIVIER F.

R^o. — PULCHRIOR EXURGIT. Coupe verticale du grand amphithéâtre construit sous le décanat précédent. Au bas, à gauche : D. V. A l'exergue, en trois lignes : INAUGURAVIT J·DE WINSLOW | XVIII FEBR· MDCCXLV | 1744-1745-1746.

Coll. Cabinet ; Cluny ; Carnavalet ; Faculté (refr.) ; Feuardent (4594) ; Fournié.

L'amphithéâtre construit sous Col de Vilars sur le modèle de l'amphithéâtre de Saint-Côme est terminé. C'est l'inauguration du nouveau bâtiment que rappelle ce revers en évoquant le nom de Jacques-Bénigne Winslow, docteur régent de la Faculté de Paris³,

1. *Bull. de la Soc. obstetr. gynécol. et péd.* (avril 1902).

2. Portrait complété par une longue légende explicative de Baron rappelant les services rendus et remis, en 1^{er} exemplaire, à De l'Épine par Desessartz, le 6 nov. 1779 (*Com. N.*, p. 11).

3. **Winslow** Jacques-Bénigne, née à Odensée (Danemark), en 1669. Vint en 1698 à Paris, où il acquit la protection de Bossuet, qui lui donna ses prénoms en le faisant de luthérien catholique. Docteur de Paris de 1705. Elève et ami de Duverney, entré par lui à l'Académie des Sciences, mort en 1760, après avoir produit de nombreux travaux publiés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. « Il était juste, dit Hazon, que le nouvel amphithéâtre fût célébré par le plus grand anatomiste comme l'ancien l'avait été par Riolan. » Hazon, p. 203. — Éloy, IV, p. 583. — Dezeimeris, VI, p. 412.

qui y fit le premier cours le 18 février 1745, à 3 heures de l'après-midi.

L'ouverture des nouveaux cours fut un gros événement qu'annoncèrent des affiches de grande dimension dont la teneur originale est reproduite par Corlieu (*Hist. Fac.*, p. 25). Ces affiches défendaient en particulier l'entrée avec cannes et épées pour éviter les suites fâcheuses d'un conflit possible entre les médecins et les chirurgiens. Il était naturel qu'un jeton du décanat commémorât cette grande circonstance.

72. — Avers du n° 71.

Rv. — Deux inscriptions dans le champ, séparées par un trait horizontal, la dernière soulignée *in fine* par un petit serpent ondulé.

1^{re} en 5 lignes : OLIM DATI | OBSTETRICIB·PROF· | RESTIT·17 MAI
1745 | J·EX·BERTIN 18 MAI | J·B·ASTRUC 14 JUN·EJUSD·A.

2^e en 4 lignes : BIBLIOTHECA | PUBLICI JURIS FACTA | DIE JOV·3
MART· | MDCCXLVI.

Au dessous, sur une bande demi-circulaire : G·J·DE L'ÉPINE DEC.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4597 refr.); Fournié.

Ces inscriptions rappellent deux événements mémorables du décanat de De l'Épine : le rétablissement des cours des sages-femmes et l'ouverture de la bibliothèque aux étudiants.

Les sages-femmes avaient été négligées par la Faculté qui, après quelques attentions passagères, les avait abandonnées aux chirurgiens de Saint-Côme, malgré la requête que celles-ci avaient produite le 27 janvier 1635 pour être instruites par la Compagnie. En 1745, sous la double pression du succès d'un cours d'accouchement professé depuis 1743, à l'amphithéâtre de chirurgie, par Puzos et de l'instance réitérée de 33 sages-femmes jurées exposant la détresse de la Corporation, la Faculté, par un décret du 17 mars 1745, décida de rétablir sérieusement les cours irréguliers du passé et désigna

Bertin¹ et Astruc² pour enseigner l'ostéologie, l'anatomie et l'art des accouchements.

Bertin commença le 18 mai 1745, à 3 heures de l'après-midi, dans les Écoles de la rue de la Bûcherie, le cours d'anatomie; le 22 mai, l'hôpital général fournit un cadavre pour cet enseignement qui se poursuivit dans la suite.

Astruc inaugura son cours d'obstétrique le 14 juin, en présence de quarante docteurs régents, de tous les bacheliers en robe et de cent matrones environ³.

La bibliothèque de la Faculté, constituée par des dons particulièrement importants depuis 1733, était restée à la charge du doyen jusqu'en 1737. A cette époque, la Faculté décida qu'elle nommerait un docteur régent bibliothécaire appointé. Jean-Louis-Livin Baude de la Cloye, choisi pour les nouvelles fonctions, rédigea le catalogue qui fut terminé en 1745. A cette date, tout étant prêt pour recevoir les travailleurs médecins, étudiants et lettrés, la bibliothèque fut ouverte officiellement le 3 mars 1746, pour tous les jeudis, de 2 h. 1/2 jusqu'au soir : *a sesqui secunda ad vesperam*⁴.

1. **Bertin** (Jean-Exupère), né au Tremblai, près d'Antrain, diocèse de Rennes, en 1712. Docteur de Reims en 1737 et de Paris en 1741; premier médecin de l'hospodar de Valachie et de Moldavie; membre de l'Académie des Sciences pour l'anatomie en 1744; médecin principal des armées; mort en 1781 (Éloy, I, p. 327; Dezeimeris, I, p. 368; Com. N, p. 185).

2. **Astruc** (Jean), né à Sauve, dans le diocèse d'Alais, en 1684, docteur régent de Montpellier en 1703; professeur d'anatomie, après concours, à Toulouse (qui le nomma capitoul en 1730), de 1711 à 1715; pensionnaire du roi (700 livres) en 1720; inspecteur des eaux minérales du Languedoc en 1721; premier médecin du roi de Pologne en 1729; médecin consultant du roi en 1730; successeur de Geoffroy au Collège de France en 1731; docteur régent de Paris en 1743; mort en 1766 à 82 ans avec la réputation d'une grande érudition et après une abondante production d'œuvres de tout ordre détaillées par Dezeimeris.

A justifié plus tard le choix dont il avait été l'objet pour le cours visé par le jeton en écrivant plusieurs ouvrages spéciaux, notamment un *Traité des maladies des femmes*, en 7 vol. in-12 (1765), ouvrage complété en 1766 par une lettre sur la conduite qu'Adam et Ève durent tenir à la naissance de leur premier enfant (Hazon, p. 256; Éloy, I, p. 205; Dezeimeris, I, p. 200).

3. Varnier, séance du 7 avril 1902 de la Soc. d'obstétrique et Com. N, p. 15.

4. Corlieu, *Hist. de la Faculté*, p. 152, et *Rites et Usages*, § 36.

73. — Le revers du n° 71.

Rv. — Le revers du n° 72.

Coll. Cabinet; Fournié.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Guilelmus Josephus de l'Épine, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et representatione amphitheatrici anatomici ex altera. Argent. Ann. 1744-45 et 46.

Idem nummus ex ænea materie.

Guilelmus Josephus de l'Épine, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et inscriptione super artis obstetricis professore et Bibliotheca ex altera parte. Anno 1746. Argent. Ex dono ejusdem M. de l'Épine.

Catalogue de l'œuvre de Du Vivier : n°s 125-126.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n°s 591-595-596 de Louis XV.

APOCRYPHES : n°s 42-55.

Décanat de 1746-1750 : J.-B. Th. Martinenq.

(4 types — 4 jetons)

J.-B. Th. Martinenq : Parisien, assez négligé des biographes, est mentionné incidemment par Hazon, dans l'article Baron, et par Delaunay à propos de la réception de Louis à la maîtrise. Est porté sur l'*Almanach royal* de 1730 comme professeur de physiologie, demeurant rue de la Tisseranderie, sur celui de 1750 comme doyen et sur celui de 1753 comme censeur de la Faculté, demeurant rue du Pourtour-Saint-Gervais.

Paraît s'être particulièrement attaché, — seul ou avec l'aide de Chicoyneau, premier médecin du Roy, — à établir la supériorité de la médecine sur la chirurgie, tant en démontrant les dangers que les chirurgiens faisaient courir à l'exercice de l'art dans les collèges médicaux du royaume, qu'en revendiquant les droits des médecins à assister et à opiner aux examens des maîtres chirurgiens (prétentions jugées par des arrêts du Conseil d'État du 12 avril 1749 et du 4 juillet 1750).

Ennemi du faste et des formalités, fit adopter par la Faculté, en 1748, la

suppression complète des répliques des licenciandes au paranympe (V. § 26 des *Riles et Usages*)¹.

74. — J·B·T·MARTINENQ PAR·MED·FAC·DEC. Buste court à droite, épaules nues, perruque discrète, appuyé sur un socle. A gauche : D·V. En exergue, sur le socle en trois lignes : AN INDE FELICIOR ? 1746-1747-1748.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes dans un écusson serpentiné (Revers n° 55).

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet (refr.); Faculté; Feuardent (4599); Fournié.

75. Avers du n° 74.

Rv. — Inscription en six lignes cantonnée d'emblèmes divers :
 RECOGNITA | ITER(UM) · ET AUCTA | PHARMAC · PARIS · | I · B · T · MARTINENQ |
 MED · FAC · DECANO | MDCCLVIII. En tête, une cigogne marchant à gauche; dans l'interligne du milieu, un serpent; à gauche et à droite, les signes conventionnels des planètes : à gauche, Soleil, Mars et Jupiter; à droite, Lune, Vénus et Mercure; en bas, Saturne, reproduits comme un rappel soit des influences sidérales sur la santé, soit plutôt de la puissance pharmaceutique des métaux figurés par les astres correspondants².

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté (refr.); Feuardent (4601); Fournié.

Ce revers a voulu rappeler une nouvelle révision, avec additions, du Codex et sans doute aussi, implicitement, l'arrêt du Parlement du 23 juillet 1748 par lequel « il est fait défense aux apothicaires d'exposer en vente aucunes autres préparations ou compositions que celles qui leur auront été décrites par les supplians dans leurs dispensaires, tant en la qualité que quantité, sous peine de 500 livres d'amende,

1. Hazon, p. 213. — Delaunay, *Th. cil.*, p. 194. — Rouyer, *Rev. num.*, t. X, 1892, p. 472-473.

2. Or, représenté par le soleil; argent, par la lune; mercure, par Mercure; fer, par Mars; étain, par Jupiter; cuivre, par Vénus; plomb, par Saturne.

comme aussi de donner les dites compositions sur autres ordonnances que celles des docteurs de la dite Faculté et sur celles des médecins ordinaires du Roi et des Maisons royales servant actuellement, sans ordonnances datées et signées par les dits médecins, dont les dits apothicaires seront obligés de tenir bons et fidèles registres »¹.

76. — Avers du n° 74.

Rp. — PRÆVISA FERIENT MINUS. Armes du doyen dans un cartouche ovale fait d'arabesques et de serpents, surmonté d'un œil regardant comme les serpents eux-mêmes un arc tendu à droite, prêt à lancer ses flèches sur l'écu : « De gueules au chevron d'or chargé à son sommet d'un croissant surmonté d'une étoile et accompagné de 3 oiseaux, 2 en chef et 1 en pointe, le tout en argent. » A l'exergue, en trois lignes : M·I·B·T·MARTINENQ | PARIS·ITER·DEC· | 1749-1750.

Coll. Cabinet ; Cluny ; Carnavalet ; Feuardent (4605) ; Fournié.

77. — Le revers du n° 76.

Rv. — Le revers du n° 75.

Coll. Fournié (refr.).

L'écu de ces deux derniers jetons, rapproché de l'inscription du socle supportant le buste, trahit un profond philosophe. Peu troublé par les grandeurs (*an inde felicior ?*), Martinenq est prêt à tout parce que, en vrai sage, il a su prévoir toutes les perfidies du sort, toutes les surprises de l'adversité. Si on considère, d'autre part, le fait de la suppression des discours des licenciés au chancelier, rappelée par la notice ci-dessus, on devinera sous la rude écorce du doyen de 1746-1750 un esprit avisé, positif, ennemi des embarras et peu formaliste.

RÉFÉRENCES.

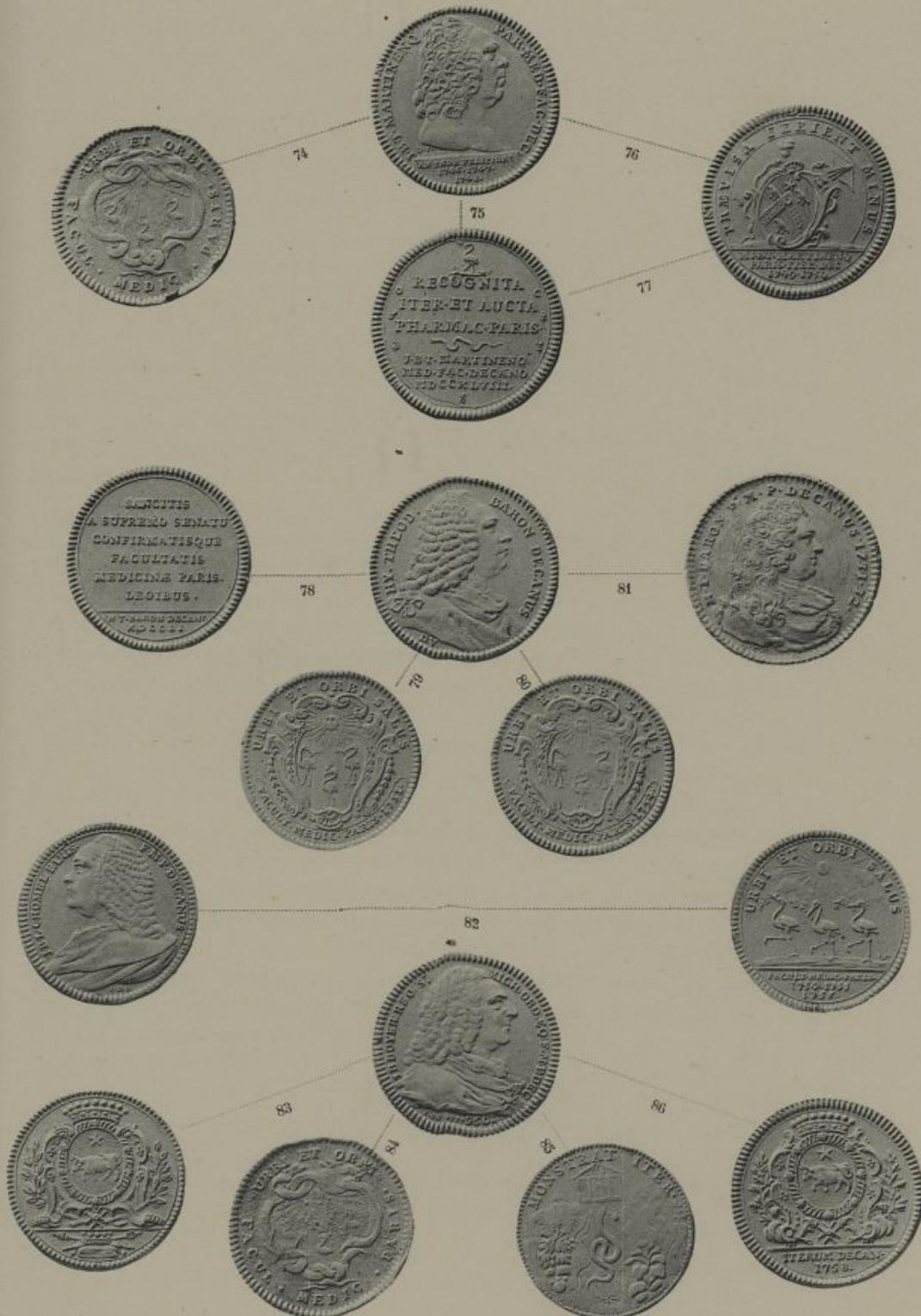
Catalogue de l'œuvre de J. du Vivier : n°s 127 et 128 visant l'avers et le revers du jeton n° 76 ci-dessus.

1. *Com. N.*, p. 116.

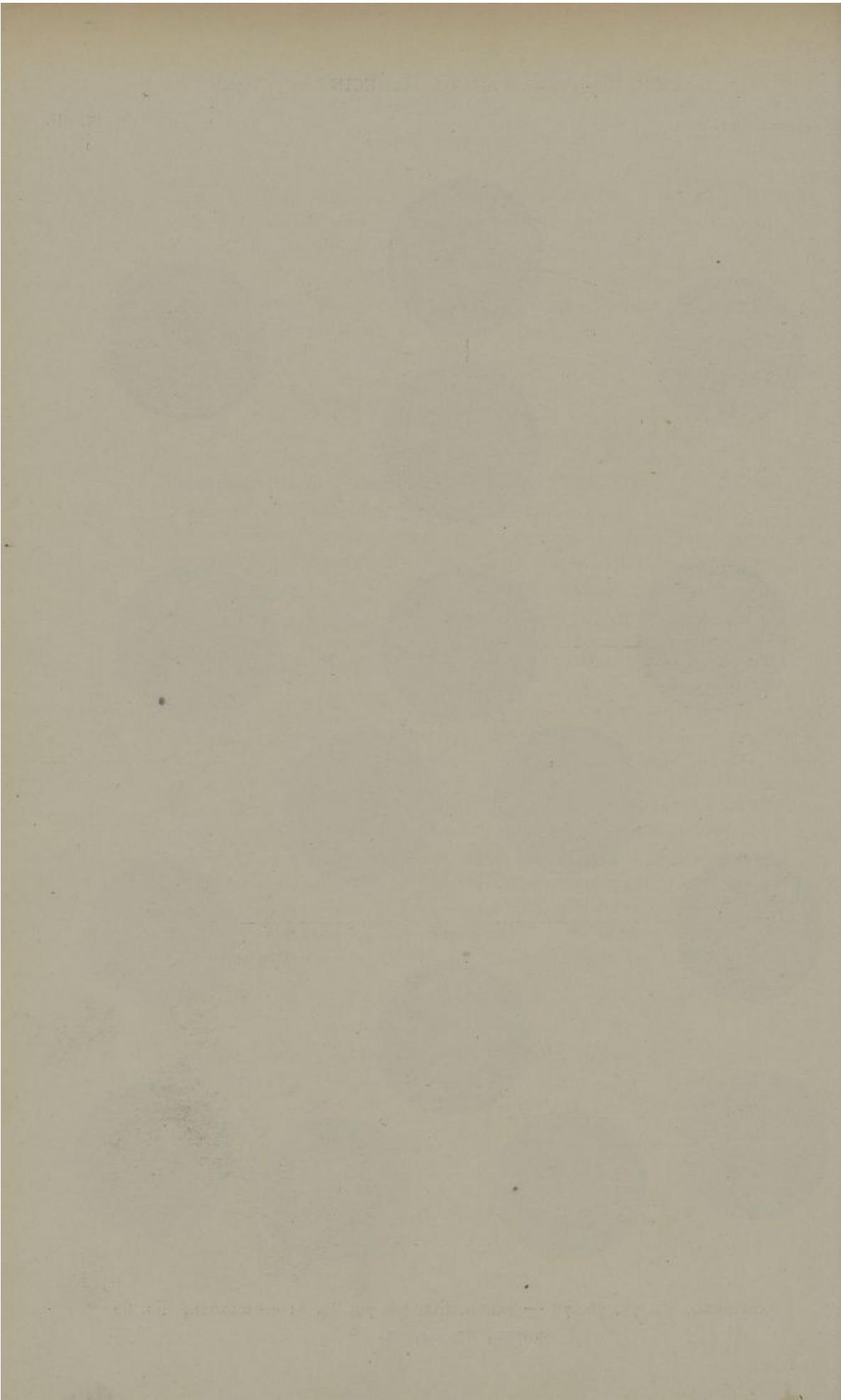
DOYENS DE L'ANC. FAC. DE MÉDECINE DE PARIS.

JETONS AUTHENTIQUES.

Pl. VII.



MARTINENQ, 74, 75, 76, 77 — BARON, fils, 78, 79, 80, 81 — CHOMEL, fils, 82
BOYER, 83, 84, 85, 86



Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 630-631-662 de Louis XV.

APOCRYPHES : n^{os} 42—039—050.

Décanat de 1750-1754 : Hyac.-Théod. Baron, fils.

(1 type — 4 jetons)

Hyacinthe-Théodore Baron : Fils du doyen de 1730-1734. Né à Paris, le 12 août 1707; reçu docteur par son père le 29 octobre 1732; mort célibataire à 80 ans le 27 mars 1787, privé de la vue depuis 12 ans, laissant un frère, Théodore Baron d'Hénouville, docteur comme lui et non sans gloire dans la Chimie.

Il y a eu en Baron deux hommes éminemment consciencieux et dévoués, et aussi remarquables : le médecin d'armée et le régent ou doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

Très attaché à la pratique militaire, suivit en 1739 le marquis de Maillebois, comme premier médecin de l'armée en Corse, revint à Paris en mai 1741, repartit l'année suivante avec le même titre et pour les mêmes fonctions à l'armée de Bavière, expéditionna en Italie de 1744 à 1748, avec les troupes du prince de Conti et du duc de Belle-Isle, et toujours et partout avec le même attachement à ses fonctions, pratique ayant abouti à un ouvrage in-12 publié en 1758 : « *Formule des médicaments à l'usage des Hôpitaux de l'armée* ».

À Paris, médecin de l'Hôtel-Dieu, trouva dans sa double élection au décanat de sérieux motifs de se confirmer dans un attachement naturel très profond pour la Faculté et ses institutions. Très dévoué à l'*Alma parens*, s'appliqua à la poursuite des améliorations rêvées par son père en s'intéressant particulièrement à l'organisation de la Bibliothèque, à la réimpression, avec définitions plus précises, des *Règlements, Rites et Usages* de la Faculté, à l'inventaire des richesses en personnel et en écrits de la même Compagnie (recueil des titres des thèses soutenues dans les Écoles de Paris, de 1539 à 1752 et des noms des doyens, bacheliers, licenciés et docteurs de 1295 à 1752), enfin à la création d'une collection de jetons destinée à perpétuer les souvenirs métalliques de la Faculté, toutes initiatives dominées du désir de contribuer à l'affirmation des prérogatives, honneurs et dignité de la corporation médicale.

A eu son portrait gravé par Littret de Montigny, avec une longue légende

latine dont la reproduction aurait pu à elle seule résumer la notice biographique précédente¹.

78. — HY·THEOD·BARON DECANUS. Buste à droite avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : D. V.

Rv. — Inscription dans le champ en 6 lignes : SANCITIS | A SUPREMO SENATU | CONFIRMATISQUE | FACULTATIS MEDICINÆ PARIS. | LEGIBUS. EN EXERGUE, en deux lignes : H·T· BARON DECANO | MDCCLI.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4609); Fournié.

Allusion aux statuts de la Faculté confirmés par arrêt du Parlement du 19 avril 1751, statuts en 84 articles produits en une édition de 1751, in-12, de 126 pages, imprimée chez Quillau : « *Statuta Facultatis medicinæ parisiensis supremi senatus auctoritate confirmata anno 1751²* ».

79. — Avers du n° 78.

Rv. — URBI·ET·ORBI·SALUS. Les 3 cigognes dans un cartouche orné. En bas, en périgraphe semi-circulaire : FACULT·MEDIC·PARIS·1751.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4611); Fournié.

80. — Avers du n° 78.

Rv. — Celui du n° 79 avec la date 1754.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4613); Fournié.

81. — L'avers du n° 58.

Rv. — L'avers du n° 78.

Coll. Cabinet (argent).

1. Éloy, I, p. 261. — *Biogr. Michaud*, IV, p. 403. — *Dict. encycl. Dechambre*, VIII, p. 378 (Chéreau).

2. 3^e partie du vol. 3276 de la Bibliothèque de la Faculté de Paris, reproduite par Corlieu (*Anc. Fac.*, p. 255), et par Steinheil (*Versio gallica* de 1903).

Ce dernier jeton, de frappe inverse, d'apparence très authentique n'est pas mentionné dans l'*Historia Metallica* de Baron et ne l'est pas sans doute parce qu'il n'a été frappé que comme monument familial destiné à commémorer dans un cercle restreint le double souvenir du père et du fils. Il aurait été sûrement signalé par le consciencieux doyen de 1750-1754, s'il avait servi aux largesses officielles de la Faculté. Sa rareté relative témoigne d'ailleurs d'une émission restreinte concordant avec l'hypothèse ci-dessus.

A rappeler, à propos des jetons de ce doyen, l'erreur du *Magasin Pittoresque* signalée à la p. 114 de cette étude.

RÉFÉRENCES.

Historia Metallica de Baron : Hyacinth.-Theodorus Baron, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Anno 1751. Argent.

Hyacinthus-Theodorus Baron, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et inscriptione ad Statutorum renovationem et confirmationem pertinente ex altera. Anno 1751, argent.

Hyacinthus-Theodorus Baron, Decanus, cum ejus effigie ex una parte et stemmate facultatis ex altera. Anno 1754. Argent.

Tres iidem nummi ex ænea materie. Ex dono Decani.

Catalogue de l'œuvre de J. du Vivier : n^{os} 129 et 130.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 676—677—725 de Louis XV.

APOCRYPHES : n^{os} 42—55—028—040—051.

Décanat de 1754-1756 : Jean-Baptiste-Louis Chomel.

(1 type — 1 jeton)

Jean-Baptiste-Louis Chomel : Fils du premier mariage de Pierre-Jean-Baptiste Chomel, doyen de 1738-1740.

Né à Paris le 6 décembre 1709 ; docteur du 30 octobre 1732 ; professa, comme son père, la botanique (1737-1738) et la matière médicale (1747-1748) et continua, comme lui, la lutte contre les chirurgiens et les apothicaires. Conserva pendant 25 ans les fonctions de médecin du roi acquises de son

père et continua, comme ce dernier, la fabrication des remèdes charitables distribués par le roi aux pauvres. Médecin de l'Hôtel-Dieu en 1752, maître et instigateur de Philip¹.

Intéressé par les études historiques, a recueilli de nombreux matériaux sur la Faculté et ses membres, matériaux dont une partie seulement a été publiée sous le titre de « *Essais historiques de la Médecine en France* », in-12, Paris, 1762.

Mort le 3 juillet 1765².

82. — J · B · L · CHOMEL · PARIS · F · M · P · DECANUS. Buste à gauche avec perruque et chappe. Au dessous : I · D · V ·, et dans les plis de la chappe : 1756.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes en marche mouvementée. En exergue, en trois lignes : FACULT · MEDIC · PARIS · 1754-1755-1756.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuarent (4615); Fournié.

RÉFÉRENCES.

Catalogue de l'œuvre de J. du Vivier : n° 131-132.

Décanat de 1756-1760 : Jean-Baptiste Boyer.

(3 types — 4 jetons)

Jean-Baptiste Boyer : Né à Marseille le 5 août 1693. Docteur de Montpellier le 26 juillet 1717, de Paris le 14 octobre 1728, a été, au grand honneur de sa mémoire, revendiqué par les deux Facultés. A dû à ses œuvres et à une réputation peut-être supérieure à ses mérites d'occuper les situations les plus honorables : médecin ordinaire du Roi, médecin du régiment des gardes, médecin de la généralité de Paris, médecin du Parlement et des Châteaux de la Bastille et de Vincennes, inspecteur des Hôpitaux militaires,

1. A eu ses armes reproduites en frontispice dans la thèse de Philip à lui dédiée : *Trois chardons réunis par leurs tiges avec la devise écrite sur un ruban : Qui ne me touche point, je ne pique*. Cartouche sommé d'une couronne de comte.

2. Dezeimeris, I, p. 812. — *Biogr. Michaud*, VIII, p. 443. — *Dict. encycl. Dechambre*, t. XVII, p. 3 (Montanier). — *Com. N*, p. 76.

Censeur royal, membre de la Société royale de Londres, associé honoraire du Collège des médecins de Nancy, médecin de la duchesse du Maine, professeur de pharmacie, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, pensionnaire du Roi.

S'est particulièrement distingué par son zèle et ses initiatives dans les épidémies : secourut en 1720 les pestiférés de Marseille (d'où pension du Roi et nomination aux fonctions de médecin du régiment des gardes), en 1724 l'armée française décimée dans la province de Trèves, en 1742 les paroisses voisines de Paris, en 1745 les mêmes paroisses ruinées par des épizooties meurtrières, en 1747 le Beauvaisis, en 1753 les habitants de Mortagne, en 1757 la ville de Brest infectée par l'arrivée de la flotte du comte Dubois de la Mothe. Dut à ses initiatives avisées dans ces circonstances des pensions réitérées du Roi, des lettres de noblesse, le grand cordon de Saint-Michel, et... l'envoi annuel d'un mouton vivant par la ville de Beauvais désireuse de perpétuer sa reconnaissance au médecin de ses épidémies.

Auteur de plusieurs ouvrages cités par Dezeimeris, a, comme doyen, été élu deux fois et donné une nouvelle édition du Codex.

Mort à Paris le 2 avril 1768, ayant toujours exercé sa profession avec noblesse et désintéressement, traité les pauvres avec largesse et recherché généreusement le bien public.

A, à la Faculté de Paris, son portrait offert en l'an XII par Rua, ancien trésorier de France, son neveu.

83. — J·B·BOYER REG·ST MICHEL ORD·EQ·F·M·P·DEC·1756. Buste à droite avec perruque, chappe fourrée et cordon de Saint-Michel en sautoir. Au dessous : J·DU·VIV.

Rv. — Cartouche armorié entre deux branches de laurier : « D'azur à la vache d'argent surmontée d'une étoile de même ». Collier de l'ordre de Saint-Michel. Timbré d'une couronne de comte. En exergue : couronne de comte posée sur deux masses sur un coussin. — Anépigraphie.

Coll. Cabinet; Feuardent (4621); Fournié.

84. — Avers du n° 83.

1. Éloy, I, p. 437. — Dezeimeris, I, p. 500. — *Dict. encycl. Dechambre*, t. X, p. 424. — *Biogr. Michaud*, V, p. 424.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes dans un écusson serpentiné (revers du n° 55).

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet (refr.); Faculté; Feuarent (4617); Fournié.

85. — Avers du n° 83.

Rv. — MONSTRAT ITER. Serpent rampant vers un temple (Revers de Hecquet, n° 42).

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuarent (4618); Fournié.

86. — Avers du n° 83.

Rv. — Celui du n° 83 avec les ornements de l'exergue de celui-ci remplacés par une inscription en deux lignes : ITERUM DECAN · 1758.

Jeton du second décanat.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuarent (4622); Fournié (refr.).

RÉFÉRENCES.

Catalogue de l'œuvre de J. Du Vivier : nos 133 et 134 visant les jetons 83 et 86 ci-dessus.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : nos 798 et 818 de Louis XV.

APOCRYPHES : nos 42—83—041.

Décanat de 1760-1762 : Jean Le Thieullier.

(3 types — 4 jetons)

Il y a deux Le Thieullier dans la série décanale : celui-ci et celui de 1768-1774, dont les personnalités de faible relief ont été confondues par les biographes.

Éloy accuse deux Le Thieullier : Louis-Jean, natif de Laon, qui n'est pas dit avoir été doyen et Louis-Pierre-Félix-René, doyen de 1768-1774, dit fils du précédent.

Chéreau, dans le *Dict. encycl.*, compte trois médecins du même nom et de la même famille : Louis-Jean, né à Laon en 1724, mort en 1751 ; Jean, dit fils du précédent, né à Paris en 1722, (par conséquent avant son père), mort en 1767 ; Louis-Pierre-Félix-René, né à Paris en 1730, doyen de 1768-1774, dit cousin germain du précédent.

Les *Com. N.* ne mentionnent qu'un Le Thiellier, le doyen de 1768-1774, dit fils de Louis-Jean, reçu au doctorat en 1752 et complètent cette mention de la note : « Éloy commet une erreur singulière au sujet de Jean Le Thiellier : il le fait mourir en 1751, tandis que Le Thiellier fut doyen de 1768 à 1772 », en donnant un portrait par Fessard portant le nom de Lud. Joann. Le Thiellier avec le titre de conseiller du roi et de médecin ordinaire du grand conseil et de la maison du roi, titres qui ont été ceux de René, doyen de 1766-1774, sans que toutefois, au jugement de l'œil, la figure pleine et dodue du personnage représenté rappelle les traits maigres et anguleux du Le Thiellier figuré par le jeton de cette date.

La vérité, dégagée de ces erreurs de documentation et peut-être aussi de copie, paraît être la suivante :

- 1° Louis-Jean, de Laon, non doyen.
- 2° Jean, doyen de 1760-1762, cousin germain du précédent.
- 3° René, doyen de 1768-1774, fils de Louis-Jean.

Jean Le Thiellier : Docteur de la Faculté de Paris, du 1^{er} septembre 1744, sans notice biographique précise dans les ouvrages consultés. Indiqué par l'*Almanach royal* de 1764 comme Censeur, habitant la rue du Jour, près de Saint-Eustache (avait habité la rue des Poulies jusqu'en 1757), sous le nom de J. Le Thiellier, quand L.-P.-F.-R. Le Thiellier, futur doyen de 1768, porté sur le même almanach, est donné comme habitant l'Hôtel Soubise. Mort le 15 septembre 1767 ; inhumé à Saint-Eustache¹.

87. — J. LE THIELLIER PARIS. F. M. P. DECAN. Buste à droite avec perruque et chappe. Au dessous : B. DU VIVIER.

Rv. — Écu aux armes du doyen : « De gueules à 5 trèfles d'or

1. Éloy, IV, p. 590. — *Dict. encycl. Dechambre* (Chéreau). — *Com. N.*, p. 172.

posés 3 et 2. Supports : deux Hercules nus, armés de massues. Timbré d'une couronne de comte. Signé : B. DUV. 1.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet (refr.); Faculté; Feuardent (4625); Fournié.

Le revers de ce jeton a été faussement attribué à Alleaume par le *Magasin pittoresque* de 1858 (p. 136).

88. — Avers du n° 87.

Rv. — URBI ET ORBI SALUS. Les 3 cigognes dans un cartouche d'arabesques et de serpents. En exergue, en trois lignes : FAC·MED·PAR·1760·1761·1762.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4629); Fournié.

89. — Avers du n° 87.

Rv. — URBI, etc. avec, à l'exergue : FAC·MEDIC·PAR·1760-1761.

Coll. Feuardent (4628); jeton en étain.

90. — Avers du n° 87.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes dans un cartouche serpentiné (Rev. n° 55 de Caron).

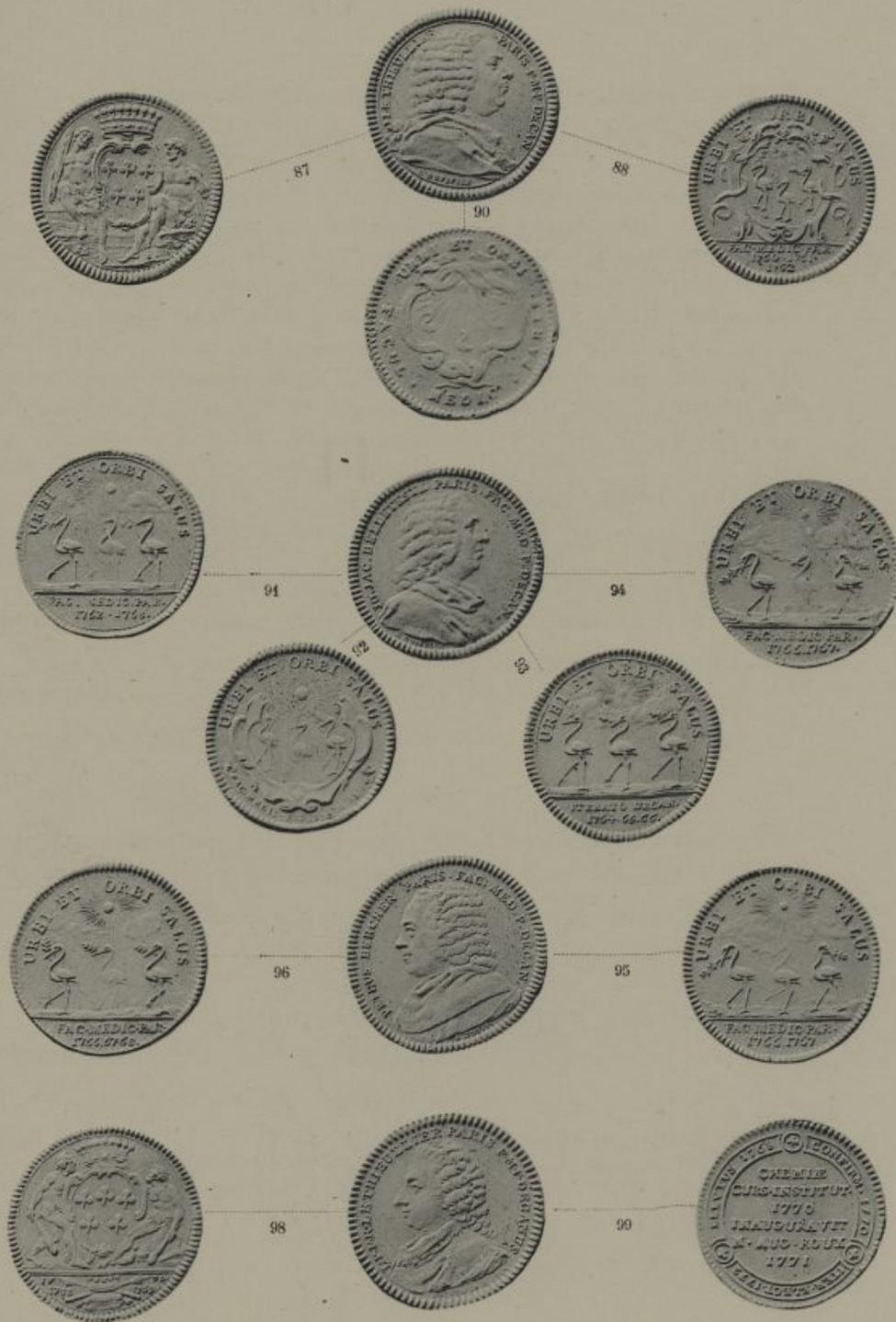
Coll. Cabinet; Carnavalet (refr.).

RÉFÉRENCES.

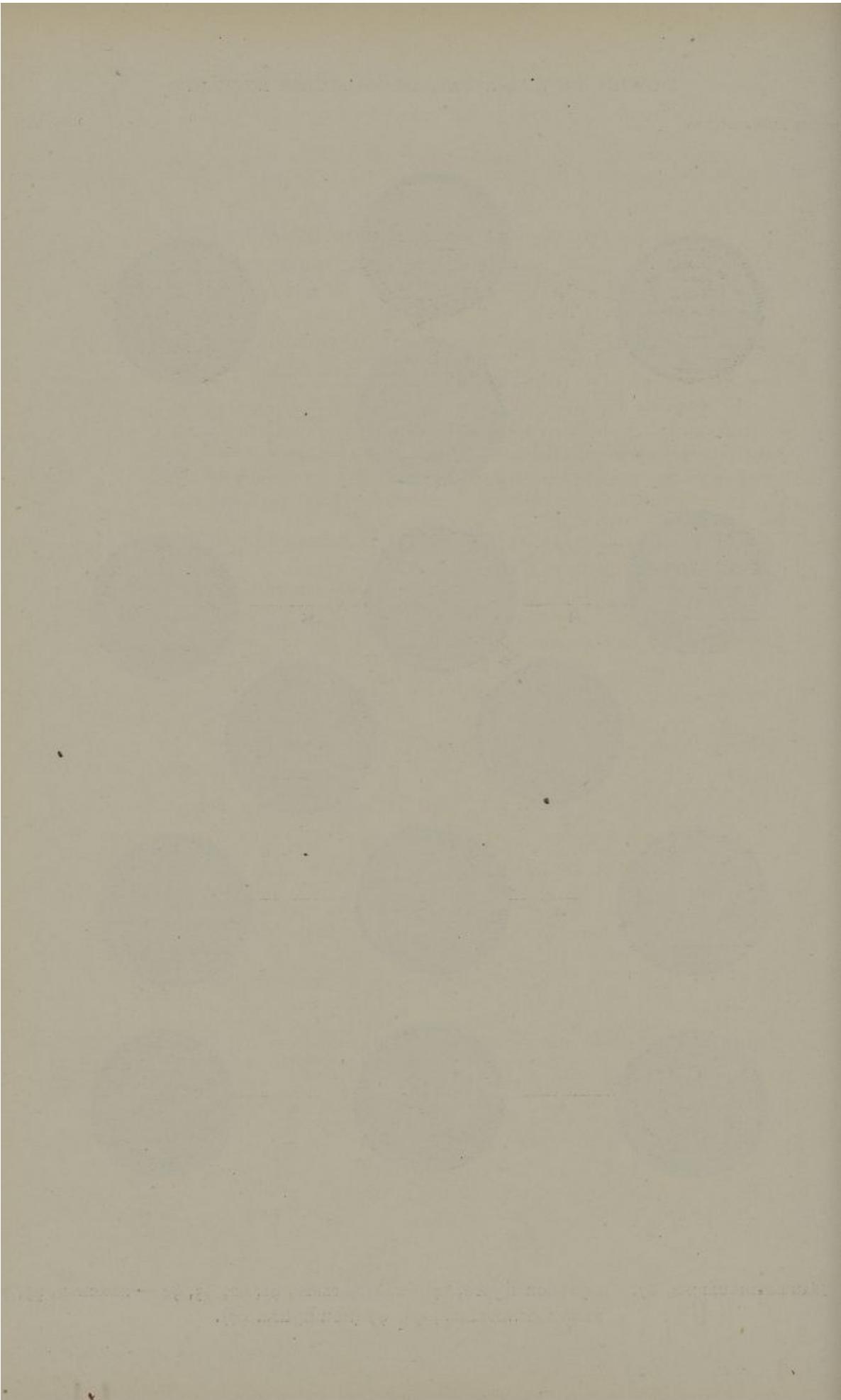
Catalogue manuscrit de la Monnaie : n°s 819 de Louis XV et 322 de Louis XVI (ce dernier inscrit à tort au règne de Louis XVI).

APOCRYPHES : n°s 42—55—052.

1. Ce jeton existe, au delà, dans la collection Feuardent, sous le n° 4626, en métal de cloche, sous la signature 1·DU·VIVIER.



JEAN LETHIEULLIER, 87, 88, 90 (non figuré, 89) — BELLETESTE, 91, 92, 93, 94 — BERCHER, 95, 96
RENÉ LETHIEULLIER, 98, 99 (non figuré, 97).



Décanat de 1762-1766 : Jean-Jacques Belleteste.

(2 types — 4 jetons)

Jean-Jacques (écrit **J.-P.** par Corlieu) **Belleteste** : Né à Paris ; docteur régent de 1738, a été élu trois fois doyen sans que cet honneur rare ait paru justifié par des titres scientifiques exceptionnels ou une personnalité suréminente. En 1753, un des six professeurs de la Faculté pour la physiologie et, en même temps, médecin pensionnaire de l'Hôtel-Dieu, est simplement accusé *doyen*, demeurant rue des Grands-Augustins, par l'*Almanach royal* de 1764 et *censeur*, demeurant au collège Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, par les *Almanachs* de 1767 et 1768 (changement de domicile ayant dû être motivé par l'attribution au doyen de la charge de médecin de la Faculté des Arts dont le bureau était au collège Louis-le-Grand).

Mort en février 1780, ainsi que le rappelle le compte du doyen Le Vacher de la Feutrie à la p. 669 des *Com. T*.

91. — JO · JAC · BELLETESTE · PARIS · FAC · MED · P · DECAN. Buste à droite avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : B · DU · VIVIER.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ. A l'exergue, en deux lignes : FAC · MEDIC · PAR · 1762-1763.

Coll. Cabinet ; Carnavalet ; Feuardent (4634).

92. — Avers du n° 91.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes dans un cartouche ouvert. Sur une banderole, en périgraphe inférieur : FAC · MEDIC · PARIS · 1762-63-64.

Coll. Cabinet ; Cluny ; Carnavalet ; Faculté ; Feuardent (4636) ; Fournié.

93. — Avers du n° 91.

Rv. — Celui du n° 91 (coin légèrement varié) avec l'exergue : ITERATO · DECAN · 1764-65-66 en deux lignes.

Coll. Cabinet ; Cluny (refr.) ; Carnavalet ; Feuardent (4638) ; Fournié (refr.).

1. « Die 16^o Februarii, doctoribus funera Mⁱ Belleteste, antiqui decani, comitantibus in Ecclesia Sⁱ Benedicti distributi fuere triginta tres calculi argentei. »

94. — Avers du n° 91.

Rv. — Celui du n° 93 (coin différent) avec l'exergue en deux lignes : FAC·MEDIC·PAR·1766-1767.

Ce revers, qui se retrouve au décanat suivant, a dû être sans doute gravé dans la dernière année du 3^e décanat de Belleteste et avec un millésime pouvant permettre son utilisation pour l'année suivante.

Coll. Cabinet; Carnavalet.

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n°s 827—836—847 de Louis XV et 320 de Louis XVI.

APOCRYPHES : n°s 42—55—80—031—053.

Décanat de 1766-1768 : Pierre Bercher.

(1 type — 2 jetons)

Pierre Bercher : De modeste renom, rappelé par une simple mention nominale par les biographes. Est indiquée par l'*Almanach royal* de 1748 comme professeur de physiologie, demeurant rue Cassette, faux bourg Saint-Germain ; ne figure dans les *Almanachs* de 1767 et 1768 qu'avec son titre de doyen et qu'avec son adresse, rue Baillette, ne comptant au nombre des médecins ni de la Maison royale, ni du Jardin royal, ni des Hôpitaux, ni au nombre des Censeurs royaux, ni au nombre des membres de l'Académie des sciences. Inscrit au Catalogue des docteurs régents de 1777 et de 1782 : « Parisinus, antiquus Facultatis decanus, Regiæ Hispanorum Infantis dum viveret necnon Regis exercitus ad infimum Rhenum in ultimo bello medicus primarius' » et avec l'adresse (*Almanach royal*) « rue de la Bûcherie, vis-à-vis le petit pont de l'Hôtel-Dieu ».

95. — PETRUS BERCHER PARIS·FAC·MED·P·DECAN. Buste à gauche avec perruque et chappe fourrée. Au dessous . B·DUVIV.

1. *Com. T*, p. 1045.

Rv. — URBI, etc. Revers du n° 94.

Coll. Cabinet; Cluny (refr.); Faculté; Feuardent (4640); Fournié (refr.).

96. — Avers du n° 95.

Rv. — URBI, etc. Les 3 cigognes dans le champ (coin différent de celui du revers n° 95) avec l'exergue, en deux lignes : FAC·MEDIC·PAR·1766·67·68.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4642); Fournié.

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n°s 856-858 de Louis XV et 324 de Louis XIV.

APOCRYPHES : n°s 42—54—55—054.

Décanat de 1768-1774 : Louis-Pierre-Félix-René Le Thieullier.
(2 types — 3 jetons)

Louis-Pierre-Félix-René Le Thieullier : Fils de Louis-Jean Le Thieullier, de Laon, ce dernier docteur de la Faculté de Paris de 1724, porté sur l'*Almanach royal* de 1730, comme habitant la rue de Braçq.

Né à Paris en 1730, docteur de 1752, mort en l'an III ou IV. Conseiller du Roi, médecin ordinaire du grand Conseil et de la maison du Roi, professeur de physiologie en 1767, a bénéficié de 3 élections succesives. Ces choix, au dire de Bachaumont, lui auraient été valus par sa médiocrité et l'obscurité de ses titres car la division des partis à la Faculté faisait craindre un doyen de vigueur et de caractère¹. Éloy, plus charitable, écrit que s'il a trouvé bon de ne pas communiquer au monde médecin les lumières dont il aurait pu l'éclairer, Le Thieullier s'est rendu recommandable en tant d'autres endroits que des élections répétées s'en sont naturellement suivies².

Sous son décanat, en 1770, fut dressé, par Bourru, un catalogue in-folio en 2 volumes de la bibliothèque de la Faculté.

1. *Com.* N, p. 173.

2. Éloy, IV, p. 590.

Il n'est pas inutile de noter, pour expliquer les confusions de l'histoire des Le Thiellier, que René qui a habité d'abord l'hôtel Soubise, comme mention en a été faite précédemment, a eu domicile dans la suite au Marais, à la rue du Poitou, à la rue d'Anjou, à la rue des Quatre-Fils, vis-à-vis la rue d'Orléans et à la rue de Bracq.

97. — L · P · F · R · LE THIEULLIER PARIS · F · M · P · DECANUS. Buste à gauche avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : ROETTIERS FILIUS.

Rv. — Les armes des Le Thiellier figurées au revers du n° 87, mais différemment traitées et avec un exergue fait d'une couronne de comte posée sur deux masses sur un coussin (exergue du revers n° 83), avec les dates 1768-1769.

Coll. Cabinet; Feuardent (4643).

98. — Avers du n° 97.

Rv. — Celui du n° 97 avec, à l'exergue, les dates 1768, 1769, 1770.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4645); Fournié.

99. — Avers du n° 97.

Rv. — Inscription en six lignes dans le champ : CHEMIE CURS · INSTITUT | 1770 | INAUGURAVIT | M · AUG · ROUX | 1771. En périgraphe, sur trois bandes coupées de trois ronds à fleurettes : ELECTUS 1768 # CONFIRM · 1770 # ITER · ELECT · 1772 #.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4647); Fournié.

Avec des dates d'élection, ce jeton a voulu rappeler la création d'un cours de chimie à la Faculté, cours créé en 1770 et ouvert le 14 février 1771 par Roux¹.

1. **Roux**, Augustin, né à Bordeaux en 1726, docteur de la Faculté de cette ville en 1750, docteur de la Faculté de Paris en 1762, professeur de pharmacie de la même Faculté, successeur de Vandermonde dans la direction du *Journal de Médecine*, renonça de bonne

Le cours de chimie était l'objet d'une grosse difficulté pour la Faculté, d'abord parce que les docteurs régents se sentaient peu de goût pour les aridités d'un enseignement qui leur était le plus souvent étranger et puis parce que les fonds manquaient pour la création d'une chaire de ce titre. Cette difficulté fut levée par la proposition de Roux de professer le cours gratuitement et de le professer pendant les six ans dévolus à la durée de cette fonction professorale.

Le revers de ce jeton sert de frontispice à l'éloge de Roux publié par Bacher dans le t. 47 du *Journal de Médecine*

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 870—871—880—881 de Louis XV et 329 de Louis XVI.

APOCRYPHES : n^{os} 42—55.

Décanat de 1774-1776 : Jacques-Louis Alleaume.
(2 types — 2 jetons)

Jacques-Louis Alleaume : Né à Paris, docteur de 1750, médecin des hôpitaux militaires à l'armée et aux colonies d'Amérique, professeur d'accouchements en 1756, de botanique en 1772, paraît avoir eu une personnalité très effacée et s'être aliéné les sympathies de la Faculté pendant son décanat par son attitude suspecte dans le procès de la Compagnie contre Guilbert de Préval dont il était le protecteur contre tous. Se serait vu par suite (au dire des *Com. N.*¹) refuser par ses collègues, à la fin de son décanat, le titre de *censeur* attribué traditionnellement aux doyens descendants de charge, bien que les *Almanachs royaux* de 1777, 1778 et 1779, le portent habitant la rue des Prouvaires, avec ce titre; mort à la Martinique en 1802.

heure à la médecine pour faire exclusivement de la chimie. Elève de Rouelle, fut un chimiste distingué. Professa pendant six ans jusqu'à sa mort, survenue en juin 1776. Fut remplacé au *Journal de Médecine* par Bacher et Dumangin et à la chaire de chimie par Bucquet. (V. Éloy, IV, p. 122. — Dezeimeris, IV, p. 28. — *Com. N.*, p. 142.)

1. *Com. N.*, p. 15 et 35.

100. — JAC·LUD·ALLEAUME PARIS·FAC·MED·P·DECANUS. Buste à droite avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : B· DUVIV.

Rv. — Écu aux armes du doyen : « *D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 grelots de... 2 en chef, 1 en pointe.* » Timbré d'une couronne de comte. En exergue, en une ligne : 1774-1775.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4653); Fournié.

101. — Avers du n° 100.

Rv. — TUTO DONEC AUGUSTE. Un génie ailé, la flamme au front, s'éloignant de ruines figurées sur la droite et s'avancant à gauche vers un édifice sur le seuil duquel il appuie le bâton d'Esculape qu'il tient de la main droite. Signé sur une pierre des ruines : D·V. En exergue, en trois lignes : VET·JURIS SCHOLÆ MEDICOR·REFUG·1775.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4653); Fournié.

Ce dernier jeton vise un événement important :

En 1775, le mauvais état des bâtiments et l'humidité occasionnée par les inondations de la Seine forcèrent les docteurs régents à abandonner les vieux bâtiments de la rue de la Bûcherie qui comp- taient plus de trois siècles d'existence. C'est dans le logement laissé libre par les anciennes Écoles de droit, rue Jean-de-Beauvais, sur l'emplacement occupé par les n°s 17 et 19 démolis par la percée de la rue des Écoles, que fut transporté l'enseignement de la Faculté, en vertu d'un édit de Versailles daté du 15 octobre 1775, le jour de la Saint-Luc, le 18 octobre. C'est là que la Faculté sera en sûreté en attendant un abri digne d'elle : *Tuto donec auguste*¹.

La légende ne vise pas la splendeur du local et pour cause. Les constructions étaient en mauvais état puisque l'École des Décrets les abandonnait, en si mauvais état que les réparations rendues nécessaires s'élevèrent dans la suite à 737 livres en 1777-1778, à 463 livres en 1778-1779, à 543 livres en 1779-1780, à 290 livres en 1780-1781. La Faculté n'en resta pas moins 17 ans dans cet asile de résignation,

¹ I. Corlieu, *Anc. Fac.*, p. 13.

son bail n'ayant pris fin qu'à la date de la suppression des corporations enseignantes par les lois du 18 août 1792 et 15 septembre 1793.

Le revers de ce jeton n'a pas été frappé qu'avec la tête de Alleaume; il a été associé à la tête du roi (Louis XVI, coin de Duvivier) pour commémorer plus solennellement le grand événement de 1775. L'exposition à la Bibliothèque nationale, en mai 1906, de miniatures, estampes et médailles du XVIII^e siècle a produit de ce type un jeton d'or qui existe en cuivre dans la collection Fournié.

A noter, à propos des jetons de Alleaume, que le *Magasin pittoresque* (1858, p. 136) a attribué incorrectement au doyen de 1774-1776 un revers armorié de J. Le Thieullier et créé ainsi une variété qui n'a jamais existé.

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : nos 5—7—321 de Louis XVI.

APOCRYPHES : nos 42—55—029.

Décanat de 1776-1779 : Jean-Charles Desessartz.
(2 types — 2 jetons)

Jean-Charles (dit **Jean-Louis** par Chéreau) **Desessartz** : Fils d'un officier du génie, né à Bragelonne près de Bar-sur-Seine¹ en 1729 (en 1730 pour Chéreau); d'abord docteur de Reims, puis de Paris en 1769; professeur de chirurgie en 1770, de pharmacie en 1775, élu doyen en novembre 1776, réélu par acclamation en novembre 1778, refuse la prorogation en novembre 1779; membre initial de l'Institut, membre du Collège royal des médecins de Lyon; mort en 1811, cul-de-sac de Sourdis.

A marqué son décanat par la grande part prise à la lutte de la Faculté pour empêcher l'établissement de la Société royale de médecine sollicité et obtenu par de Lassonne et Vicq d'Azir et par la soutenance d'un procès retentissant contre Guilbert de Préval.

1. Pays faisant partie de la région des *Lingones* (d'où la mention LING (onensis), rappelée par la légende du jeton).

Appelé « *médecin des enfants* », titre flatteur acquis par la publication d'un traité sur l'éducation corporelle des enfants et par un heureux rappel à la vie de l'aimable Berquin (auteur du livre bien connu : *L'Ami des enfants*), a laissé une réputation de savant, mais aussi celle d'une grande âpreté dans les discussions de l'École. Auteur fécond, a écrit plusieurs ouvrages mentionnés par Dezeimeris et prononcé plusieurs éloges académiques, notamment ceux de Hazon et de Malouin. A eu lui-même son éloge prononcé à l'Institut par Cuvier et à la Société d'émulation par Louis¹.

102. — JOAN · CAR · DESESSARTZ · LING · FAC · MED · P · DEC. Buste à gauche avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : B · DUVIV.

Rv. — Écu aux armes du doyen : « *D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant de même.* » Timbré d'une couronne de comte. En exergue, sur une ligne : 1776-1777.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet (refr.); Faculté; Feuardent (4656); Fournié.

103. — Avers du n° 102.

Rv. — Inscription en 11 lignes dans le champ : SECTIO | SYMPHYS ·
OSS · PUB · | LUCINA · NOVA | — | 1768 | INVENT · PROPOSIT | 1777 | FECIT ·
FELICITER | B · SIGAULT · D · M · P | JUVIT | ALPH · LEROI | D · M · P.

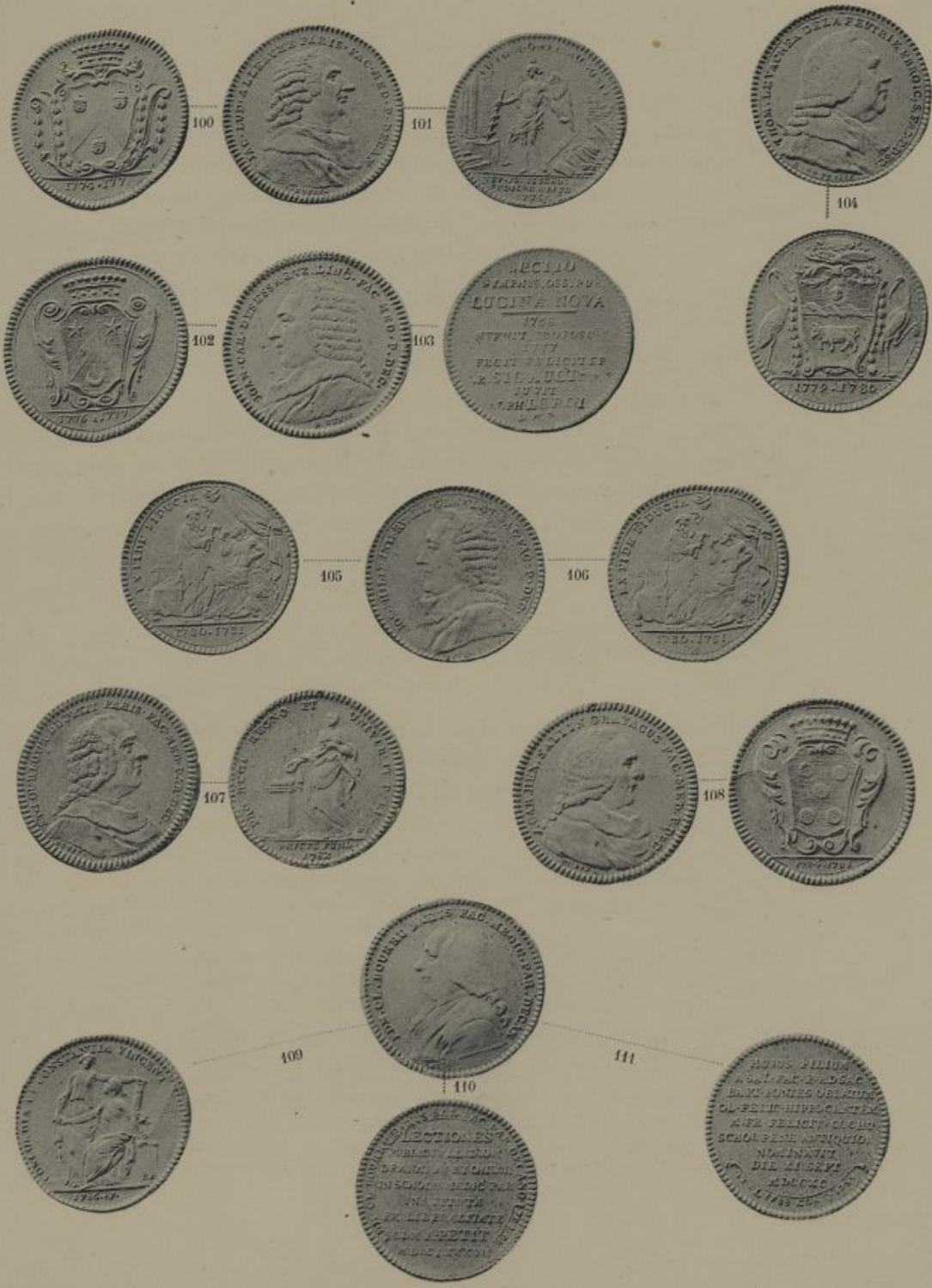
Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4659); Fournié.

Ce jeton rappelle la première symphyséotomie pratiquée avec succès par Sigault² sur la femme du garde de Paris, Souchot, âgée d'environ 39 ans, petite et difforme.

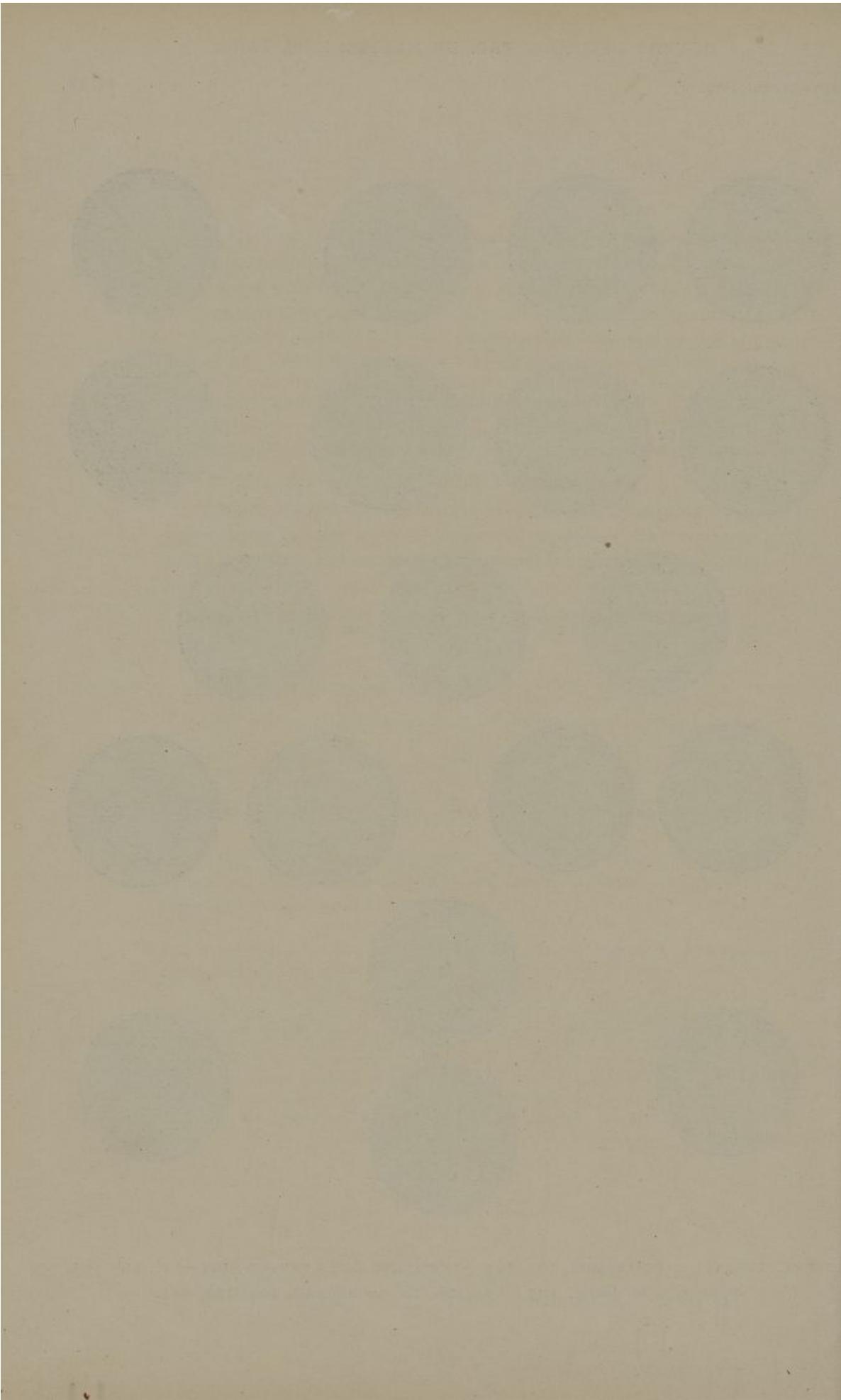
1. Éloy, II, p. 29. — Dezeimeris, II, p. 66. — *Dict. encycl.*, XXVIII, p. 290 (Chéreau). — *Biogr. Michaud*, XI, p. 106. — *Com. N.*, p. 9.

2. Jean-René **Sigault** (confondu, dans la *Biographie Universelle*, avec Sigault de Lafon) : né à Dijon; élève d'abord du cours de chirurgie de l'École de Saint-Côme, ami de Louis, puis reçu docteur régent de la Faculté de Paris en 1776. Porté sur le catalogue de la Faculté de 1779: « *Divionæus, anatomus et artis obstetriciæ in gratiam matronarum professor designatus a regia scientiarum Academia divionensi, a rege propter symphyseos pubis dividendæ excogitatam operationem pensionatus.* » Mention reproduite presque textuellement, comme explication d'une gravure de Letellier fixant son portrait et gravée à la p. 31 de *Com. N.* —

JETONS AUTHENTIQUES.



ALLEAUME, 100, 101 — DESESSARTZ, 102, 103 — LEVACHER DE LA FEUTRIE, 104 — PHILIP, 105, 106
 POURFOUR DU PETIT, 107 — SALLIN, 108 — BOURRU, 109, 110, 111.



La patiente avait fait appeler le médecin, le 1^{er} octobre 1777, à minuit, pour l'accoucher de son cinquième enfant, les quatre premiers étant venus au monde morts. Assisté de son confrère Alphonse Le Roi¹, Sigault, vieux partisan de la symphyséotomie, avait pratiqué la section de la symphyse pubienne, opération suivie d'un excellent résultat pour l'enfant et pour la mère.

Cet événement chirurgical, rapporté à la Faculté, provoqua de celle-ci une enquête qui aboutit à des communications et à des décisions importantes, le 6 décembre 1777. Ce jour, la Compagnie décida :

1^o Que les communications de Sigault seraient imprimées en latin et en français ; que ces documents, imprimés au plus tôt, au nom et aux frais de la Faculté, seraient non seulement distribués à tous les docteurs, aux médecins regnicoles et étrangers, mais encore présentés au roi, aux princes, aux ministres et magistrats, afin que tout le monde fût instruit de la découverte de ce nouveau moyen de sauver les mères et les enfants.

2^o Que Sigault et Le Roi seraient invités à poursuivre leurs recherches et tous les savants engagés à produire leurs observations et recherches sur le même sujet.

3^o Que le doyen subviendrait, dans la limite des moyens de la Faculté, aux plus pressants besoins de la femme Souchet et signalerait au roi le dévouement avec lequel cette femme s'était soumise à une

Ces titres résument toute son histoire. A noter seulement que l'opération qui porte son nom a été moins une opération de nécessité ou d'improvisation que l'application d'une méthode préconisée par lui, en 1768, à l'Académie royale de chirurgie. (Éloy, IV, p. 269. — Dezeimeris, IV, p. 164. — *Com. N.*, p. 17.)

1. **Alphonse Le Roi** : né à Rouen en 1742, docteur régent de 1776, professeur particulier de maladies des femmes à l'amphithéâtre de la rue de la Bûcherie, d'obstétrique à son amphithéâtre particulier, rue des Anglais (*Calendrier Médical de 1778*), professeur désigné de chirurgie française pour 1779. Auteur d'un *Traité sur la Pratique de l'art des accouchements* critiquant les œuvres de Levret et de *Recherches historiques et pratiques sur la section de la symphyse du pubis* tendant à exploiter à son profit le succès de l'opération de la femme Souchet (prétentions repoussées par la Faculté). Mort assassiné par un domestique congédié dans la nuit du 14 au 15 janvier 1816. — Portrait lithographié de Lenglumé, reproduit à la p. 22 des *Com. N.* (Éloy, IV, p. 94. — Dezeimeris, III, p. 439. — *Com. N.*, p. 21.)

opération nouvelle, source de précieuses indications pour les mères malheureuses comme elle.

4° Que, regrettant de ne pouvoir attribuer à l'auteur de la découverte une récompense digne de ses mérites, elle veut au moins que la postérité soit mise en mesure de reconnaître le bienfait acquis ; qu'à cette fin, au revers des jetons d'argent du doyen, on graverait l'inscription suivante :

Anno 1768

Sectionem symphyseos ossium pubis invenit, proposuit

Anno 1777

Fecit feliciter M. Sigault, D. M. P.

et que cette inscription serait complétée par la suivante, pour la reconnaissance de la coopération de Alphonse Le Roi :

Juvit M. Alphonsius Le Roi D. M. P.

enfin, que cent cinquante de ces jetons seraient attribués aux deux opérateurs : cent à Sigault et cinquante à Le Roi.

Il en fut fait ainsi : « Decretum illud, quoad omnes articulos, fuit adimpletum », disent les *Commentaires*, à la p. 30 du *Com. T.*

Les répétitions du mémoire prescrit par la Faculté sont profuses dans la littérature médicale, si profuses qu'une nouvelle analyse, si modeste qu'elle fût, ne saurait avoir quelque intérêt¹. Il est seulement à rappeler que la gravure du jeton a accompagné une des deux éditions originales et vulgarisé d'autant le nom de Sigault et le mérite de son œuvre.

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 38—40 et 327 de Louis XVI.

APOCRYPHES : n^{os} 42—55—042.

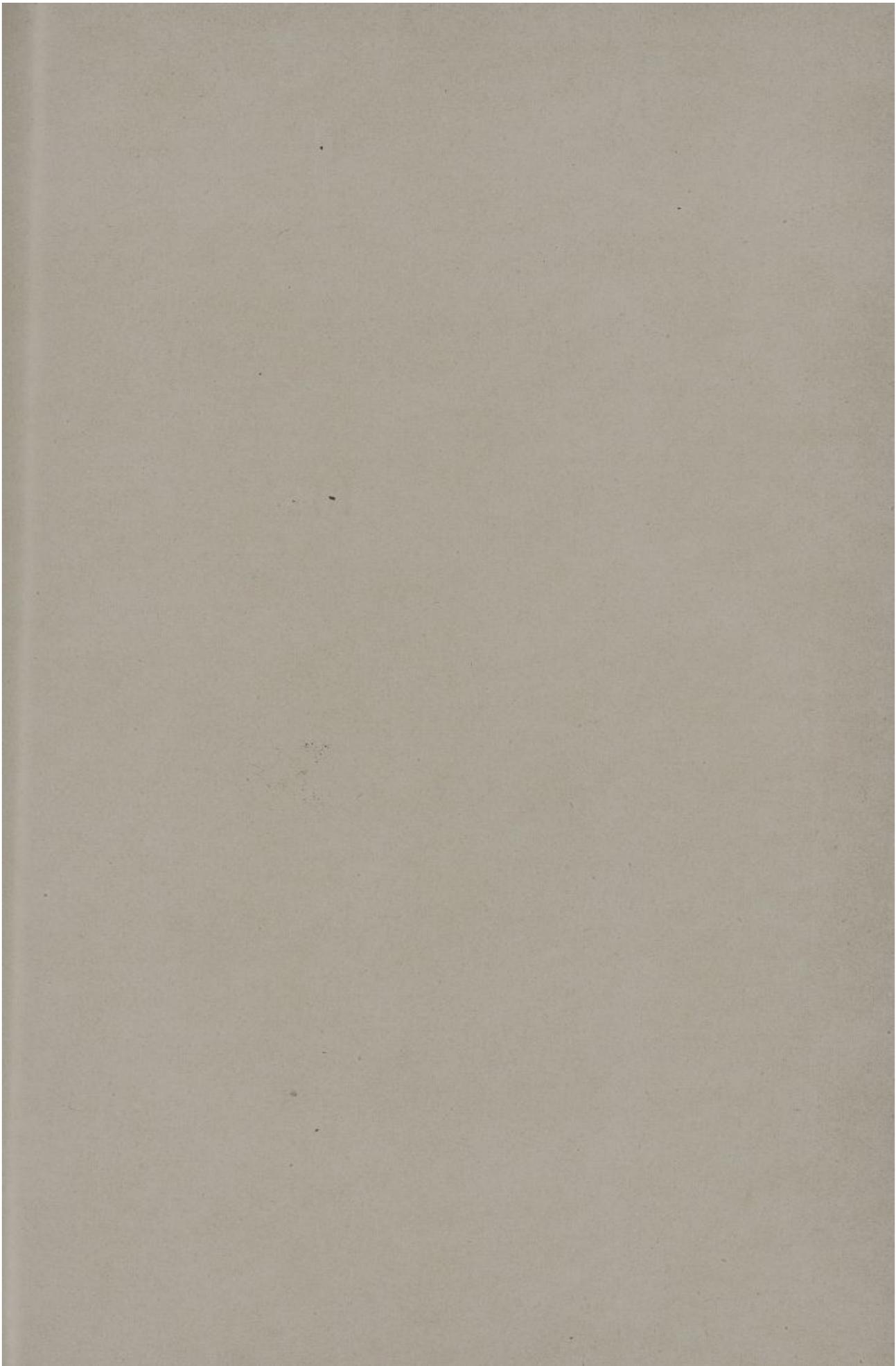
1. *Com. T.*, p. 26 et suiv.

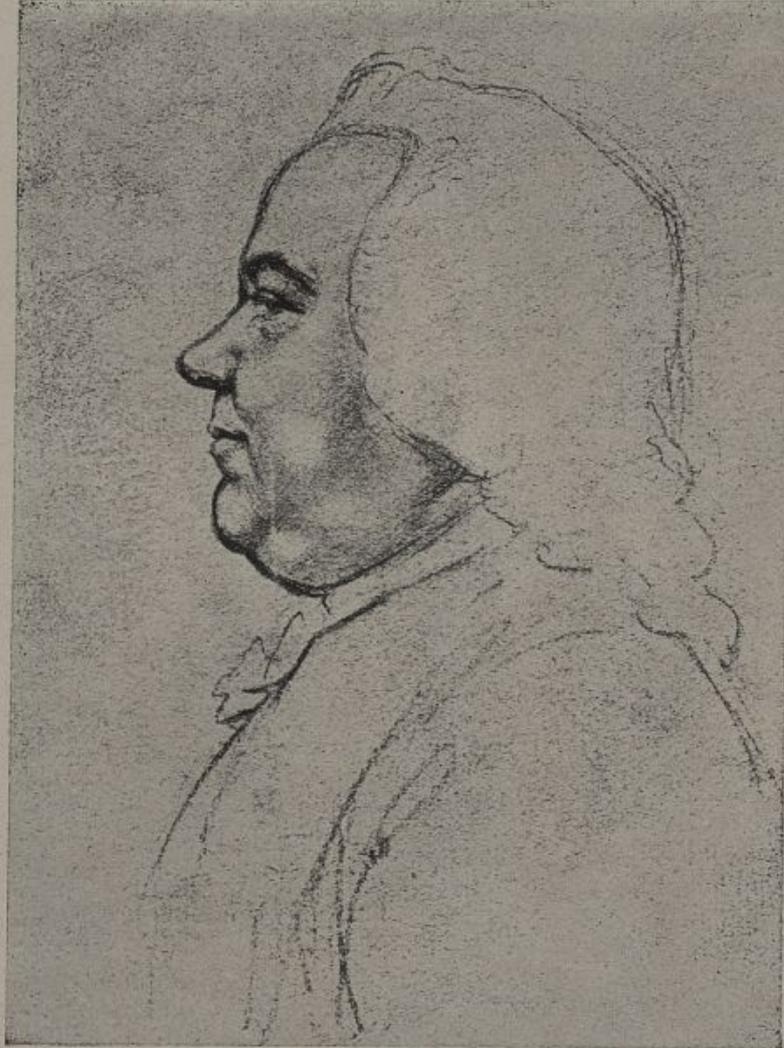
Com. N., p. 17 et suiv.

Éloy, IV, p. 269.

Journal de Médecine de janvier 1778, p. 127

Gazette méd. de Paris, 1869, p. 421-433 ; *Les mœurs médicales au XVIII^e siècle*, par Guardia.





LE DOYEN LE VACHER DE LA FEUTRIE

Dessin à la mine de plomb, d'après lequel le graveur Duvivier a exécuté le poinçon du jeton

(Photographie du document acquis par G. Steinhil.)

Décanat de 1779-1780 : Thomas Le Vacher de la Feutrie.

(1 type — 1 jeton)

Thomas Le Vacher de la Feutrie : Né à Breteuil dans le diocèse d'Évreux (Ebroïcum) en 1738. Docteur de Caen en 1766, vint à Paris disputer le prix fondé par Diest pour l'obtention gratuite des grades en médecine, obtint le prix et devint docteur de Paris en 1768. Élu doyen en 1779, après le refus de De l'Épine, de Maloet, de Guillotin, de Majault et de Leclerc, refuse sa prorogation l'année suivante. Un des fondateurs de la Société médicale d'émulation dont il fut secrétaire en 1803-1804. Auteur d'un traité sur le *Rakitis*, dont la paternité lui a été disputée, d'une *École de Salerne* en 408 pages de vers latins et français et d'un *Éloge de Bichat* lu à la Société médicale d'émulation. Mort à un âge avancé.

104. — THOM·LEVACHER DE LA FEUTRIE EBROIC·S·FAC·P·DEC. Buste à droite avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : B·DU VIVIER.

Rv. — Écu aux armes du doyen en attributs parlants : « Coupé : au 1^{er} d'azur au soleil d'or soutenu d'un bâton d'or posé en fasce autour duquel est enroulé un serpent ; au 2^e de sinople à la vache d'argent. » Supports : deux cigognes. Timbré d'un chapeau de feutre enguirlandé d'une branche de chêne. En exergue, sur une seule ligne : 1779-1780.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuarent (4662); Fournié.

Le Cabinet des Médailles a un jeton en argent et un jeton en cuivre, ce dernier, exceptionnellement, en frappe directe, mais existant dans d'autres collections, suivant la règle, en frappe inverse.

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 51 et 323 de Louis XVI.

APOCRYPHES : n^{os} 42—55 et armes du doyenné de Mouricault.

1. Éloy, IV, p. 450. — Dezeimeris, III, p. 445-446. — *Dict. encycl.*, 2^e série, II, p. 406 (Beaugrand).

Décanat de 1780-1782 : Joseph Philip.

(1 type — 2 jetons)

Joseph Philip : Né à Entrevaux (Intervallum)-sur-Var, diocèse de Glandève (Glandatum), docteur de la Faculté de Reims en 1762, de celle de Paris en 1764, professeur désigné de pharmacie en 1777-1778, médecin pensionnaire de l'Hôtel-Dieu en 1783, successeur de Gaulard à l'Hôpital général en 1785, médecin de la Compagnie des pompiers en 1792¹.

Elève favori de Louis Chomel, le doyen de 1754-1756 à qui sa thèse fut dédiée, exploita après son maître le privilège de la distribution des médicaments dans les provinces pour le compte du roi et, pour prouver qu'il n'était pas empoisonneur dans l'exercice de cette lucrative exploitation (dont les revenus lui valurent sans doute de pouvoir accepter sans trop de témérité la charge, redoutée à cette époque, du décanat), imagina le sujet du jeton suivant :

105. — JOS. PHILIP INTERVALL · GLANDAT · SAL · FAC · P · DEC. Buste à gauche avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : B. DUVIVIER.

Rv. — EX FIDE FIDUCIA. Personnage debout lisant une lettre devant un malade couché dans son lit, s'appêtant à vider une coupe. En exergue, sur une ligne : 1780-1781.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuarent (4666); Fournié.

106. — Avers du n° 105.

Rv. — Celui du n° 104, mais avec le millésime 82, ajouté en 2° ligne à l'exergue.

Coll. Cabinet; Carnavalet; Feuarent (4668), Fournié.

Revers figurant le médecin Philippe lisant devant Alexandre, prêt à boire le breuvage qui lui a été servi, la lettre qui l'accuse injus-

1. Kluyskens, rappelant une erreur de Rudolphi, II, p. 313. — *Com. N*, p. 182. — Steinhe il *Joseph Philip*, *op. cit.*

tement d'infidélité au roi. Allusion aux charges pharmaceutiques rappelées ci-dessus.

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 64 et 326 de Louis XVI.

APOCRYPHES : n^{os} 42—55—106—019—032—043.

Décanat de 1782-1784 : Étienne Pourfour du Petit.

(1 type — 1 jeton)

Étienne-Louis Pourfour du Petit : Beaucoup moins connu que son père, François Pourfour du Petit, qui, après une longue carrière dans l'armée, avait occupé à l'Académie des sciences le siège de Duverney (anatomie) et s'était fait un nom dans l'oculistique.

Né à Paris en 1717, docteur en 1746, professeur désigné de botanique en 1785-1786, de matière médicale en 1788, mort en 1789, après s'être mis particulièrement en évidence pendant son décanat par ses libéralités.

A son buste à la Faculté de Paris, buste reproduit par une gravure dans les *Comm. N.*¹.

107. — ST. POURFOUR DU PETIT PARIS·FAC·MED·PAR·DEC. Buste à droite avec perruque et chape fourrée. Au dessous : DUVIV.

Rv. — PRO REGE REGNO ET UNIVERSIT·PARIS. Hygie debout sacrifiant sur un autel allumé. Signé : DV. En exergue, en deux lignes : PRECES FUND. 1782.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Feuardent (4672); Fournié.

Ce jeton a tiré son origine d'une libéralité de Pourfour du Petit à l'adresse de la Faculté.

A l'assemblée des docteurs régents du 13 juin 1782, lecture fut

1. Éloy, III, p. 521. — *Dict. encycl.*, 2^e série, XXIII, p. 761. — *Com. N.*, p. 686. — Kluyskens, relevant une incertitude de Rudolphi, II, p. 311.

faite par le futur doyen de 1782-1784 d'un testament portant dans ses principales dispositions ce qui suit :

« Je soussigné, Et. Pourfour du Petit, docteur régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, ancien professeur de la dite Faculté et avocat au Parlement, demeurant à Paris, rue Coupeau, faux bourg Saint-Marcel, paroisse Saint-Médard, voyant, d'une part, la détresse dans laquelle se trouve la Faculté de Médecine relativement à ses affaires et à son habitation et, d'autre part, les circonstances fâcheuses de l'État qui forcent le bon cœur déjà connu du Roy à rechercher dans ses propres fonds des ressources qui ne surchargent pas ses sujets, transporte et donne en toute propriété à la dite Faculté de Médecine un contrat constitué à son profit le 1^{er} janvier 1732 par la Communauté des jurés aulneurs visiteurs de toile, de 42.000 livres, réduit à 30.000 par un édit de mars 1760, rapportant 1.500 livres de rente.

» Le dit transport fait aux conditions suivantes :

» 4^o Que sur la dite rente il sera employé tous les ans une somme de 200 livres pour la dépense d'une messe solennelle qui sera célébrée en la Chapelle de la Faculté et non ailleurs, dans l'octave de la fête de Saint-Louis, à l'intention d'attirer les bénédictions du ciel sur la famille royale, la prospérité de l'État et celle de l'Université de Paris, de laquelle solennité je me réserve, en suppliant la Faculté de réserver, le cérémonial. »

La condition de messe fut acceptée par la Faculté dans sa séance du 18 octobre 1782, date de l'acte sus-libellé.

Le mardi, 19 août 1783, à la séance de la Faculté, lecture fut donnée d'une lettre du garde des sceaux Miromesnil, datée du 30 juillet 1783, faisant connaître que le roi avait vu avec satisfaction le monument (jeton) frappé pour la fondation de pensions pour les veuves de la Faculté et la fondation d'une messe annuelle et, à la suite de cette communication, le doyen (Pourfour du Petit) demanda à célébrer la fête de l'année courante à ses frais, demande accueillie aux applaudissements de l'assistance.

Et les *Commentaires* concluent : « Die ergo vigesima octava Augusti celebratum est solemne sacrum San Ludovicum, decantato sub finem hymno *Te Deum* et ex ære suo tum doctoribus, tum bacca-laureis voluit conditor numisma rem exhibens erogandum¹. »

La collection Feuardent a un jeton de Philip (n° 4671) au revers de « Preces fundatæ 1782 », mais il suffit de se rapporter aux indications précédentes pour être fondé à récuser l'authenticité de ce document ; l'acceptation officielle du don de Pourfour du Petit date en effet seulement du 18 octobre 1782, c'est-à-dire des derniers jours du décanat de Philip et la présentation du jeton au roi est seulement du mois de juillet 1783. L'incorrection de ce jeton provient de l'indication du Catalogue manuscrit de la Monnaie qui conjugue le n° 63 (Pro rege, etc.) avec n° 326 de Louis XVI.

Aurait-il été frappé, au delà du jeton décrit pour Pourfour avec la date 1782, un même jeton avec la date 1783, comme l'insinuerait Kluyskens dans la note attribuée par lui à Rudolphi?... Le fait est possible, mais peu probable, l'événement à commémorer ayant été de 1782. Il serait plus plausible d'attribuer l'apparence du dernier chiffre du millésime 1783 à une fatigue du coin car, sur un exemplaire en cuivre jaune de la Collection Fournié portant nettement 1782, plusieurs lettres de l'exergue et du périgraphe se voient fortement abrasées et déformées.

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n°63 (incorrectement attribué au n° 326) et 328 de Louis XVI (ce dernier aussi incorrectement conjugué au n° 67 visant un maire de Nantes).

APOCRYPHES : n°s 42—55—030—33—044.

1. *Com. T*, p. 934 et 1076.

Décanat de 1784-1786 : J.-Charles-Henri Sallin.

(1 type — 1 jeton)

J.-Charles-Henri Sallin : Désigné simplement par Corlieu, dans son tableau des doyens de l'*Anc. Faculté*, par le nom de **Charles-Henri** par omission du nom patronymique¹ et signalé par le même, comme par Sabatier et Kluyskens, doyen pendant quatre ans quand l'*Almanach royal* de 1787 porte Sallin *censeur* et Bourru *doyen*, quand le discours de fin de charge de Sallin figure aux actes du 4 novembre 1786 des *Commentaires* (p. 1439). Indiqué aussi à tort par les *Com. N.* (p. 145) comme ayant été nommé doyen en 1787.

Originaire de Gray (Grayacus); docteur régent de 1762; médecin ordinaire du Roy au Chatelet. Porté par ses attaches judiciaires à l'étude de la médecine carcérale, a écrit un mémoire sur la gale spéciale aux prisonniers présenté à la Faculté de Médecine à la réunion de la fondation Malouin le 9 décembre 1779².

108. — J · CAR · HEN · SALLIN GRAYACUS · FAC · MED · P · DEC. Buste à droite avec perruque et chappe fourrée. Au dessous : DUVIV.

Rv. — Écu aux armes du doyen : « D'azur à 5 besants d'or posés 2, 1 et 2 ». Timbré d'une couronne de comte. Sans légende. En exergue, sur une ligne : 1784-1785.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4676); Fournié.

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 83 et 325 de Louis XVI.

APOCRYPHES : n^{os} 42—55.

1. Omission occasionnée par la signature des Comptes de la Faculté de cette époque par le simple nom de *Henri*, comme le fait constater la publication des *Commentaires* de Varnier-Steinheil.

2. *Com. T.*, p. 447. — *Com. N.*, p. 231. — Kluyskens, II, p. 412 (mentionnant seulement la date erronée du décanat).

Décanat de 1786-1793 : Edmond-Claude Bourru.

(3 types — 3 jetons)

Edmond-Claude Bourru : Né à Paris en 1737 au dire de Varnier, en 1741 au dire de Dezeimeris ; docteur régent de 1766, bibliothécaire de 1771 à 1775, professeur de chirurgie française en 1780, de pharmacie en 1783. En 1786, quoique jeune encore, élu doyen et maintenu en fonctions jusqu'en septembre 1793, date de la suppression de la Faculté en exécution de la loi du 18 août 1792. Membre honoraire de l'Académie de médecine à sa fondation en 1820. Mort en 1823. A eu son éloge prononcé par Pariset ; avait lui-même prononcé celui de Guillotin.

Zélé comme bibliothécaire, ainsi que l'atteste le catalogue dressé par lui en 1770 sous Le Thieullier, a été un indolent doyen, ainsi que le démontrent les comptes du décanat de Sallin consignés péniblement dans les *Commentaires* pendant sa charge, de même que ses comptes personnels, à peine ébauchés. De l'interruption des *Commentaires* à la fin de 1786 résultent sans doute les incertitudes des auteurs touchant la date exacte de son premier décanat, date qui est fixée à 1789 par Sabatier, à 1788 par Corlieu, à 1787 et à 1788 par Varnier, à 1786 par Dezeimeris et Kluyskens (quand ce dernier compte, d'autre part, Sallin doyen de 1785 à 1788), incertitudes que l'examen des jetons du décanat aurait sûrement dissipées¹.

109. — EDM · CL · BOURRU PARIS · FAC · MEDIC · PAR · DECAN. Buste à gauche avec perruque à catogan et habit à la française. Au dessous : DU VIV.

Rv. — CONCORDIA · ET · CONSTANTIA · VINCENT. Deux femmes, l'une debout, l'autre assise au pied d'une pyramide (Concorde et Constance) se donnent la main. Signé à droite : D · V. En exergue, sur une seule ligne : 1786-87.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4680); Fournié.

Il existe au delà du droit ci-dessus, qui est reproduit dans les

1. Éloy, I, p. 435. — Dezeimeris, I, p. 407. — Kluyskens, I, p. 148. — *Dict. encycl.*, t. X, p. 369. — *Com. N.*, p. 145 et 212.

jetons ci après, deux autres droits faits absolument du même portrait et de la même légende, différant seulement par les signatures : DU·VIVIER et B·DU·VIV.

Le revers allégorique, de signification peu précise, a voulu sans doute évoquer le souvenir de deux des qualités pouvant le plus sûrement contribuer au bien et au progrès de la Faculté.

110. — Avers du n° 109.

Rv. — Inscription de 8 lignes dans le champ : LECTIONES | PUBLIC·GALL·IDIOM | DE ANATOM·ET CHIRUR· | IN SCHOLIS MEDIC·PAR· | INSTITUTÆ | EX LIBERALITATE | CL·M·A·PETIT | MDCCLXXXVII |. En périgraphe : EDM·CL·BOURRU PARIS·SAL·FAC·PAR·DECANO 1787-88.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet (refr.); Faculté; Feuardent (4686); Fournié.

Revers rappelant la fondation de Antoine Petit¹ à la Faculté de Médecine de Paris, soit la création de chaires d'anatomie et de chirurgie en langue française. Aux termes de cette fondation, les professeurs des chaires ci-dessus, pris dans la Faculté et nommés par elle, devaient se livrer à l'enseignement pendant 10 ans, à l'encontre du temps réduit de 1 à 2 ans, dévolu aux anciens professeurs du régime traditionnel et céder ensuite la place à de plus jeunes maîtres.

Petit désigna les candidats pour la première nomination et fit choix de Leclerc pour l'anatomie et de Corvisart pour la chirurgie.

La mention du jeton n'a visé qu'une des libéralités de Antoine Petit qui, fort riche et sans enfants, dota les villes de Paris et d'Orléans de plusieurs institutions d'enseignement et de bienfaisance.

111. — Avers du n° 109.

1. Antoine **Petit** : né à Orléans en 1718; docteur régent en 1746; professeur d'anatomie et de chirurgie (successeur de Ferrein) au Jardin des Plantes (où les étudiants de la Faculté avaient à suivre le cours d'anatomie) en 1769; membre associé de l'Académie des sciences en 1760; inspecteur des hôpitaux militaires en 1775 (en 1768, au dire de Éloy); mort à Olivet, près d'Orléans, le 21 octobre 1794 (Éloy, III, p. 519; Dezeimeris, III, p. 705; *Biogr. Michaud*, XXXIII, p. 495; *Com. N.*, p. 179).

Rv. — Inscription de 9 lignes dans le champ : HUIUS FILIUM | A
SAL · FAC · P · AD · SAC · | BAPT · FONTES OBLATUM | CL · FELIC · HIPPOCRATEM |
M · FR · FELICIT · COCHU | SCHOL · PENE ANTIQUIOR | NOMINAVIT | DIE XI SEPT · |
MDCCXC. En exergue : IT · EL · 1788 · CONF · 1789, en une ligne¹.

Coll. Cabinet; Cluny; Carnavalet; Faculté; Feuardent (4689); Fournié.

Jeton, sans doute familial, se référant au baptême du fils du doyen, présenté aux fonds baptismaux de l'Église Saint-Séverin, le 11 septembre 1790, à 7 h. 1/2 du soir, au nom de la Faculté, par le sous-antiquior Cochu² et nommé par ce dernier Claude-Félix-Hippocrate, soit d'un triple nom qui devait rappeler à la fois le père, le parrain et la Faculté. En exergue, le rappel des dates de la réélection et de la confirmation de la réélection du doyen.

RÉFÉRENCES.

Catalogue manuscrit de la Monnaie : n^{os} 107—108—109—117 de Louis XVI.

APOCRYPHES : n^{os} 42—55—034 et incorrectement le n^o 106 (maire de Nantes) du même règne.

1. A lire sous ces abréviations : *Huius filium, a saluberrima facultate parisiensi ad sacros baptism. fontes oblatum. Claudium, Felicitalem. Hippocratem Magister Franciscus, Felicitas Cochus, scholæ pene Antiquior, nominavit, die 11 septembris 1790. Iterum electus 1788; confirmatus 1789.*

2. *Franciscus Felicitas Cochus* : originaire de Saint-Germain, près Paris, docteur régent de décembre 1734, décédé en l'an VII, est désigné seulement sur les catalogues de la Faculté de 1777 à 1785 sous la simple rubrique : « San Germanus, Parisinus ». Demeurait antérieurement à 1769 au cloître Notre-Dame; de Pâques 1769 à la rue des Poulies et plus tard rue de la Tisseranderie, vis-à-vis celle du Mouton. Est dit *pene Antiquior* parce qu'il ne figurait que le second sur la liste d'ancienneté des docteurs régents, le premier inscrit étant Pousse, noté absent.



VIII. — Jetons apocryphes.

La série représentée par les neuf premières planches de cette étude est, à de rares incertitudes près, la série vraie ou orthodoxe, mais elle ne constitue qu'une part, — peut-être la moins nombreuse, — des monuments métalliques qui se réclament de l'origine décanale pour forcer les portes des collections médicales. Au delà d'elle foisonnent des types bizarres faits d'un avers authentique et d'un revers de fortune emprunté tantôt à la série médicale, tantôt à la série royale, tantôt à la série administrative, sous la simple sauvegarde d'une concordance de date pouvant servir à la caractérisation du décanat défini par le droit ou, plus simplement, d'un revers sans date, pouvant convenir à tous les régimes et à toutes les époques.

Cette conjugaison irrationnelle de coins disparates n'a pas été le fait d'une méprise : elle paraît avoir été l'œuvre systématique, préméditée de quelques industriels moins préoccupés du souci de la vérité que du désir du lucre. Elle représente le calcul de la fantaisie la plus effrontée et aussi la plus déconcertante pour les chercheurs consciencieux, avides d'exactitude.

La date de ces créations hybrides n'est pas facile à préciser : elle ne remonte pas, sans doute, au delà du dernier siècle ; elle paraît avoir été fixée par l'essor relativement récent de l'étude du jeton. Les tranches des pièces étant les unes lisses, sans traces d'empreintes, les autres, plus nombreuses, timbrées de l'indication du métal, dénoncent la période qui a précédé et suivi l'année 1841 qui a vu les garanties de la Monnaie se produire sous une forme appréciable de tous¹. Il

1. Décision ministérielle du 21 octobre 1841 : « Les médailles portent sur la tranche le poinçon officiel de la Monnaie et l'indication en toutes lettres du métal employé, or, argent, cuivre. »

semble en tous cas que la diffusion commerciale de ces produits ait atteint son maximum dans la seconde moitié du dernier siècle puisque le catalogue de la vente Legras qui fit époque (1883) porte à la page 403, — après l'énumération de 25 à 26 numéros de jetons de doyens, sans doute authentiques, désignés nominativement, — 11 lots de 32 pièces chacun (argent et cuivre), définis sous le nom de « Série de jetons aux noms et bustes de doyens ; pièces variées. — Frappe moderne ». En tous cas, les apparences de conservation, à peu près irréprochables, ne permettent pas d'attribuer un long usage et par suite une vieille origine à ces produits.

La question que soulève surtout la considération des faux jetons est celle du diagnostic ou de la reconnaissance des types suspects.

Les pièces apocryphes se décèlent par leur aspect, leur état de conservation, le mode de leur composition, la discordance ou l'incohérence des éléments de leurs avers et de leurs revers.

Elles sont généralement en très bon état de conservation, à fleur de coin ou presque à fleur de coin ; les arêtes de leurs reliefs laissent aux doigts une impression de rudesse particulière que ne produit pas le maniement des pièces anciennes ; elles présentent par places des reflets métalliques témoignant d'une patine moins profonde et moins uniforme que celle que donnent le temps et l'usage ; les flans sont souvent, surtout pour les pièces de cuivre, légèrement plus épais que ceux des pièces anciennes¹ ; leurs deux faces ne sont pas toujours exactement recouvertes par les empreintes, des bandelettes vides existant en dehors du grènetis, tantôt sur les deux faces à la fois, tantôt et plus souvent sur une seule (différence fréquente du diamètre de l'avers et du revers condamnés à l'association pour la création du type).

1. Cette observation n'est pas absolue : il y a eu des émissions en bronze très mince, d'une épaisseur inférieure à la moyenne. En 1903, à une vente faite le 3 mai, par Hess, à Francfort (doubles du Musée de Francfort), ont paru d'assez nombreuses refraппes, évidemment de la même date, sans marque de métal sur la tranche, très soignées dans leur fabrication et leur patinage, à avers et revers non inverses, qui ont paru témoigner d'un procédé de composition différent de celui qu'on rencontre habituellement.

Les tranches sont tantôt lisses, comme découpées à l'emporte-pièce (pièces de cuivre), tantôt cannelées (pièces d'argent et quelquefois decuivre). Les cannelures, quand elle existent, diffèrent sensiblement des cannelures anciennes; elles affectent deux types: le type régulier, à rainures mécaniques relativement profondes et très uniformément espacées avec ou sans conjugaison avec le grénétis, et le type irrégulier à hachures inégales, tant en profondeur qu'en direction, faisant songer aux traits d'un instrument tranchant, plus ou moins habilement manœuvré à la main.

L'empreinte habituelle de la Monnaie (indication du métal) sur les tranches, quand elle a été apposée, est le plus souvent effacée (usée à la lime ou à la meule, ou noyée dans les cannelures), comme un cachet d'origine regrettable, quelquefois néanmoins conservée sans tentative d'abrasion comme une justification jugée valable de l'authenticité de l'assemblage. Cette conduite opposée des commerçants a été inspirée par deux préoccupations: par la préoccupation de faire passer pour anciennes, et par suite pour authentiques, des pièces hétérogènes de composition récente et par la préoccupation de valoir à des pièces modernes ne paraissant pas pouvoir être utilement vieillies le bénéfice du contrôle de la Monnaie, considérée comme un conservatoire d'orthodoxie. On sait par ce qui a été dit précédemment (p. 10) ce que pouvait être cette garantie pour les calculs de cette nature.

Mais un des points les plus importants à retenir pour l'appréciation des types modernes est le mode de frappe. La règle pour la composition des vieux jetons a été, suivant ce qui a été dit p. 43, la frappe en monnaie, ou frappe inverse. Or, la règle pour la composition des jetons modernes a été et reste la frappe en médaille ou frappe directe: cette dernière règle est si bien confirmée par l'usage que pas un des jetons, évidemment apocryphes par ailleurs, qui sont figurés dans les planches X à XIII, ne reproduit un assemblage inverse. De là un élément de différenciation particulièrement digne d'intérêt.

La nature des métaux employés pour les refrappes modernes ne donne pas de grands indices: l'argent est néanmoins plus brillant

ou moins laiteux que l'argent des anciennes émissions; plus grande est aussi sa tendance au ternissement ou à l'oxydation.

La nature des revers est, pour ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire de l'ancienne Faculté, d'une grande valeur pour la détermination de l'authenticité des pièces suspectes. Si on part, en effet, de ce principe que les doyens, abstraction faite des travers de leur caractère, ont été en général des hommes intelligents et ont eu, par un amour-propre bien naturel, avec le souci de leur personnalité, le culte de leurs œuvres plutôt que celui des œuvres de leurs devanciers ou de leurs contemporains, on en arrivera facilement à éliminer bon nombre d'allégories invraisemblables ou ridicules, à peine acceptables pour des ignorants. En fait, comment admettre sans hésiter, par exemple, qu'une huître, fût-elle perlière, s'ouvrant aux rayons de l'aurore ait pu tenter l'imagination d'un grand maître de la Faculté avec la modeste devise : *Nitet quia caelo patet*? Comment croire que le soleil revendiqué comme l'emblème habituel du grand roi ait pu être maladroitement recherché comme un attribut ou un qualificatif des fonctions décanales par des serviteurs dévoués de la majesté royale? Comment supposer, d'autre part, que franchissant de gaité de cœur le fossé profond qui séparait la Médecine de la Chirurgie, le plus haut représentant de la Faculté ait pu avoir l'idée de se faire une auréole des gloires métalliques des ennemis traditionnels de la Médecine?... On sera porté à une plus saine appréciation des conceptions des doyens en matière de jetons si on considère que les pièces frappées, dont le but était de servir à des distributions officielles aux docteurs régents, devaient avoir leur pudeur et ne pouvaient, à ce titre, être présentées à leurs destinataires comme de vulgaires plagiats ou de ridicules monuments d'extravagance ou de fatuité personnelle.

Il y a encore à retenir, pour la reconnaissance des jetons apocryphes, le fait de la fréquence de la datation de ces derniers par des revers d'une date trop rapprochée de l'élection des doyens à caractériser. Si on se souvient en effet que l'usage a été habituellement, surtout au XVII^e siècle, de dater les jetons authentiques, suivant l'observation précédemment faite, p. 44, de la dernière année du

décanat, on pourra tirer une présomption utile, pour la définition à faire, de l'occurrence de revers de millésimes trop précoces.

Enfin, il est à noter que les jetons bizarres ou extravagants qui peuvent faire douter de la correction de leurs assemblages sont exclusivement de ceux qui peuvent être composés par les coins existant encore au Musée monétaire, soit par les coins énumérés à la p. 10.

Au demeurant, les jetons apocryphes paraissent être très nombreux. J'en ai eu personnellement sous les yeux plus de 120, offrant des variétés de composition des plus curieuses, tant sur flans d'argent que sur flans de cuivre. Les quatre dernières planches en reproduisent les principaux types, sans avoir eu ni la prétention ni le désir d'englober dans les séries représentées la totalité des produits de cet ordre.

Les revers de ces jetons ont été empruntés :

1° *A la série décanale* par le simple transfert des dates, allégories et devises d'un doyen, à un ou plusieurs autres : tel est le cas de l'adaptation du revers de Jean Le Thieullier à Boyer (Carnavalet), du revers de Baron fils à Belleteste (Carnavalet), du revers d'Emmerez à Doye (Carnavalet) et à Bercher (Cluny), d'un revers de Doye à une dizaine de doyens (Faculté), etc.¹. Ces assemblages, les plus criards de tous, attestent leur incorrection par la discordance des dates quand ils en portent et, au delà, par l'incohérence des rapprochements. Exemple : la Justice de Emmerez accolée à Doye, antérieur à Emmerez et qui n'avait d'ailleurs que faire d'une balance à plateaux chargés de chiffres et de la légende : *Pondere non numero*. A noter l'extrême diffusion du revers de Hecquet, *Monstrat iter*, utilisé sous ses deux formes de serpent médian sans date et de serpent latéral daté, à date effacée.

1. La vente allemande rappelée par la note de la p. 157 a mis en évidence plusieurs types de cette catégorie, notamment sous les n° 3153-3156 (Boyer, doyen de 1756 à 1760, accolé aux revers de 1762 à 1768, qui furent ceux des doyens postérieurs Belleteste et Bercher), particularité relevée par la note de la p. 172.

2° *A la série médicale en général* : ce sont des revers de jetons de chirurgiens ou d'institutions chirurgicales, qui ont fourni le principal appoint aux nouveautés cherchées de ce côté : *Prudentis manus morborum curatio* du jeton des chirurgiens barbiers de 1646, *Colit et colitur* du jeton de l'Académie de chirurgie de 1751, *Apollo salutaris* du jeton de la Société académique de chirurgie de 1751, *Saluti publicæ* du jeton de l'École royale de chirurgie de 1775, *Ad vitam arte reducit* du jeton du Collège médical de Lyon. La mise à contribution des revers de cette nature aurait été une fortune pour l'œuvre des faussaires, si la haine traditionnelle de la Faculté pour les chirurgiens et les tendances autonomes de la chirurgie n'avaient infirmé d'avance la vraisemblance de pareilles associations.

3° *A la série royale* : ici, les emprunts ont été surtout déterminés par des concordances de date : on a demandé des revers aux rois, aux reines, aux princes et aux administrations et corporations ; on est même allé jusqu'à dépouiller les reines mères des devises symboliques de leur maternité (*Sola solem parit*).

Quelles qu'aient été la profusion et l'audace de ces pillages, il n'est pas possible de ne pas remarquer que plusieurs choix ont tendu évidemment à honorer les médecins ou à affirmer la puissance et les bienfaits de la médecine : c'est ainsi qu'on voit revenir souvent le type *Magis abdita solvo*, semblant dire qu'aucun mystère ne saurait résister à la perspicacité d'un médecin bien avisé, le type *Unus qui cuncta serenat*, rappelant les consolations apportées dans la détresse par le médecin¹, le type *Justitia simul et cura*, d'un à-propos des plus suggestifs pour tous les doyens présumés justes et diligents. Aussi, y aurait-il à dire, si cette étude ne s'était cantonnée de parti pris dans l'examen de quelques collections déterminées, que la plupart des amateurs peu documentés attachent le plus grand prix aux jetons de cette catégorie, et les recherchent à cause de l'éloquence de leurs revers.

1. Ce revers n'a pas été seulement recherché pour les jetons décanaux : on le retrouve adapté dans la série médicale à l'avvers du jeton de Félix, premier chirurgien du roy et à l'avvers des jetons de l'École royale de chirurgie (*Manuque consilioque*) de 1690.

4° *A la série des maires de Nantes* : les recours à cette série sont attestés pour quatre doyens (Belleteste, Philip, Pourfour du Petit et Bourru) par les jetons reproduits par la planche XII. Ces reproductions mettent en évidence deux revers muets et deux revers à devise, ces derniers d'une adaptation des mieux avisées, car l'un, *Signat iter*, paraphrase ou rappelle le *Monstrat iter*, utilisé par plusieurs doyens et l'autre, *In te Domine speravi*, appliqué à Pourfour du Petit, caractérise à souhait les sentiments de l'auteur de la pieuse fondation rappelée à la p. 150.

Il est douteux que ces emprunts, assurément bizarres, presque systématiques, aient été faits du temps des doyens intéressés car il se serait trouvé quelques exemplaires de ces types dans la collection apportée de la rue Jean-de-Beauvais à la Bibliothèque nationale ; il est plus rationnel de penser que le Catalogue de la Monnaie a donné naissance à trois de ces assemblages (Belleteste, Pourfour et Bourru) par l'autorité (?) de ses indications et que le quatrième est né par induction du caprice des novateurs en quête de créations originales raisonnées.

A cette mention de jetons par emprunts d'écus armoriés est à joindre un jeton de la collection Feuardent, portant au droit : *Du doyenné de M. Mouricault 1779*, avec armes de Mouricault et, au revers, les armes de Le Vacher de la Feutrie, jeton non reproduit par la pl. X, et le jeton *Du doyenné de M. Chenon 1789*, caractérisé médicalement par une adaptation du revers serpentiné de Caron, jeton figuré sous le dernier numéro de la pl. XII. Ces deux jetons qui ont sans doute tenté les faussaires par le mot *doyenné* de leur légende, sont d'une conception des plus grossières ; ils se défendent eux-mêmes contre toute présomption de légitimité et infirment par leur audace le peu de crédit qu'un excès de bonne volonté aurait pu faire accorder par quelques-uns aux jetons mieux avisés de la série nantaise.

Au demeurant, les jetons apocryphes vus dans les collections examinées sont les suivants :

TYPES DE JETONS APOCRYPHES.

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
----------	-----------------	----------	------------	----------------------------------

Jean Merlet (1644-1646).

X	05	IN UTRAMQUE PARATUS 1645	Deux couronnes d'olivier et de laurier enlacées. (Jeton royal de 1645.)	Faculté Fournié
XI	025	PRUDENTIS MANUS MORBORUM CURATIO. 1646	Main étreignant un serpent sous le soleil. Jeton des <i>barbiers chirurgiens</i> . (Feuardent n° 4743.)	Faculté Feuardent (4494) Fournié
X	06	IPSE SUBIBO HUMERIS 1646	Atlas soutenant le monde sur ses épaules. (Jeton royal de 1646.)	Fournié
X	01	MAGIS ABDITA SOLVO (s. d.)	Un Hercule ouvrant un coffre-fort avec une faux. (Feuardent n° 344. De la Tour n° 1398.)	Faculté Fournié

Philibert Morisset (1660-1662).

»	»	FACIT CULTURA FERACEM 1660	Arbre fruitier couvert de fruits.— <i>Parties casuelles</i> de 1660. (Feuardent n° 2616.)	Faculté
X	09	REGIT UNICUS OMNES 1662	Appareil cosmographique. (Jeton du <i>Conseil du roi</i> de 1662.)	Faculté
»	»	SILEANT MIRACULA 1662	Colonnade du Louvre. Jetons des Bâtiments du roy, 1662. (Feuardent n° 2968 (var.).)	Fournié

PLANCHES	N ^{OS}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
X	012	PURGAT CUM RENOVAT 1662	Soleil rayonnant sur une plaine. (Jeton royal : De la Tour n° 1453.)	Fournié
»	»	OMNIA TUTA VIDET 1663	Trois navires et un alcyon debout sur un nid. (Je- ton d'Anne d'Autriche : De la Tour n° 1260.)	Faculté
X	011	UT IRRIGET IMBRE BENIGNO 1664	Soleil rayonnant sur une campagne nuageuse. (Je- ton royal : De la Tour n° 1455.)	Fournié
X	021	QUO LUMINA VIBRAT (s. d.)	Navires voguant sous un soleil rayonnant. (Ar- mes des Merciers : Feu- ardent n° 4844.)	Feuardent (4509)
IV	42	MONSTRAT ITER (s. d.)	Revers d'un jeton de Hec- quet, de la série déca- nale.	Carnaulet
V	55	URBI ET ORBI SALUS FACUL. MEDIC. (s. d.)	Les 3 cigognes dans un cartouche serpentiné. (Revers du jeton de Ca- ron, de la série décanale.)	d°

Antoine Morand (1662-1664).

X	09	REGIT UNICUS OMNES 1662	Revers apocryphe précité, de Morisset.	Fournié
X	08	AURUM OMNE PROBABIT 1662	Brasier en flammes dans un réchaud. (Jeton de la Chambre de Justice : De la Tour n° 1427.)	Faculté Fournié

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
X	07	NEC METAS RERUM 1662	Navire voguant vers un port. (Jeton royal : De la Tour n ^{os} 1421, 1425, 1985.)	Fournié
X	013	SOLA SOLEM PARIT 1664	L'étoile du matin fuyant de l'horizon et soleil levant. (Jeton d'Anne d'Autriche : De la Tour n ^o 1262.)	Carnaulet
X	010	NEC PRECE NEC PRETIO 1664	Justice assise avec ses attributs. (Jeton de la Justice.)	Faculté
X	011	UT IRRIGET IMBRE BENIGNO 1664	Revers apocryphe précité, de Morisset.	Fournié
X	012	PURGAT CUM RENOVAT 1664	Revers apocryphe précité, de Morisset.	Fournié
X	02	MAGIS ABDITA SOLVO (s. d.)	Revers apocryphe précité, de Merlet.	Fournié
X	022	UNUS QUI CUNCTA SERENAT (s. d.) ¹	Soleil rayonnant sur un navire frappé par l'orage (Jeton royal.)	Fournié
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décennale.	Carnaulet Fournié
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décennale.	Carnaulet

1. A été aussi frappé en jeton apocryphe avec le droit d'un jeton de l'École de Chirurgie (MENTE MANUQUE 1690). V. Fegardent I, n^o 4716.

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
Jean Morand (1674-1676).				
X	014	JE NE ME LASSE POINT DE VEINCRE. 1674	Hercule terrassant l'hydre. (Jeton royal de Louis XIV : Feuardent n° 12659.)	Feuardent (4518) Fournié
X	023	JUSTITIA SIMUL ET CURA (de 1659 à date effacée)	Justice debout avec ses attributs. (De la Tour n° 1398. Feuardent n° 344.)	Fournié
X	015	NITET QUIA CÆLO PATET 1676	Huitre perlière s'ouvrant au soleil. (Jeton de Marie-Thérèse : De la Tour n° 2053.)	Feuardent (4519)
XIII	045	PLUS PENSER QUE DIRE (s. d.)	Les trois pensées (armes de Bar). Revers d'un jeton de Fagon ¹ .	Feuardent (4530) Fournié
X	020	MONSTRAT ITER (date effacée)	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décennale.	Faculté
X	024	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décanale.	Fournié
Antoine Lemoine (1676-1678).				
X	017	OCEANO SURGIT METUENDUS 1676	Rocher s'élevant au milieu des flots. (Revers d'un jeton de Louis, comte de Vermandois, amiral de France de 1676.)	Fournié

1. Ce revers aux 3 pensées des armes de Bar, qui a fourni une intéressante étude à Chautard (*Étude des jetons au point de vue de la reproduction du type du revers*), a été frappé réellement pour un jeton de Fagon, ainsi que l'atteste, au delà du Catalogue manuscrit de la Monnaie, d'un témoignage discutable, un spécimen en cuivre jaune acquis à la vente Richard et présentant tous les caractères d'une pièce ancienne authentique.

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
X	015	NITET QUIA COELO PATET 1676	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Fournié
X	016	SUPERAS EDUCIT AD AURAS 1678	Un caducée ailé en pal sur le sol. (Jeton royal de 1676.)	Faculté Fournié
X	023	JUSTITIA SIMUL ET CURA (de 1659 à date effacée)	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Fournié
XIII	046	PLUS PENSER QUE DIRE	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Faculté
X	020	MONSTRAT ITER (date effacée)	Revers d'un jeton de Hec- quet, de la série déca- nale.	Carnavalet Fournié
X	022	UNUS QUI CUNCTA SERENAT (s. d.)	Revers apocryphe précité, de Antoine Morand.	Fournié
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Ca- ron, de la série décanale.	Carnavalet Feuardent(4522)

Philippe Hecquet (1712-1714).

X	023	JUSTITIA SIMUL ET CURA	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Feuardent (4534 ¹)
X	03	MAGIS ABDITA SOLVO	Revers apocryphe précité, de Jean Merlet.	Faculté

Jean-Baptiste Doye (1714-1716).

XI	026	INVENIT ET PERFICIT Exergue: REG. SCIENT. ACAD. 1716	Minerve assise au milieu d'instruments divers. (Revers du jeton de l'A- cadémie des Sciences.)	Feuardent(4545) Faculté Fournié
V	54	PONDERE NON NUMERO (s. d.)	Revers du jeton de Em- merez, de la série déca- nale.	Carnavalet

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
----------	-----------------	----------	------------	----------------------------------

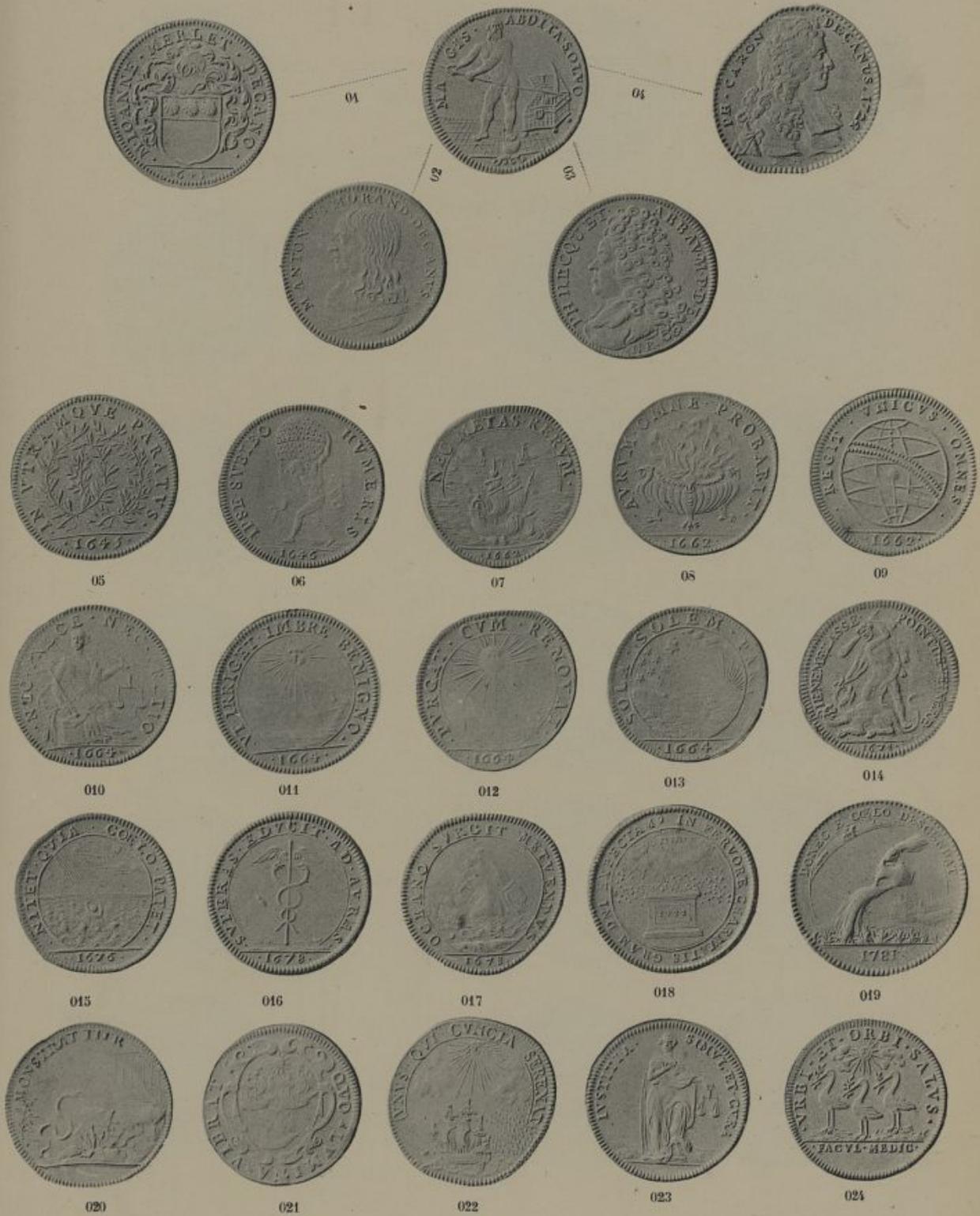
Armand Douté (1717-1720).

XIII	036	CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO	Jupiter foudroyant les Titans. (Revers d'un jeton de Doye, de la série décennale.)	Faculté
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décennale.	Carnavalet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décennale.	d ^e

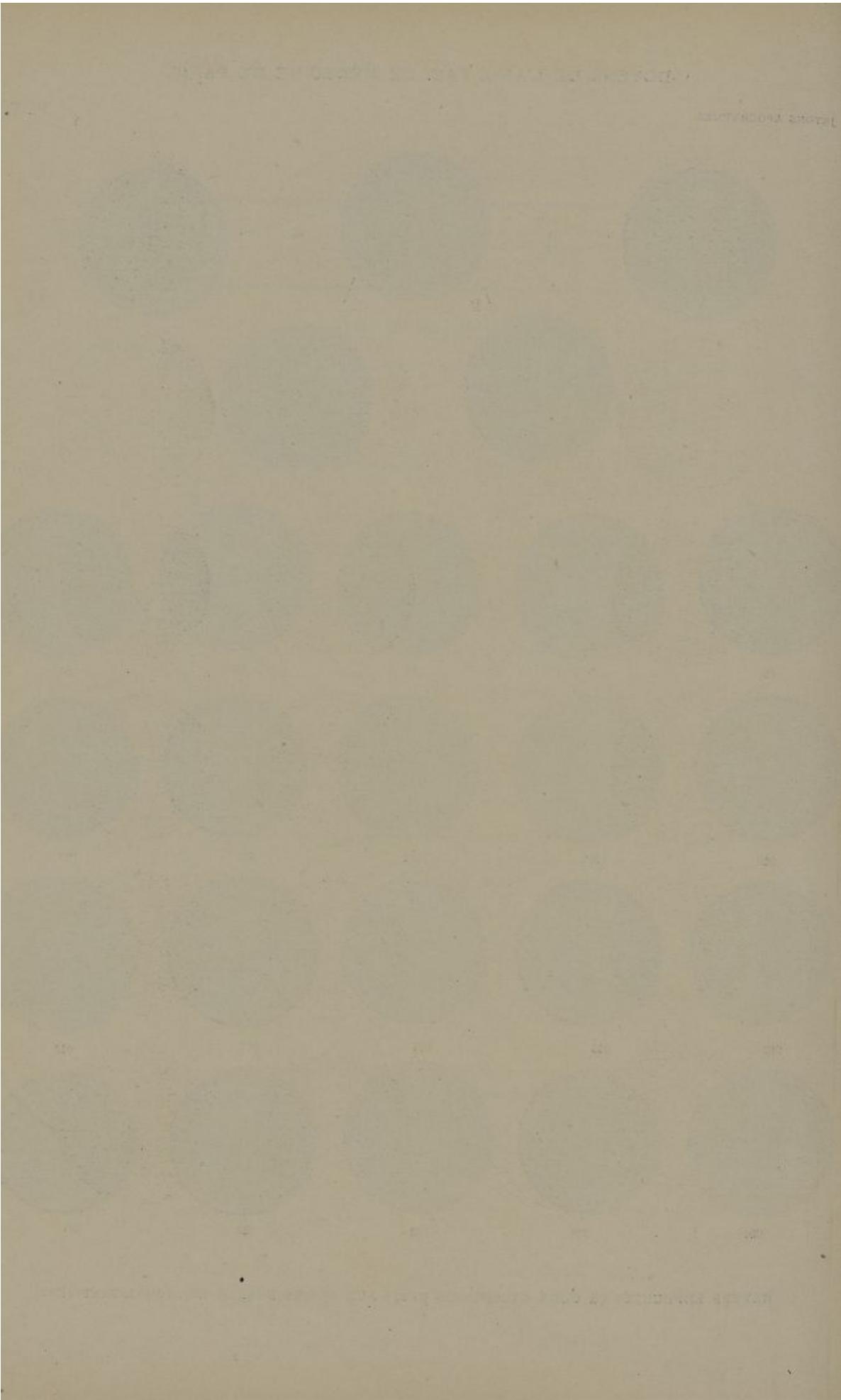
Érasme Emmerez (1720-1722).

X	018	IN FERVORE CARITATIS GRAM DNI EXSPECTAM. 1722	Un autel sur lequel rayonne le tétragrammaton et tombe une pluie de manne avec la date de 1722. (Revers d'un jeton de L. Gonzague et Henriette de Clèves : Feuardent n ^o 10451.)	Fournié
IX	100	TUTO DONEC AUGUSTE. 1775	Revers d'un jeton de Alleaume, de la série décennale.	Faculté
IX	108	CONCORDIA ET CONSTANTIA VINCENT (s. d.)	Revers d'un jeton de Bourru, de la série décennale.	Faculté
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décennale.	Carnavalet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décennale.	Carnavalet

JETONS APOCRYPHES.



REVERS EMPRUNTÉS (à deux exceptions près) AUX SÉRIES ROYALE ET ADMINISTRATIVES.





025



026



027



028



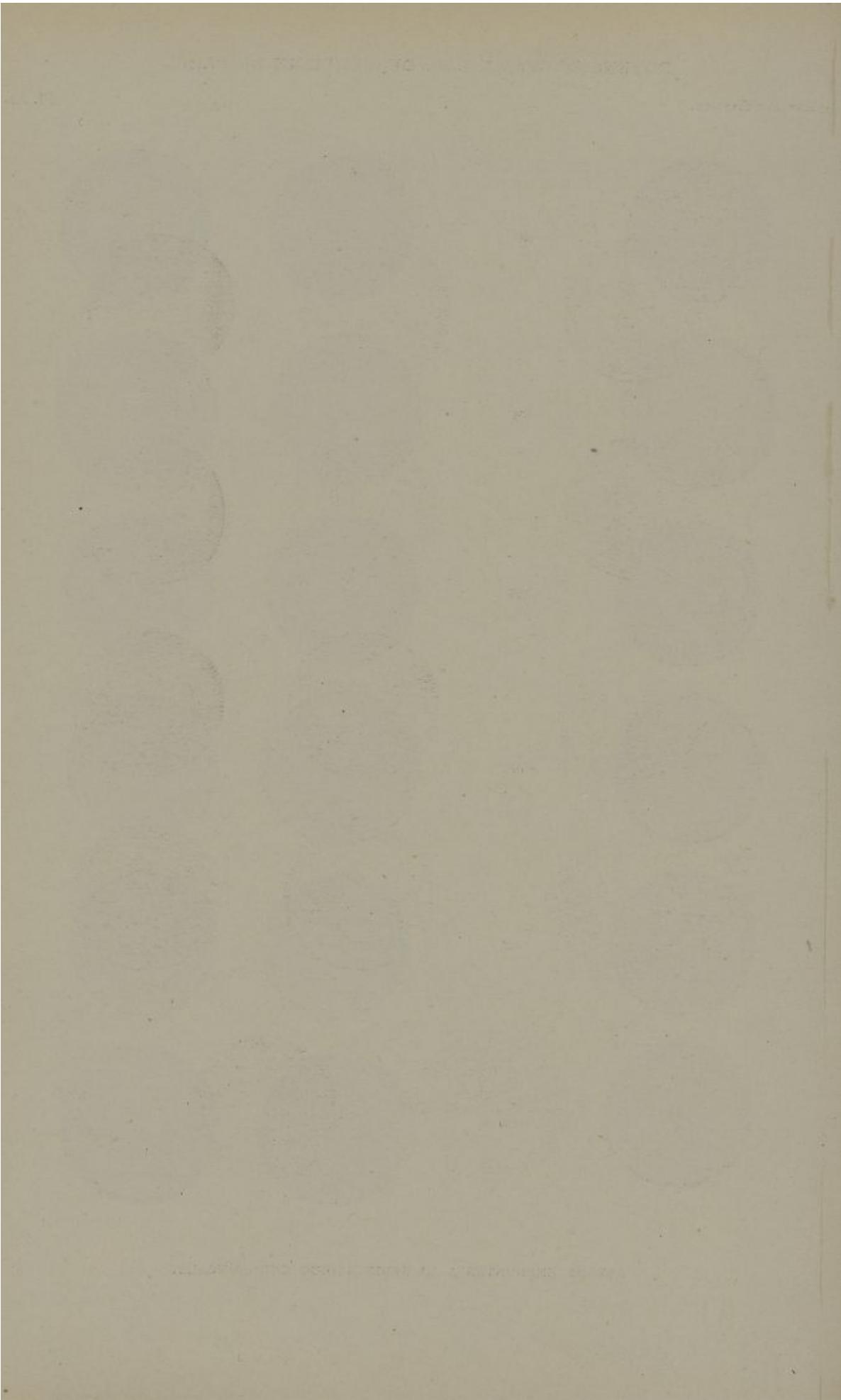
029



030



REVERS EMPRUNTÉS A LA SÉRIE MÉDICO-CHIRURGICALE.



DOYENS DE L'ANC. FAC. DE MÉDECINE DE PARIS.

JETONS APOCRYPHES.

PL. XII



031



032



033



034



*L'avers
a été
trouvé
à nouveau*

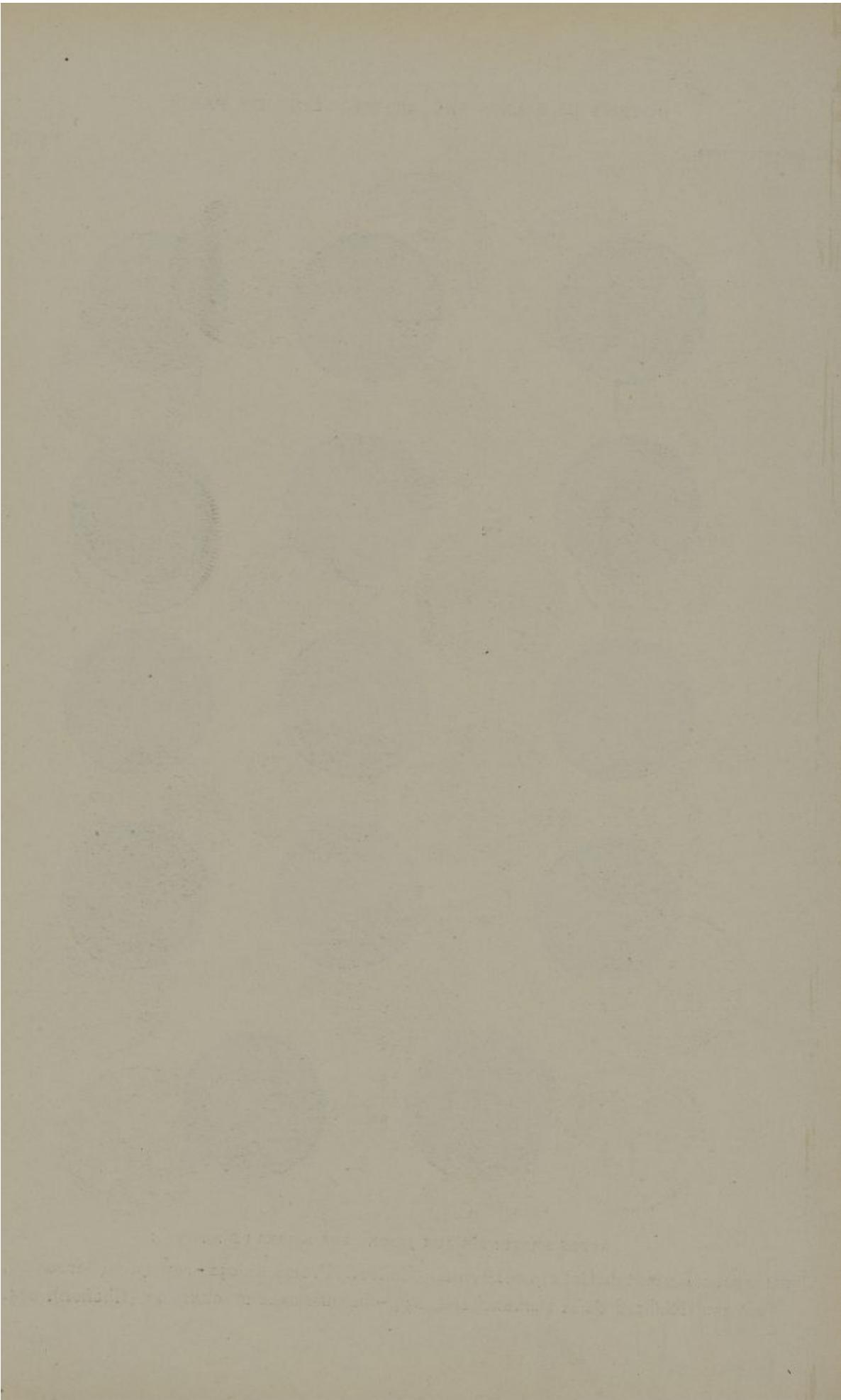


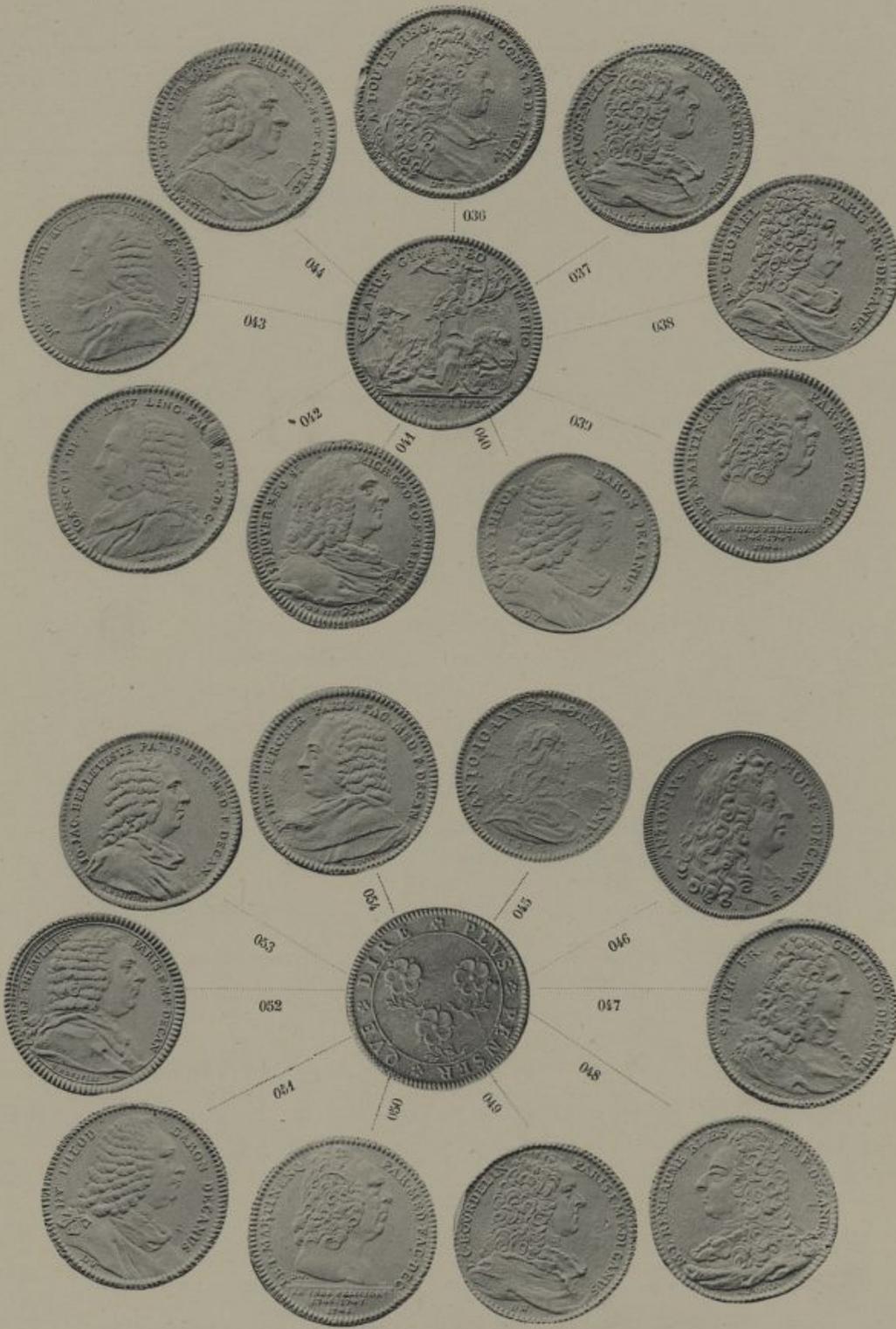
035



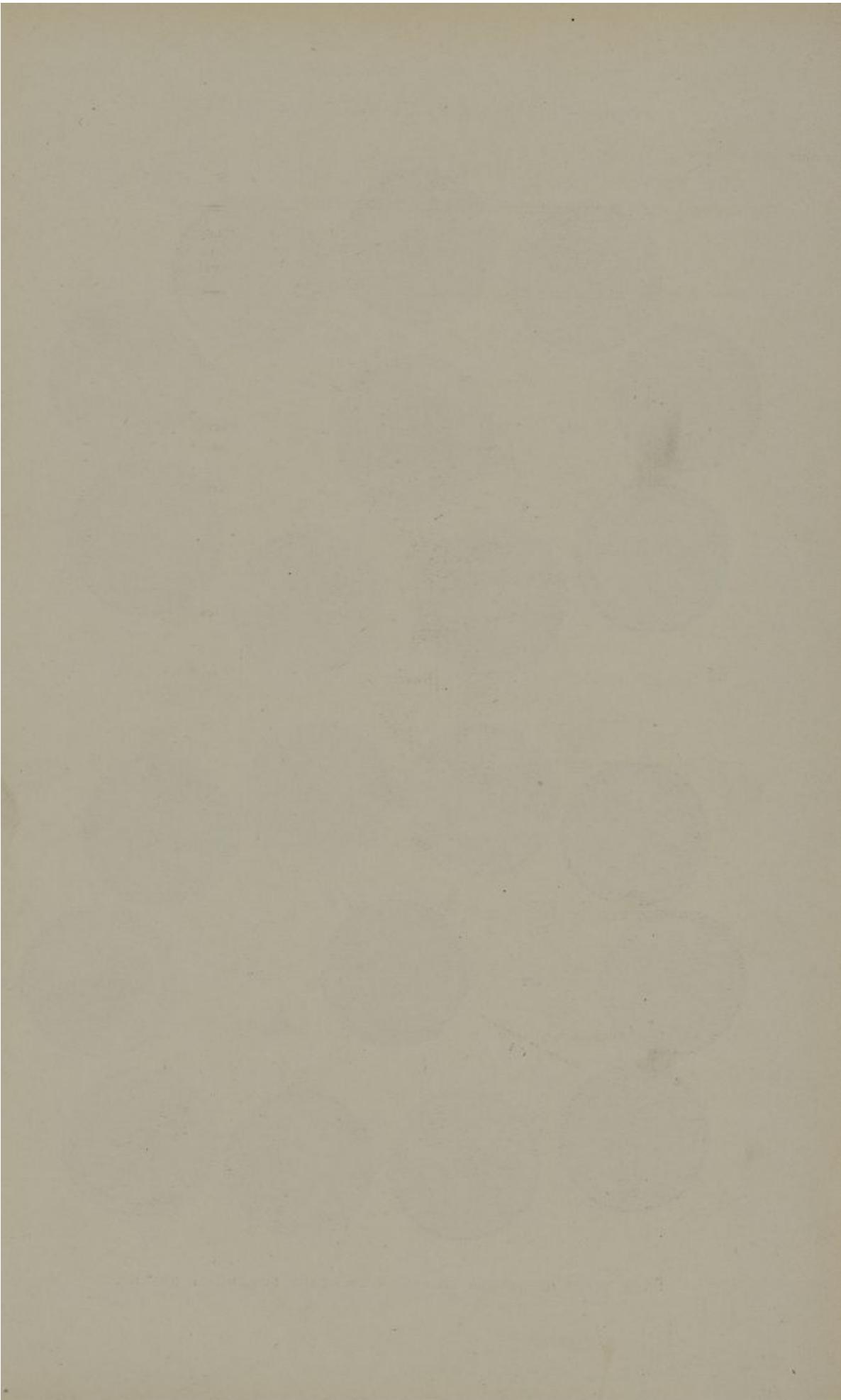
REVERS EMPRUNTÉS AUX JETONS DES MAIRES DE NANTES :

BELLETESTE (Joubert du Collet), 031 - PHILIP (Gellée de Prémion), 032 - POURFOUR (Berouette), 033
BOURRU (Richard de la Pervanchère), 034 - COMMISSAIRES DU CHATELET (Chenon), 035.





DEUX TYPES DE REVERS ADAPTÉS A UN GRAND NOMBRE DE DOYENS.



PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
----------	-----------------	----------	------------	----------------------------------

Philippe Caron (1722-1724).

X	023	JUSTITIA SIMUL ET CURA	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Faculté
X	04	MAGIS ABDITA SOLVO	Revers apocryphe précité, de Jean Merlet.	Faculté Fournié
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décennale.	Carnaulet

Étienne Geoffroy (1726-1730).

XIII	047	PLUS PENSER QUE DIRE	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Faculté
X	020	MONSTRAT ITER (date effacée)	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décennale.	Carnaulet
V	54	PONDERE NON NUMERO	Revers d'un jeton de Emmeret, de la série décennale.	Feuardent (4560)
V	55	URBI ET ORBI SALUS	Revers serpentiné de Caron, de la série décennale.	Carnaulet

Hyacinthe-Théodore Baron, père (1730-1734).

V	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décennale.	Carnaulet
---	----	---------------	--	-----------

Reneaume de la Garanne (1734-1736).

XIII	047	PLUS PENSER QUE DIRE	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Faculté
------	-----	----------------------	---	---------

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	Carnaulet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décanale.	d°

Louis-Claude Bourdelin (1736-1738).

XIII	049	PLUS PENSER QUE DIRE	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Faculté
XIII	037	CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO	Revers d'un jeton de Doye, de la série décanale.	d°
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	Carnaulet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décanale.	d°

Jean-Baptiste Chomel, père (1738-1740).

XIII	038	CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO	Revers d'un jeton de Doye, de la série décanale.	Faculté
------	-----	--------------------------	--	---------

Élie Col de Vilars (1740-1744).

XI	027	APOLLO SALUTARIS Exerg. : SOCIETAS ACADE- MICA CHIRURG. PARISIENS. MDCCLXXXI.	Apollon et Hygie. (Revers du jeton de l'Académie de chirurgie de 1741.)	Feuardent (4586) Fournié
VI	66	Armes de la Faculté. 1740	Revers du jeton de Léauté, de la série décanale.	Fournié

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
----------	-----------------	----------	------------	----------------------------------

Guillaume de L'Épine (1744-1746).

IX	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	Carnavalet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décanale.	d ^e

Jean-Baptiste-Théodore Martinenq (1746-1750).

XIII	050	PLUS PENSER QUE DIRE	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Fournié
XIII	039	CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO	Revers d'un jeton de Doye, de la série décanale.	Faculté
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	Carnavalet

Hyacinthe-Théodore Baron, fils (1750-1754).

XIII	040	CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO	Revers d'un jeton de Doye, de la série décanale.	Faculté
XI	028	COLIT ET COLITUR Exerg. : ACAD. REG. CHIR. MDCCLI	Minerve assise devant un génie lui présentant les armes de la Peyronie. (Revers du jeton de l'Académie de chirurgie de 1751.)	Carnavalet
XIII	051	PLUS PENSER QUE DIRE	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Fournié
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	Carnavalet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décanale.	d ^e

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
----------	-----------------	----------	------------	----------------------------------

Jean-Baptiste Boyer¹ (1756-1760).

XIII	041	CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO	Revers d'un jeton de Doye, de la série décanale.	Faculté
VIII	83	URBI ET ORBI SALUS 1760-61-62	Revers d'un jeton de Jean Lethieullier, de la série décanale.	Carnaulet
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	d ^o

Jean Le Thioullier (1760-1762).

XIII	052	PLUS PENSER QUE DIRE	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Fournié
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	Carnaulet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décanale.	d ^o

Jean-Baptiste Belleteste (1762-1766).

XII	031	Armes de Joubert du Collet 1762-1763	Revers d'un jeton des maires de Nantes ² .	Carnaulet Feuardent (4634) Fournié
VIII	80	Armes de la Faculté. 1754	Revers d'un jeton de Baron fils.	Carnaulet

1. Sont à signaler, au delà des types mentionnés sous ce nom, les faux jetons rappelés par la note de la p. 160, soit 2 jetons de Boyer accolés à des revers d'armes de la Faculté, datés, l'un 1762-1764, l'autre 1764-1766 (décanat de Belleteste), et 2 jetons de Boyer accolés à des revers de même nature, datés, l'un 1761-1767, l'autre 1767-1768 (décanat de Bercher).

2. *Livre d'or de l'Hôtel de Ville de Nantes*, par Perthuis de la Niçolière, t. I, pl. XII, n^o 44, p. 417.

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
XIII	054	PLUS PENSER QUE DIRE	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Faculté
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hec- quet, de la série décanale.	Carnaulet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Ca- ron, de la série décanale.	d*

Pierre Bercher (1766-1768).

V	54	PONDERE NON NUMERO	Revers du jeton de Em- merez, de la série déca- nale.	Cluny
XIII	055	PLUS PENSER QUE DIRE	Revers apocryphe précité, de Jean Morand.	Fournié
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hec- quet, de la série décanale.	Carnaulet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Ca- ron, de la série décanale.	d*

René Le Thieullier (1768-1774).

IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hec- quet, de la série décanale.	Carnaulet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Ca- ron, de la série décanale.	d*

Louis Alleaume (1774-1776).

XI	029	SALUTI PUBLICÆ. 1775	École de chirurgie : Revers d'un jeton de l'Académie de chirurgie. (Lacroni- que : <i>Gaz. Num. Fr.</i> de 1902 et Feuardent 4738 et 4739.)	Carnaulet Feuardent (4655) Fournié
----	-----	----------------------	--	--

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	Carnavalet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décanale.	d°

Jean-Charles Desessartz (1776-1778).

XIII	042	CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO	Revers d'un jeton de Doye, de la série décanale.	Faculté
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	Carnavalet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers du jeton de Caron, de la série décanale.	d°

Thomas Levacher de la Feutrie (1778-1780).

»	»	DU DOYENNÉ DE M. MOURICAULT. 1779	Revers d'un jeton des commissaires du Châtelet de 1779.	Feuardent (4665)
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	Carnavalet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers du jeton de Caron, de la série décanale.	d°

Joseph Philip (1780-1782).

X	019	DONEC A COELO DESCENDAT 1781	Une main céleste versant un arrosoir sur des plantes. (Revers du jeton de la Maison philanthropique de Paris.)	Faculté
XII	032	SIGNAT ITER. 1780-1781	Armes de Gellée de Prémion, maire de Nantes ¹ .	Feuardent (4670)

¹ *Livre d'or de l'Hôtel de Ville de Nantes*, t. I, p. 433.

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
IX	106	PRO REGE REGNO ET UNIVERSIT. PARIS	Revers du jeton de Pourfour du Petit, de la série décennale.	Feuardent (4671)
XIII	043	CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO	Revers d'un jeton de Doye, de la série décennale.	Faculté
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décennale.	Carnavalet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décennale.	d ^e

Étienne Pourfour du Petit (1782-1784).

XII	033	IN TE DOMINE SPERAVI 1782-1783	Armes de Berouette, maire de Nantes ¹ .	Carnavalet Feuardent (4674) Fournié
XI	030	AD VITAM ARTE REDUCIT (s. d.)	Esculape debout secourant un guerrier blessé. (Revers d'un jeton de la Société de Médecine de Lyon.)	Faculté
XIII	044	CLARUS GIGANTEO TRIUMPHO	Revers d'un jeton de Doye, de la série décennale.	Faculté
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décennale.	Carnavalet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décennale.	d ^e

Charles-Henri Sallin (1784-1786).

IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décennale.	Carnavalet
----	----	---------------	--	------------

1. *Livre d'or de l'Hôtel de Ville de Nantes*, p. 438, pl. XIII, n^o 48.

PLANCHES	N ^{os}	LÉGENDES	EMPREINTES	COLLECTIONS LES RENFERMANT
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décanale.	Carnavalet

Edmond-Claude Bourru (1786-1793).

XII	034	ARMES. 1787-1788	Armes de Richard de la Pervanchère, maire de Nantes ¹ .	Carnavalet Fournié Feuardent (4684)
IV	42	MONSTRAT ITER	Revers d'un jeton de Hecquet, de la série décanale.	Carnavalet
V	55	Armes de la Faculté (s. d.)	Revers serpentiné de Caron, de la série décanale.	d ^e

Doyenné de Chenon (1789).

X	035	DU DOYENNÉ DE M. CHENON 1789 Revers du jeton de Caron	Jeton hybride : Commissaires du Châtelet et Faculté.	Feuardent (4691)
---	-----	---	--	---------------------

Ce décompte donne un total imposant de 121 variétés, en ne faisant état sûrement que d'une partie des fantaisies que la spéculation commerciale a jetées sur le marché pour le bonheur ou ... la confusion des collectionneurs².

On relèvera particulièrement la profusion des deux revers *Clarus giganteo triumpho* et *Plus penser que dire*, qui est traduite par la double figuration de la pl. XIII et on pourra la rapprocher des observa-

1. *Libre d'or de l'Hôtel de Ville de Nantes*, pl. XIII, n° 50, p. 444.

2. Dans le médaillier de la Faculté se trouvent, au delà des jetons apocryphes de doyens précédemment signalés, des jetons hybrides de Fagon, sérié comme doyen bien que ne l'ayant jamais été, notamment un avers de Fagon conjugué avec *CLARUS GIGANTEO...*, et un autre avers de Fagon conjugué avec *CONCORDIA ET CONSTANTIA VINCENT*.

tions de Chautard sur la fréquence de la mise à contribution du type des 3 pensées de Bar, type particulièrement recommandé à l'attention de la Médecine et des médecins par un jeton personnel de Fagon¹.

Il sera répété, comme conclusion, qu'en dehors des déductions critiques tirées de la nature des devises et allégories accolées aux avers authentiques, le classement dans la série apocryphe des jetons rappelés dans ce chapitre a été basé :

1° Sur l'absence de type correspondant dans les deux collections les mieux qualifiées : Cabinet et Cluny.

2° Sur le mode de frappe des pièces qui dans toutes a été trouvé direct quand, à de rares exceptions près, il est inverse dans les pièces originales.

3° Sur l'état des tranches, les unes, nettement marquées du timbre de la Monnaie, ayant attesté par leur estampillage une date relativement récente, c'est-à-dire une composition inspirée par les données souvent erronées du Catalogue manuscrit du Musée monétaire, les autres, sans marque apparente, ayant présenté des tranches incorrectes ou truquées, telles qu'on n'en rencontre pas dans les pièces authentiques : usures par places à la lime ou à la meule, cannelures étranges ou bords arrondis, diamètre parfois inégal de l'avvers et du revers.

4° Sur l'état de conservation trop parfait des pièces, celles-ci ayant paru en général à fleur de coin.

5° Sur la couleur du métal et la rudesse au toucher des empreintes mal adoucies par l'usage.

6° Sur l'épaisseur anormale des flans, tantôt plus minces, tantôt, plus souvent, plus épais que ceux des pièces authentiques.

1. Chautard, *op. cit.*, p. 22 et 166.



IX. — Index alphabétique des noms de doyens et docteurs régents de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris, cités dans la description des jetons.

	PAGES
AFFORTY, François.....	99
ALLEAUME, Louis.....	141-173
ANDRY, Nicolas.....	110
ASTRUC, Jean.....	125
BARON, Hyacinthe-Théodore, père.....	112-169
BARON, Hyacinthe-Théodore, fils.....	129-171
BAZIN, Simon.....	61
BELLETESTE, Jean-Jacques.....	137-172
BERCHER, Pierre.....	138-173
BERGER, Claude.....	93
BERTIN, Jean-Exupère.....	125
BLONDEL, François.....	73
BOUDIN, Jean.....	95
BOURDELIN, Louis-Claude.....	116-170
DE BOURGES, Jean.....	72
BOURRU, Edmond-Claude.....	153-176
BOYER, Jean-Baptiste.....	132-172
CARON, Philippe.....	109-169
CHOMEL, Pierre-Jean-Baptiste, père.....	117-170
CHOMEL, Baptiste-Louis, fils.....	131
COCHU, François-Félix.....	155
COL DE VILARS, Élie.....	120-170
COURTOIS, Paul.....	71
DE LA VIGNE, Michel.....	63
DESESSARTZ, Jean-Charles.....	143-174

	PAGES
DIEUXYVOIE, Bertin.....	88
DOUTÉ, Philippe.....	100-168
DOUTÉ, Armand.....	106
DOYE, Jean-Baptiste.....	103-167
DUVAL, Guillaume.....	62
EMMEREZ, Guy-Érasme.....	108-168
FAGON, Gui-Crescent.....	94
DE FARCY, Dominique.....	97
GARBE, Jean.....	82
GEOFFROY, Étienne-François.....	110-169
HARDOUIN DE ST-JACQUES, Philippe.....	60
HECQUET, Philippe.....	100-167
LÉAULTÉ, Urbain.....	119
LÉGIER, Pierre.....	92
LEMOINE, Antoine.....	86-166
DE L'ÉPINE, Guillaume.....	122-171
LE ROI, Alphonse.....	145
LE THIEULLIER, Jean.....	134-172
LE THIEULLIER, René.....	139-173
LE VACHER DE LA FEUTRIE, Thomas.....	147-174
LE VIGNON, François.....	78
LIÉNARD, Nicolas.....	87
MAHIEU, Henri.....	92
MARTINENQ, Jean-Baptiste-Thomas.....	126-171
MAUVILLAIN, Jean-Armand (de).....	80
MERLET, Jean.....	65-163
MERLET, Roland.....	73
MORAND, Antoine.....	77-164
MORAND, Antoine-Jean.....	85-166
MOREAU, Jean-Baptiste.....	84
MORISSET, Philibert.....	74-163
PATIN, Guy.....	67
PERREAU, Jacques.....	66
PERREAU, Pierre.....	92

	PAGES
PETIT, Antoine.....	154
PHILIP, Joseph.....	148-174
PIÈTRE, Jean.....	67
POIRIER, Louis.....	99
POURFOUR DU PETIT, Étienne.....	149-175
PUYLON, Denis.....	82
PUYLON, Claude.....	90
QUARTIER, Claude.....	87
RENEAUME DE LA GARANNE, Michel-Louis.....	115-169
ROUX, Augustin.....	140
SALLIN, Charles-Henri.....	152-175
SIGAULT, Jean-René.....	144
VERNAGE, François.....	97
WINSLOW, Jacques-Bénigne.....	123
YON (DE S'), Antoine.....	99

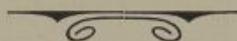


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
I. Indications sommaires sur la constitution et la valeur des Collections ayant servi de base à cette étude.....	1
II. Sources bibliographiques consultées.....	17
III. Usages des jetons dans l'ancienne Faculté de Médecine de Paris.	24
IV. Considérations générales sur la composition et la valeur docu- mentaire des jetons décanaux.....	34
V. Gravure et valeur artistique des jetons décanaux.....	48
VI. Importance de la série décanale.....	56
VII. Description des jetons authentiques ou présumés tels.....	59
VIII. Jetons apocryphes.	156
IX. Index alphabétique des noms des doyens et docteurs régents de l'ancienne Faculté cités dans la description des jetons	178
X. Planches	182

CHALON-SUR-SAÛNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE, É. MÉRTELAND



